



PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL

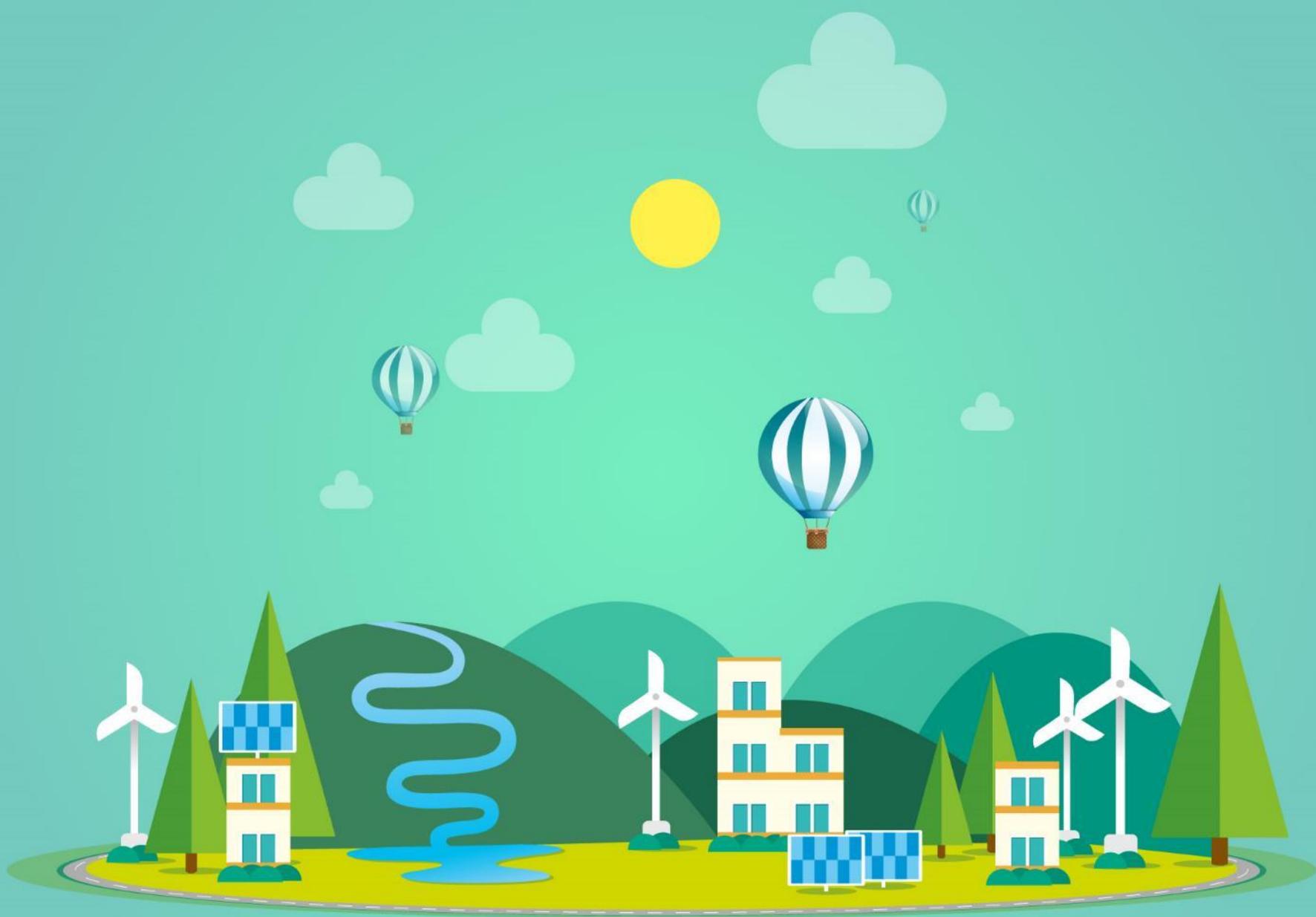
—

Communauté de Communes Porte Océane du Limousin

TABLE DES MATIÈRES



	Page
INTRODUCTION	3
La Communauté de Communes de Porte Océane du Limousin	4
Le Plan Climat-Air-Énergie & ses grands enjeux	5
L'articulation du PCAET avec les outils de planification	6
1 DIAGNOSTIC TERRITORIAL	10
1. Précisions méthodologiques	12
2. Profil climat-air-énergie du territoire	19
2 STRATÉGIE CLIMAT-AIR-ÉNERGIE	106
1. Méthodologie d'élaboration de la stratégie	108
2. Quel futur désiré pour notre territoire ?	112
3 PLAN D'ACTION	169
4 SUIVI ET ÉVALUATION	188
FICHES ACTIONS	191



Designed by freepik

INTRODUCTION



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

La **Communauté de communes de Porte Océane du Limousin** est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), dont la création en janvier 2016 (fusion CC Vienne-Glane – CC Pays de la Météorite) s'inscrit dans la continuité des dynamiques de mutualisation entreprises par les municipalités dès les années 1990. L'EPCI regroupe aujourd'hui 13 communes pour 25 785 habitants, soit 14,5% de la population de la Haute-Vienne. **La densité de population y est relativement élevée** pour la Haute-Vienne, avec 76 habitants/km², mais reste en dessous de la moyenne nationale (Val de Vienne : 83 ; Haute-Vienne : 67 ; France : 117).

Occupant un lieu stratégique entre Limoges et Angoulême, la CC Porte Océane du Limousin constitue un **territoire au profil rural** caractérisé par une **forte culture industrielle**. Avec des filières **d'excellence autour du papier-carton, du cuir et de la porcelaine**, la part d'emplois industriels représente plus d'un tiers des emplois de l'intercommunalité. **L'activité industrielle, fortement énergivore**, constitue une caractéristique centrale du territoire et de son bilan Climat Air Énergie (CAE). Intégrée sur sa moitié sud au **Parc Naturel Régional Périgord-Limousin, lauréat de l'appel à projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte »** depuis 2015, la CC bénéficie d'ores et déjà du Plan Climat Énergie Territorial proposé sur le parc et d'un patrimoine environnemental préservé. **Saint-Junien**, commune-centre de l'intercommunalité, soutient également cette dynamique depuis 2017 en tant que **« Territoire à énergie positive pour la croissance verte »** (Contrat Local de Transition Énergétique).

Ces caractéristiques sont autant de déterminants contribuant à ce que certains secteurs soient particulièrement représentés dans le bilan Climat Air Énergie du territoire. La Communauté de communes a pour objectif de structurer les **dynamiques de collaborations intercommunales**, en mutualisant des compétences et des moyens (humains, techniques et financiers), lui permettant d'aborder **ambitueusement l'élaboration de ce PCAET**.



Sources images : <https://www.polltourisme.fr/fr>

INTRODUCTION

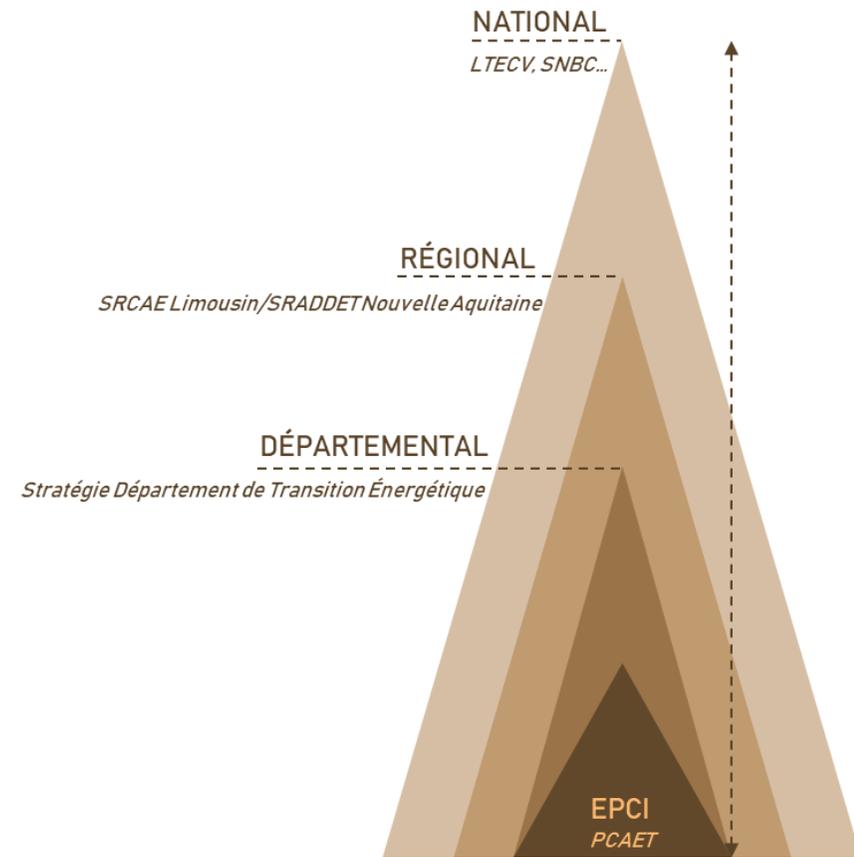
LE PLAN CLIMAT-AIR-ENERGIE & SES GRANDS ENJEUX

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial constitue la concrétisation au niveau local des engagements environnementaux pris à des échelles supérieures (internationale, européenne, nationale, régionale). **Stratégique et opérationnel**, il vise à structurer un projet de développement durable communautaire ayant pour finalité la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire.

Les PCAET s'inscrivent dans le cadre réglementaire défini par la Loi Grenelle II (2010) et renforcé par la Loi TECV de 2015. Ainsi, la loi Grenelle II rend obligatoire l'adoption d'un Plan Climat Énergie Territorial pour les collectivités de plus de 20 000 habitants. Par la suite, avec la LTECV de 2015, les PCET deviennent des PCAET : la question de l'air est désormais intégrée dans les stratégies des politiques climat des territoires.

L'instauration des PCAET renforce le rôle des intercommunalités, qui deviennent **coordinatrices de la transition énergétique sur leur territoire** et cadre de référence de l'action environnementale. La construction de leur stratégie s'inscrit tout de même dans une démarche multi-scalaire qui impose une cohérence avec les documents de planification nationaux et régionaux, ainsi qu'avec les politiques d'urbanisme déjà en place. Le PCAET de Porte Océane du Limousin s'inscrit aussi dans une logique départementale volontariste impulsée par le Syndicat Energie Haute-Vienne (SEHV) ayant abouti à la définition d'une Stratégie Départementale de Transition Énergétique.

Dans ce contexte, le PCAET de Porte Océane du Limousin a pour ambition de **mobiliser les acteurs territoriaux** pour mettre en place la trajectoire environnementale communautaire en matière d'énergie, d'air et de climat. Le présent document constitue le volet **Diagnostic Territorial**, qui identifie les enjeux du territoire. Les orientations choisies pour y répondre suivent ensuite dans le volet **Stratégie**, qui constituera le cadre des **Plans d'Actions** à venir.



RAPPEL DES OBJECTIFS RÉGIONAUX ET NATIONAUX

Le PCAET constitue « la cheville ouvrière des engagements nationaux et internationaux » (ADEME, MEEM, 2016) qui doit permettre, à l'échelle des territoires, l'atteinte des objectifs définis dans le cadre de la SNBC.

Ainsi, l'élaboration du plan climat de la collectivité Porte Océane du Limousin s'inscrit dans le cadre suivant :

- Les objectifs de l'Union Européenne formulés dans le cadre du « *Paquet Energie Propre* », voté par le parlement européen en janvier 2019
- La *Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte* (LTECV) de 2015 pour laquelle la Stratégie Nationale Bas Carbone décrit la politique d'atténuation du changement climatique (réduction des émissions de GES et

augmentation de leur potentiel de séquestration) et les Programmations Pluriannuelles de l'Énergie (PPE) qui représentent les outils de la politique énergétique.

- La prise en compte du *Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie* du Limousin adopté en 2013 (qui sera remplacé par le Schéma Régional d'Aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) au cours de l'année 2020),

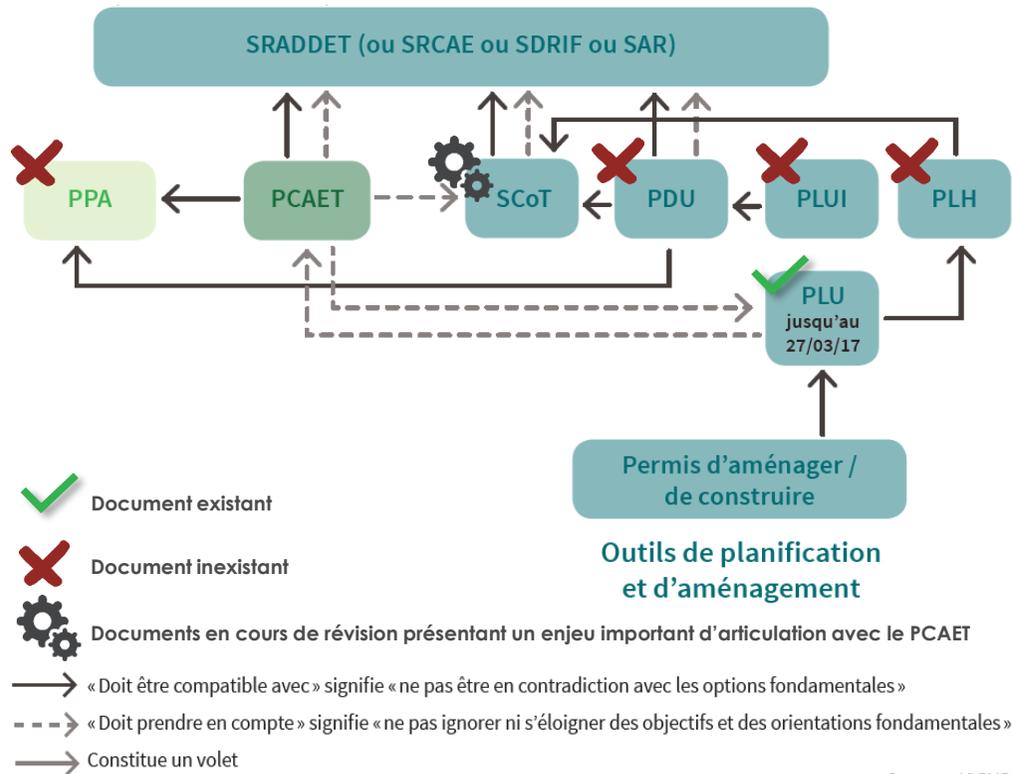
	⚡ Consommation d'énergie			CO ₂ Gaz à effet de serre			Énergie renouvelable (% de la consommation finale)		
	2020	2030	2050	2020	2030	2050	2020	2030	2050
Europe	- 20 % (base 1990)	- 32,5 % (base 1990)	x	- 20 % (base 1990)	- 40 % (base 1990)	x	20 %	32 %	x
France	x	- 20 % (base 2012)	- 50 % (base 2012)	x	- 43 % (base 1990)	- 83 %* (base 1990)	23 %	33 %	x
Limousin	- 20 % (base 2005)	- 30 % (base 2005)	- 44 % (base 2005)	- 18 % (base 2005)	- 29 % (base 2005)	- 41 % (base 2005)	55 %	85 %	x

* Objectif correspond à l'ambition de neutralité carbone de la France à l'horizon 2050 dans le cadre de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)

INTRODUCTION

L'ARTICULATION DU PCAET AVEC LES OUTILS DE PLANIFICATION

Le PCAET a vocation à être intégré harmonieusement dans l'écosystème de plans de développement et de planification territoriaux existants. A ce titre, la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte définit les relations d'articulation suivantes :



Source : ADEME

Ainsi, le PCAET doit prendre en compte et être compatible avec le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), qui est lui-même le reflet à l'échelle régionale de la Stratégie Nationale Bas-Carbone. En Nouvelle-Aquitaine, ce document est en cours d'élaboration par la Région ; c'est donc le SRCAE (Schéma Régional Climat-Air-Énergie) de l'ex-région Limousin qui fait référence.

A l'échelle départementale, le PCAET doit être compatible avec le PPA (Plan de Protection de l'Atmosphère) ; celui-ci étant pour l'instant inexistant en Haute-Vienne, une vigilance sera nécessaire lors de son développement le cas échéant. Un SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) est prévu à l'échelle des communautés de communes Porte Océane du Limousin, Ouest Limousin et Charente Limousine. Toutefois, le PCAET n'est concerné ni par les orientations et actions d'un PLH (Plan Local de l'Habitat) ou d'un PDU (Plan de Déplacement Urbain) et ne présente en tout état de cause pas la taille critique pour élaborer ces deux documents pour son territoire.

A l'échelle communale, le PCAET interagit avec les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) selon un rapport de prise en compte mutuelle. L'articulation de ces documents avec la présente démarche doit donc être l'objet d'une vigilance particulière. Avec les PLU, le PCAET constitue le socle réglementaire sur lequel s'appuie l'intercommunalité et occupe à ce titre une place d'importance dans son architecture.

INTRODUCTION

UNE DÉMARCHE TERRITORIALE INTÉGRÉE

La démarche de construction du PCAET de la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin s'inscrit dans une démarche intégrée visant à répondre aux **défis environnementaux, économiques et sociaux** du territoire. En effet, le PCAET constitue un « **projet territorial de développement durable ayant pour finalité la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire** » ou encore « **la pierre angulaire de la sobriété énergétique, de la lutte contre le changement climatique et de l'amélioration de l'air dans les territoires** » (ADEME, MEEM, 2016). La démarche s'inscrit ainsi dans **une analyse transversale et systémique**, et garantit la cohérence des actions entreprises. Son efficacité et son adhésion sont, par ailleurs, assurés par une gouvernance partagée avec les acteurs du territoire.

Les **thématiques interdépendantes** considérées dans le cadre du PCAET sont les suivantes :

CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

En étant le premier levier d'action dans la lutte contre le changement climatique ainsi que la pollution de l'air, l'énergie constitue un levier incontournable à considérer dans le cadre de la stratégie de transition énergétique.

ÉMISSIONS DE GES

La concentration des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère constitue un des principaux paramètres affectant directement l'évolution du climat. La réduction des émissions de GES est donc un enjeu global.

QUALITÉ DE L'AIR

La démarche PCAET considère la problématique de la qualité de l'air en raison des différentes implications résultant des émissions de polluants atmosphériques :

- Les impacts directs sur l'environnement et les conditions sanitaires des populations,
- Le fait que certains polluants soient aussi précurseurs de GES,
- Les interactions **parfois négatives** entre lutte contre le changement climatique et qualité de l'air.

LES RÉSEAUX ÉNERGÉTIQUES

La mise en œuvre de la transition énergétique sur le territoire de Porte Océane du Limousin nécessite qu'une attention particulière soit portée à la distribution de l'énergie. Les réseaux énergétiques sont les infrastructures sur lesquelles va devoir s'appuyer la stratégie ; à ce titre, elle doit envisager de nouvelles modalités d'organisation, de coordination et de gestion de ceux-ci afin de répondre aux enjeux du Plan Climat (intermittence de la production d'énergies renouvelables, choix des vecteurs énergétiques, évolution des consommations énergétiques, capacités des infrastructures...).

LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

La production d'énergie renouvelable doit répondre à une multiplicité d'enjeux environnementaux : la raréfaction des ressources naturelles, la lutte contre le changement climatique en proposant des énergies plus « vertes » et donc moins émettrices de gaz à effet de serre, l'indépendance énergétique, la sécurité des populations et leur santé.

LA SÉQUESTRATION CARBONE

La séquestration carbone permet de considérer les dynamiques d'aménagement du territoire en cours et ainsi de veiller aux enjeux associés au déstockage carbone découlant notamment du phénomène d'urbanisation. Il s'agit aussi de tirer profit des opportunités de stockage carbone du territoire.

INTRODUCTION

UNE DÉMARCHE TERRITORIALE INTÉGRÉE



L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

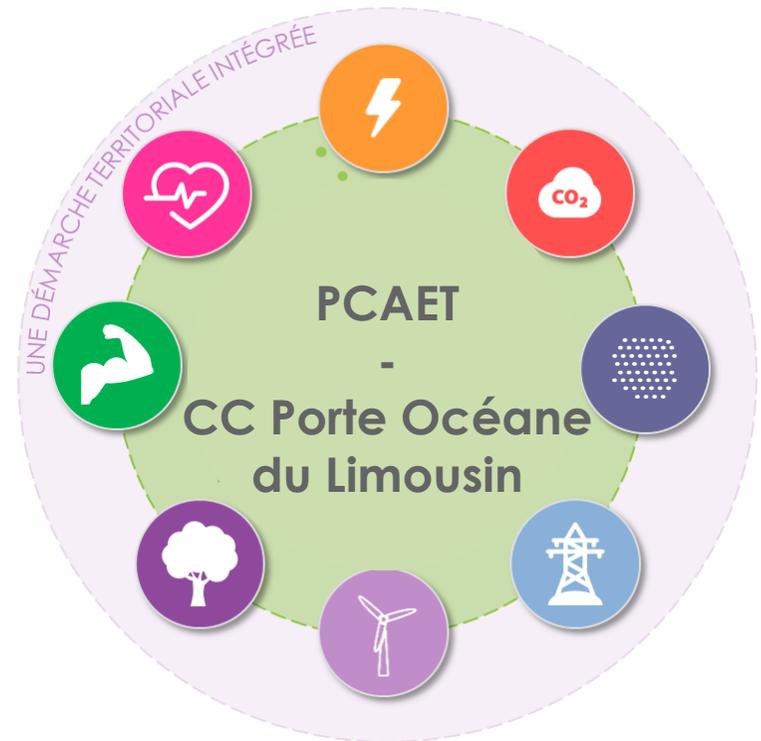
Les politiques relatives au changement climatique ne doivent pas seulement se concentrer sur l'atténuation du phénomène, mais aussi sur l'adaptation du territoire et de sa population à ses conséquences. En effet, les manifestations du réchauffement climatique sont d'ores et déjà une réalité, les territoires doivent donc s'y préparer afin d'en limiter les impacts.

Si le changement climatique constitue avant tout un facteur de risques, il peut également être l'occasion de mettre en œuvre des actions et des initiatives pouvant concourir à l'amélioration du cadre de vie des populations et au développement économique.



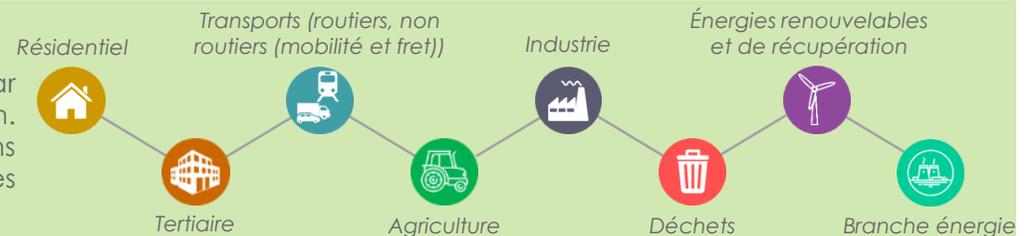
LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

Le changement climatique impacte directement et indirectement les phénomènes généraux de santé et est ainsi reconnu comme une extrême menace pour la santé mondiale. Il s'agit ainsi, dans le cadre du PCAET, de considérer la santé à travers les dimensions sanitaires et du cadre de vie mais également de mobiliser la santé comme argument afin de susciter la mobilisation et l'adhésion de l'ensemble des acteurs du territoire au Plan Climat-Air-Energie.



UNE APPROCHE MULTISECTORIELLE

Le caractère intégré de la démarche est, par ailleurs, garanti par l'approche multisectionnelle caractérisant la démarche de planification. Celle-ci considère, en effet, l'ensemble des secteurs mentionnés dans l'arrêté du 4 août 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial. Les secteurs couverts par la stratégie sont :



DIAGNOSTIC TERRITORIAL

1



DIAGNOSTIC TERRITORIAL

1

	Page
DIAGNOSTIC TERRITORIAL	10
1. Précisions méthodologiques	12
2. Profil climat-air-énergie du territoire	19
2.1. Les consommations énergétiques, émissions de gaz à effet de serre et émissions de polluants atmosphériques & leur potentiel de réduction	21
2.1.1. Vision globale du territoire	22
2.1.2. Analyse sectorielle de l'impact de chaque secteur au changement climatique et sur le cadre de vie des habitants	37
A. Le parc bâti	37
B. Les transports	41
C. L'agriculture	47
D. L'industrie	50
E. Les déchets	53
2.2. La précarité énergétique sur le territoire	54
2.3. La description des réseaux d'énergie	56
2.4. La production d'énergie renouvelable et de récupération & son potentiel de développement	66
2.5. La séquestration carbone & son potentiel de développement	81
2.6. La vulnérabilité du territoire au changement climatique	86

1. PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES



1. PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

CONSTRUCTION DES DONNÉES ET DE L'ANALYSE

La réalisation du diagnostic territorial climat-air-énergie de la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin (13 communes) est réalisée selon les prescriptions du décret n°2016-849 du 28 juin 2016, en distinguant les contributions respectives de chaque secteur d'activité.

► LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

Les données mobilisées pour l'état des lieux des consommations énergétiques du territoire sont répertoriées dans le tableau ci-dessous.

Secteur	CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE (GWh _{eff}) 		
	Sources des données	Date	Échelle
Transports – approche cadastrale	AREC Nouvelle Aquitaine	2012	EPCI
Transports – approche gravitaire			
Transport de marchandises	Modèle Fretter®, Energies Demain	2015	Commune
Mobilité	Modèle Mobiter®, Energies Demain	2015	Commune
Résidentiel	AREC Nouvelle Aquitaine	2013	IRIS
Tertiaire	AREC Nouvelle Aquitaine	2015	Commune
Industrie	AREC Nouvelle Aquitaine	2014	EPCI
Agriculture	AREC Nouvelle Aquitaine	2015	EPCI

L'ensemble des consommations énergétiques des différents secteurs fournies par ces diverses sources de données ont, ensuite, été projetées à l'année 2015 selon les données structurelles et tendancielle (évolution démographique) et territorialisées à la **maille IRIS**, maille infra-communale de l'INSEE correspondant à environ 2 000 habitants. Les consommations de chauffage sont également corrigées du climat sur la base des données climatiques annuelles de la station

météo de Limoges-Bellegarde, l'objectif étant de rendre les données comparables dans le temps pour le territoire, quelques soient les températures saisonnières.

En ce qui concerne plus particulièrement le secteur des transports, comme les autres secteurs, les données sont issues des données dispensées par l'Agence Régionale d'Évaluation environnement et climat en Nouvelle Aquitaine. Celles-ci correspondent à une modélisation des données « cadastrales »/de comptage des flux sur les différents axes de transport du territoire. Afin de compléter cette analyse, il a également été choisi d'avoir recours aux **modèles gravitaires** Fretter® et Mobiter® développés par Energies Demain, à la maille communale. Contrairement aux approches cadastrales qui comptabilisent l'ensemble des flux de transports sur un territoire donné, quel que soit leur point d'origine ou de destination, les approches gravitaires (également appelées approches par responsabilité) n'affectent au territoire que les flux ayant pour origine ou destination un lieu situé en son sein. Aussi sont exclus de la méthodologie de calcul les flux de transit sur lesquels le territoire n'a pas de levier d'actions. On distinguera par la suite la mobilité quotidienne et exceptionnelle (mobilité des personnes) des flux de fret (transport de marchandises).

► LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

L'estimation des GES couvre les émissions directes énergétiques et non énergétiques produites sur l'ensemble du territoire par les différents secteurs d'activité. Elle est réalisée selon les prescriptions du décret n°2016-849 du 28 juin 2016 et de l'arrêté du 4 août 2016, en distinguant les contributions respectives de chaque secteur d'activité.

Les émissions de GES estimées correspondent aux émissions du :

- SCOPE 1, soit les émissions directes de chacun des secteurs d'activité (en dehors de la production d'électricité et de chaleur ;
- SCOPE 2, soit les émissions indirectes des différents secteurs liées à leur consommation d'énergie (obligatoire dans le décret pour la consommation d'électricité, de chaleur et de froid.

1. PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES



CONSTRUCTION DES DONNÉES ET DE L'ANALYSE

Les émissions de GES énergétiques ont été estimées :

- Pour l'ensemble des secteurs en dehors du transport de marchandises et de la mobilité, à partir de facteurs d'émissions par activité appliqués aux données de consommations énergétiques calculées sur la base des données transmises par l'AREC Nouvelle-Aquitaine,
- Pour les secteurs du transport de marchandises et de la mobilité (données présentées pour compléter l'approche cadastrale) par Energies Demain à partir des données de consommations énergétiques issues des modèles Fretter® et Mobiter® auxquelles des facteurs d'émissions ont été appliqués.

Les émissions de GES non énergétiques sont issues de :

- L'Inventaire National Spatialisé (INS) et sont données pour l'année 2012 pour l'ensemble des secteurs en dehors de l'agriculture et de la gestion des déchets,
- L'AREC Nouvelle Aquitaine pour les secteurs agricole et de la gestion des déchets.

Les différentes sources et années des données par secteur sont résumées dans le tableau ci-contre.

Les gaz à effet de serre considérés sont ceux couverts par les engagements européens et internationaux. Cela inclut les émissions de :

- **Dioxyde de carbone (CO₂)**, principalement issus de la combustion d'énergies fossiles (transport, habitat, industrie) et de la production de ciment (PRG = 1),
- **Méthane (CH₄)**, majoritairement issus de l'élevage de ruminants (PRG = 25),
- **Protoxyde d'azote (N₂O)** dont les émissions sont principalement provoquées par l'usage d'engrais (PRG = 298),
- **Gaz fluorés** avec des émissions dues essentiellement à des fuites à partir des équipements de climatisation. Ils comprennent notamment les hydrofluorocarbures dits HFC, les hydrocarbures perfluorés dits PFC,

l'hexafluorure de soufre dit SF₆ et le trifluorure d'azote (NF₃) (PRG des HFC = 124 à 14 800 selon les molécules considérées ; PRG des PFC = 7 300 à 12 200 selon les molécules considérées ; PRG des SF₆ = 22 800) (ADEME, « PCAET, comprendre, construire et mettre en œuvre », 2016).

Secteurs	Émissions de GES énergétiques ⚡			Émissions de GES non énergétiques CO ₂		
	Sources des données	Date	Échelle	Sources des données	Date	Échelle
Transports – approche cadastrale	AREC Nouvelle Aquitaine	2012	EPCI	INS	2012	Commune
Transports – approche gravitaire						
Transport de marchandises	Modèle Mobiter®, Energies demain	2015	Commune	INS	2012	Commune
Mobilité	Modèle Fretter®, Energies demain	2015	Commune	INS	2012	Commune
Résidentiel	AREC Nouvelle Aquitaine	2013	IRIS	INS	2012	Commune
Tertiaire	AREC Nouvelle Aquitaine	2015	Commune	INS	2012	Commune
Industrie	AREC Nouvelle Aquitaine	2014	EPCI	INS	2012	Commune
Agriculture	AREC Nouvelle Aquitaine	2015	EPCI	AREC Nouvelle Aquitaine	2015	Commune
Déchets	x	x	x	AREC Nouvelle Aquitaine	2015	EPCI

► LES ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES

Les données présentées dans la présente estimation territoriale de polluants atmosphériques sont issues de l'Inventaire National Spatialisé (INS). Ce bilan est donné pour l'année 2012. Toutefois, les données de l'ATMO relatives à la concentration des polluants seront utilisées pour établir des cartographies pour le secteur des transports.

1. PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES



CONSTRUCTION DES DONNÉES ET DE L'ANALYSE

Les données concernent la liste des polluants atmosphériques à prendre en compte en application de l'article R. 229-52 du code de l'environnement, à savoir :

- Les oxydes d'azote (NO_x),
- Les particules PM₁₀ et PM_{2,5},
- Les composés organiques volatils (COV) tels que définis au I de l'article R.221-1 du même code de l'environnement,
- Le dioxyde de soufre (SO₂),
- L'ammoniac (NH₃).

► LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

Les principales sources de données que nous utilisons pour le bilan des productions d'énergies renouvelables sont :

- Les données de l'AREC (année 2015), sous forme de bilan par EPCI et de recensement des installations, notamment pour les filières thermiques.
- Les données du SOeS du Ministère de l'Environnement pour les filières électriques.

Ces données ont été ensuite croisées et complétées au cas par cas avec des informations provenant de différentes sources : coupures de presse, rapports d'étude, rapports d'activité, déclarations ICPE, ... Ce sont ces types de documents qui ont été fortement sollicités pour tout ce qui concerne les installations mises en œuvre depuis 2015 et pour les projets en cours de développement.

Pour l'évaluation des potentiels de développement, chaque méthode est différente selon les filières étudiées et les hypothèses et bases de données sont détaillées dans le corps du texte et chaque partie correspondante.

► LES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION

Les informations sur les réseaux énergétiques ont été fournies par le SEHV, autorité organisatrice de la distribution d'électricité, qui les a obtenues d'ENEDIS. Elles comprennent :

- Les données cartographiques sur les linéaires de réseau BT et HTA et les postes de transformation HTA/BT.
- Les informations descriptives du réseau, de ses composants et de l'utilisation de celui-ci.

La modélisation des capacités du réseau en termes de soutirage ou d'injection a été mise en œuvre à partir d'une méthode interne à AEC qui est détaillée dans le corps du texte.

► LA SÉQUESTRATION CARBONE

Les résultats présentés dans le présent diagnostic s'appuient sur la méthodologie dite des « 3 S », qui consiste à aborder le sujet de la séquestration du carbone selon 3 angles :

- **Séquestration** du carbone en forêt (biomasse aérienne, racinaire) et dans les sols
- **Stockage** dans les produits bois
- **Substitution** à des énergies fossiles et des matériaux énergivores (béton, aluminium)

1. PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

CONSTRUCTION DES DONNÉES ET DE L'ANALYSE

Les calculs de la séquestration carbone sont réalisés à l'échelon départemental, puis territorialisés à l'échelle de chaque EPCI du territoire. En effet, en raison des secrets statistiques, les données les plus précises du territoire dans le secteur agricole (terres arables), les changements d'affectation des sols et l'exploitation forestière ne sont pas disponibles à des échelons plus précis que l'échelon départemental.

La territorialisation à l'échelon EPCI est donc réalisée par la suite à partir de données structurales communales (occupation du sol selon Corine Land Cover 2012 notamment).

Type de séquestration	Puits	Données départementales	Source
Séquestration	Sols	Occupation du sol (ha) Changement d'affectation (ha)	Agreste – Statistiques Agricoles Annuelles (2000 – 2014)
	Biomasse forestière	Volume de bois prélevé (Mm ³) Accroissement naturel (Mm ³) Mortalité naturelle (Mm ³)	IGN – Inventaire forestier, 2015
Stockage	Produits bois	Volume de bois selon l'utilisation (bois d'œuvre, bois d'industrie, bois énergie) (Mm ³)	Agreste – Memento Forêt-Bois, 2015
Substitution	/	Volume de bois selon l'utilisation (bois d'œuvre, bois d'industrie, bois énergie) (Mm ³)	Agreste – Memento Forêt-Bois, 2015

► L'ANALYSE DE LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La réalisation de l'analyse de la vulnérabilité au changement climatique sur le territoire de la CC Porte Océane du Limousin s'est appuyée sur différentes sources documentaires :

- Les **documents officiels relevant de la prévention des risques** ainsi que du recensement des aléas climatiques (Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN), Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI), Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM), Atlas des Zones Inondables (AZI), Bases de données des catastrophes naturelles et risques, cartographies, etc.),

- Les **projections climatiques futures** élaborées par le GIEC et régionalisées par un regroupement de laboratoires français,
- Le rapport de diagnostic de vulnérabilités au changement climatique réalisé par ACCLIMATERRA (comité scientifique régional sur le changement climatique) (2018),
- Les **sources bibliographiques relatives au changement climatique**.

À partir de celles-ci et d'un travail de croisement, il a été possible de dresser un état des lieux des vulnérabilités du territoire de la CC Porte Océane du Limousin aux phénomènes climatiques actuels et aux effets du climat futur.

1. PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

ENCART MÉTHODOLOGIQUE : LES APPROCHES DE COMPTABILISATION DES FLUX ET DONNÉES CLIMAT AIR ÉNERGIE DES TRANSPORTS



LES TRANSPORTS : APPROCHES CADASTRALE ET GRAVITAIRE

Les transports constituent un enjeu particulier pour les territoires car ils représentent généralement un secteur responsable d'un grand nombre de consommations énergétiques, d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques. Il s'agit par ailleurs :

- D'un poste de dépenses considérables pour les ménages qui pourraient être amenés à parcourir de longues distances chaque jour,

- D'un secteur pour lequel les aménagements réalisés peuvent contribuer de manière significative à l'amélioration du cadre de vie au sein de l'espace urbain pour les populations.

Au vu de ces enjeux, il est essentiel de caractériser les flux de transports de la manière la plus précise possible. Dans ce cadre, deux approches existent. Elles présentent des avantages complémentaires, comme décrit ci-après :

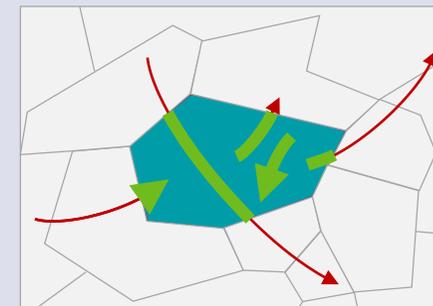
L'APPROCHE GRAVITAIRE (AG)

- Explique, caractérise et qualifie les déplacements **liés aux acteurs et aux activités du territoire**
- Permet d'évaluer les capacités du territoire à maîtriser les consommations d'énergies et les émissions de gaz à effet de serre dont il est **responsable** (excluant les flux de transit)
- Adapté pour réaliser un diagnostic de mobilité et identifier les enjeux liés aux transports (mobilité des individus et transport de marchandises) propres au territoire et pour lesquels il dispose des leviers d'action



L'APPROCHE CADASTRALE (AC)

- Recense les consommations énergétiques et les émissions de GES là où elles sont émises (qu'il s'agisse de flux de « transit » ou pour lesquels le territoire est l'origine ou la destination)
- Permet d'identifier les communes concernées par un fort trafic routier
- Adapté aux polluants atmosphériques avec **impact sanitaire et environnemental local**



▶ APPROCHE RÉGLEMENTAIRE CONSIDÉRÉE DANS LE CADRE DES PLANS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAUX (PCAET)

1. PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

ENCART MÉTHODOLOGIQUE : LES APPROCHES DE COMPTABILISATION DES FLUX ET DONNÉES CLIMAT AIR ÉNERGIE DES TRANSPORTS

LES TRANSPORTS : APPROCHES CADASTRALE ET GRAVITAIRE

UN DOUBLE AFFICHAGE

Le présent rapport présente les deux approches afin de répondre au double enjeu :

1

Évaluer les possibilités de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre **découlant de l'action et des leviers directs des collectivités du territoire** : dans quelle mesure les actions locales liées aux transports portées par les collectivités peuvent-elles permettre de réduire les consommations et les émissions de gaz à effet de serre ?

APPROCHE GRAVITAIRE

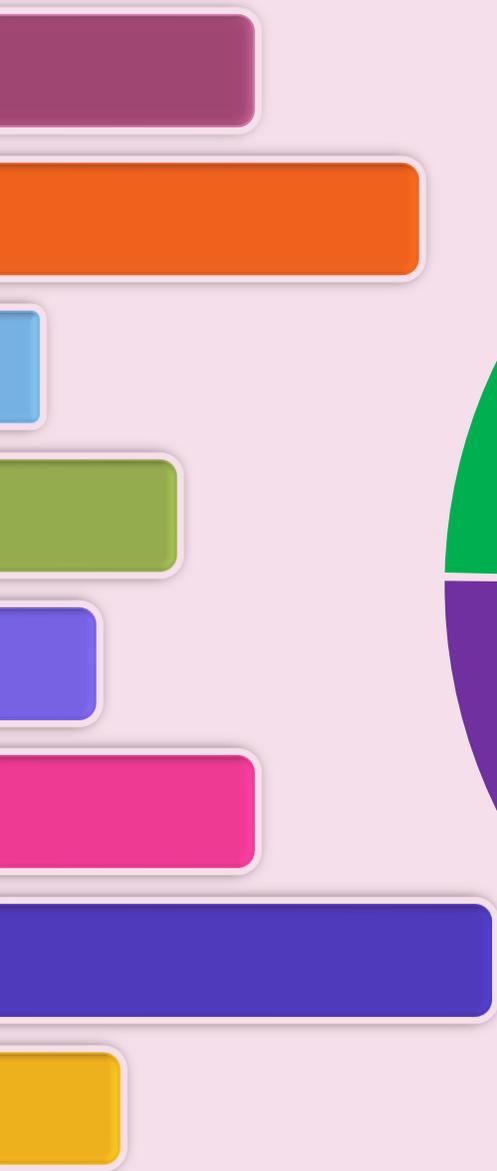
2

S'inscrire dans le **cadre réglementaire** s'imposant aux PCAET et devant permettre une mise en cohérence de ceux-ci et une comparaison entre territoires

APPROCHE CADASTRALE

Si les deux approches sont affichées, les données relatives à l'approche cadastrale constituent les données privilégiées dans la présentation des évolutions des consommations énergétiques ainsi que des émissions de gaz à effet de serre. Ainsi, lorsque l'approche n'est pas précisée, les données restituées au sein des graphiques et des tableaux sont celles issues de l'approche cadastrale.

2. PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE



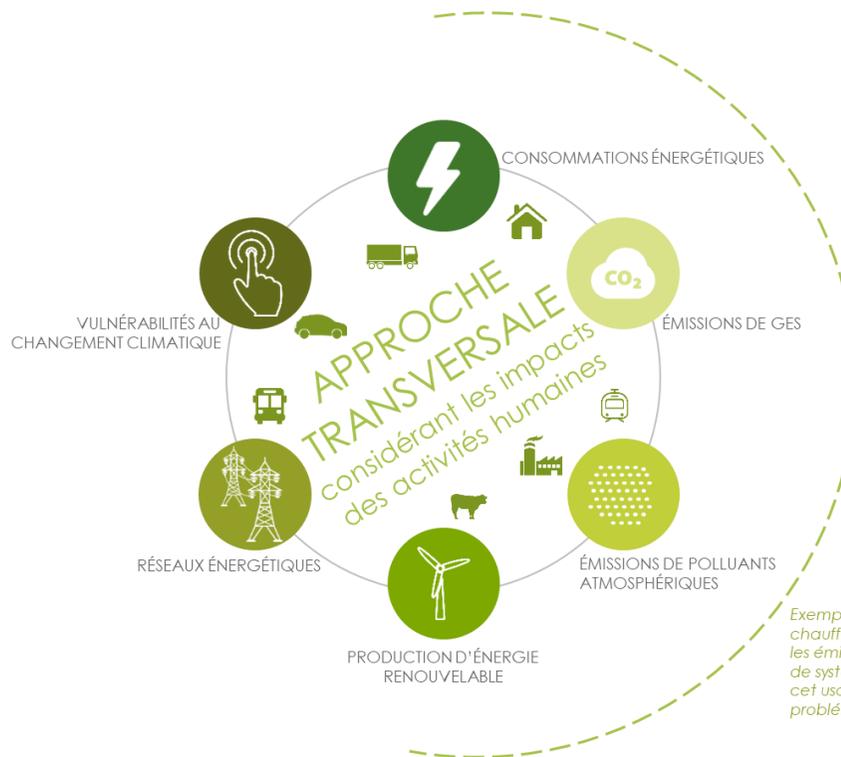
2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

Le profil climat-air-énergie du territoire s'articule autour de trois thématiques interdépendantes que sont le changement climatique (atténuation et adaptation), l'énergie et la qualité de l'air. Celles-ci renvoient à une liste de thématiques en interaction :

-  La consommation énergétique finale du territoire,
-  Les réseaux de distribution et de transport d'électricité, de gaz et de chaleur, leurs enjeux et les options de développement,
-  Les énergies renouvelables et leur potentiel de développement (ainsi que les énergies de récupération et le stockage énergétique),
-  Les émissions territoriales de gaz à effets de serre,
-  Les émissions territoriales de polluants atmosphériques,
-  La séquestration nette de dioxyde de carbone,
-  La vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.

Ces thématiques présentent des enjeux majeurs en matière de stratégie climat-air-énergie. Le profil climat-air-énergie réalisé sur la base de ces thématiques conduira ainsi à la définition des objectifs stratégiques et opérationnels du PCAET. Si l'ensemble de ces thématiques sont abordées de manière distincte dans le présent document, il est important de rappeler les interactions que celles-ci présentent et l'approche transversale qui a été adoptée afin de mettre en évidence les facteurs et liens existants.

Pour les thématiques de consommations énergétiques, d'émissions de gaz à effet de serre et d'émissions de polluants atmosphériques, l'analyse est détaillée pour être en accord la segmentation sectorielle donnée dans l'arrêté du 4 août 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial :



Exemple : l'usage du bois-énergie pour le chauffage des bâtiments permet de limiter les émissions de GES, en revanche s'il s'agit de systèmes anciens et peu performants, cet usage entraîne davantage de problématique de qualité l'air

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

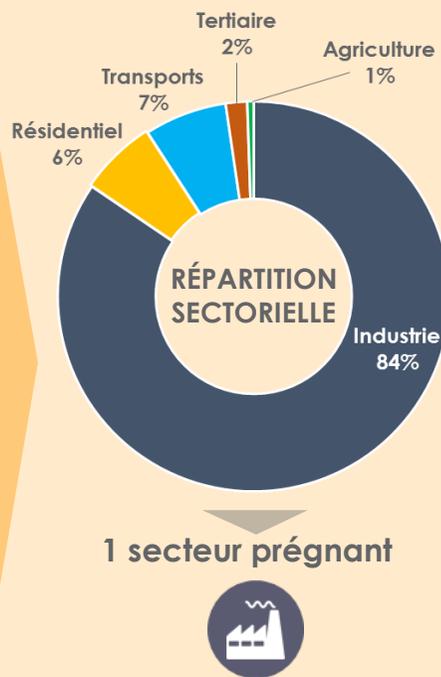
2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.1. Vision globale du territoire



CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

► En étant le premier levier d'action dans la lutte contre le changement climatique ainsi que la pollution de l'air, l'énergie constitue un élément incontournable des PCAET. Le diagnostic énergétique territorial doit permettre de cibler les secteurs où les 3 axes de travail que sont la sobriété énergétique, l'amélioration de l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables devront être mis en œuvre de manière privilégiée.



► La consommation énergétique du territoire est **très largement dominée par celle du domaine de l'industrie**, qui a lui seul représente plus de quatre cinquièmes des consommations. **Extrêmement énergivores**, les activités industrielles du territoire (notamment la papèterie de Saillat-sur-Vienne : Smurfit, Intl. Paper) entraînent une consommation énergétique totale bien au-dessus de la moyenne départementale : **150,4 MWh_{EF}/hab.an** contre 35,9 MWh_{EF}/hab.an pour la Haute-Vienne.

► Si le poids relatif du **transport** est faible, sa consommation énergétique par habitant est **proche de la moyenne départementale** (10,2 contre 11,4 MWh_{EF}/hab.an en Haute-Vienne). Elle est même supérieure qu'en Val de Vienne (5,8 MWh_{EF}/hab.an), car en plus d'une **forte dépendance des ménages à la voiture individuelle**, le **fret** - partiellement imputable aux activités industrielles - **y est plus important**.

► De manière similaire, le **résidentiel** est au niveau de la moyenne départementale (respectivement 9,6 MWh_{EF}/hab.an et 9,7 MWh_{EF}/hab.an). Ce chiffre relativement élevé s'explique par un **parc résidentiel essentiellement composé de maison individuelles (83%)**.

3 924
GWh_{EF}/an

CC POL 150,4
MWh_{EF}/hab.an

CC Val de Vienne 22,7
MWh_{EF}/hab.an

Haute-Vienne 35,9
MWh_{EF}/hab.an

Moyenne/habitant.an

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

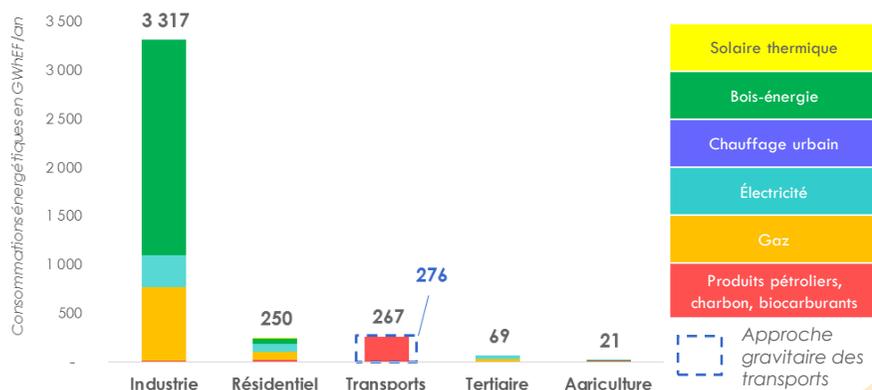
2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.1. Vision globale du territoire



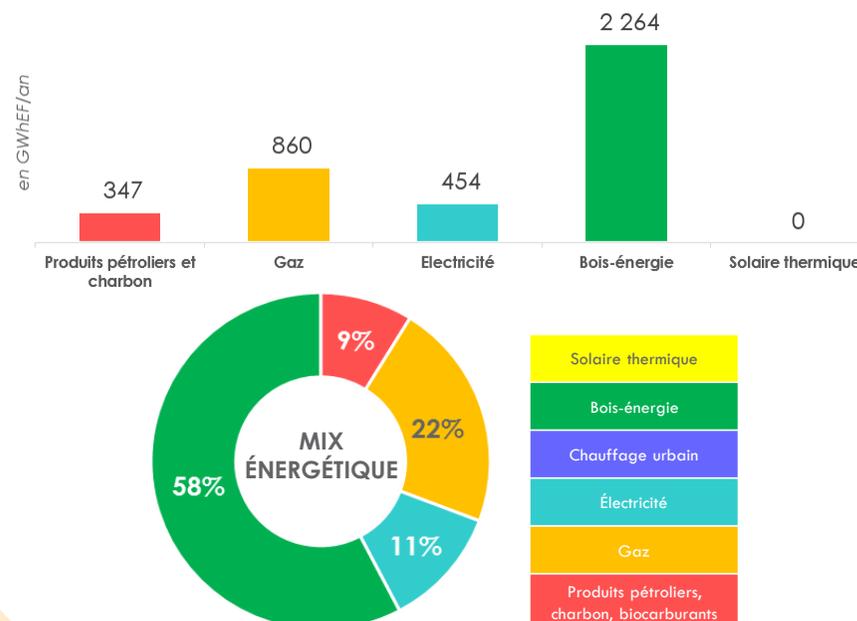
CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

RÉPARTITION DES CONSOMMATIONS PAR SECTEUR ET ÉNERGIE



► **Le Bois-énergie représente 58% des consommations énergétiques**, loin devant le gaz et l'électricité (respectivement 22% et 11%). Cette répartition est largement imposée par le mix énergétique de l'industrie dont les consommations écrasent celles des autres secteurs. Le mix énergétique y est ainsi très similaire avec 66% de Bois-énergie, 23% de gaz et 10 % d'électricité. Si son poids relatif est faible, la consommation énergétique liée aux **produits pétroliers** n'est pas insignifiante pour autant et est presque exclusivement induite par le **secteur des transports**.

MIX ÉNERGÉTIQUE



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.1. Vision globale du territoire

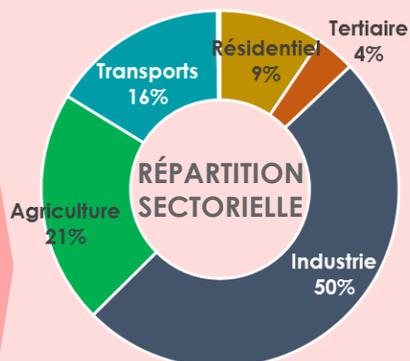
CO₂

► La concentration des émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère constitue un des principaux paramètres affectant directement l'évolution future du climat. Leur réduction représente ainsi un **enjeu global**.

LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Les émissions de GES sont de deux natures :

- **Énergétiques** : elles résultent de la combustion des énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz) issues des agents productifs (industrie, secteur tertiaire, transport de marchandises, déchets) et des ménages (secteur résidentiel, mobilité)
- **Non énergétiques** : elles résultent majoritairement du secteur agricole (méthane (CH₄) et protoxyde d'azote (N₂O)). L'activité d'élevage en est la principale source, mais pas la seule : engrais azotés, enfouissement des déchets, production de nylon... Ces activités peuvent émettre une quantité significative d'émissions de GES non énergétiques en raison du Pouvoir de Réchauffement Global (PRG) qui caractérise les gaz émis. En effet, le protoxyde d'azote (N₂O) dispose d'un PRG de 265 (1g d'émission de N₂O est ainsi équivalent à 265g de CO₂). Pour le méthane (CH₄), celui-ci est compris entre 28 et 30 (PRG à 100 ans issus du 5^{ème} rapport du GIEC).



1 secteur prégnant



CC POL

16,4
t/hab.an



CC Val de Vienne

7,5
t/hab.an



Haute-Vienne

10,2
t/hab.an

Moyenne/habitant.an



► **L'industrie est la première source d'émissions de GES du territoire (50%)**. Cette proportion est toutefois bien inférieure à ce que la consommation énergétique du secteur pouvait laisser présager, et ce, grâce à un mix des principaux chantiers sur lesquels travailler. Viennent ensuite l'énergie du secteur dominé par le **bois-énergie**. **L'agriculture, deuxième secteur d'émissions de GES** mais principal responsable d'émissions de GES non énergétiques devra être un des **transports, sources de 14% des émissions**, et le **parc bâti** (secteurs résidentiel et tertiaire) : **13%**. Des actions pourront diminuer leurs émissions efficacement.

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

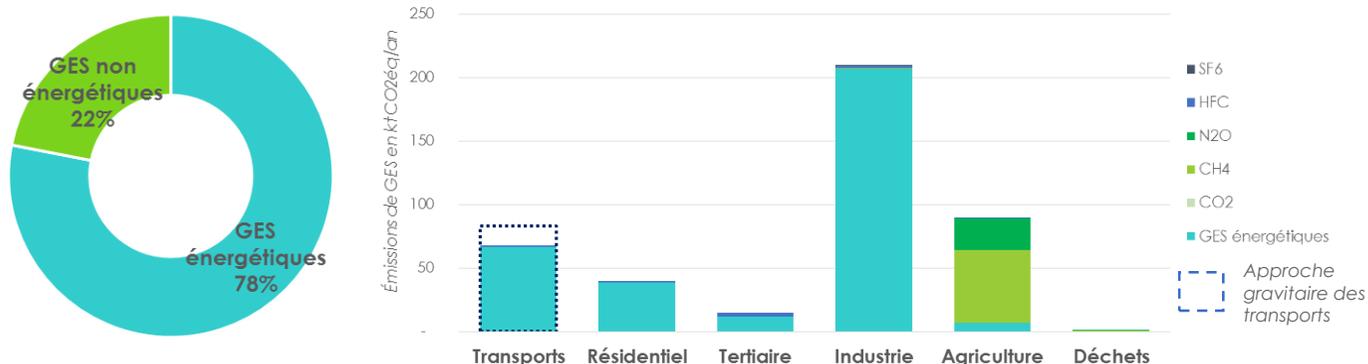
2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.1. Vision globale du territoire

CO₂

LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

RÉPARTITION DES ÉMISSIONS DE GES PAR TYPE ET PAR SECTEUR



► Les émissions de **Gaz à Effet de Serre énergétiques** comptent pour plus des **trois-quarts des émissions de GES**. Si l'industrie en est le premier responsable, les transports (20% des émissions de GES énergétiques) et le résidentiel (12%) y contribuent activement. Ces émissions de GES sont à mettre **en lien direct avec les consommations énergétiques du territoire** (voir page 19). Des actions permettant de réduire les consommations énergétiques carbonées auront ainsi des conséquences sur les émissions de GES, selon le mix énergétique du secteur en question.

► **Les 22% d'émissions de GES restants sont des émissions non-énergétiques** et sont presque exclusivement imputable à l'agriculture (91% des émissions non-énergétiques). Le méthane (CH₄) et le protoxyde d'azote (N₂O) en sont les principales composantes et possèdent un fort PRG (Potentiel de Réchauffement Global).

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.1. Vision globale du territoire

LES ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES

► La problématique de la qualité de l'air, et donc des émissions de polluants atmosphériques pouvant être d'origines naturelle ou anthropique, a été intégrée par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) dans les plans climat énergie territoriaux (PCET) afin qu'ils deviennent des plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET). Cette intégration résulte de plusieurs constats :

- Les émissions de polluants atmosphériques présentent, contrairement aux émissions de GES, des **impacts directs sur l'environnement et les conditions sanitaires des populations** (il s'agit donc d'un enjeu local),
- Les polluants atmosphériques sont également, pour certains, des **précurseurs de gaz à effet de serre**,
- **Certaines mesures/actions de lutte contre le changement climatique (car destinées à limiter les émissions de gaz à effet de serre émises) peuvent avoir des effets négatifs sur la qualité de l'air.**

L'estimation des émissions territoriales de polluants atmosphériques ainsi qu'une analyse de leurs potentiels de réduction portent sur une liste de polluants précisés par l'arrêté du 4 août 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial. Ils sont les suivants : les **oxydes d'azote (NOX)**, les **particules PM10 et PM2**, les **composés organiques volatils (COV)**, tels que définis au I de l'article R. 229-52 du code de l'environnement, ainsi que le **dioxyde de soufre (SO₂)** et l'**ammoniac (NH₃)**, tels que définis au I de l'article R. 221-1 du même code.

Afin de présenter leurs différents degrés d'incidence, les impacts sanitaires et environnementaux associés à chaque polluant sont rappelés ci-après.



Sources images : <http://www.imag-in-air.com>, <https://www.pollourisme.fr/fr/>

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.1. Vision globale du territoire

		LES ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES	
		IMPACTS...	
		... SANITAIRES	... ENVIRONNEMENTAUX
COVNM	<p>L'accumulation de certains COVNM dans l'atmosphère peut avoir des impacts à moyens et longs termes sur la santé humaine. Ceux-ci sont divers et dépendent de la nature du polluant ainsi que du degré d'exposition.</p> <ul style="list-style-type: none"> Gêne olfactive Irritation des voies respiratoires (résultant notamment des aldéhydes (composés organiques)) Participent au développement des problèmes allergiques Irritation oculaire Diminution des capacités respiratoires Troubles cardiaques, digestifs, rénaux et nerveux Effets mutagènes et cancérigènes (le benzène est classé CMR (cancérogène, mutagène et reprotoxique)) 	<ul style="list-style-type: none"> Les COV jouent un rôle majeur dans les mécanismes complexes de formation de l'ozone en basse atmosphère (troposphère – réaction avec les oxydes d'azote sous l'effet du rayonnement solaire), participent à l'effet de serre et au processus de formation du trou dans la haute atmosphère (stratosphère) En participant à la formation d'ozone, il contribue indirectement aux effets induits par celui-ci sur la végétation, les forêts et les cultures (diminution des rendements, nécrose des feuilles ...) 	
NO _x	<ul style="list-style-type: none"> Gaz irritant pénétrant dans les plus fines ramifications des voies respiratoires. Il peut, dès $200\mu\text{g}/\text{m}^3$, entraîner une altération de la fonction respiratoire, une hyper-réactivité bronchique chez l'asthmatique et un accroissement de la sensibilité des bronches aux infections chez l'enfant. Le NO₂ est 40 fois plus toxique que le monoxyde de carbone (CO) et quatre fois plus toxique que le NO (ADEME) Les NO_x participent à la formation de particules fines dans l'air ambiant et donc aux effets induits par celles-ci 	<ul style="list-style-type: none"> L'acidification (pollution acide via notamment les « pluies acides ») et l'eutrophisation des milieux naturels (eaux et sols) en cas de dépôt excessif en milieu naturel Dépérissement des forêts accentué par les dépôts secs ou humides de NO_x Contribue à la concentration de nitrates dans les sols Rôle précurseur dans la formation d'ozone dans la basse atmosphère Les NO_x participent à la formation de particules fines dans l'air ambiant et donc aux effets induits par celles-ci 	

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.1. Vision globale du territoire

		LES ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES	
		IMPACTS...	
		... SANITAIRES	... ENVIRONNEMENTAUX
NH ₃	<ul style="list-style-type: none"> Gaz irritant qui possède une odeur piquante et qui brûle les yeux et les poumons Impacts sanitaires résultant de la formation et la présence de particules fines dans l'air (PM_{2,5}), nitrites et nitrates en cas de transformation dans l'atmosphère. 	<ul style="list-style-type: none"> L'acidification et l'eutrophisation des milieux naturels (eaux et sols) en cas de dépôt excessif en milieu naturel Dépérissement des forêts accentué par les dépôts secs ou humides de NH₃ Participation à la formation de particules fines (PM_{2,5}) en cas de recombinaison avec des oxydes d'azote et de soufre. <i>il est observé une contribution importante de l'ammoniac aux pics de particules fines au début du printemps, période d'épandage de fertilisants et d'effluents d'élevage.</i> 	
PM ₁₀	<ul style="list-style-type: none"> Les plus grosses particules sont retenues par les voies aériennes supérieures Maladies respiratoires, cardiovasculaires et cancer du poumon : <ul style="list-style-type: none"> Une exposition à court terme suffit à accroître la morbidité cardio-respiratoire Une exposition chronique favorise l'apparition de l'asthme, de broncho-pneumopathies chroniques obstructives et des altérations du développement de la fonction respiratoire chez l'enfant, de maladies cardiovasculaires et de cancers du poumon. Les effets s'accroissent lorsqu'il s'agit de personnes plus vulnérables. 	<ul style="list-style-type: none"> Du point de vue du climat et de son changement : <ul style="list-style-type: none"> Les nuages constitués d'une grande part de particules sont plus réfléchissants (albédo) et diminuent donc le flux lumineux arrivant à la surface terrestre Les particules participent à un refroidissement (leur présence dans l'atmosphère diminue le flux solaire incident qui arrive sur la surface de la terre (tel un parasol)) Les particules contribuent à l'acidification et à l'eutrophisation des écosystèmes forestiers et aquatiques Elles participent aux salissures des bâtiments et des monuments 	

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.1. Vision globale du territoire

LES ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES

IMPACTS...



... SANITAIRES

PM_{2,5}

- Les particules fines pénètrent profondément dans l'appareil respiratoire jusqu'aux alvéoles pulmonaires
- Maladies respiratoires, cardiovasculaires et cancer du poumon :
 - Une exposition à court terme suffit à **accroître la morbidité cardio-respiratoire**
 - Une exposition chronique favorise l'apparition de l'asthme, de **broncho-pneumopathies chroniques obstructives** et des **altérations du développement de la fonction respiratoire** chez l'enfant, de **maladies cardiovasculaires** et de **cancers du poumon**
 - Une exposition à long terme aux particules fines (2,5) peut provoquer **l'athérosclérose, des perturbations des naissances et des maladies respiratoires chez l'enfant**
 - Les effets s'accroissent lorsqu'il s'agit de personnes plus vulnérables

SO₂

- Gaz irritant agissant **en synergie avec d'autres substances notamment les particules en suspension**
- Associé à l'**altération de la fonction pulmonaire chez l'enfant et à une exacerbation des symptômes respiratoires aigus chez l'adulte** (toux, gêne respiratoire)
- Les **individus asthmatiques y sont particulièrement sensibles**

... ENVIRONNEMENTAUX



- **Du point de vue du climat et de son changement :**
 - Les nuages constitués d'une grande part de particules sont plus réfléchissants (albédo) et **diminuent donc le flux lumineux arrivant à la surface terrestre**
 - Les particules participent à un **refroidissement** (leur présence dans l'atmosphère diminue le flux solaire incident qui arrive sur la surface de la Terre (tel un parasol))
 - Les particules contribuent à l'**acidification et à l'eutrophisation des écosystèmes forestiers et aquatiques**
 - Elles participent aux **salissures des bâtiments et des monuments**
-
- En présence d'humidité, il forme de l'acide sulfurique qui contribue :
 - Au **phénomène de pluies acides qui affectent les végétaux et les sols** (notamment les sols acides (granites schistes acides et grès))
 - **À la dégradation de la pierre** (et des monuments qui en sont constitués) **et des matériaux de construction**

Sources : [ADEME](#) ; [Airparif](#) ; [ATMO Nouvelle-Aquitaine](#) ; MEEM, « Rapport d'évaluation des impacts environnementaux du Plan National de Réduction des Polluants Atmosphériques », mars 2017.

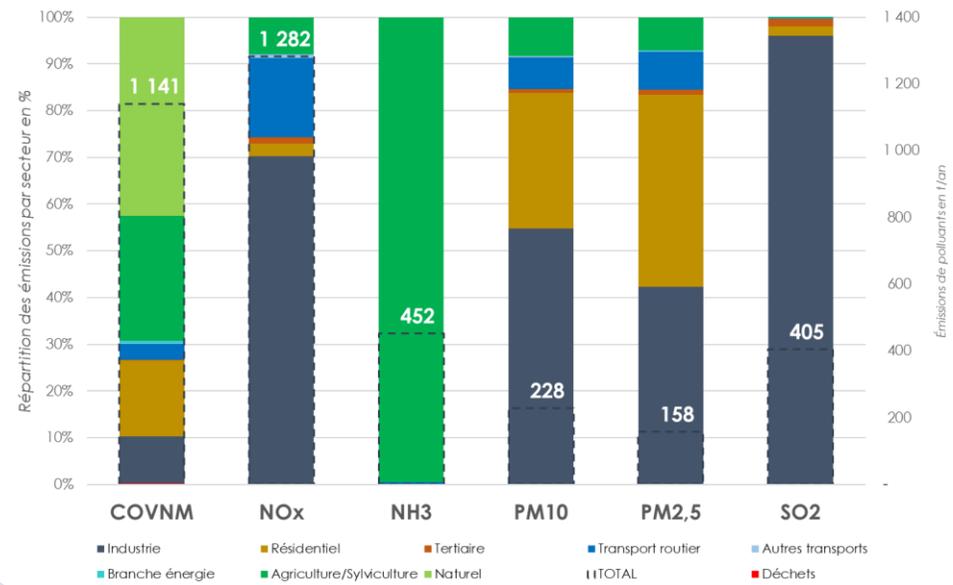
2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.1. Vision globale du territoire

LES ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES

RÉPARTITION DES ÉMISSIONS ANTHROPIQUES DE POLLUANTS PAR TYPE



3 666 t/an

► **Le secteur de l'industrie représente à lui seul 48% du volume des polluants émis.** Les processus de combustion présents dans ces industries (et notamment l'industrie papetière) entraînent de très importantes **émissions d'oxyde d'azote (NO_x)**.

► **L'agriculture est le second secteur le plus impactant en termes de polluants, avec près d'un cinquième des émissions totales.** Elle représente ainsi un des principaux leviers du territoire pour diminuer les émissions; celles d'**ammoniac (NH₃)** en particulier.

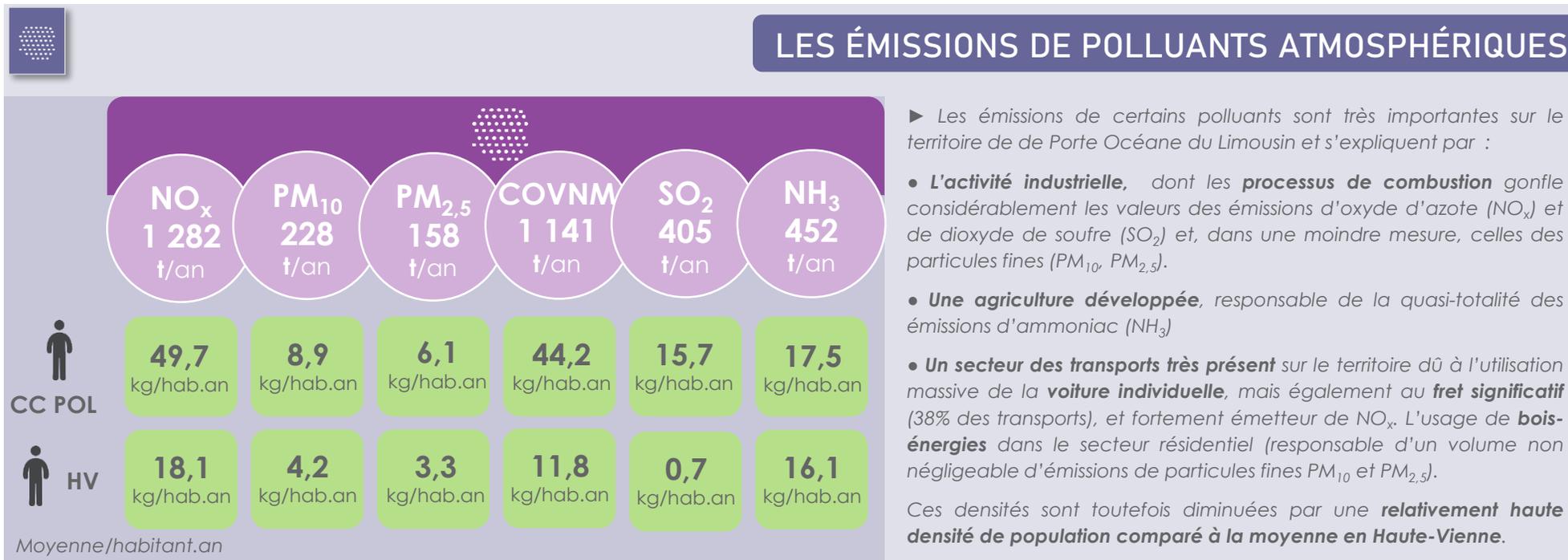
► **Le parc bâti (résidentiel + tertiaire) ainsi que le secteur des transports** sont également à considérer comme des cibles prioritaires en raison de leur contribution importante aux émissions de **composés organiques non volatiles (COVNM) et de particules fines (PM₁₀ et PM_{2,5})** pour le parc bâti, et de **NO_x** pour les transports.

► Il faut souligner que les émissions non anthropiques (naturelles) ne constituent pas un levier d'action réaliste. Ces émissions sont par ailleurs principalement des émissions de COVNM. Elles ne seront donc pas analysées par la suite.

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.1. Vision globale du territoire



► Les émissions de certains polluants sont très importantes sur le territoire de de Porte Océane du Limousin et s'expliquent par :

- **L'activité industrielle**, dont les **processus de combustion** gonfle considérablement les valeurs des émissions d'oxyde d'azote (NO_x) et de dioxyde de soufre (SO₂) et, dans une moindre mesure, celles des particules fines (PM₁₀, PM_{2,5}).

- **Une agriculture développée**, responsable de la quasi-totalité des émissions d'ammoniac (NH₃)

- **Un secteur des transports très présent** sur le territoire dû à l'utilisation massive de la **voiture individuelle**, mais également au **fret significatif** (38% des transports), et fortement émetteur de NO_x. L'usage de **bois-énergies** dans le secteur résidentiel (responsable d'un volume non négligeable d'émissions de particules fines PM₁₀ et PM_{2,5}).

Ces densités sont toutefois diminuées par une **relativement haute densité de population comparé à la moyenne en Haute-Vienne**.

► La problématique de la qualité de l'air, et donc des émissions de polluants atmosphériques (d'origine naturelle ou anthropique), a été intégrée par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) dans les plans climat énergie territoriaux (PCET) afin qu'ils deviennent des plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET). Cette intégration résulte de plusieurs constats :

- Les polluants atmosphériques présentent, contrairement aux GES, des **impacts directs sur l'environnement et les conditions sanitaires des populations** (il s'agit donc d'un enjeu local),
- Les polluants atmosphériques sont également, pour certains, des précurseurs de GES,
- Certaines mesures/actions de lutte contre le changement climatique peuvent avoir des effets négatifs sur la qualité de l'air.

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.1. Vision globale du territoire

LES POTENTIELS MAXIMUMS DE RÉDUCTION

Pour chacune de ces thématiques ont été calculés des potentiels de réduction :

- **Pour les consommations énergétiques** : le potentiel de réduction correspond à la trajectoire la plus ambitieuse pour le territoire (à l'horizon 2050), sans prise en compte de la faisabilité financière du déploiement des actions visant l'efficacité énergétique et la sobriété énergétique à une telle échelle. Il représente ainsi le gain/l'impact cumulé de leviers sur lesquels les collectivités peuvent influencer directement ou indirectement. Le potentiel étant le produit de l'action des collectivités et des évolutions résultant de décisions prises à l'échelle nationale, sa construction repose sur une approche méthodologique considérant les hypothèses retenues dans le cadre des scénarios, trajectoires et débats nationaux. Le potentiel de réduction conjugué donc :
 - les différents leviers envisagés au niveau national,
 - l'impact des leviers sur lesquels les collectivités peuvent directement ou indirectement influencer,
 - les spécificités du territoire en question et les évolutions tendanciennes affectant le territoire à l'horizon 2050 (évolution démographique, nouvelles constructions, Certificats d'Économies d'Énergie jusqu'en 2020...).
- **Pour les émissions de GES** : le potentiel de réduction estimé s'inscrit dans la même logique que celle des consommations énergétiques. La méthodologie

d'estimation diffère, toutefois, selon la nature de GES :

- L'estimation du potentiel maximal de réduction des émissions territoriales de GES énergétiques est réalisée à partir des potentiels maximaux de réduction des consommations énergétiques et les mix énergétiques associés. Des facteurs d'émissions permettent de convertir les économies d'énergies en réduction de gaz à effet de serre.
- Les émissions de GES non énergétiques relevant quasi-exclusivement du secteur agricole, les hypothèses retenues dans la détermination du potentiel maximum de réduction de ces émissions concernent principalement ce secteur.
- **Pour les émissions de polluants atmosphériques** : le potentiel de réduction estimé s'inscrit dans la même logique que celle utilisée pour les deux thématiques précédentes. Celui-ci a été, néanmoins, évalué sur la base des actions choisies en matière de technologies et de mix énergétiques dans le cadre des potentiels de réduction de consommations énergétiques ainsi que sur la base des principales techniques pouvant être mises en place d'ici 2050 afin de réduire les émissions de polluants atmosphériques d'origines non énergétiques (notamment dans le secteur agricole). Les facteurs d'émissions de polluants atmosphériques considérées correspondent à ceux fournis par le CITEPA dans sa base de données OMINEA.

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.1. Vision globale du territoire

LES POTENTIELS MAXIMUMS DE RÉDUCTION

L'estimation des potentiels de réduction a ainsi considéré les hypothèses suivantes pour les différents secteurs :



LE PARC BÂTI

- Rénovation thermique BBC de l'ensemble du parc de logements et des surfaces tertiaires
- Mix énergétique considéré correspondant à celui exposé dans le cadre du Scénario Négawatt publié en mai 2014



LES TRANSPORTS

- Hypothèses en matière de quantités de déplacements, parts modales, motorisation et efficacité énergétique issues du scénario Négawatt publié en mai 2014



L'INDUSTRIE

- Gains d'efficacité énergétique dans les process industriels selon les hypothèses du scénario AMS2 (scénario référence de la SNBC) établi pour 2035, avec une prolongation jusqu'en 2050



L'AGRICULTURE

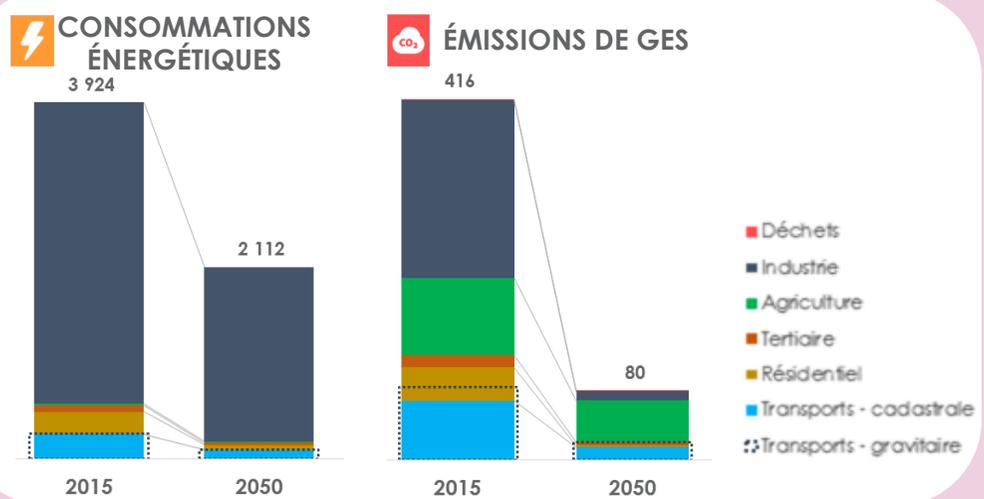
- Hypothèses en matière de baisse des consommations énergétiques (changements de pratiques, améliorations techniques) et de substitution (par des énergies renouvelables) issues du scénario Aferres 2050 (appliquées ensuite pour les émissions de GES et de polluants)
- Réduction maximale en matière d'émissions de GES non énergétiques calculée à partir de plusieurs actions proposées par une étude de l'INRA permettant d'abaisser les émissions de dioxyde de carbone, de méthane et de protoxyde d'azote

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

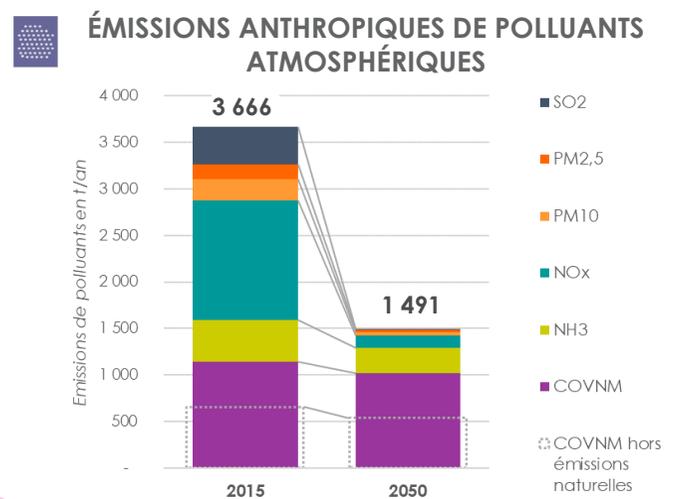
2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.1. Vision globale du territoire

LES POTENTIELS MAXIMUMS DE RÉDUCTION



Réduction	Consommation énergétique	Émission de gaz à effet de serre
RÉSIDENTIEL	- 78 %	- 95 %
TERTIAIRE	- 67 %	- 72 %
TRANSPORTS	- 64 %	- 75 %
TRANSPORTS - gravitaire	- 64 %	- 78 %
AGRICULTURE	- 30 %	- 47 %
INDUSTRIE	- 42 %	- 95 %
DÉCHETS	X	- 47 %
TOTAL	- 46 %	- 81 %
TOTAL (gravitaire)	- 46 %	- 80 %



Réduction	Polluants atmosphériques
COVNM	- 19 %
NH ₃	- 40 %
NO _x	- 90 %
PM ₁₀	- 84 %
PM _{2.5}	- 82 %
SO ₂	- 100 %
TOTAL	- 68 %

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.1. Vision globale du territoire

PRINCIPAUX ENJEUX ET LEVIERS DE RÉDUCTION

PRINCIPAUX CONSTATS	ENJEUX	LEVIERS D'ACTION POTENTIELS
<p>1^{er} secteur en conso. et GES</p>  <ul style="list-style-type: none"> • Une forte tradition industrielle tournée vers la papeterie, le textile et la porcelaine et portée par de gros groupes tels International Paper. • Une consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre massives. 	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter les consommations, émissions de gaz à effet de serre et de polluants liées aux activités industrielles du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Audits énergétiques • Compensation carbone • Être proactif dans l'organisation et l'aménagement des déplacements domicile-travail des employés
<p>2^{ème} secteur en conso.</p>  <ul style="list-style-type: none"> • Une ruralité et l'absence d'un réseau de transport en commun reliant les principaux pôles urbains à l'échelle du bassin de vie impliquant une dépendance importante à la voiture individuelle • Le poids du mode transport routier se traduisant dans le mix énergétique composé à presque 100% de produits pétroliers 	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter les consommations, émissions de gaz à effet de serre et de polluants liées aux déplacements des habitants du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des solutions alternatives de déplacement adaptées aux enjeux de la mobilité rurale (rationalisation, mutualisation, solidarité) • Favoriser le développement de la mobilité électrique • Limiter le besoin de déplacements en s'appuyant sur l'aménagement du territoire (maintien et développement des commerces et services de proximité, diffusion des espaces de coworking/télétravail...)

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.1. Vision globale du territoire

PRINCIPAUX ENJEUX ET LEVIERS DE RÉDUCTION

PRINCIPAUX CONSTATS	ENJEUX	LEVIERS D'ACTION POTENTIELS
 <p>3^{ème} secteur en conso.</p> <ul style="list-style-type: none"> 50% des logements construits avant la 1^{ère} RT, et 34% des logements sont considérés comme énergivores (étiquettes DPE E, F et G) Un mix énergétique marqué par une représentation importante d'énergies fossiles (44%) 	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la performance environnementale des logements (consommations énergétiques, émissions de GES et de polluants, adaptation) Changer les appareils de chauffage les plus émetteurs : <ul style="list-style-type: none"> Foyers ouverts émetteurs de particules fines Systèmes fioul émetteurs de polluants et d'émissions de gaz à effet de serre 	<ul style="list-style-type: none"> Réhabiliter le parc de logements énergivores Favoriser le changement des systèmes de chauffage les plus émetteurs Sensibiliser les ménages aux pratiques de sobriété énergétique
 <p>2^{ème} secteur en GES</p> <ul style="list-style-type: none"> Un territoire de tradition agricole et particulièrement tourné vers l'élevage bovin impliquant des émissions de GES notables (principalement CH4 et N2O) L'importance du secteur agricole se retrouve également dans les émissions de polluants (NO_x (engrais), NH₃) 	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir l'activité agricole du territoire tout en favorisant la promotion de pratiques agricoles durables et la diversification du secteur (à croiser notamment avec la dimension de séquestration carbone) permettant de limiter les émissions 	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les agriculteurs au regard de pratiques agricoles plus durables (limitation des engrais azotés, Communiquer quant aux enjeux croisés (adaptation au changement climatique, séquestration carbone) liés au développement d'orientations agricoles plus vertueuses (agroforesterie, etc.).

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.2. Analyse de l'impact de chaque secteur au changement climatique et sur le cadre de vie des habitants

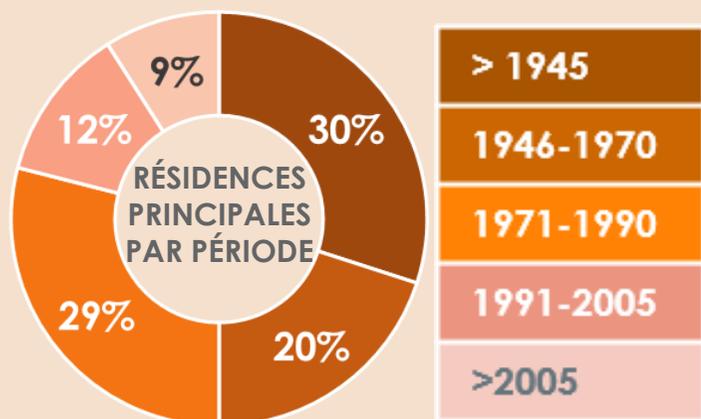
A. LE PARC BÂTI



PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU PARC BÂTI

Un parc résidentiel composé de près de **13 000 logements**, essentiellement des **maisons individuelles (83%)** plutôt **anciennes** à l'origine de consommations importantes. Les surfaces moyennes par type de logements sont les suivantes : 106 m² pour les maisons individuelles et 61 m² pour les logements collectifs.

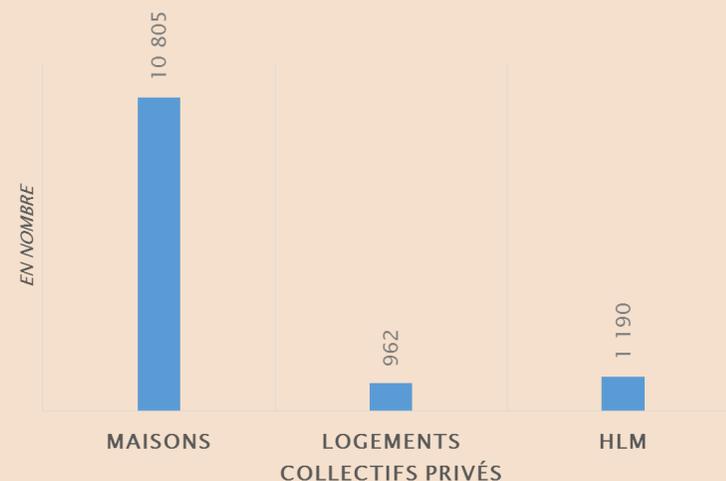
PÉRIODES DE CONSTRUCTION



34%

Logements ayant une étiquette de performance énergétique E, F ou G

RÉPARTITION DES LOGEMENTS PAR TYPE



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

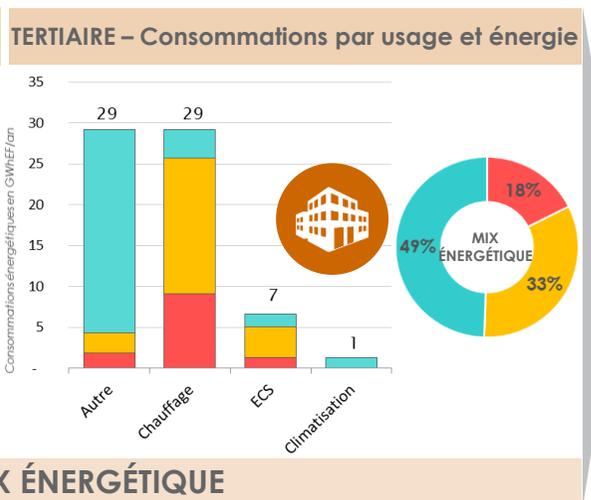
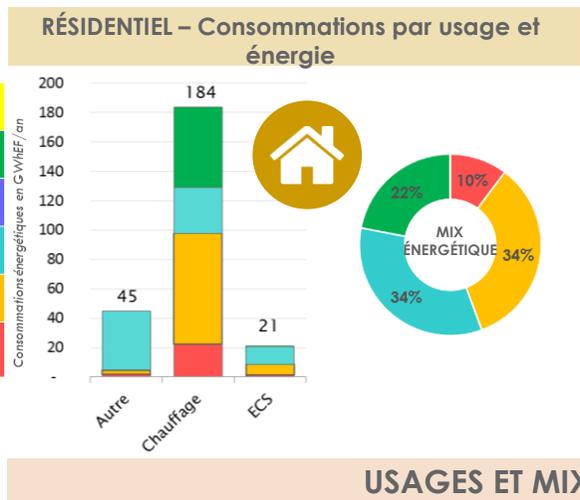
2.1.2. Analyse de l'impact de chaque secteur au changement climatique et sur le cadre de vie des habitants

A. LE PARC BÂTI



	Consommations énergétiques en GWh _{EF} /an	Position dans le bilan	% du secteur dans le bilan	Consommations moyennes en MWh _{EF} par logement (résidentiel) ou MWh _{EF} par m ² (tertiaire)		Consommations moyennes par habitant en MWh _{EF} /hab.an	
				CC POL	HV	CC POL	HV
RÉSIDENTIEL	250	3 ^e	6%	19,3 MWh _{EF} /log.an	18,5 MWh _{EF} /log.an	9,6	9,7
TERTIAIRE	69	4 ^e	2%	0,27 MWh _{EF} /m ² .an	0,25 MWh _{EF} /m ² .an	2,7	2,9
TOTAL	319					12,3	12,6

LÉGENDE



USAGES ET MIX ÉNERGÉTIQUE

Des consommations énergétiques résultant majoritairement du **chauffage**, en particulier pour le parc résidentiel (74% des consommations énergétiques), pouvant résulter d'une moindre performance des logements (environ 1/3 des logements construits avant 1970/1^{ère} réglementation thermique) et de surfaces importantes. **Le gaz** est la première énergie utilisée pour le chauffage, que ce soit dans le tertiaire ou le résidentiel. Il représente **près d'un tiers** du mix énergétique de ces deux secteurs.

Les énergies fossiles représentent, par ailleurs, pour les deux secteurs des parts raisonnables du mix énergétiques : 10% pour le secteur résidentiel et 18% pour les bâtiments tertiaires.

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.2. Analyse de l'impact de chaque secteur au changement climatique et sur le cadre de vie des habitants

A. LE PARC BÂTI



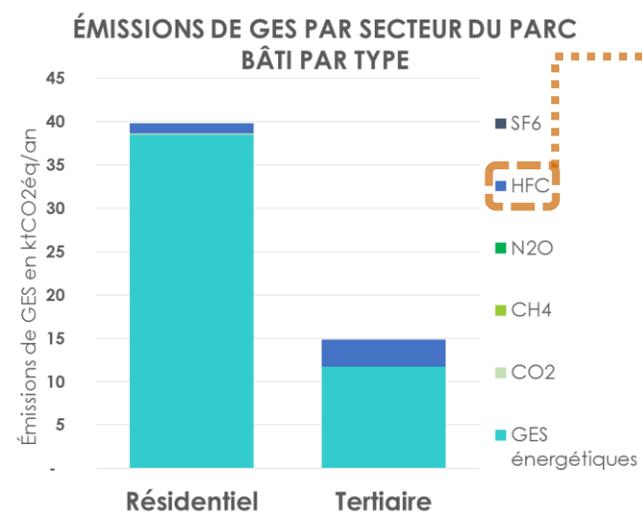
	Émissions de GES totales en ktCO ₂ éq/an	Position dans le bilan	Émissions moyennes par habitant en tCO ₂ éq/hab.an	
			POL	HV
RÉSIDENTIEL	40	4 ^e	1,5	1,6
TERTIAIRE	15	5 ^e	0,6	0,6
TOTAL	55	/	2,1	2,2

IMPACTS DES MIX ÉNERGÉTIQUES SUR...



- 2% des conso.
- 26% des conso.
- 11% des conso.

1 ...LES ÉMISSIONS DE GES



Une représentation notable de bois-énergie permet de limiter les émissions de GES. Une majorité **des émissions de GES énergétiques** sont donc liées aux consommations de **gaz de produits pétroliers** et **d'électricité**.



ET DES BESOINS DE FROID GÉNÉRATEURS DE GAZ À EFFET DE SERRE DE SERRE

Dans une moindre mesure, des émissions de **HFC** (4 ktCO₂éq/an) liées à l'usage de la climatisation et correspondant à 8% des émissions du parc bâti.

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.2. Analyse de l'impact de chaque secteur au changement climatique et sur le cadre de vie des habitants

A. LE PARC BÂTI



	Polluants prégnants*	Émissions de polluants en t/an	Position dans le bilan	Émissions moyennes par habitant en kg/hab.an	
				POL	HV
Parc Bâti	PM ₁₀	68	2 ^e	2,65	1,95
	PM _{2,5}	67	2 ^e	2,59	1,91
	COVNM	186	2 ^e	7,22	6,22

* Les polluants considérés ici comme prégnants correspondent à ceux émis dans les plus grandes proportions et/ou disposant des impacts sanitaires et environnementaux les plus notables pour les secteurs en question.

IMPACTS DES MIX ÉNERGÉTIQUES SUR...



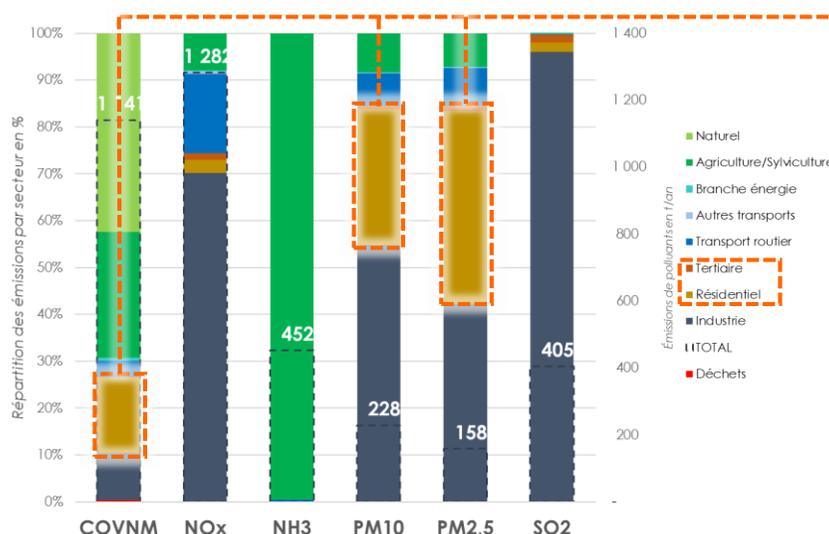
2% des conso.

26% des conso.

11% des conso.

2

... LES ÉMISSIONS DE POLLUANTS



► Les contributions des secteurs résidentiel et tertiaire à l'échelle du bilan des émissions de polluants du territoire pour les émissions de **PM10, PM2,5 et de COVNM** sont importantes.

La notable proportion du **bois-énergie** à l'échelle du bilan des consommations énergétiques du secteur résidentiel explique l'importance de ce secteur dans les émissions de PM.

Par ailleurs, les émissions **d'oxydes d'azote NO_x** sont alimentée par l'usage conséquent de **gaz** dans le secteur résidentiel.

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.2. Analyse de l'impact de chaque secteur au changement climatique et sur le cadre de vie des habitants

B. LES TRANSPORTS (MOBILITÉ DES INDIVIDUS ET TRANSPORT DE MARCHANDISES)



CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE



Un territoire à dominante rurale

Desservi par une ligne de train et plusieurs lignes de bus...

... Mais limité par un cloisonnement départemental (réseau de bus pensé pour une mobilité au sein du département alors que POL fait frontière commune avec la Charente) et une cadence horaire faible (train). De plus, la ligne TER Limoges – Angoulême est actuellement suspendue pour des travaux de régénération de la voie qui pourraient ne jamais avoir lieu.

	Consommations énergétiques en GWh _{EF} /an	Position dans le bilan	% du secteur dans le bilan	Consommations moyennes par habitant en MWh _{EF} /an	
				CC POL	HV
TRANSPORTS <i>(approche cadastrale)</i>	267	2 ^e	7%	10,2	11,4
TRANSPORTS <i>(approche gravitaire)</i>	276	2 ^e	7%	10,6	8,0

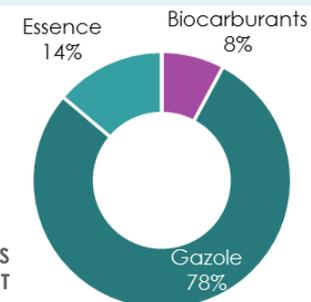
APPROCHE CADASTRALE



92% des consommations énergétiques issues des produits pétroliers

Lié à des flux essentiellement routiers

CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES PAR CARBURANT



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.2. Analyse de l'impact de chaque secteur au changement climatique et sur le cadre de vie des habitants

B. LES TRANSPORTS (MOBILITÉ DES INDIVIDUS ET TRANSPORT DE MARCHANDISES)

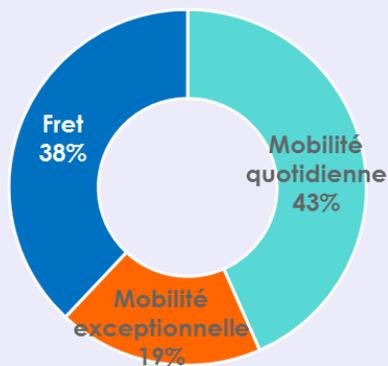


	Consommations énergétiques en GWh _{EF} /an	Position dans le bilan	% du secteur dans le bilan	Consommations moyennes par habitant en MWh _{EF} /an	
				CC POL	HV
TRANSPORTS <i>(approche gravitaire)</i>	276	2 ^e	7%	10,6	8,0
Mobilité	171	3 ^e	4%	6,6	6,2
Transport de marchandises	105	4 ^e	3%	4	1,8

ENCART APPROCHE GRAVITAIRE – « PAR RESPONSABILITÉ »

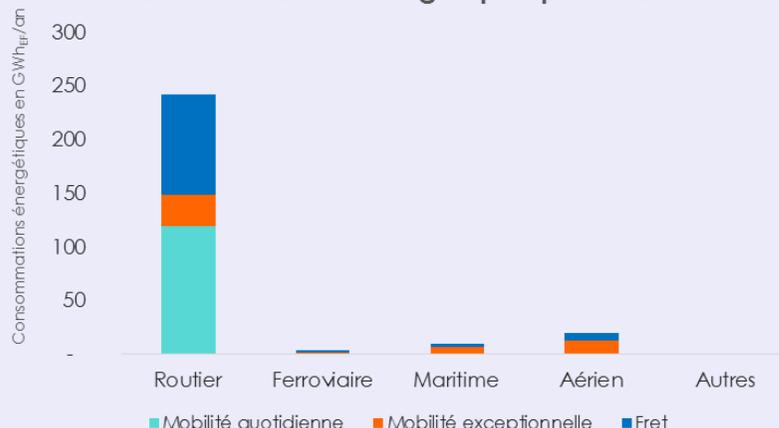
En estimant les flux de déplacements avec l'approche gravitaire, la consommation énergétique du secteur des transports passe de 267 GWh_{EF}/an à 276 GWh_{EF}/an. Si ces deux chiffres sont très proches, ils expriment des réalités différentes. D'un côté, l'approche cadastrale met en évidence l'important flux de transport qui traverse le territoire (RN141) et qui en fait un **lieu de passage** privilégié. De l'autre, l'approche gravitaire révèle un **transport de marchandise conséquent**, à mettre en lien avec la prépondérance de l'activité industrielle du territoire.

Répartition des consommations énergétiques par type



Dans le secteur des transports, l'approche gravitaire, comptabilisant les flux de transport générés et induits par le territoire, met en évidence que **43% des consommations résultent de la mobilité des personnes et 38% du transport de marchandises.**

Consommations énergétiques par mode



88% des consommations du secteur des transports sont issus du mode routier, dont 38% du transport de marchandises. La consommation moyenne par habitant relative au fret est en effet très importante et se situe bien au-dessus de la moyenne départementale (moyenne par ailleurs gonflée par la CC POL...).

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

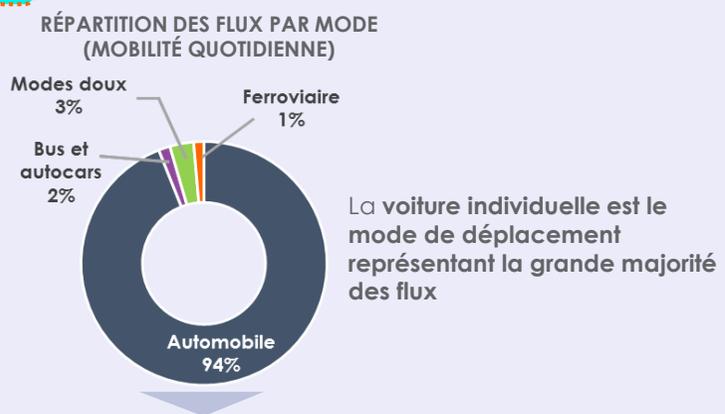
2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.2. Analyse de l'impact de chaque secteur au changement climatique et sur le cadre de vie des habitants

B. LES TRANSPORTS (MOBILITÉ DES INDIVIDUS ET TRANSPORT DE MARCHANDISES)

ENCART APPROCHE GRAVITAIRE – « PAR RESPONSABILITÉ »

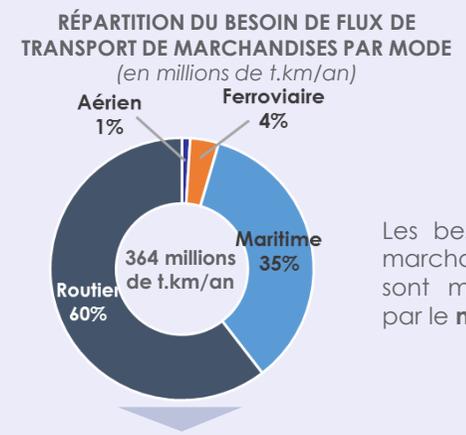
MOBILITÉ DES PERSONNES



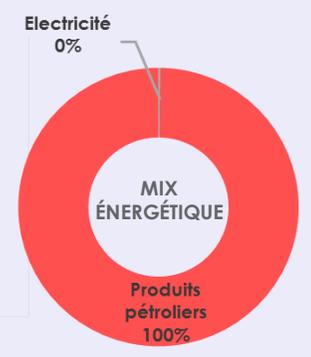
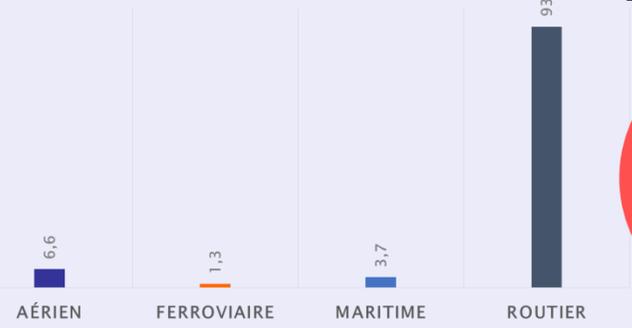
RÉPARTITION DES DÉPLACEMENTS PAR CLASSE DE PORTÉE SELON L'ORIGINE ET LA DESTINATION (TOUS MODES CONFONDUS)



TRANSPORT DE MARCHANDISES



CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DU TRANSPORT DE MARCHANDISES PAR MODE (EN GWHEF/AN)



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.2. Analyse de l'impact de chaque secteur au changement climatique et sur le cadre de vie des habitants

B. LES TRANSPORTS (MOBILITÉ DES INDIVIDUS ET TRANSPORT DE MARCHANDISES)



	Émissions de GES totales en ktCO ₂ éq/an	Position dans le bilan	% du secteur dans le bilan	Émissions moyennes par habitant en tCO ₂ éq/hab.an	
				CC POL	HV
TRANSPORTS <i>(approche cadastrale)</i>	68	3 ^e	16%	2,6	2,9
TRANSPORTS <i>(approche gravitaire)</i>	83	3 ^e	19%	3,2	2,4
Mobilité	52	3 ^e	12%	2,0	1,9
Transport de marchandises	31	4 ^e	7%	1,2	0,5

APPROCHE CADASTRALE

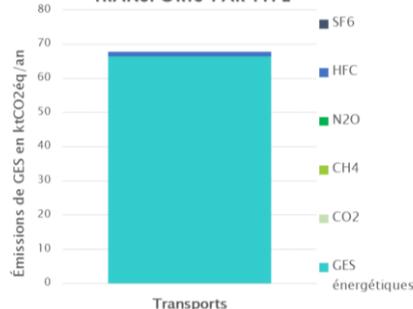


Un mix énergétique essentiellement carboné correspondant à un recours quasi exclusif aux produits pétroliers (78% gazole, 14% d'essence)



97% des émissions de gaz à effet de serre émis par les transports sont des émissions de gaz à effet de serre énergétiques, et 3% sont des émissions d'hydrofluorocarbures (HFC) résultant de l'usage de la climatisation

ÉMISSIONS DE GES DU SECTEUR DES TRANSPORTS PAR TYPE



Le secteur des transports constituent ainsi le **2^{er} secteur émetteur de gaz à effet de serre énergétiques (51%)**, et le **3^{ème} secteur émetteurs tous types de gaz à effet de serre confondus (énergétiques et non énergétiques)**



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.2. Analyse de l'impact de chaque secteur au changement climatique et sur le cadre de vie des habitants

B. LES TRANSPORTS (MOBILITÉ DES INDIVIDUS ET TRANSPORT DE MARCHANDISES)

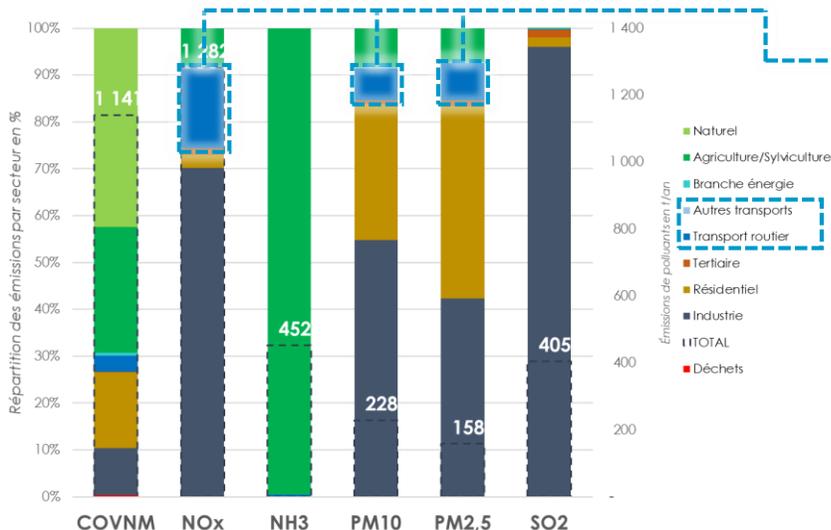


	Polluants prégnants*	Émissions de polluants en t/an	Position dans le bilan	% du secteur dans le bilan	Émissions moyennes par habitant en t/hab.an	
					CC POL	HV
TRANSPORTS (approche cadastrale)	NO_x PM₁₀ PM_{2,5}	225 16 13	2 ^e 4 ^e 3 ^e	18% 7% 8%	9,80 0,70 0,51	11,78 0,84 0,63

* Les polluants considérés ici comme prégnants correspondent à ceux émis dans les plus grandes proportions et/ou disposant des impacts sanitaires et environnementaux les plus notables pour les secteurs en question.



Une prééminence des produits pétroliers à l'origine d'émissions de polluants atmosphériques et contribuant ainsi à l'altération de la qualité de l'air



Les émissions de polluants atmosphériques issues du secteur des transports sont notamment celles des **oxydes d'azote (NO_x, 18% des émissions de NO_x)** (en lien avec la combustion au sein des moteurs thermiques...) et des **particules PM₁₀ (7%) et PM_{2,5} (8%)**. Les NO_x irritent les voies respiratoires, participent à l'accroissement de la sensibilité des bronches chez les enfants, à l'altération des fonctions respiratoires, l'acidification des milieux naturels... Les PM₁₀ et PM_{2,5} augmentent la morbidité cardiorespiratoire, favorisent l'apparition de l'asthme, contribuent à l'eutrophisation et l'acidification des milieux naturels, etc.

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

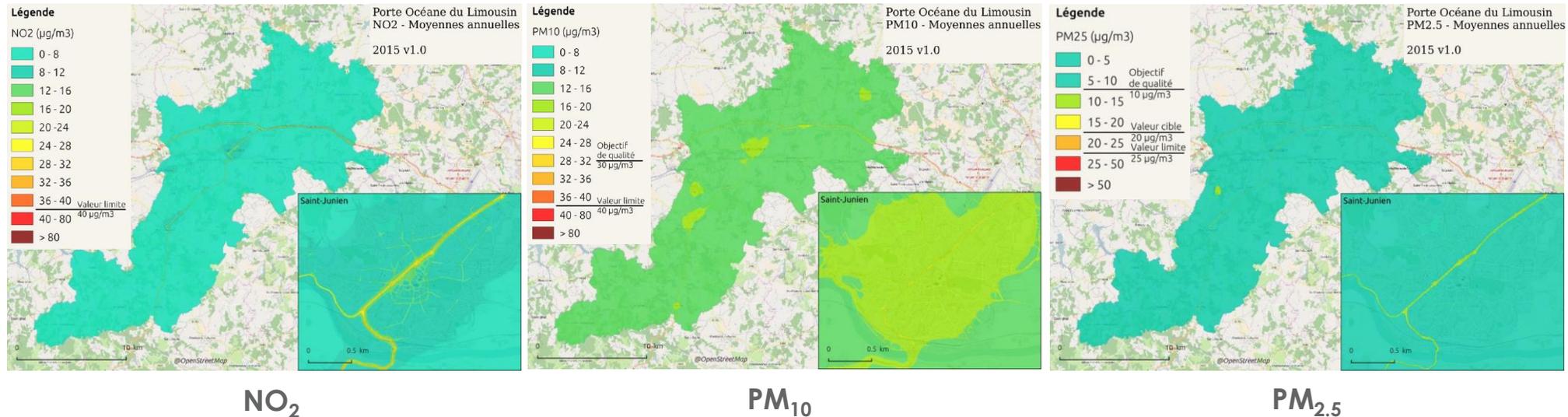
2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.2. Analyse de l'impact de chaque secteur au changement climatique et sur le cadre de vie des habitants

B. LES TRANSPORTS (MOBILITÉ DES INDIVIDUS ET TRANSPORT DE MARCHANDISES)



Concentration annuelle moyenne (mg/m³) Sources graphiques : MOD_E13-2015, ATMO, CC Porte Océane du Limousin



Les cartes ci-dessus montrent les concentrations annuelles moyennes des polluants que le secteur du transport émet le plus (NO₂, PM₁₀, PM_{2.5}) dans la communauté de communes. Elles soulignent que ces derniers se trouvent en forte concentration **le long des principaux axes routiers** et au niveau des **plus grandes agglomérations**, soit les zones de trafic les plus importantes. Cela vient confirmer la caractéristique « **axe de passage** » développée de la CC POL, à la fois en tant que **liaison privilégiée entre Limoges et Angoulême** et **terre de fret conséquent** due à son activité industrielle.

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.2. Analyse de l'impact de chaque secteur au changement climatique et sur le cadre de vie des habitants

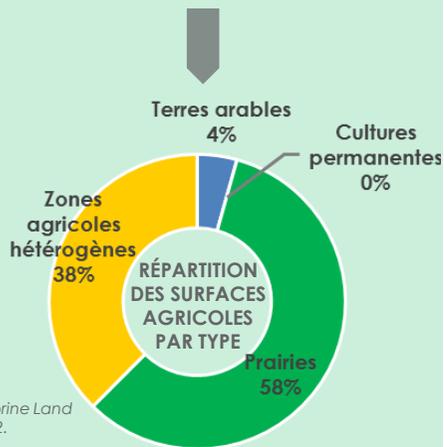
C. L'AGRICULTURE



CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE



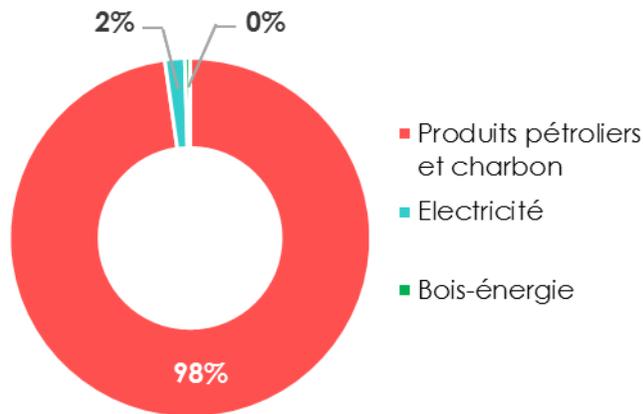
72% des surfaces du territoire correspondent à des sols agricoles



Source : Corine Land Cover, 2012.

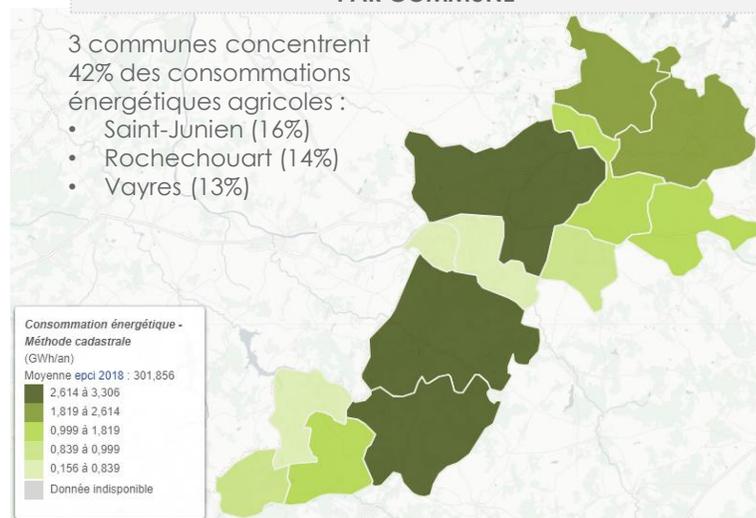
► Un tissu agricole caractérisé par l'élevage extensif en prairies et des zones agricoles hétérogènes (cultures annuelles associées à des cultures permanentes, territoires agroforestiers...)

	Consommations énergétiques en GWh _{EF} /an	Position dans le bilan	% du secteur dans le bilan	Consommations moyennes par habitant en MWh _{EF} /an	
				CC POL	HV
AGRICULTURE	21	5 ^e	1%	0,8	0,8



Un mix énergétique nettement dominé par l'usage de produits pétroliers en raison des spécificités du travail agricole du territoire : un élevage extensif nécessitant peu d'infrastructures et d'équipements agricoles, et donc des consommations énergétiques découlant principalement de l'usage de tracteurs.

CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DU SECTEUR AGRICOLE PAR COMMUNE



Source : Energies demain, PROSPER®, 2015 (à partir des données AREC).



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.2. Analyse de l'impact de chaque secteur au changement climatique et sur le cadre de vie des habitants

C. L'AGRICULTURE

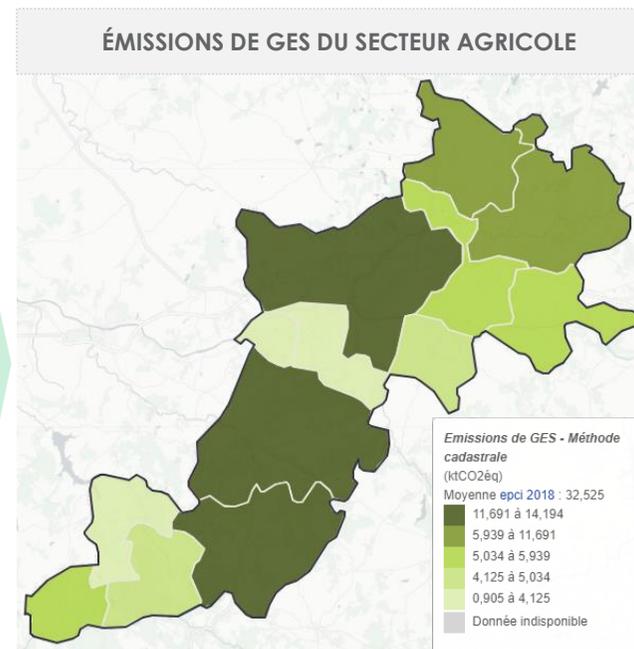
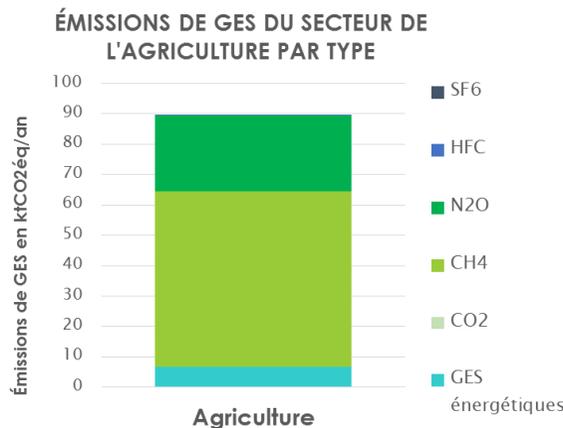


	Émissions de GES totales en ktCO ₂ éq/an	Position dans le bilan	% du secteur dans le bilan	Émissions moyennes par habitant en tCO ₂ éq/hab.an	
				CC POL	HV
AGRICULTURE	89	2 ^e	21%	3,5	4,1



Une orientation agricole caractérisée par l'élevage extensif en prairies et, dans une moindre mesure, des cultures annuelles, permanentes, etc. à l'origine d'une forte représentation d'émissions de GES non énergétiques (93% des émissions de GES du secteur) : méthane (CH₄, 65% des émissions de GES du secteur) et de protoxyde d'azote (N₂O, 28%).

Les émissions de GES non énergétiques sont, quant à elles, relativement marginales en raison de la nature même de l'activité agricole qui est peu consommatrice d'énergie.



Source : Energies demain, SITERRE®, 2015 (à partir des données AREC et INS).

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.2. Analyse de l'impact de chaque secteur au changement climatique et sur le cadre de vie des habitants

C. L'AGRICULTURE



	Polluants prégnants*	Émissions de polluants en t/an	Position dans le bilan	% du secteur dans le bilan	Émissions moyennes par habitant en kg/hab.an	
					CC POL	HV
AGRICULTURE	NH ₃	450	1 ^{er}	99%	17,45	15,85
	PM ₁₀	19	3 ^e	8%	0,73	0,66
	PM _{2,5}	11	4 ^e	7%	0,44	0,37

Le secteur agricole/sylvicole est particulièrement représenté dans le bilan des émissions de polluants suivants :

L'ammoniac (NH₃)

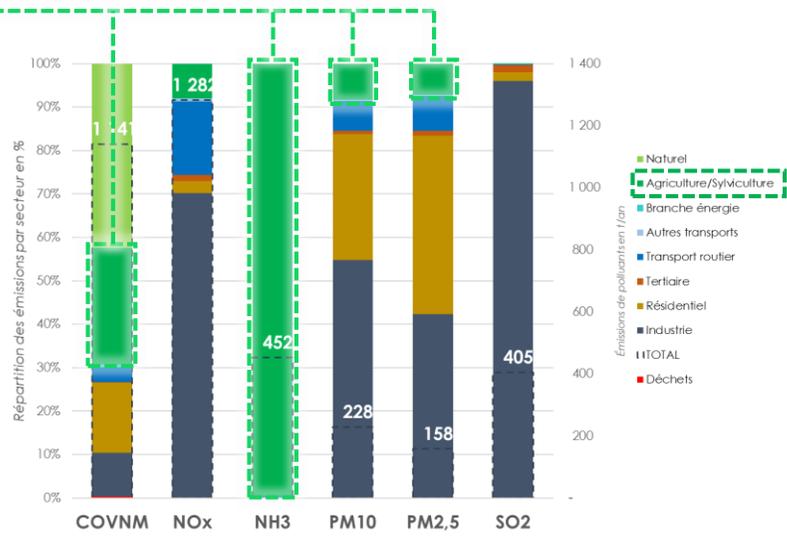
99% des émissions d'ammoniac sont agricoles

Épandage de lisier et d'engrais azotés, épandage de boues, écobuage

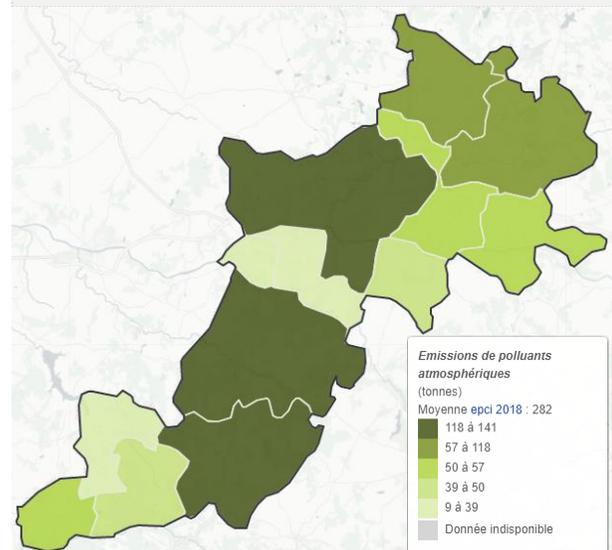
Particules (PM₁₀, PM_{2,5})

8% des émissions de particules respirables et 7% des émissions des particules fines sont agricoles

Travail du sol, récolte et gestion des résidus



ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES DU SECTEUR AGRICOLE



Source : Energies demain, SITERRE®, 2015 (à partir des données INS).

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.2. Analyse de l'impact de chaque secteur au changement climatique et sur le cadre de vie des habitants

D. L'INDUSTRIE



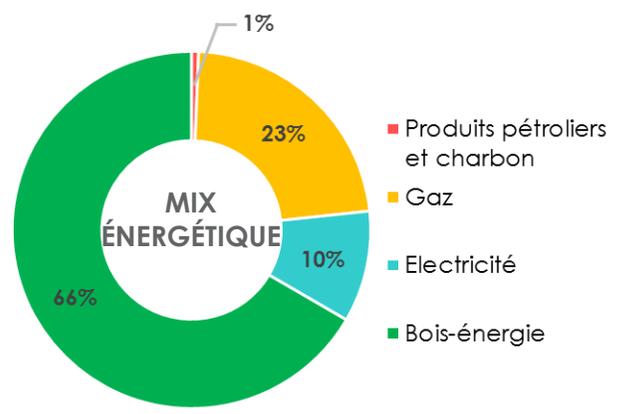
CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE

● Une culture industrielle très ancrée :

- Papeterie & Cartonnerie
- Porcelaine
- Textiles

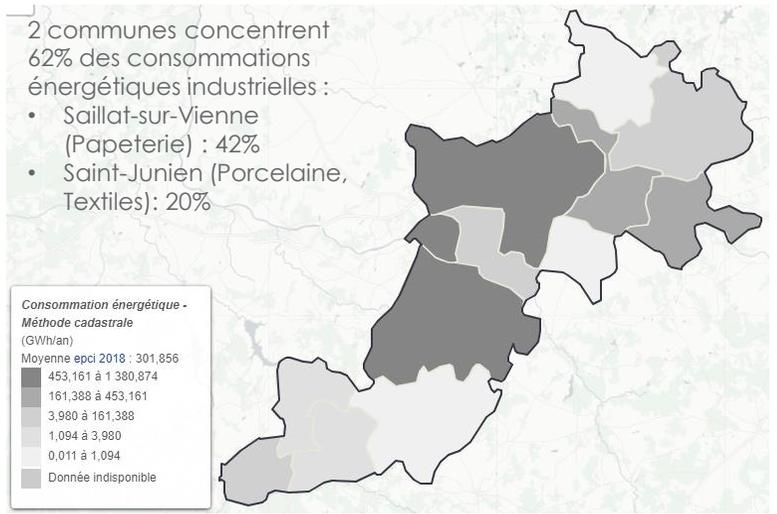
► Avec un tiers des emplois, l'essentiel de la consommation énergétique, et la près de la moitié des émissions de GES et de polluants, le secteur industriel est la principale spécificité du territoire.

	Consommations énergétiques en GWh _{EFF} /an	Position dans le bilan	% du secteur dans le bilan	Consommations moyennes par habitant en MWh _{EFF} /an	
				CC POL	HV
INDUSTRIE	3 317	1 ^e	85%	127,1	11,0



Un mix énergétique nettement dominé par l'usage de bois-énergie en raison des spécificités du territoire : l'industrie papetière valorise les connexes de scierie et des liqueurs noires afin de couvrir les besoins thermiques.

CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DU SECTEUR INDUSTRIEL PAR COMMUNE



Source : Energies demain, PROSPER®, 2015 (à partir des données AREC).



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

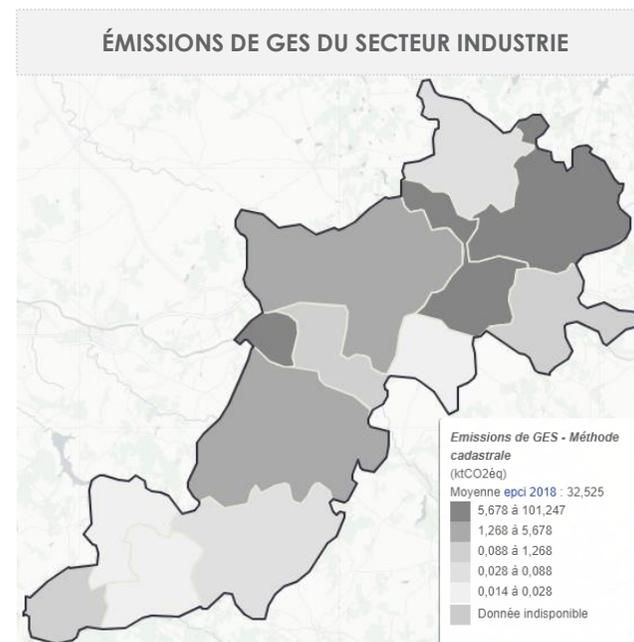
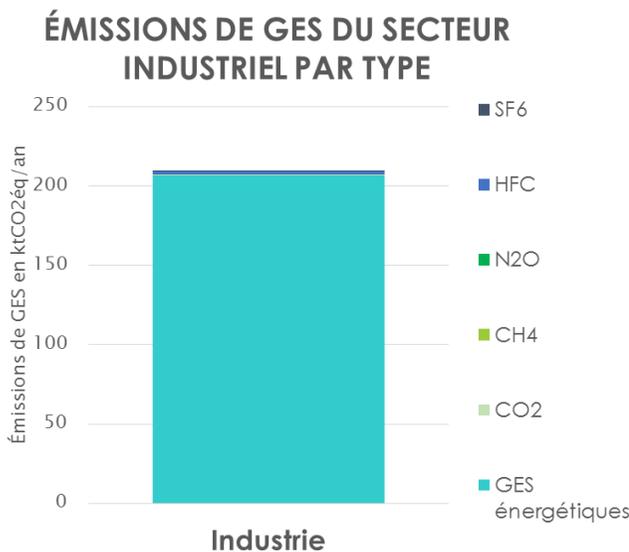
2.1.2. Analyse de l'impact de chaque secteur au changement climatique et sur le cadre de vie des habitants

D. L'INDUSTRIE



	Émissions de GES totales en ktCO ₂ éq/an	Position dans le bilan	% du secteur dans le bilan	Émissions moyennes par habitant en tCO ₂ éq/hab.an	
				CC POL	HV
INDUSTRIE	210	1 ^{er}	50%	8,1	1,1

Des activités industrielles peu émettrices de gaz à effet de serre non énergétiques impliquant des émissions découlant principalement des consommations énergétiques (dont le mix énergétique apparaît faiblement carboné avec 86% des consommations d'énergie mobilisant le bois-énergie, l'électricité ou le gaz comme source). **Les émissions de GES du secteur industriel sont ainsi à 99% des émissions de GES énergétiques.**



Source : Energies demain, PROSPER®, 2015 (à partir des données AREC).



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.2. Analyse de l'impact de chaque secteur au changement climatique et sur le cadre de vie des habitants

D. L'INDUSTRIE



	Polluants prégnants*	Émissions de polluant en t/an	Position dans le bilan	% du secteur dans le bilan	Émissions moyennes par habitant en kg/hab.an	
					CC POL	HV
INDUSTRIE	NO _x SO ₂	900 388	1 ^{er} 1 ^{er}	70% 96%	34,91 15,06	2,81 0,13

Le secteur industriel est particulièrement représenté dans le bilan des émissions de polluants suivants :

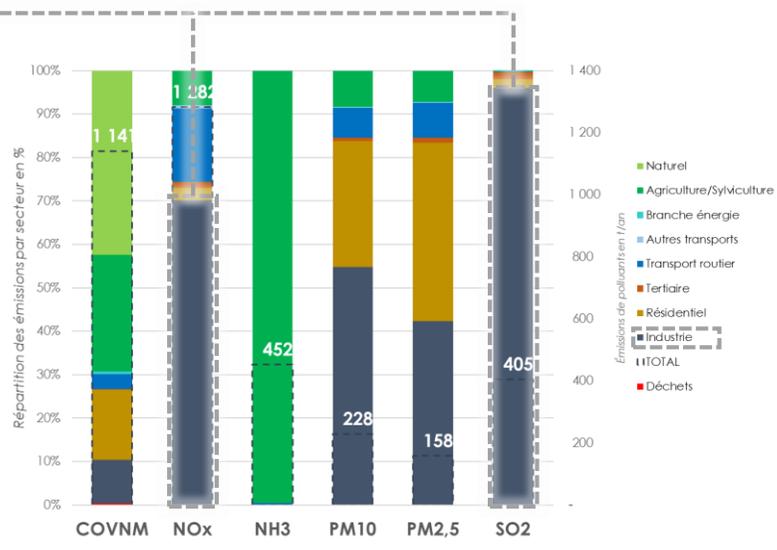
Oxydes d'azote (NO_x)

Dioxyde de soufre (SO₂)

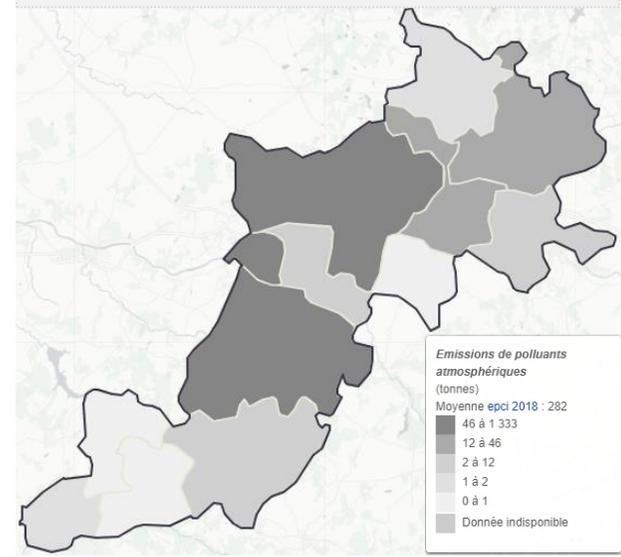
Des émissions moyennes par habitant plus de dix fois supérieures à la moyenne départementale.

Installations de combustion (tous combustibles) et utilisation de produits nitrés (verre, métaux, ciment...)

Utilisation de combustibles soufrés (fuels lourds des papeteries) et utilisation liqueurs noires (papeteries)



ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES DU SECTEUR AGRICOLE



Source : Energies demain, PROSPER®, 2015 (à partir des données AREC).

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.1. LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES & LEUR POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.1.2. Analyse de l'impact de chaque secteur au changement climatique et sur le cadre de vie des habitants

E. LES DÉCHETS



CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE



COLLECTE SÉLECTIVE

1 873 tonnes, soit **73 kg/hab.an**

Emballage : 15 kg/hab.an
Papiers : 25 kg/hab.an
Verre : 33 kg/hab.an



DÉCHETTERIES

8 143 tonnes, soit **317 kg/hab.an**



ORDURES MÉNAGÈRES

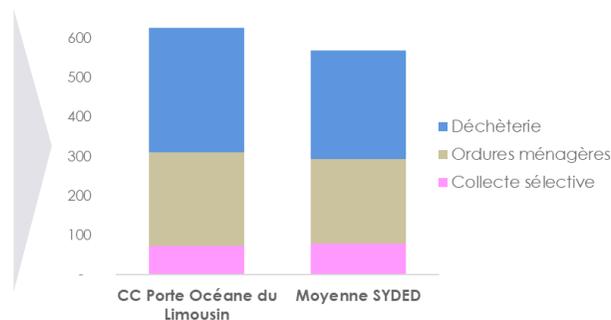
6 104 tonnes, soit **237 kg/hab.an**



TOTAL : 16 120 tonnes, soit **627 kg/hab.an**

	Émissions de GES totales en ktCO ₂ éq/an	Position dans le bilan	% du secteur dans le bilan	Émissions moyennes par habitant en tCO ₂ éq/hab.an	
				CC POL	HV
DÉCHETS	1	6 ^e	0,002%	0,04	0,04

COMPOSITION DE LA POUBELLE



► Le volume de déchet par habitant produit annuellement par le territoire est de **627 kg/hab**. Ce volume est **supérieur à la moyenne départementale** (570 kg/hab, hors Limoges Métropole). Ce volume plus important de déchets traités par habitant est notamment lié à **un apport en déchèterie plus fort qu'à l'échelle départementale**, bien que le taux moyen de recyclage reste dans la moyenne départementale (50%).

Source : Energies demain, 2017 (à partir des données du SYDED).



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.2. LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE SUR LE TERRITOIRE

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE.....

2.2. LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE SUR LE TERRITOIRE



La précarité énergétique est définie ainsi : « est en précarité énergétique [...] une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat » (loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, dite « Grenelle II », Article 3 bis A).

PART ET NOMBRE DE MÉNAGES DONT LE TAUX D'EFFORT ÉNERGÉTIQUE LOGEMENT EST SUPÉRIEUR À 10%

Pourcentage de ménages dont le taux d'effort énergétique logement est supérieur à 10% (%)

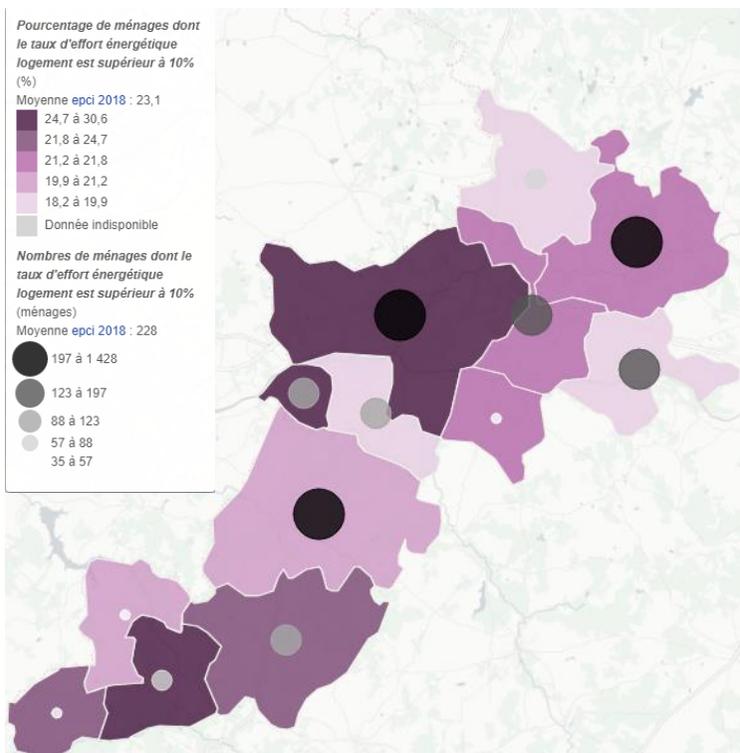
Moyenne epci 2018 : 23,1

24,7 à 30,6
21,8 à 24,7
21,2 à 21,8
19,9 à 21,2
18,2 à 19,9
Donnée indisponible

Nombres de ménages dont le taux d'effort énergétique logement est supérieur à 10% (ménages)

Moyenne epci 2018 : 228

197 à 1 428
123 à 197
88 à 123
57 à 88
35 à 57



Source : Energies demain, SITERRE®, 2015

Afin de dresser l'état des lieux de la précarité énergétique sur le territoire de la CC Porte Océane du Limousin, il a été considéré les ménages disposant d'un **Taux d'Effort Énergétique** (comprenant les dépenses énergétiques liées au logement) **supérieur à 10 %**. Le Taux d'Effort Énergétique (TEE) lié au logement correspond à la part du revenu disponible consacrée aux dépenses énergétiques du logement. Il est ici considéré qu'un ménage est en situation de précarité énergétique lorsque ce TEE est supérieur à 10 %.

LES MÉNAGES EN PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE AU REGARD DU TAUX D'EFFORT ÉNERGÉTIQUE



Part de ménages dont le TEE logement est supérieur à 10%

23,1%

contre...



24,0%



14,6%

Commune	Pourcentage de ménages dont le taux d'effort énergétique logement est supérieur à 10% (%)	Nombres de ménages dont le taux d'effort énergétique logement est supérieur à 10% (en nbre de ménages)
Chaillac-sur-Vienne	18 %	93
Chéronnac	31 %	70
Javerdat	19 %	62
Oradour-sur-Glane	22 %	224
Rochechouart	21 %	429
Saillat-sur-Vienne	25 %	104
Saint-Brice-sur-Vienne	21 %	157
Saint-Junien	25 %	1428
Saint-Martin-de-Jussac	22 %	54
Saint-Victurien	20 %	154
Les Salles-Lavauguyon	24 %	35
Vayres	23 %	115
Videix	21 %	43

➤ La proportion de ménages en situation de précarité énergétique dans le logement est proche de la moyenne départementale, mais bien au dessus de celle régionale.

➤ Le taux d'effort énergétique moyen par logement est compris entre 5,0% et 9,5% selon les communes, pour une moyenne de 6,1% à l'échelle de l'EPCI.

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.3. DESCRIPTION DES RÉSEAUX ÉNERGÉTIQUES

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.3. DESCRIPTION DES RÉSEAUX ÉNERGÉTIQUES

Dans le cadre du diagnostic territorial d'un PCAET, les réseaux énergétiques décrits correspondent aux réseaux de :



Électricité



Gaz



Réseaux de chaleur

Sur le territoire de Porte Océane du Limousin, aucun réseau de chaleur n'étant présent, seuls les réseaux d'électricité et de gaz seront détaillés.

A. L'ÉLECTRICITÉ



Le réseau électrique français peut, schématiquement, être découpé en deux parties :

- **Le réseau de transport (et de répartition)**, assurant le transport de l'électricité sur de grandes distances depuis les moyens de production électrique jusqu'aux abords des centres de consommation. Ce réseau fonctionne à très haute tension (de 63 kV à 400 kV). Réseau de Transport d'Électricité (RTE) est le propriétaire et le gestionnaire du réseau de transport. Le Poste Source est l'interface entre le réseau de transport et le réseau de distribution.
- **Le réseau de distribution, assurant l'acheminement de l'électricité sur les derniers kilomètres.** Le réseau de distribution est la propriété des collectivités locales qui peuvent concéder sa gestion à un concessionnaire (Délégation de Service Public) ou en assurer la gestion via une Régie.

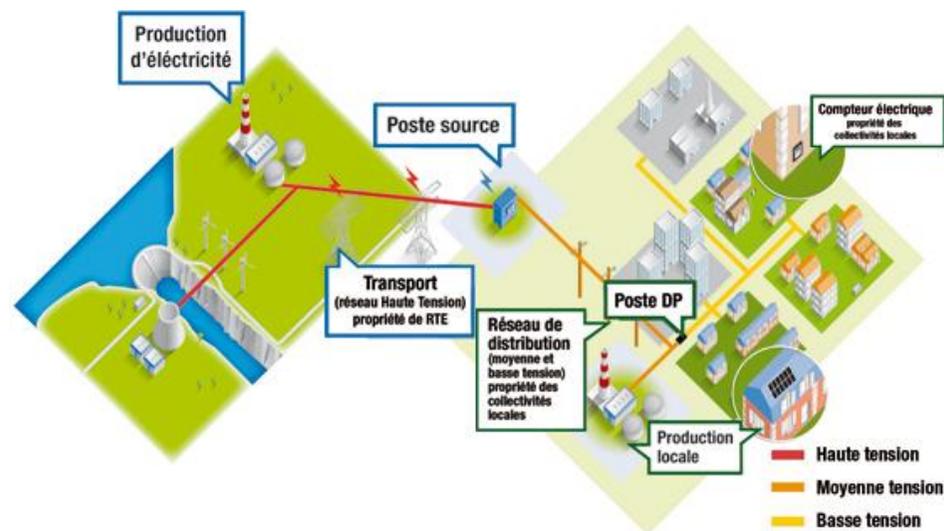


SCHÉMA DE PRINCIPE DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Source : SIPPAREC

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.3. DESCRIPTION DES RÉSEAUX ÉNERGÉTIQUES

A. L'ÉLECTRICITÉ



1

RÉSEAU DE TRANSPORT ET POSTES SOURCES

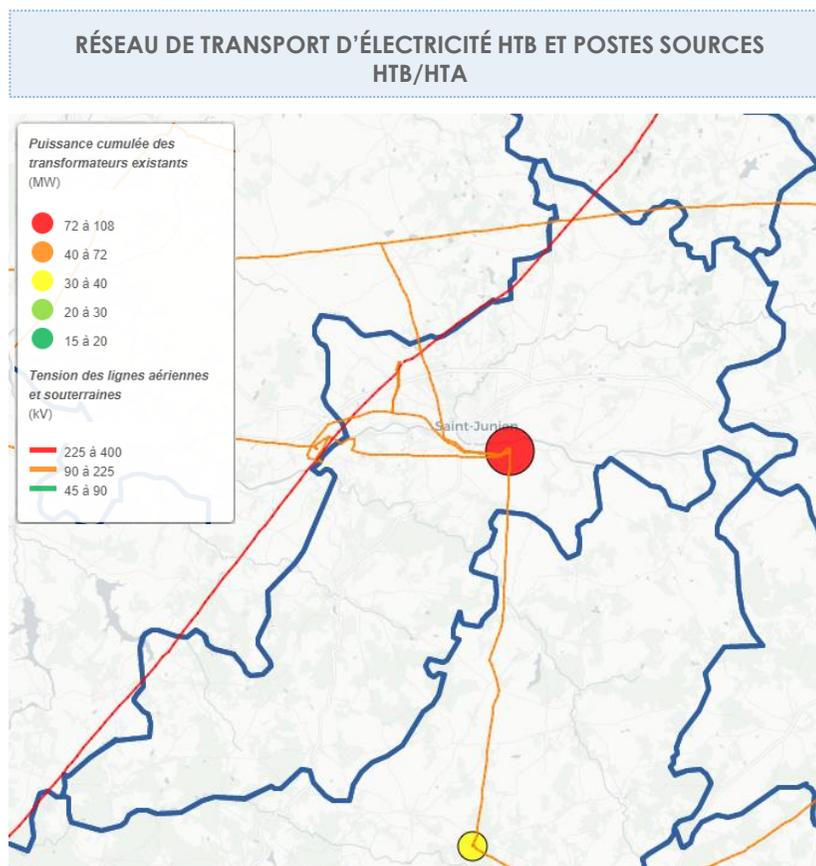
GESTIONNAIRE DU RÉSEAU

• RTE

Le réseau de transport d'électricité sur le territoire intercommunal se matérialise par la présence de deux lignes HTB (ligne très haute tension supérieure à 50 000 V) :

- **Une ligne 400 kV** assurant le transport de l'électricité depuis le barrage d'Eguzon vers l'agglomération Bordelaise.
- **Plusieurs lignes 90 kV** permettant d'assurer le transit de l'électricité entre la ligne de 400 kV et le réseau de distribution de l'agglomération de Saint Junien, ainsi que du site industriel de Saillat-sur-Vienne.

Le Poste Source est l'interface entre le réseau de transport et le réseau de distribution. Un poste source alimente le territoire. Il s'agit du **poste source de Saint Junien**, d'une puissance de 72 MW, qui permet d'alimenter le réseau de distribution d'électricité de l'intercommunalité.



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.3. DESCRIPTION DES RÉSEAUX ÉNERGÉTIQUES

A. L'ÉLECTRICITÉ



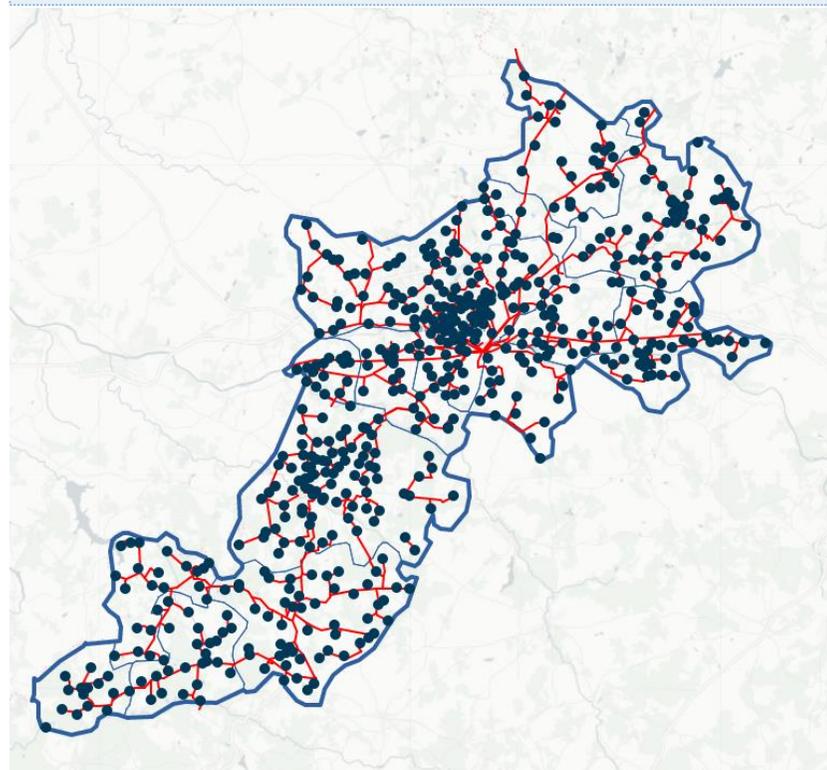
2

RÉSEAUX DE DISTRIBUTION ET POSTES DE DISTRIBUTION PUBLIQUE

GESTIONNAIRE DU RÉSEAU	<ul style="list-style-type: none"> • ENEDIS
AODE	<ul style="list-style-type: none"> • Syndicat Énergies Haute-Vienne (SEHV)

Le réseau de distribution d'électricité sur le territoire s'articule autour des principales agglomérations, notamment **Saint-Junien** et **Rochechouart**. La structure du réseau de distribution est arborescente afin d'alimenter l'ensemble des communes et des lieux-dits du territoire, à partir des postes sources situés à Saint-Junien et Saillat-sur-Vienne. Le réseau peut également accueillir une production d'électricité renouvelable décentralisée (petits parcs éoliens, micro-hydroélectricité, petites centrales PV au sol).

RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ HTA ET POSTES HTA/BT



Source : Energies demain, SITERRE®, 2015 (à partir des données Enedis).



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.3. DESCRIPTION DES RÉSEAUX ÉNERGÉTIQUES

A. L'ÉLECTRICITÉ



3

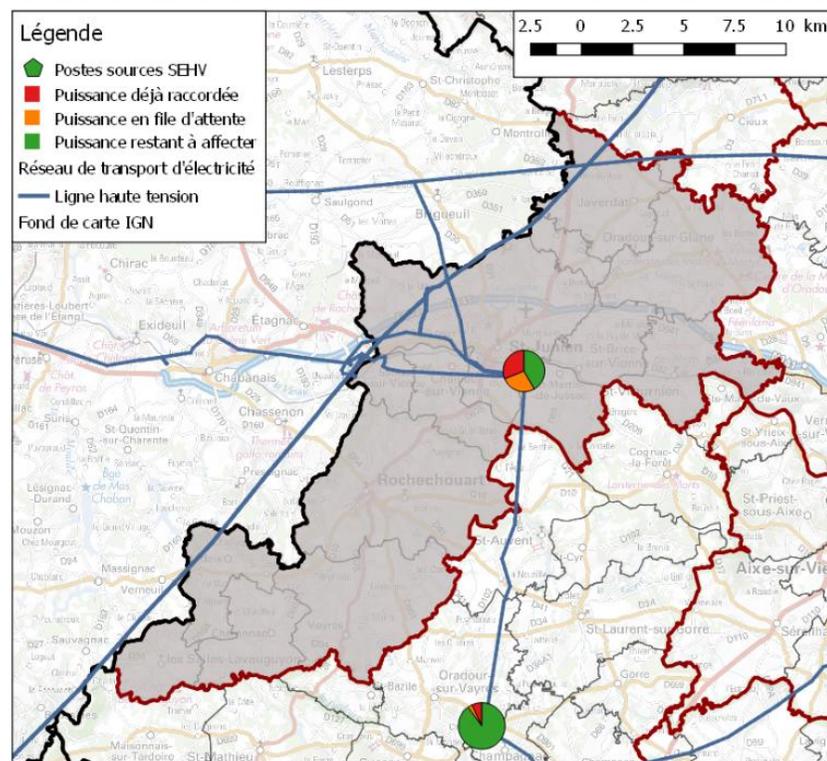
CONTRAINTES EN INJECTION SUR LE RÉSEAU DE TRANSPORT

Le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3REnR) est établi par le gestionnaire du réseau de transport (RTE), en lien avec les gestionnaires des réseaux publics de distribution d'électricité au niveau régional. Il indique, pour chaque poste source de la concession, la capacité réservée à la production d'énergie renouvelable. Ce schéma est établi en lien avec le SRCAE de la région, il est validé par un certain nombre d'autorités dont les syndicats d'énergie puis adopté par le préfet de région.

La dernière version du S3REnR de l'ex-région Limousin a été validée le 10 décembre 2014 par le préfet de région. Les données de disponibilité de chacun des postes sources sont disponibles [en ligne](#). Elles présentent cependant une incertitude quant à leur mise à jour. En cas d'étude au niveau du projet, il conviendra de sonder le transporteur RTE pour qu'il valide le niveau exact de ces disponibilités.

Sur le territoire de l'intercommunalité, on peut constater que le poste source de Saint-Junien présente encore des capacités de raccordement au réseau des énergies renouvelables de l'ordre de 7 MW, ce qui peut permettre le développement de projets photovoltaïques, mais rend plus compliqué le développement de projets éoliens sans renforcement du poste.

RÉSEAU DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ HTB ET PUISSANCE DISPONIBLE AUX POSTES SOURCES HTB/HTA AU TITRE DU S3REN



Source : AEC, 2015



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.3. DESCRIPTION DES RÉSEAUX ÉNERGÉTIQUES

A. L'ÉLECTRICITÉ



4

CONTRAINTES EN INJECTION SUR LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION

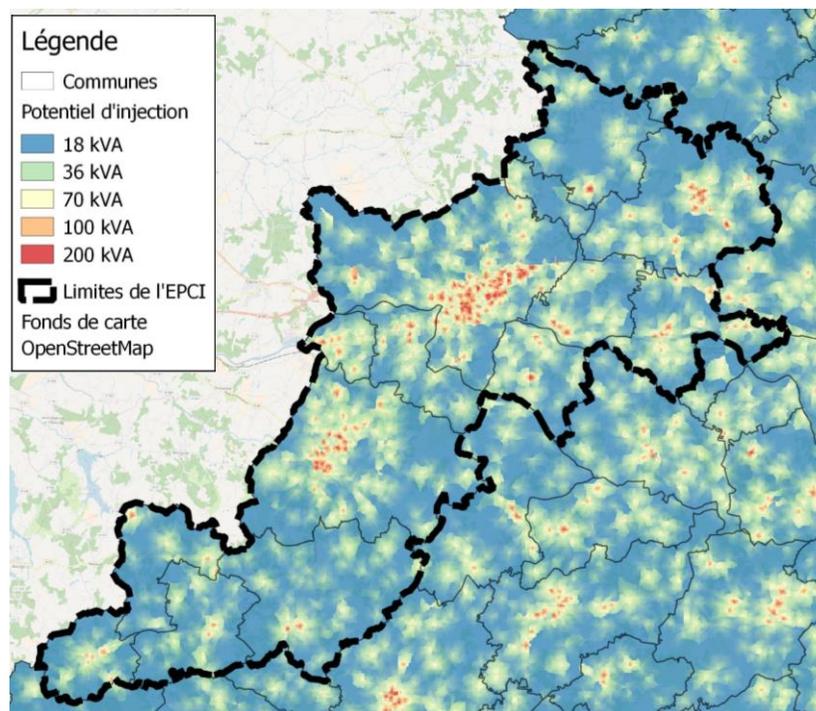
Dans le cas de toitures photovoltaïques de plus grande importance ou d'autres moyens de production jusqu'à 250 kVA, la solution la moins coûteuse est en général la création d'un départ direct BT. Les règles d'exploitation d'ENEDIS rendent très difficile le raccordement direct sur le réseau BT. Il convient d'éviter les coûts de création d'un poste de transformation HTA/BT et du réseau HTA correspondant, qui peuvent être très élevés.

La puissance injectable par création d'un départ direct depuis le poste de transformation HTA/BT dépend :

- de la puissance du transformateur,
- du niveau de consommation sur le poste de transformation,
- de la distance au poste de transformation,
- du nombre d'emplacements disponibles pour brancher des départs,
- des producteurs déjà raccordés (*la puissance déjà raccordée ou en file d'attente sur un poste de transformation n'est pas communiquée par le gestionnaire de réseau, et n'a donc pas pu être intégrée à cette étude).

On constate sans surprise que les capacités de raccordement sur le réseau BT sont plus importantes à proximité des agglomération de Saint-Junien et de Rochechouart que dans le Sud du territoire. Cela n'est donc pas incompatible avec le développement du photovoltaïque sur toiture pour les particuliers.

PUISSANCE INJECTABLE PAR CRÉATION D'UN DÉPART BT DÉDIÉ DEPUIS UN TRANSFORMATEUR HTA/BT EXISTANT



Source : AEC, 2015



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.3. DESCRIPTION DES RÉSEAUX ÉNERGÉTIQUES

Dans le cadre du diagnostic territorial d'un PCAET, les réseaux énergétiques décrits correspondent aux réseaux de :



Électricité



Gaz



Réseaux de chaleur

Sur le territoire de Porte Océane du Limousin, aucun réseau de chaleur n'étant présent, seuls les réseaux de transport d'électricité et de gaz seront détaillés.

B. LE GAZ



Le réseau de gaz français peut être découpé en deux parties :

- **le réseau de transport** permet d'importer le gaz depuis les interconnexions terrestres avec les pays adjacents et les terminaux méthaniers. Il constitue aussi un maillon essentiel à l'intégration du marché français avec le reste du marché européen. Le gestionnaire du réseau de transport de gaz est GRTgaz.
- **le réseau de distribution** achemine le gaz depuis le réseau de transport jusqu'aux consommateurs finaux qui ne sont pas directement raccordés au réseau de transport. Il est la propriété des communes, qui ont déléguées leur compétence d'autorité organisatrice au SEHV. La gestion du réseau est gérée pour le compte du SEHV par GRDF.

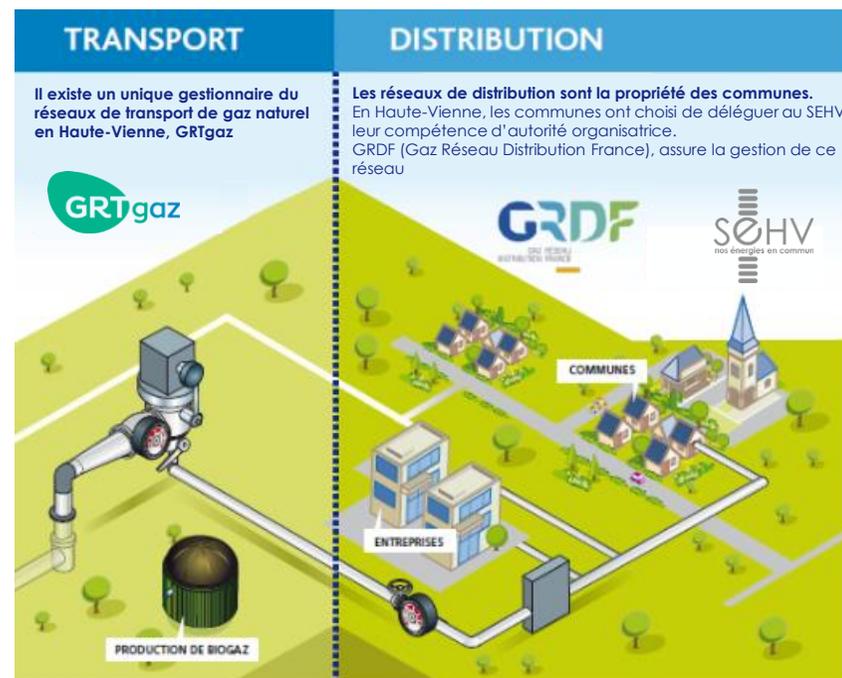


SCHÉMA DE PRINCIPE DU RÉSEAU DE GAZ

Source : Sydela



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.3. DESCRIPTION DES RÉSEAUX ÉNERGÉTIQUES

B. LE GAZ



1

RÉSEAUX DE TRANSPORT DE GAZ

GESTIONNAIRE DU RÉSEAU

- GRTgaz

Le réseau de transport de gaz sur le territoire de l'intercommunalité est constitué de deux ramifications régionales, issues toutes deux de la même canalisation du réseau de transport national, et qui alimentent l'agglomération limougeaude. Le débit de gaz sur ces deux canalisations est supérieur à 1000 Nm³/h.

RÉSEAUX DE TRANSPORT DE GAZ



Source : Energies demain, SITERRE®, 2015 (à partir des données GRTgaz).



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.3. DESCRIPTION DES RÉSEAUX ÉNERGÉTIQUES

B. LE GAZ



2

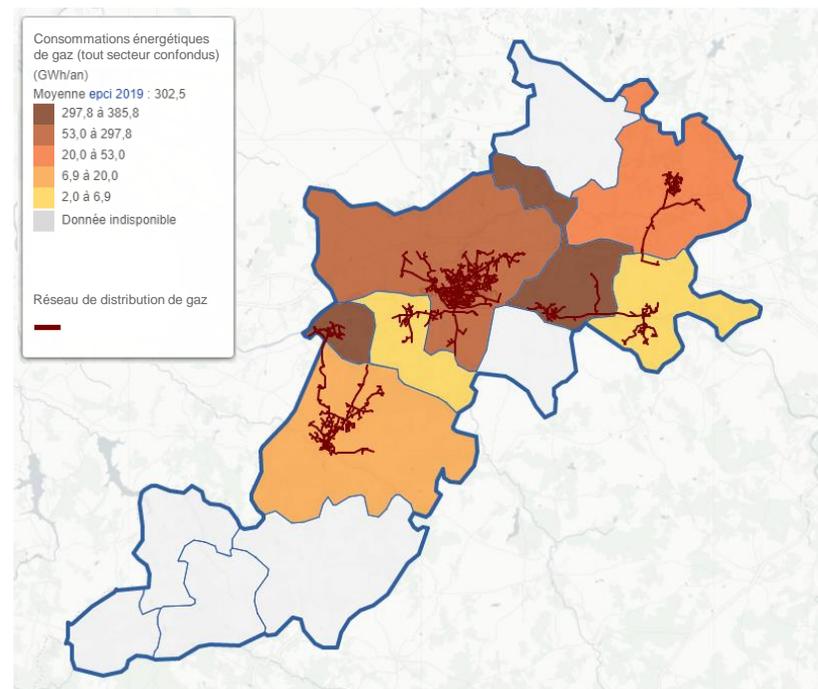
RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ

GESTIONNAIRE DU RÉSEAU	<ul style="list-style-type: none"> GRDF
AODE	<ul style="list-style-type: none"> Syndicat Énergies Haute-Vienne (SEHV)

Le réseau de distribution de gaz est présent sur 7 communes de l'intercommunalité. Il est particulièrement étendu sur les communes de Saint-Junien et de Rochechouart, bien que les consommations les plus importantes de gaz soient localisées sur les communes de Saillat-sur-Vienne et de Saint-Brice-sur-Vienne, en raison notamment des industries implantées le long de la Vienne.

Le Sud du territoire n'est pas alimenté en gaz naturel issu des réseaux de distribution d'énergie.

RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ ET CONSOMMATION DE GAZ



Source : Energies demain, SITERRE®, 2015 (à partir des données GRDF).



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.3. DESCRIPTION DES RÉSEAUX ÉNERGÉTIQUES

B. LE GAZ



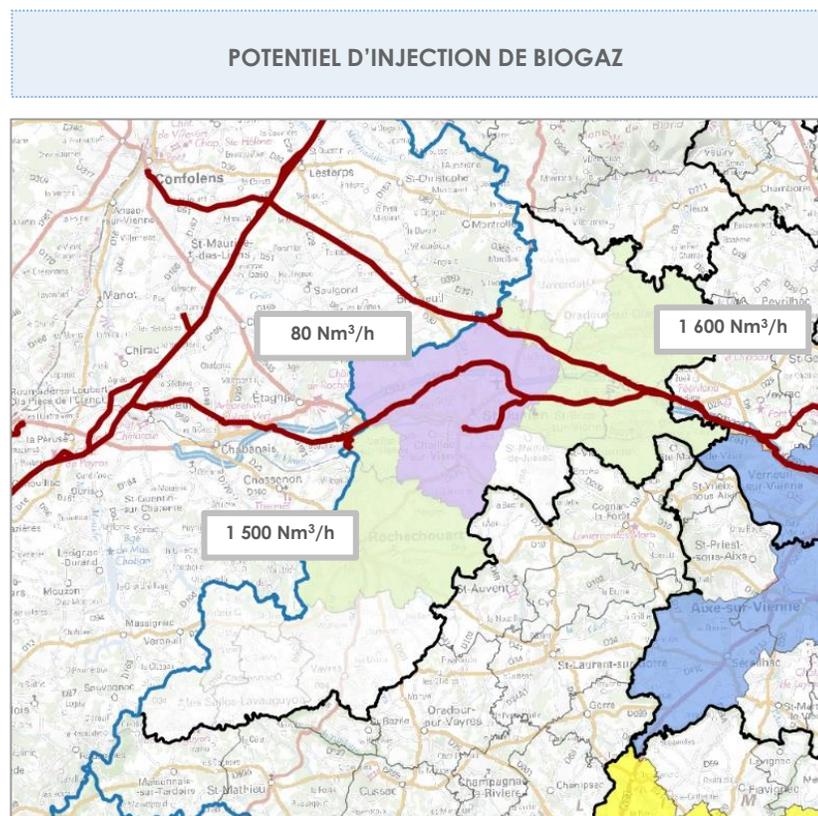
3

CONTRAINTES EN INJECTION SUR LE RÉSEAU DE GAZ

L'injection de biogaz peut s'envisager de plusieurs manières :

- **Injection sur le réseau de transport** avec la création d'un poste de compression de grande puissance qui doit permettre d'amener le gaz produit à la pression de service de la canalisation de transport (de l'ordre de 60 bar). Cette solution s'avère a priori trop onéreuse alors que les possibilités d'injection sur le réseau de distribution existent.
- **Injection sur le réseau de distribution.** Cette injection en aval d'un poste de détente HP/MP doit répondre à certaines contraintes. En effet, les molécules de base ne circulent que dans un sens actuellement depuis la canalisation de transport vers le réseau de distribution (vers les canalisations de pression les plus basses). Il faut donc que les productions de gaz décentralisées injectées puissent être consommées dans la « poche de distribution » en aval du poste de détente.

Sur le territoire de l'intercommunalité, les capacités d'injection sont importantes, notamment en raison de la consommation importante de gaz dans le secteur industriel sur les communes de Saillat-sur-Vienne, Rochechouart et Oradour-sur-Glane, ce qui assure une consommation minimale tout au long de l'année dans les poches de distribution considérées.



Source : AEC, 2015



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.4. LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.4. LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

L'état des lieux des énergies renouvelables et de récupération détaille les filières de production de :



Électricité



Chaleur

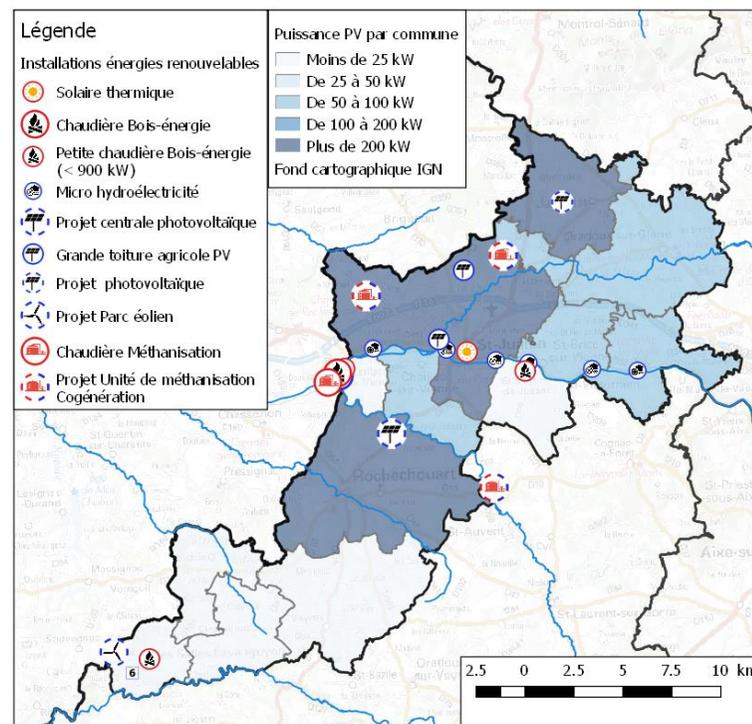
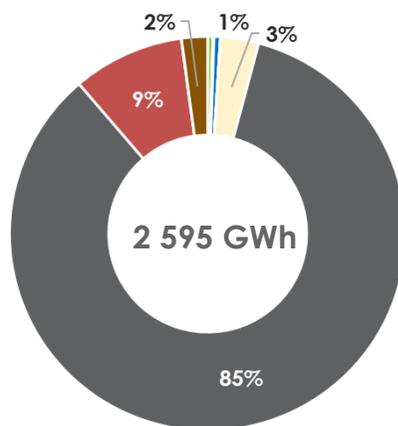
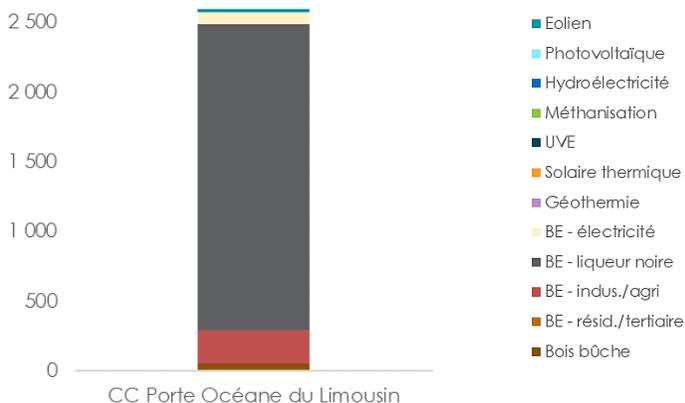


Biométhane et biocarburants

Pour chacune des filières, les potentiels de développement de la production d'énergie renouvelable sont également présentés.



SYNTHÈSE DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE DU TERRITOIRE



La production d'énergie renouvelable sur le territoire est largement dominé par le bois-énergie, qui représente près de 99% de la production totale d'énergie, le pourcentage restant se partageant entre l'hydroélectricité et la méthanisation. La **liqueur noire** industrielle (sous-produit de l'industrie papetière) représente à elle seule 85% des énergies renouvelables consommées sur le territoire.

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.4. LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

A. L'ÉLECTRICITÉ



1. L'éolien terrestre

État des lieux

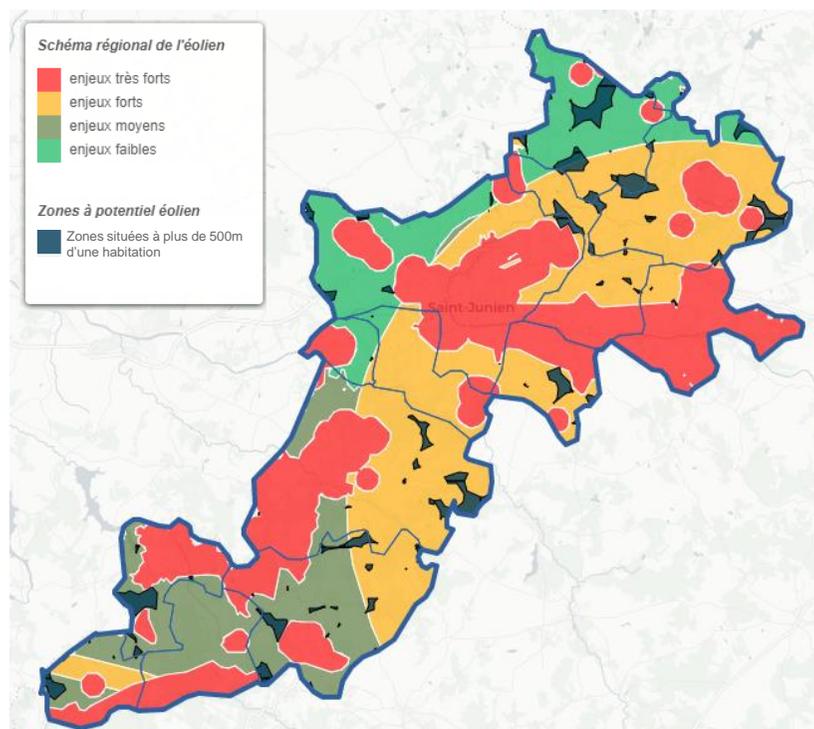
- Pas de parc éolien en service
- Un parc de 6 éoliennes est en instruction sur la commune des Salles - Lavauguyon

Potentiel de développement

Selon le Schéma Régional Eolien (SRE), les zones les plus favorables sont situées au Nord et à l'Ouest du territoire. Si l'on exclue les zones à très forts enjeux du SRE et les zones situées à moins de 500m d'une habitation, on constate que les zones potentielles de parc éolien se situent principalement sur les communes de Javerdat au Nord, Rochechouart au centre, Verneuil et Vayres au Sud.

Le potentiel estimé est de **60 GWh**, ce qui représente environ une dizaine d'éoliennes de 3 MW.

SCHÉMA RÉGIONAL ÉOLIEN ET ZONES FAVORABLES



Source : Schéma régional éolien, SRCAE Limousin, 2013

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.4. LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

A. L'ÉLECTRICITÉ



2. Centrales photovoltaïques au sol

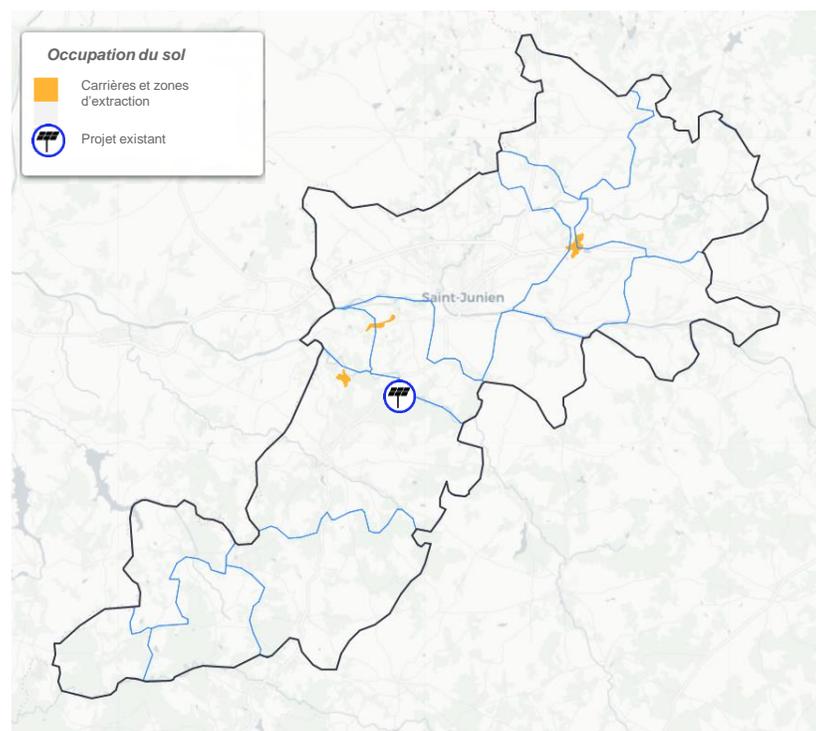
État des lieux

- Pas d'installations existantes recensées
- Projet existant de 3,37 MW sur la commune de Rochechouart

Potentiel de développement

Il existe peu de sites potentiels hors des terres agricoles pour l'implantation de centrales au sol (voir carte ci-contre). Toutefois, le véritable potentiel du territoire réside dans l'installation d'ombrières de parking, pour un potentiel estimé à **9 GWh**, soit 7,8 MW_C et 14 ha.

MINES, DÉCHARGES ET FRICHES EXISTANTES SUR LE TERRITOIRE



Source : Energies demain, SITERRE®, 2015 (à partir des données Corine Land Cover).

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.4. LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

A. L'ÉLECTRICITÉ



3. Toitures photovoltaïques

État des lieux

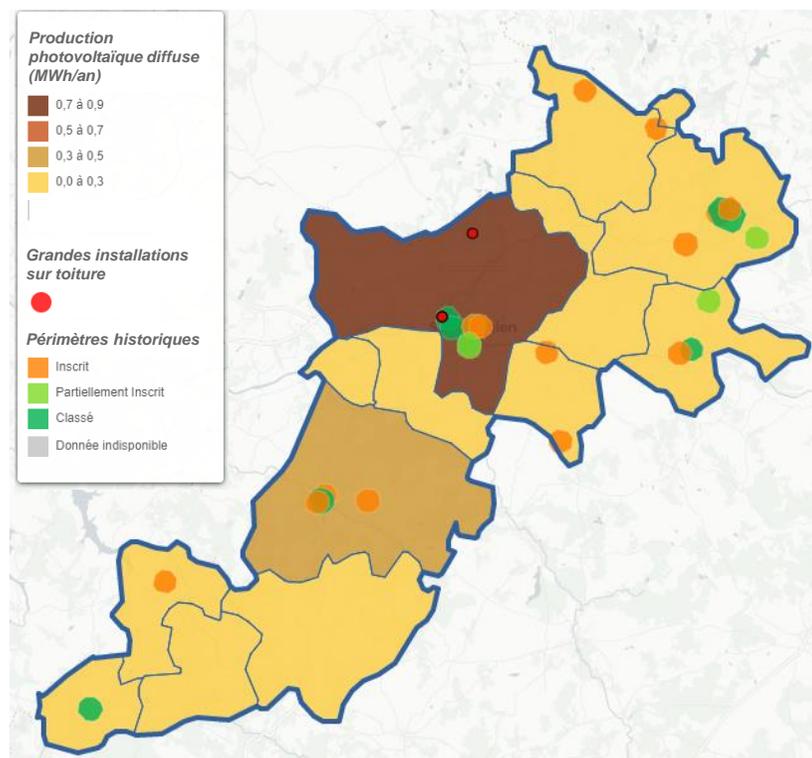
- 2 134 kW sont installés sur le territoire, soit une production annuelle de **2,5 GWh**
- Un projet de 100 kW sur toiture agricole sur la commune de Javerdat

Potentiel de développement

Le potentiel mobilisable est calculé en supposant que les installations résidentielles ne dépassent pas 3 kWc. Cette hypothèse est prise pour traduire la capacité maximale d'investissement observée pour cette cible, de l'ordre de 10 000 € par projet. Dans le cadre de petits projets, la baisse des coûts des modules ne devrait pas diminuer fortement les coûts des projets, une grande partie de ces coûts étant portée par les autres postes.

Sur le territoire de la CC Porte Océane du Limousin, le potentiel maximum mobilisable est estimé à **188 GWh**, ce qui représente environ 180 MW_c installés.

PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE SUR TOITURE ET PÉRIMÈTRES HISTORIQUES



Source : Energies demain, SITERRE®, 2019.

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.4. LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

A. L'ÉLECTRICITÉ



4. Hydroélectricité

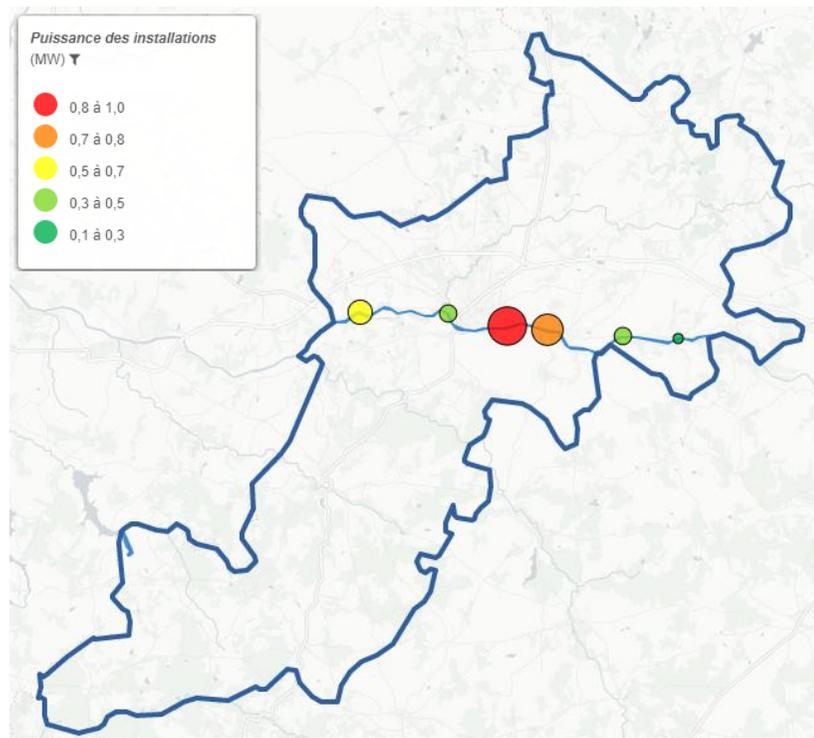
État des lieux

6 installations hydroélectriques d'une puissance allant de 140 à 990 kW sont en fonctionnement le long de la Vienne, représentant une production annuelle de **13,6 GWh**.

Potentiel de développement

Les seuils pouvant être équipés représentent une production marginale.

INSTALLATIONS HYDRAULIQUES EXISTANTES



Source : Energies demain, 2015 (à partir des données AREC)

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.4. LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

A. L'ÉLECTRICITÉ



5. Bois-énergie - Cogénération

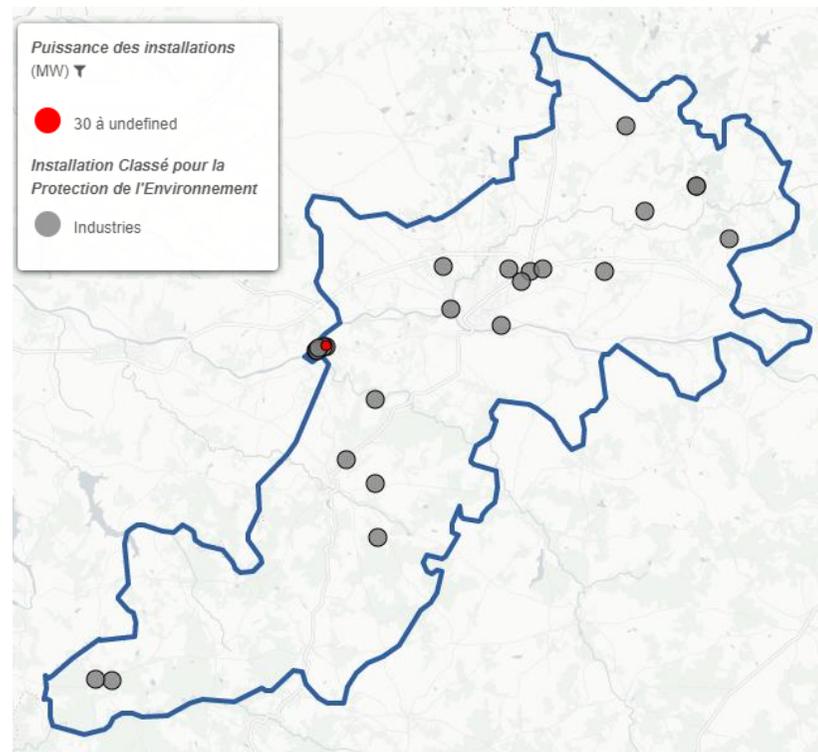
État des lieux

L'installation du site Evergreen présente une capacité de 12 MW, pour une production annuelle de **80 GWh**.

Potentiel de développement

Le bois-énergie électrique est déjà très développé sous forme de grandes installations dans l'industrie, qui ne sont pas forcément à multiplier. En effet, le rendement global annuel d'une cogénération peut s'avérer faible sans débouché estival pour la chaleur. Un tel projet ne peut exister sans projet de valorisation de la chaleur. Ce type d'unité pouvant être plutôt de puissance importante, l'aire d'approvisionnement peut s'avérer particulièrement étendue avec un impact sur la ressource non négligeable et une chaîne logistique remettant en cause le caractère bénéfique de cette énergie.

INSTALLATION EXISTANTE ET SITES INDUSTRIELS MAJEURS



Source : Energies demain, SITERRE®, 2015 (à partir des données AREC)

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.4. LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

B. LA CHALEUR



1. Bois-énergie



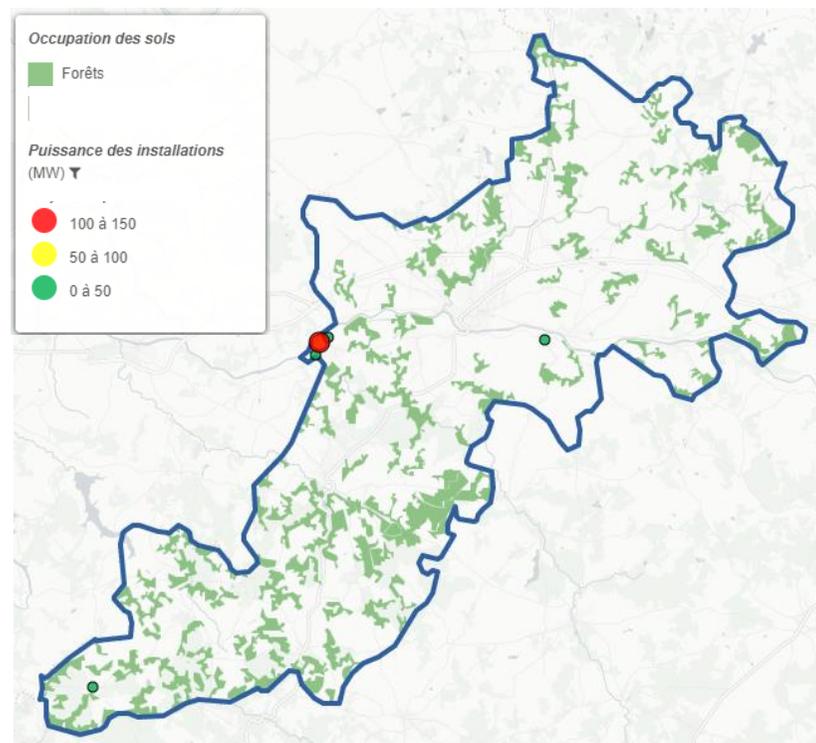
État des lieux

- Bois-énergie individuel : la consommation d'énergie dans les cheminées, poêles, inserts et chaudières des particuliers représente **55 GWh**
- Bois-énergie collectif : deux petits réseaux de chaleurs existent, représentant une consommation de **0,7 GWh**
- Bois-énergie industriel : une installation de l'industrie papetière valorise les connexes de scierie et représente la quasi-totalité de la production de chaleur de ce type avec **237 GWh** (Evergreen à Saillat-sur-Vienne)
- Valorisation des liqueur noires : les liqueurs noires issues de l'industrie papetière sont incinérées pour couvrir les besoins thermiques des installations (deux installations situées à Saillat-sur-Vienne exploitées par International Paper) et représente une production énergétique de **2195 GWh**

Potentiel de développement

- Bois-énergie individuel : le remplacement des systèmes les plus anciens devraient permettre de dégager de la ressource pour couvrir les besoins de nouveaux bâtiments
- Bois-énergie collectif : il est possible de développer une vingtaine d'installation en s'appuyant sur une filière d'approvisionnement locale, pour une production de **5 à 20 GWh**
- Bois-énergie industriel : gisement entièrement valorisé
- Valorisation des liqueur noires : gisement entièrement valorisé

GRANDES INSTALLATIONS COLLECTIVES ET COUVERT FORESTIER



Source : Energies demain, SITERRE®, 2015 (à partir des données AREC et Corine Land Cover)

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.4. LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

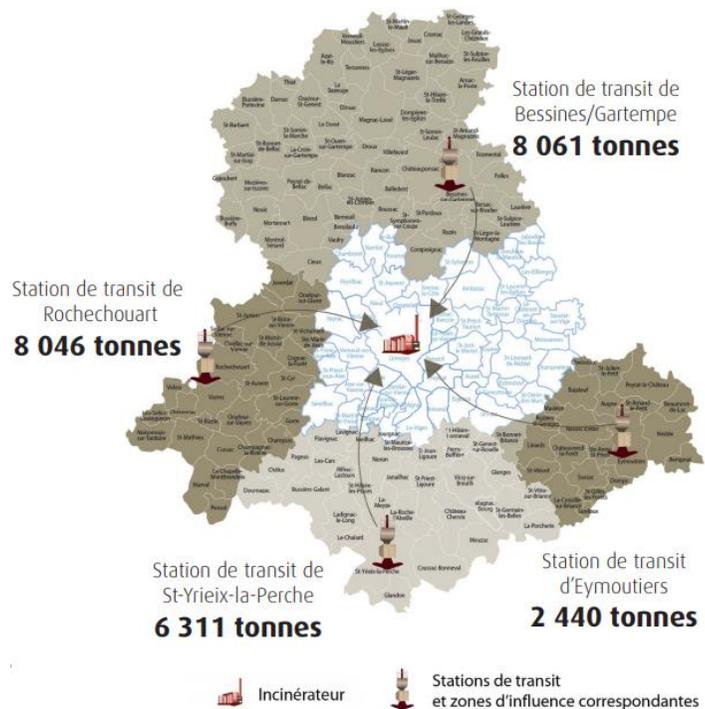
B. LA CHALEUR



2. Valorisation énergétique des déchets

État des lieux
Les déchets du territoire sont collectés et rassemblés à la station de transit de Rochechouart, puis envoyés à l'incinérateur de Limoges pour être valorisés sous forme de chaleur et d'électricité
Potentiel de développement
Du fait de la valorisation déjà opérée au sein de l'incinérateur de Limoges, il semble ne pas y avoir de valorisation supplémentaire possible au niveau des tonnages de déchets actuellement produits sur le territoire.

SCHÉMA DE COLLECTE DU SYDED



Source : SYDED, Rapport d'activité 2016

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.4. LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

B. LA CHALEUR



3. Chaleur fatale



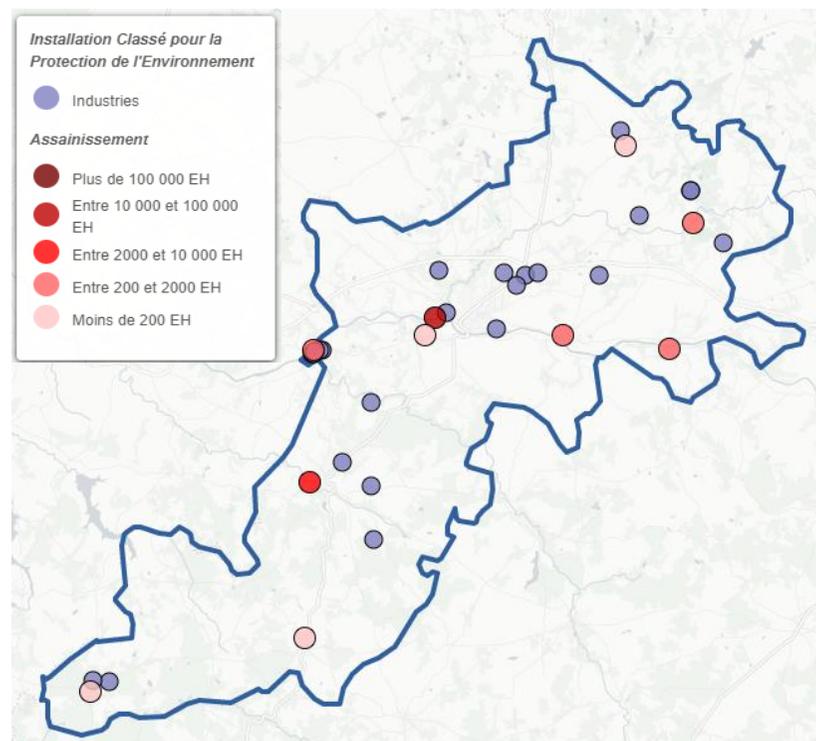
État des lieux

Il n'existe pas à notre connaissance d'installation existante de récupération de chaleur. Cela ne veut toutefois pas dire qu'il n'existe aucune récupération de chaleur fatale, des industriels pouvant par exemple récupérer une partie de la chaleur de leur process.

Potentiel de développement

- Chaleur fatale industrielle : les possibilités de valorisation sont assez réduites sur le territoire qui est dépourvu d'industries lourdes, comme des cimenteries ou de la sidérurgie
- Récupération de chaleur sur eaux usées : Cette valorisation peut se faire au niveau des stations d'épuration ou dans les canalisations du réseau d'assainissement. La valorisation se fait au moyen d'un échangeur récupérant les calories et d'une Pompe à Chaleur (PAC) pour atteindre un niveau de température suffisant à la valorisation. Les stations d'épuration qui peuvent présenter un potentiel intéressant (débits suffisants, présences de grands collecteurs) sont celles recouvrant plus de 10 000 équivalents-habitants, comme celle de Saint Junien. Toutefois, l'adéquation potentiel/chaleur substituable ne semble possible que sur Limoges.

GRANDS SITES INDUSTRIELS ICPE ET STATIONS D'ÉPURATION



Source : Energies demain, SITERRE®, 2015

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.4. LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

B. LA CHALEUR



4. Géothermie

État des lieux

Pas d'installations recensées sur le territoire.
Il n'est question ici que de PAC eau/eau. En effet, les PAC air/air présentes chez les particuliers ne sont pas assimilées à des énergies renouvelables. Elles ne permettent en effet qu'un léger gain d'électricité par rapport à un chauffage électrique classique.

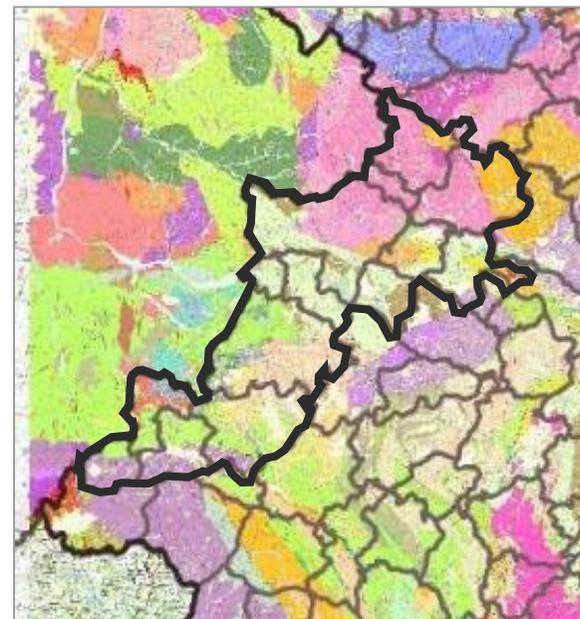
Potentiel de développement

La géologie de la Haute-Vienne est relativement compliquée avec des reliefs et des types de sols variés. Aussi le BRGM – Bureau de Recherche Géologique et Minière – a choisi de ne pas éditer de carte du potentiel géothermique comme sur d'autres régions. Sur le territoire, le potentiel est donc a priori faible et il est de plus très difficile de le cartographier et de le quantifier. Le développement actuellement faible de la filière est aussi un indice de la difficulté de mise en œuvre.

Il n'y a pas de possibilités de géothermie profonde. Les possibilités en géothermie de surface sont limitées, les principales opportunités sont constituées des géothermies de surface sur sonde, pour lequel le potentiel existe sur la plupart des sous-sols.

Comme potentiel maximum de développement, on considèrera donc 20% des besoins de chaleurs (chauffage et eau chaude sanitaire) du territoire, ce qui représente **30 GWh**.

GÉOLOGIE DU TERRITOIRE



Source : Infoterre



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.4. LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

B. LA CHALEUR



5. Installations solaires thermiques

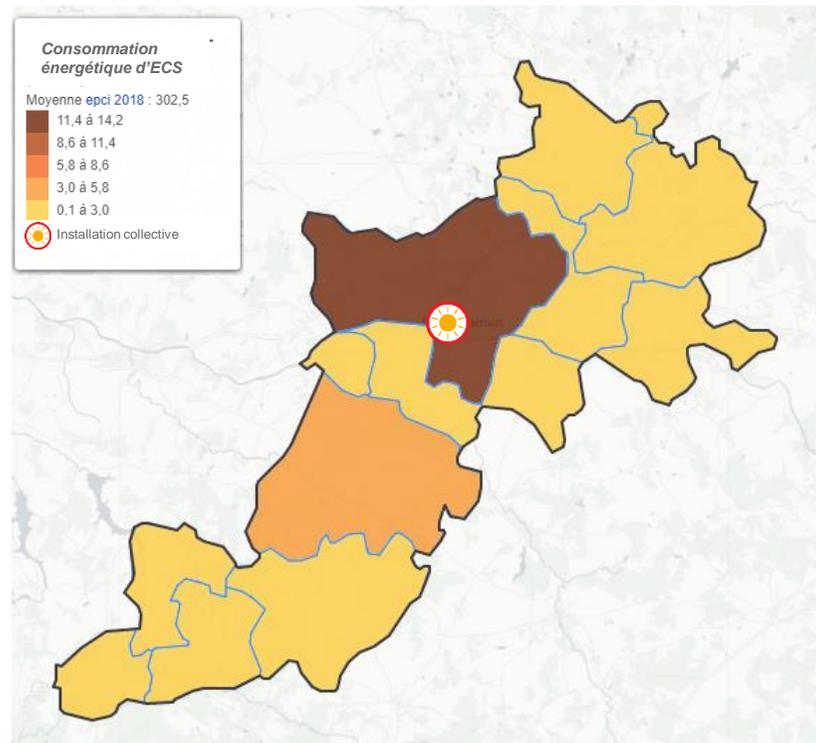
État des lieux

Une installation collective existe sur le restaurant scolaire municipal et le palais des sports de Saint-Junien, en plus des installations individuelles.

Potentiel de développement

On retiendra un potentiel maximum de développement considérant un taux de couverture de 50% des besoins en eau chaude sanitaire du territoire, et de 10% des consommations de chauffage, ce qui représente **25 GWh**.

CONSUMMATION D'EAU CHAUDE SANITAIRE DES SECTEURS RÉSIDENTIEL ET TERTIAIRE ET INSTALLATION EXISTANTE



Source : Energies demain, SITERRE®, 2015 (à partir des données AREC)

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.4. LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

C. LE BIOGAZ ET LES BIOCARBURANTS



1. La méthanisation

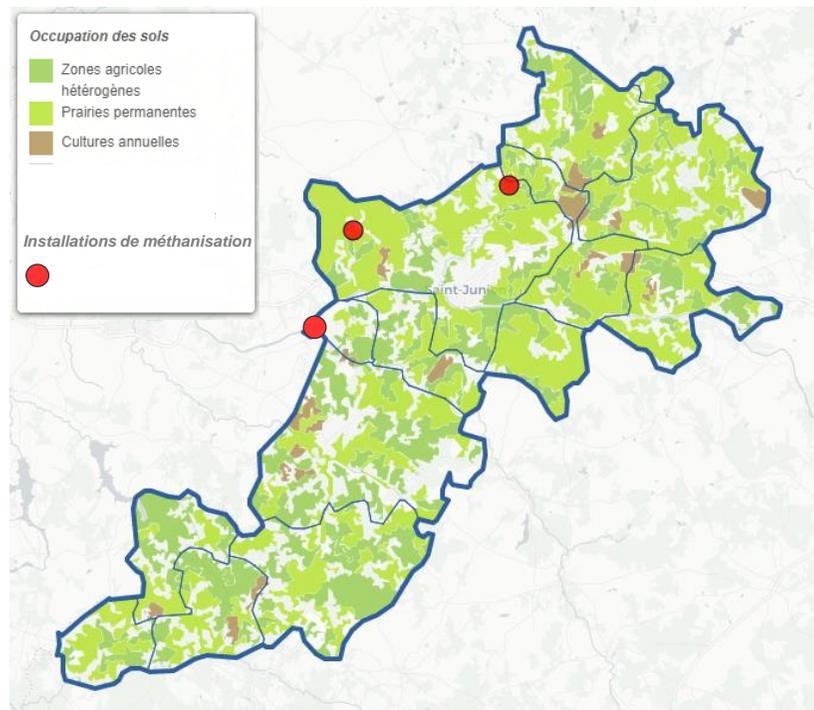
État des lieux

- Une installation est en service sur une usine papetière, le gaz produit est autoconsommé sur le site, ce qui représente **10,8 GWh** de biogaz
- 3 projets de méthanisation à la ferme en cogénération sont suivis par la chambre d'agriculture sur le territoire

Potentiel de développement

La quantité de fumiers, lisiers et coproduits de culture mobilisable à l'horizon 2050 est de **77 GWh**, ce qui représente entre 7 et 8 installations industrielles supplémentaires, probablement en cogénération ou en injection.

INSTALLATIONS EXISTANTES/EN PROJET ET COUVERT AGRICOLE DU TERRITOIRE



Source : Energies demain, SITERRE®, 2015 (à partir des données AREC et Corine Land Cover)

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.4. LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

D. POTENTIEL MAXIMUM DE DÉVELOPPEMENT

LES POTENTIELS MAXIMUMS DE DÉVELOPPEMENT

L'estimation des potentiels de développements des différentes filières d'énergies renouvelables a ainsi considéré les hypothèses suivantes :



L'ÉOLIEN

- ▶ Exclusion des zones à enjeux très forts du SRE (zones rouges)
- ▶ Exclusion des zones situées à moins de 500m d'un bâtiment
- ▶ Densité maximale considérée de 2,5 MW/km²
- ▶ Facteur de charge de 2 200 h



LE SOLAIRE PV

- ▶ *PV au sol* : équipement de 40% des surfaces de parking (hors périmètres historiques), de l'ensemble des friches industrielles, des anciennes mines et des anciennes carrières
- ▶ *PV toiture* : équipement de l'ensemble des toitures du territoire



L'HYDROÉLECTRICITÉ

- ▶ *Barrages existants* : application d'un facteur de charge de 40% à la puissance recensée (amélioration du rendement actuel)
- ▶ *Nouvelles installations* : sites recensés par l'ONEMA et présentant une puissance théorique supérieure à 100 kW



LE BOIS-ÉNERGIE

- ▶ On considère que la rénovation énergétique des logements permettra de libérer de la ressource et d'alimenter un nombre plus important de bâtiment (40% des besoins de chaleur à 2050 du parc bâti, 30% pour l'industrie et l'agriculture)



LE SOLAIRE THERMIQUE

- ▶ Potentiel maximal théorique de 50% des besoins d'eau chaude sanitaire et de 10% des besoins de chauffage du parc bâti



LA GÉOTHERMIE

- ▶ Pas de possibilité de géothermie profonde
- ▶ Pour la géothermie de surface sur sonde, on considère un potentiel maximal mobilisable de 20% des besoins thermiques du parc bâti



LA CHALEUR FATALE

- ▶ On considère les installations industrielles avec fort besoin de chaleur situées à proximité de bâti résidentiel et tertiaire
- ▶ On considère la récupération de chaleur sur eaux usées pour les STEP de plus de 10 000 équivalent-habitants



LA MÉTHANISATION

- ▶ Application des hypothèses de l'étude menée par SOLAGRO (2013) sur les coproduits de l'agriculture, les effluents d'élevage, l'industrie agro-alimentaire, les déchets ménagers, verts et collectifs et les boues de STEP

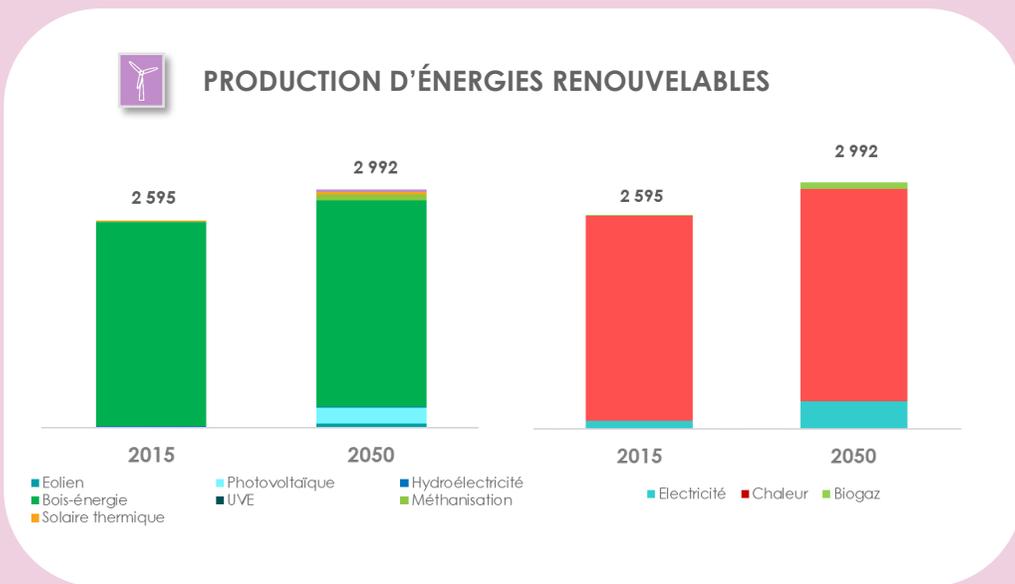


2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.4. LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

D. POTENTIEL MAXIMUM DE DÉVELOPPEMENT

LES POTENTIELS MAXIMUMS DE DÉVELOPPEMENT



Par rapport à 2015	Production d'énergies renouvelables
MÉTHANISATION	+ 65 GWh
PHOTOVOLTAÏQUE	+ 195 GWh
ÉOLIEN	+ 50 GWh
SOLAIRE THERMIQUE	+ 25 GWh
BOIS-ÉNERGIE	+ 35 GWh
GÉOTHERMIE	+ 30 GWh
TOTAL	+ 400 GWh

Par rapport à 2015	Production d'énergies renouvelables
ÉLECTRICITÉ	+ 245 GWh
CHALEUR	+ 90 GWh
BIOGAZ	+ 65 GWh
TOTAL	+ 400 GWh

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DE MON TERRITOIRE

2.5. LA SÉQUESTRATION CARBONE & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.5. LA SÉQUESTRATION CARBONE & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT



► La séquestration carbone du dioxyde de carbone consiste à capter et stocker à long terme du CO₂ hors de l'atmosphère dans un puits de carbone. Ces puits peuvent être de différentes natures :



Les sols naturels et agricoles



La biomasse forestière



Les produits issus du bois (charpentes, meubles, panneaux...)

Il est également comptabilisé les émissions de CO₂ évitées par l'utilisation du bois en tant que combustible ou matériaux de construction en substitution d'énergies fossiles.

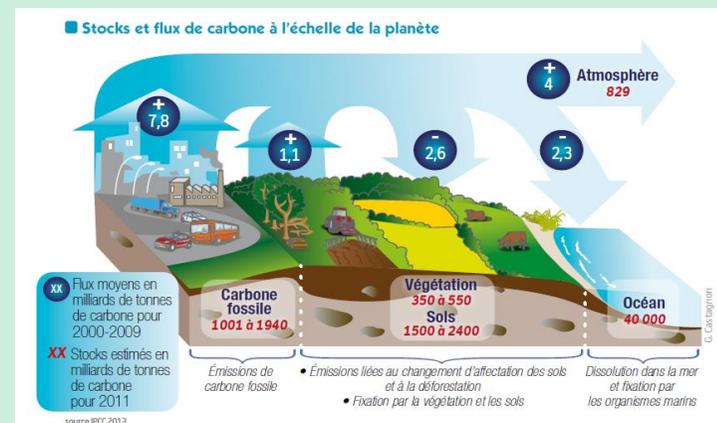
La séquestration carbone dans le présent profil climat-air-énergie est exposée selon la méthodologie dite des « 3 S » qui consiste à aborder le sujet de la séquestration du carbone selon 3 angles :

- La **SÉQUESTRATION DU CARBONE** en forêt (biomasse aérienne, racinaire) et dans les sols,
- Le **STOCKAGE** dans les produits bois,
- La **SUBSTITUTION** à des énergies fossiles et des matériaux énergivores (béton, aluminium).

La prise en compte du sujet de la séquestration carbone dans les politiques d'aménagement du territoire s'inscrit donc dans la lutte contre le changement climatique en considérant à la fois :

- Les problématiques de déstockage carbone associés au phénomène d'urbanisation,
- Les opportunités de stockage carbone émis grâce à une bonne gestion des sols.

► Le décret PCAET indique que le diagnostic doit comprendre une estimation de la séquestration nette de dioxyde de carbone et de ses possibilités de développement identifiant : au moins les sols agricoles et la forêt, en tenant compte des changements d'affectation des terres ; les potentiels de production et d'utilisation additionnelles de biomasse à usages autres qu'alimentaires sont également estimés, afin que puissent être valorisés les bénéfiques potentiels en termes d'émissions de gaz à effet de serre, ceci en tenant compte des effets de séquestration et de substitution à des produits dont le cycle de vie est plus émetteur de tels gaz. → Ce sont donc les **flux** de carbone qui doivent être évalués dans le cadre du diagnostic PCAET. Dans le présent état des lieux il est, néanmoins, proposé de fournir également une estimation du stockage de carbone.



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.5. LA SÉQUESTRATION CARBONE & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

LE STOCKAGE TOTAL DE CARBONE

= Stockage sur le long terme du CO₂ (après captage de celui-ci)

STOCK TOTAL DE CARBONE SUR LE TERRITOIRE
9,8 MtCO₂



1



Les sols = 1^{er} puits de carbone du territoire avec environ 7,4 MtCO₂ **76%** du stock de carbone

2



La biomasse forestière = 2^{ème} puits de carbone du territoire avec environ 2,2 MtCO₂ **23%** du stock de carbone

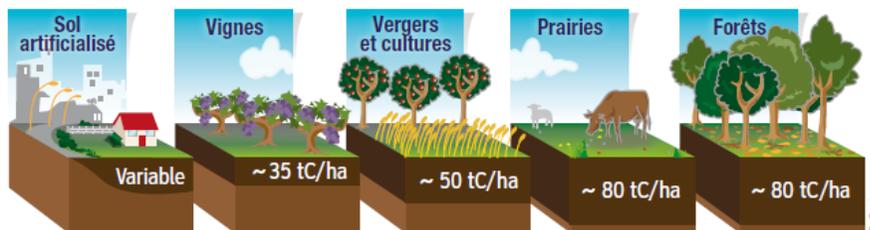
3



Les produits issus du bois (charpentes, meubles, panneaux...) avec environ 0,1 MtCO₂ **1%** du stock de carbone

Source des données : Energies demain à partir de données AGRESTE (statistiques agricoles annuelles (2000-2014) et Memento Forêt-Bois 2015), IGN (Inventaire annuel forestier 2015).

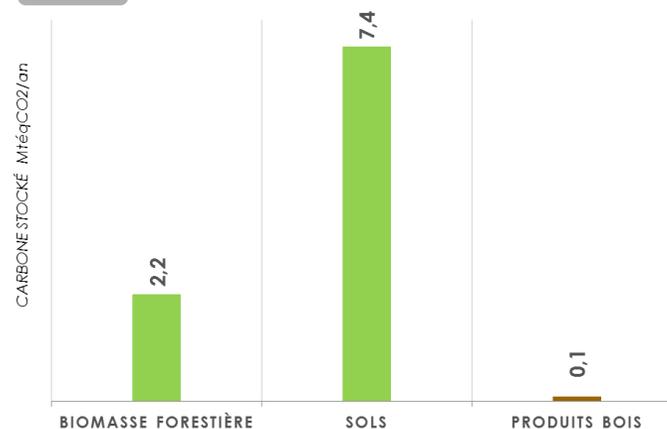
Variation des stocks de carbone organique selon l'affectation des sols en France



XX Estimation du stock de carbone dans les 30 premiers centimètres du sol

Le stock de matière organique est élevé dans les forêts, les prairies et les pelouses d'altitude mais faible en viticulture, dans les zones méditerranéennes et de cultures. Les stocks sont difficilement quantifiables en zone urbaine, des réserves conséquentes peuvent exister sous les espaces verts. Pour les forêts, le stock de carbone dans la litière n'est pas pris en compte.

CC POL STOCK DE CARBONE PAR PUIITS



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.5. LA SÉQUESTRATION CARBONE & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

LES FLUX ANNUELS DE STOCKAGE DE CARBONE

= Dynamiques de stockage et de déstockage carbone observées sur une année donnée



1



La biomasse forestière = 1^{er} en matière de flux annuels de carbone avec **30 ktCO₂/an**

70% du flux positif annuel de carbone

2



Les produits issus du bois (charpentes, meubles, panneaux...) = 2^{ème} en matière de flux annuels de carbone avec **13 ktCO₂/an**

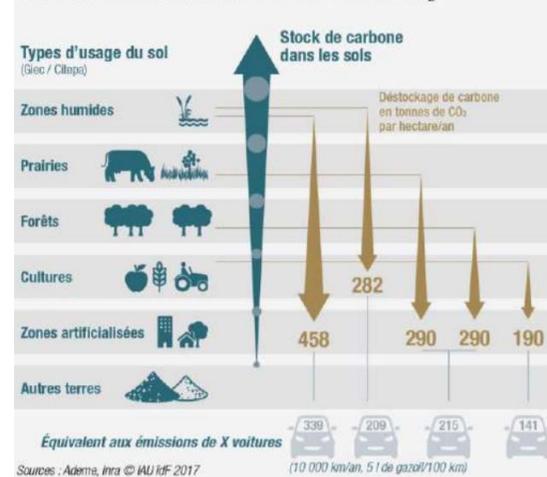
30% du flux positif annuel de carbone



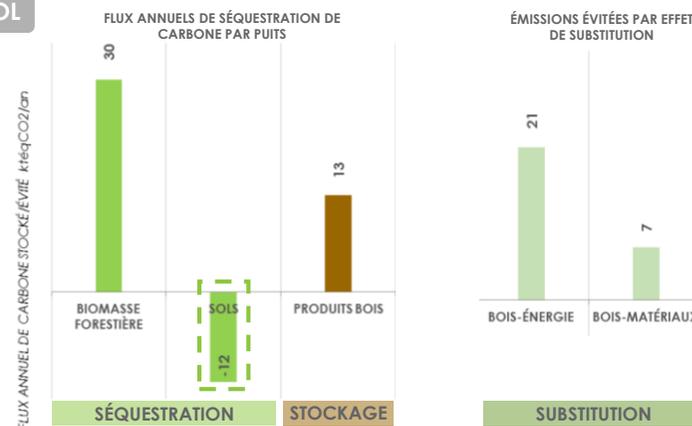
Les sols = Seul puits de carbone à flux annuel de carbone **négatif** avec **-12 ktCO₂/an**

Artificialisation des sols

CHANGEMENT D'USAGE DES SOLS ET ÉMISSIONS DE CO₂



CC POL



Source des données : Energies demain à partir de données AGRESTE (statistiques agricoles annuelles (2000-2014) et Memento Forêt-Bois 2015), IGN (Inventaire annuel forestier 2015).



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.5. LA SÉQUESTRATION CARBONE & SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

LE POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

= Renforcement des capacités de stockage de carbone du territoire

ACTIONS DE RENFORCEMENT DU STOCKAGE DANS LES PUIITS DE CARBONE ET POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT ASSOCIÉ :

Puits de carbone	Actions	Flux de stockage additionnel annuel moyen (tCO ₂ /ha/an)	Potentiel de développement maximal à 2050
 La biomasse forestière	Conversion de taillis en futaie irrégulière	3,2	+ 1 600 tCO ₂ /an
	Changement d'essence	2,4	
 Les sols	Couvert végétal permanent	0,35 à 1,3	 + 66 000 tCO ₂ /an
	Implantation de haies	0,55 à 0,9	
	Développement de l'agroforesterie	0,35 à 3	
	Enherbement intercalaire des vignes et vergers	0,35 à 1,8	
	Gestion optimisée des prairies	0,35 à 1,8	
	Mise en place de techniques culturales sans labour	0 à 0,55	
 Les produits issus du bois	Boisement à vocation de bois d'œuvre	5,6	+ 7 000 tCO ₂ /an
	Boisement à vocation de bois énergie	0,6	
	Changement d'usages du bois (bois industrie vers bois construction)	0,3	



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DE MON TERRITOIRE

2.6. LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE.....

2.6. LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE



► La vulnérabilité au changement climatique est définie comme « la propension ou la prédisposition à être affectée de manière négative par les changements climatiques. La vulnérabilité recouvre plusieurs concepts et éléments, notamment la sensibilité ou la susceptibilité d'être atteint et le manque de capacité à réagir et à s'adapter » ([Leclimatchange](#)). La vulnérabilité d'un territoire aux impacts d'un changement climatique se mesure à travers trois paramètres :

- La **vulnérabilité des populations**,
- La **vulnérabilité des activités**,
- La **vulnérabilité des milieux**.

La définition de la vulnérabilité implique plusieurs notions nécessitant d'être explicitées :

► **L'aléa climatique** est un événement climatique ou d'origine climatique susceptible de se produire (avec une probabilité plus ou moins élevée) et pouvant entraîner des dommages sur les populations, les activités et les milieux.

► **Les aléas induits** correspondent aux « phénomènes physiques induits dans les milieux par les aléas climatiques. Par exemple, les épisodes de fortes précipitations (aléa climatique) sont susceptibles d'entraîner des inondations par ruissellement (aléa induit). De même, l'élévation du niveau de la mer (paramètre climatique) est susceptible de provoquer une augmentation de l'érosion côtière (aléa induit) ».

► **L'exposition** est la manifestation physique du climat sur un espace géographique. Elle « correspond à la nature et au degré auxquels un système est exposé à des variations climatiques significatives (événements extrêmes, modification des moyennes climatiques...).

Exemple : En cas de vague de chaleur, l'ensemble d'un territoire sera exposé aux fortes températures, l'exposition sera la même pour toute la population, tant pour les personnes fragiles que pour les plus résistants. ».

► **La sensibilité** « qualifie la proportion dans laquelle le territoire exposé est susceptible d'être affecté favorablement ou défavorablement, par la manifestation d'un aléa. La sensibilité d'un territoire aux aléas climatiques est fonction de multiples paramètres : les activités économiques sur ce territoire, la densité de population, le profil démographique de ces populations... La sensibilité est inhérente aux caractéristiques physiques et humaines d'un territoire. ». Elle renvoie donc à la mesure de l'impact d'un aléa sur un territoire donné et s'évalue à travers les conséquences de la manifestation de celui-ci (ADEME, « Impact' Climat : Diagnostic de l'impact au changement climatique sur un territoire – Guide méthodologique », 2015).

► **La vulnérabilité** est le croisement des résultats issus des analyses d'exposition et de sensibilité permettant ainsi de définir un niveau de vulnérabilité du territoire face à un aléa (cf. schéma ci-après).

Illustration des concepts exposition, sensibilité, vulnérabilité



Source des illustrations: Les inondations, Dossier d'informations, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, 2004

► **L'adaptation** correspond à l'ensemble des évolutions d'organisation, de localisation et de techniques que les sociétés doivent opérer pour limiter les impacts négatifs du changement climatique ou pour en maximiser les effets bénéfiques. Ainsi, l'adaptation s'interprète dans les deux sens : négatif – le plus souvent évoqué – et positif (ADEME, MEDDE, « PCAET, comprendre, construire et mettre en œuvre », 2016).

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.6. LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

A. LES PROJECTIONS CLIMATIQUES RÉGIONALES : ÉTAT DES LIEUX DES CONNAISSANCES

Quatre trajectoires d'émissions et de concentrations de gaz à effet de serre, d'ozone et d'aérosols, ainsi que d'occupation des sols RCP (« Representative Concentration Pathways » ou « Profils représentatifs d'évolution de concentration ») ont été dressées par les experts du GIEC. Chaque RCP est identifié par un nombre, exprimé en W/m^2 (puissance par unité de surface) qui indique la valeur de forçage considérée. Plus cette valeur est élevée, plus le système terre atmosphère gagne en énergie et se réchauffe. Les 4 RCP sont les suivants :



Le scénario RCP 2.6 implique de fortes réductions d'émissions de GES par la communauté internationale. Le RCP 8.5 est, quant à lui, le plus pessimiste mais constitue un scénario probable en s'inscrivant dans la prolongation des émissions actuelles.

Les projections climatiques présentées dans ce diagnostic sont données à l'échelle de l'ex-région Limousin et rendent compte jusqu'en 2100 de trois paramètres :

- Les **températures**,
- Les **précipitations**,
- L'**humidité des sols**.

SYNTHÈSE DES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS DES PARAMÈTRES CLIMATIQUES LOCAUX



AUGMENTATION DES TEMPÉRATURES

Progression du nombre de **JOURNÉES CHAUDES**



DIMINUTION du nombre de **JOURS DE GELÉES**

Une faible évolution des précipitations, mais une **INTENSIFICATION DES ÉPISODES DE FORTES PRÉCIPITATIONS** pouvant contribuer à l'augmentation de la vulnérabilité du territoire au risque d'inondation



ASSÈCHEMENT DES SOLS en toute saison

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.6. LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

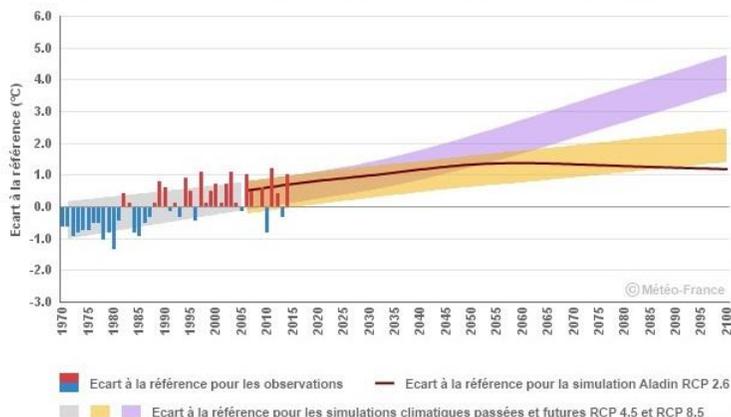
A. LES PROJECTIONS CLIMATIQUES RÉGIONALES : ÉTAT DES LIEUX DES CONNAISSANCES

1



UN RÉCHAUFFEMENT CONTINU DES TEMPÉRATURES JUSQU'EN 2050

Température moyenne annuelle en Limousin : écart à la référence 1976-2005
Observations et simulations climatiques pour trois scénarios d'évolution RCP 2.6, 4.5 et 8.5



En Limousin, les projections climatiques montrent une poursuite du réchauffement annuel jusqu'aux années 2050, quel que soit le scénario.
Sur la seconde moitié du XXI^e siècle, l'évolution de la température moyenne annuelle diffère significativement selon le scénario considéré. Le seul qui stabilise le réchauffement est le scénario RCP2.6 (lequel intègre une politique climatique visant à faire baisser les concentrations en CO₂). Selon le RCP8.5 (scénario sans politique climatique), le réchauffement pourrait atteindre 4°C à l'horizon 2071-2100.

► Quel que soit le scénario considéré, une **poursuite du réchauffement annuel observée jusqu'en 2050**

► **Après 2050 :**

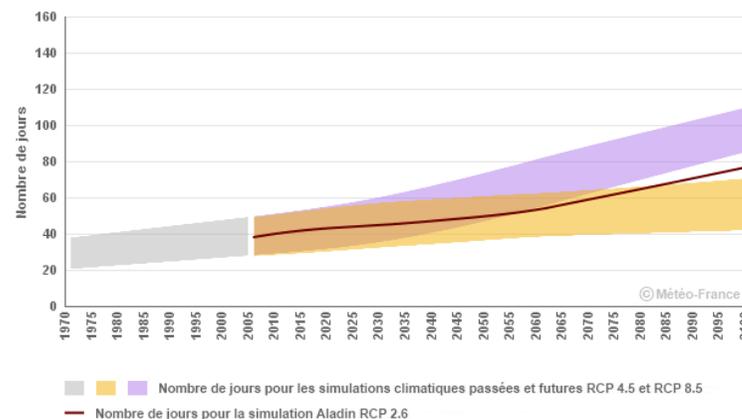
RCP2,6	RCP4,5	RCP8,5
Stabilisation (limitation du réchauffement à 2°C)	Augmentation relativement constante	Croissance marquée des températures

2



UNE PROGRESSION DU NOMBRE DE JOURNÉES CHAUDES

Nombre de journées chaudes en Limousin
Simulations climatiques sur passé et futur pour trois scénarios d'évolution RCP 2.6, 4.5 et 8.5



En Limousin, les projections climatiques montrent une augmentation du nombre de journées chaudes en lien avec la poursuite du réchauffement.
Sur la première partie du XXI^e siècle, cette augmentation est similaire d'un scénario à l'autre.
À l'horizon 2071-2100, cette augmentation serait de l'ordre de 18 jours par rapport à la période 1976-2005 selon le scénario RCP4.5 (scénario avec une politique climatique visant à stabiliser les concentrations en CO₂), et de 52 jours selon le RCP8.5 (scénario sans politique climatique).

► Jusqu'en 2050 : quel que soit le scénario considéré, une **augmentation des journées chaudes** relativement semblable

► À l'horizon 2071-2100 : variation du nombre de journées chaudes supplémentaires par rapport à la période 1976-2005 selon le scénario considéré : de 18 pour le RCP4,5 à 52 pour le RCP8,5

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

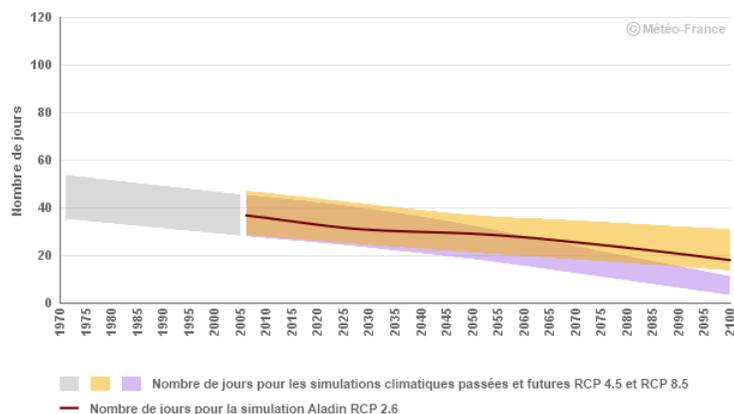
2.6. LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

A. LES PROJECTIONS CLIMATIQUES RÉGIONALES : ÉTAT DES LIEUX DES CONNAISSANCES

3

UNE DIMINUTION DU NOMBRE DE GELÉES

Nombre de jours de gel en Limousin
Simulations climatiques sur passé et futur pour trois scénarios d'évolution RCP 2.6, 4.5 et 8.5



En Limousin, les projections climatiques montrent une diminution du nombre de gelées en lien avec la poursuite du réchauffement.

Jusqu'au milieu du XXI^e siècle cette diminution est assez similaire d'un scénario à l'autre.

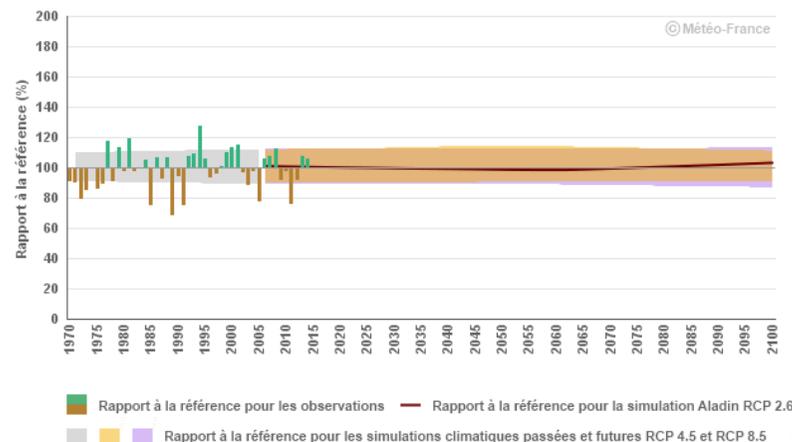
À l'horizon 2071-2100, cette diminution serait de l'ordre de 17 jours en plaine par rapport à la période 1976-2005 selon le scénario RCP4.5 (scénario avec une politique climatique visant à stabiliser les concentrations en CO₂), et de 29 jours selon le RCP8.5 (scénario sans politique climatique).

- **Jusqu'en 2050** : quel que soit le scénario considéré, un abaissement relativement semblable du nombre de jours de gelées
- **À l'horizon 2071-2100** : une diminution de 17 jours en plaine par rapport à la période 1976-2005, selon le scénario RCP4,5, et de 29 jours selon le RCP8,5 par rapport à la période 1976-2005.

4

UNE FAIBLE ÉVOLUTION DU VOLUME DE PRÉCIPITATIONS, MAIS UNE INTENSIFICATION DES ÉPISODES PLUVIEUX POUVANT CONTRIBUER À L'AUGMENTATION DE LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE AU RISQUE D'INONDATION

Cumul annuel de précipitations en Limousin : rapport à la référence 1976-2005
Observations et simulations climatiques pour trois scénarios d'évolution RCP 2.6, 4.5 et 8.5



En Limousin, quel que soit le scénario considéré, les projections climatiques montrent peu d'évolution des précipitations annuelles d'ici la fin du XXI^e siècle.

- Parallèlement à l'augmentation des températures, **une absence de variation du volume annuel de précipitations**, quel que soit le scénario considéré. Cette dynamique vient accroître les effets du réchauffement sur les milieux : augmentation des phénomènes de sécheresse, baisse du niveau des cours d'eau, érosion de la biodiversité, affectation des rendements agricoles (à la fois des cultures et du bétail).
- Une augmentation généralisée du nombre d'épisodes de fortes précipitations et intensification de ceux-ci participant à l'accroissement de

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.6. LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

A. LES PROJECTIONS CLIMATIQUES RÉGIONALES : ÉTAT DES LIEUX DES CONNAISSANCES



4

UNE FAIBLE ÉVOLUTION DU VOLUME DE PRÉCIPITATIONS, MAIS UNE INTENSIFICATION DES ÉPISODES PLUVIEUX POUVANT CONTRIBUER À L'AUGMENTATION DE LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE AU RISQUE D'INONDATION

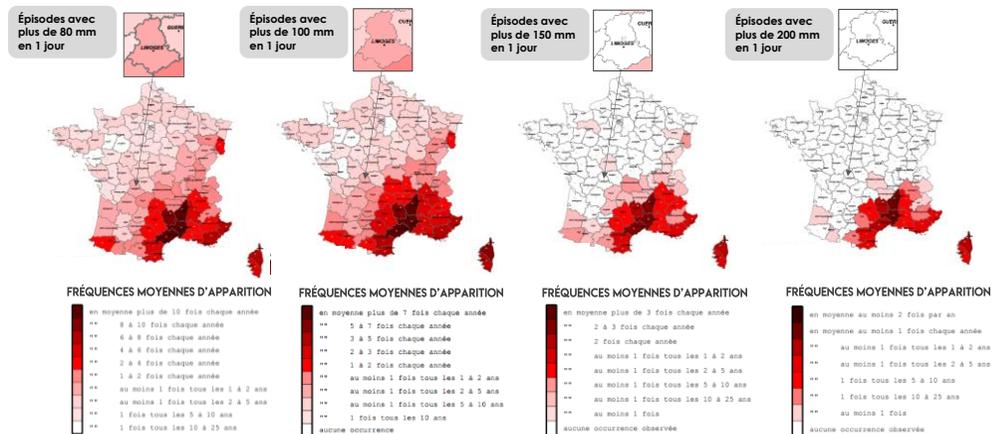
la **vulnérabilité du territoire au risque d'inondation** (résultant de la diminution de la capacité d'infiltration des sols) et aux épisodes de sécheresse (la pluviométrie étant moins bien répartie sur l'année). Déjà, plusieurs épisodes de sécheresse résultant d'un fort déficit de précipitations ont été constatés ces dernières années. Les épisodes de pluies extrêmes, qui apportent sur une courte durée (d'une heure à une journée) une importante quantité d'eau, ont fait l'objet d'une représentation cartographique destinée à rendre compte du nombre d'occurrences observées d'épisodes ayant apporté plus de 80, 100, 150 ou 200 mm en une journée climatologique au moins sur un point de mesure par département. Météo France indique que : « **Des cumuls de l'ordre de 50 mm (1 mm équivaut à 1 litre d'eau/m²) en 24 heures dans la plupart des régions de plaine et de l'ordre de 100 mm en 24 heures dans les régions montagneuses sont considérés comme des seuils critiques. Le dépassement de ces seuils peut provoquer, lorsque la nature du terrain s'y prête, de graves inondations. Pour les phénomènes les plus violents, le cumul des précipitations dépasse généralement les 100 mm en une heure** ». Par ailleurs, Météo France fournit les ordres de grandeur suivants :

Pluie faible continue	1 à 3 mm par heure
Pluie modérée	4 à 7 mm par heure
Pluie forte	8 mm par heure et plus

La représentation cartographique de ces épisodes de pluies extrêmes sur la période 1967-2016 sur le territoire de la Haute-Vienne indique :

- Une occurrence des épisodes de pluies extrêmes avec plus de 80 mm en 1 jour au moins une fois tous les 1 à 2 ans,
- Une occurrence des épisodes de pluies extrêmes avec plus de 100 mm en 1 jour au moins une fois tous les 2 à 5 ans,

- Aucune occurrence des épisodes de pluies extrêmes avec plus de 150 et 200 mm en 1 jour, néanmoins quelques départements voisins tels que la Corrèze ou de l'Indre présentent des occurrences à ceux-ci, le réchauffement climatique pourrait donc contribuer à étendre ce phénomène jusqu'en Haute-Vienne.



Nombre d'occurrences observées d'épisodes ayant apporté plus de 80, 100, 150 ou 200 mm en une journée climatologique – période 1967-2016

Source : Météo France.



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.6. LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

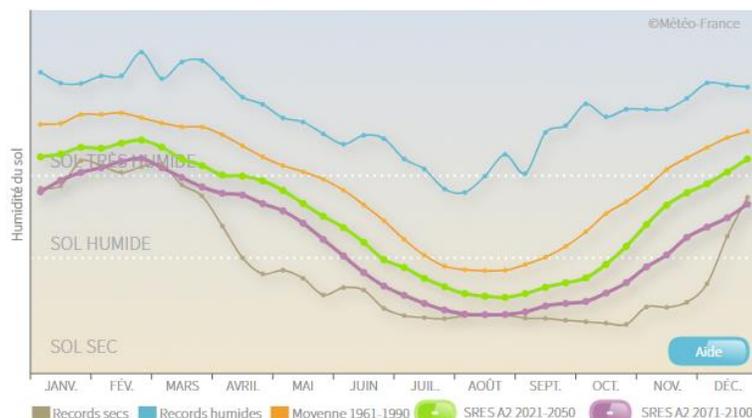
A. LES PROJECTIONS CLIMATIQUES RÉGIONALES : ÉTAT DES LIEUX DES CONNAISSANCES

5

UN ASSÈCHEMENT DES SOLS EN TOUTE SAISON

Cycle annuel d'humidité du sol

Moyenne 1961-1990, records et simulations climatiques pour deux horizons temporels (scénario d'évolution SRES A2)



La comparaison du cycle annuel d'humidité du sol sur le Limousin entre la période de référence climatique 1961-1990 et les horizons temporels proches (2021-2050) ou lointains (2071-2100) sur le XXI^e siècle (selon un scénario SRES A2) montre un assèchement important en toute saison.

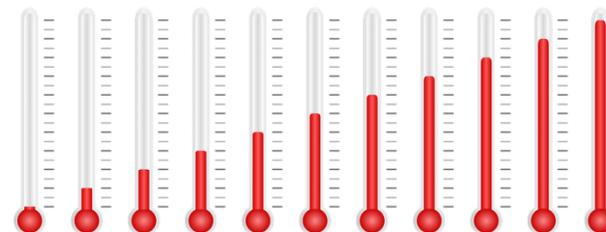
En termes d'impact potentiel pour la végétation et les cultures non irriguées, cette évolution se traduit par un allongement moyen de la période de sol sec (SWI inférieur à 0,5) de l'ordre de 2 à 4 mois tandis que la période humide (SWI supérieur à 0,9) se réduit dans les mêmes proportions.

► L'augmentation des températures ainsi que le maintien des volumes précipités par rapport à celui de la période 1976-2005 conduisent à un assèchement important des sols en toute saison. Ce dernier est à associer à la rareté de l'eau et comprend notamment un allongement de la période de sol sec de l'ordre de 2 à 4 mois tandis que la période humide se réduit dans les mêmes proportions.



Sol en période de forte sécheresse

Source : Pixabay

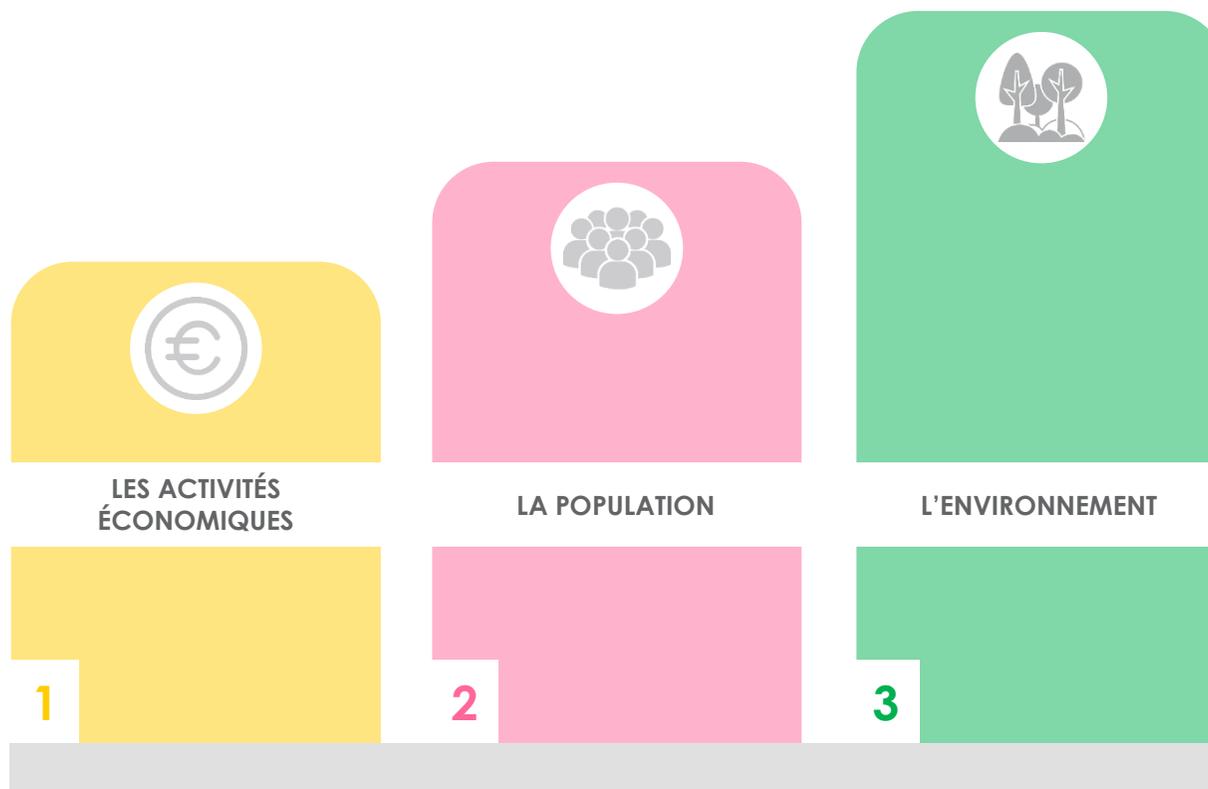


2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.6. LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

B. PRINCIPALES VULNÉRABILITÉS DU TERRITOIRE DE PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'évolution des paramètres climatiques régionaux évoqués précédemment vont contribuer à accroître de manière significative la vulnérabilité du territoire au changement climatique. Ce sont l'ensemble des milieux qui vont être affectés :



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.6. LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

B. PRINCIPALES VULNÉRABILITÉS DU TERRITOIRE DE PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Vulnérabilité	Exposition passée	Exposition future	Niveau de vulnérabilité futur
 Les activités économiques			
Catastrophes naturelles – risque inondation	Moyenne	Forte	Moyenne
Catastrophes naturelles – risque de tempête	Faible	Faible	Moyenne
Catastrophes naturelles – risque sismique	Inexistante	Très faible	Faible
Catastrophes naturelles – risque de mouvements de terrain	Faible	Faible	Moyenne
Catastrophes naturelles – risque de retrait gonflement des argiles	Faible	Faible	Faible
Secteur d'activité – l'agriculture	Moyenne	Forte	Forte
Secteur d'activité – le tourisme	Moyenne	Moyenne	Forte
 La population			
Surmortalité caniculaire	Faible	Moyenne	Forte
Développement des maladies infectieuses	Moyenne	Moyenne	Moyenne
 L'environnement			
Ressource en eau	Forte	Forte	Forte
Paysages et biodiversité	Faible	Moyenne	Forte

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.6. LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

B. PRINCIPALES VULNÉRABILITÉS DU TERRITOIRE DE PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

1 Les activités économiques

a.1 Les catastrophes naturelles - le risque inondation

Définition de l'aléa : Le risque inondation se manifeste à travers un débordement/crue des cours d'eau, un ruissellement, une coulée de boue et/ou une rupture de barrage.

Exposition passée : Plusieurs événements survenus entre 1988 et 1999 ont fait l'objet d'arrêtés de catastrophe naturelle dont l'aléa inondation :

- 3 communes ont fait l'objet d'un arrêté de catastrophe naturelle pour inondations et coulées de boue en 1988,
- 4 communes (dont St-Junien) ont fait l'objet d'un arrêté de catastrophe naturelle pour inondations et coulées de boue en 1993,
- Des arrêtés de catastrophe naturelle ont été prononcés pour l'ensemble des communes de l'intercommunalité pour inondations, coulées de boue et mouvements de terrain en 1999.

Toutes les communes situées le long de la Vienne (5 sur 13) font partie d'un Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles d'inondation (PPRI) et sont référencées « risque majeur d'inondation ».

Avec les barrages de Vassivière et de Saint-Marc en amont, ces mêmes communes sont soumises au risque majeur de rupture de barrage (et donc d'inondation).

Exposition future : Les changements climatiques attendus sur le territoire régional s'inscrivent dans une **tendance à l'accroissement du risque d'inondation** :

- Une modification du régime pluviométrique par une augmentation des épisodes de fortes précipitations et leur intensification. Sans modification forte du volume d'eau précipité, sa répartition sera affectée avec des périodes de pluies intenses espacées par de plus longues phases de

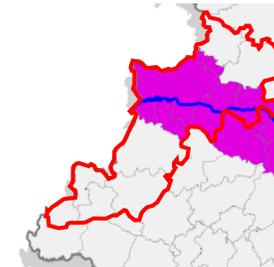
sécheresse.

- Des périodes de sécheresse plus longues et fréquentes contribuant à des sols plus secs en toute saison et à une moindre infiltration des eaux.

Ces conditions pluviométriques et climatiques contribueront significativement à l'accroissement de la vulnérabilité du territoire face au risque inondation avec des volumes d'eau plus conséquents participant à : l'extension des zones inondées, des quantités plus importantes à gérer pour les réseaux, une amplification du phénomène de ruissellement urbain, périurbain et agricole. Le territoire étant concerné par le risque d'inondation, son exposition future va s'accroître en raison de la modification des conditions climatiques et de leurs conséquences sur les caractéristiques des sols, etc.

Niveau de vulnérabilité futur :

Exposition passée	Exposition future	Niveau de sensibilité
Moyenne	Forte	Moyenne



Source : DDRM de la Haute-Vienne, 2010.



1

Les activités économiques

VULNÉRABILITÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.6. LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

B. PRINCIPALES VULNÉRABILITÉS DU TERRITOIRE DE PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

1 Les activités économiques

a.2 Les catastrophes naturelles - le risque de tempêtes

Définition de l'aléa : Le seuil au-delà duquel on parle de tempête est de 89 km/h, correspondant au degré 10 de l'échelle de Beaufort (échelle de classification des vents selon douze degrés, en fonction de leurs effets sur l'environnement). Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique, ou dépression, le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (températures, teneur en eau) ([Géorisques](#)). Les phénomènes de tempête étant assez « globaux », ils touchent de vastes zones géographiques. En conséquence, aucune zone du territoire n'apparaît spécifiquement plus vulnérable qu'une autre.

Exposition passée : Seule la violente tempête de 1982 a fait l'objet d'un arrêté de catastrophe naturelle sur l'ensemble des communes du territoire de Porte Océane du Limousin. Si la tempête de 1999 n'a pas fait l'objet d'un arrêté de catastrophe naturelle pour cet aléa, les phénomènes engendrés (inondations, coulées de boue et mouvements de terrain) par celle-ci ont, quant à eux, fait l'objet d'un arrêté de catastrophe naturelle.

Exposition future : L'observation de l'évolution des tempêtes majeures montre un nombre plus important d'événements pour les décennies 1980-1989 et 1990-1999 que depuis les années 2000. L'état actuel des connaissances ne permet ainsi pas d'affirmer que les tempêtes seront plus nombreuses ou plus violentes en France au cours du XXI^{ème} siècle (Météo France). Dans la continuité de ces observations, il est donc impossible d'estimer l'exposition future du territoire de la Haute-Vienne à l'aléa tempête. Néanmoins, au vu des évènements passés, cette exposition future peut être évaluée comme étant faible.

Niveau de vulnérabilité futur :

Exposition passée	Exposition future	Niveau de sensibilité
Faible	Faible	Moyenne



Dégât de tempête sur un arbre remarquable

Source : Pixabay

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.6. LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

B. PRINCIPALES VULNÉRABILITÉS DU TERRITOIRE DE PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

1 Les activités économiques

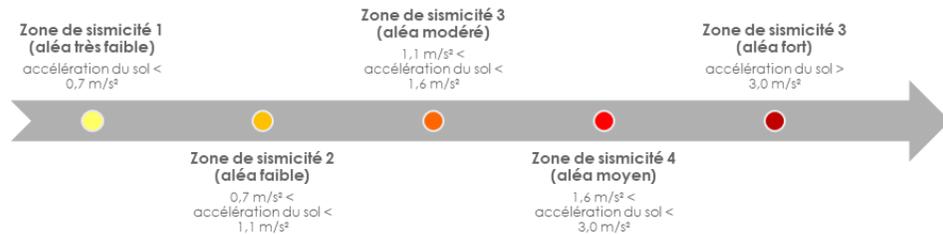
a.3 Les catastrophes naturelles – le risque sismique

Définition de l'aléa : Le risque sismique constitue une des manifestations de la tectonique des plaques, celui du déplacement brutal de part et d'autre d'une faille suite à l'accumulation de forces au sein de celle-ci. L'importance d'un séisme se caractérise par sa magnitude (l'énergie globale libérée) et son intensité (mesure des effets et dommages en un lieu donné) ([Géorisques](#)).

Exposition passée : Absence d'évènement sismique passé. L'intégralité du territoire de Porte Océane du Limousin présente un risque sismique faible (zone de sismicité 1, voir schéma ci-contre)

Exposition future : Les liens entre sismicité et changement climatique, bien que peu évidents, existent bel et bien. Jean-Philippe Avouac, professeur à Caltech, démontre ainsi que tout phénomène modifiant la répartition des masses sur la Terre a potentiellement un impact sur la sismicité. Les effets du changement climatique sur la sismicité seront cependant négligeables à l'échelle mondiale.

La vulnérabilité du territoire étant de plus définie comme faible, celle-ci n'est pas amenée à être modifiée de manière significative.



Niveau de vulnérabilité futur :

Exposition passée	Exposition future	Niveau de sensibilité
Inexistante	Faible	Faible

Communes concernées par le risque de séisme



Source : DDRM de la Haute-Vienne, 2010.

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.6. LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

B. PRINCIPALES VULNÉRABILITÉS DU TERRITOIRE DE PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

1 Les activités économiques

a.4 Les catastrophes naturelles – les mouvements de terrain

Définition de l'aléa : L'aléa mouvement de terrain se traduit par des déplacements plus ou moins brutaux du sol ou du sous-sol et peut selon la nature et la disposition des couches géologiques se présenter sous quatre formes différentes :

- Les effondrements et affaissements,
- Les tassements par retrait/gonflement des argiles,
- Les éboulements, les chutes de blocs et de pierres,
- Les glissements, coulées de boue associées et fluages (DDRM Haute-Vienne, décembre 2010).

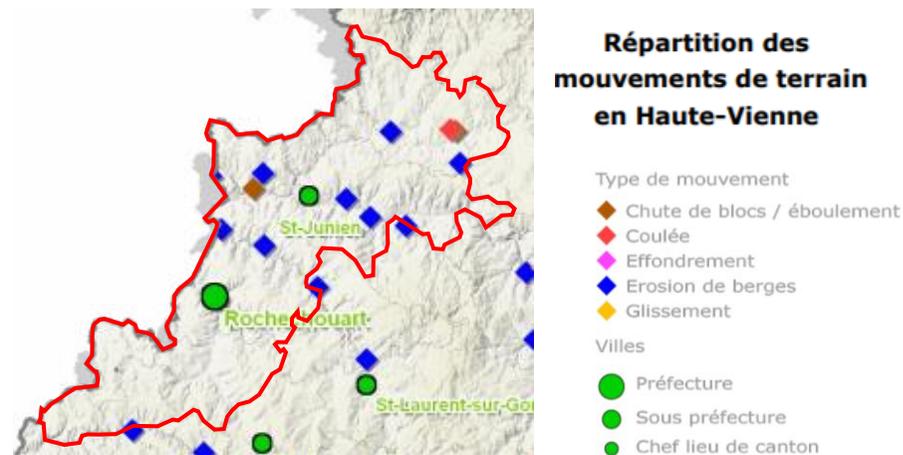
Exposition passée : A la suite de la tempête de 1999 l'ensemble du territoire a été concerné par le phénomène des mouvements de terrain. En 2003, Saint-Junien a de nouveau fait l'expérience de mouvements de terrain, à la suite de la réhydratation des sols consécutive à la sécheresse de cette même année (voir p.110). Comme le montre la carte ci-contre, les mouvements de terrain sur le territoire de la Communauté de Communes de Porte Océane du Limousin concernent essentiellement l'érosion des berges. De manière générale, le territoire a été très peu exposé à l'aléa des mouvements de terrain.

Exposition future : L'évolution des équilibres climatiques pourrait entraîner une augmentation des mouvements de terrain (rapides ou discontinus). L'exposition resterait cependant limitée, car étant principalement consécutive à des épisodes climatiques exceptionnels (voir l'aléa tempête p. 96) et dans des zones relativement circonscrites.

Niveau de vulnérabilité futur :

Exposition passée	Exposition future	Niveau de sensibilité
Faible	Faible	Moyenne

Répartition des mouvements de terrain en Haute-Vienne



Source : DDRM de la Haute-Vienne, Le risque de mouvement de terrain, édition de décembre 2010.

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.6. LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

B. PRINCIPALES VULNÉRABILITÉS DU TERRITOIRE DE PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

1 Les activités économiques

a.5 Les catastrophes naturelles – le retrait-gonflement d'argiles

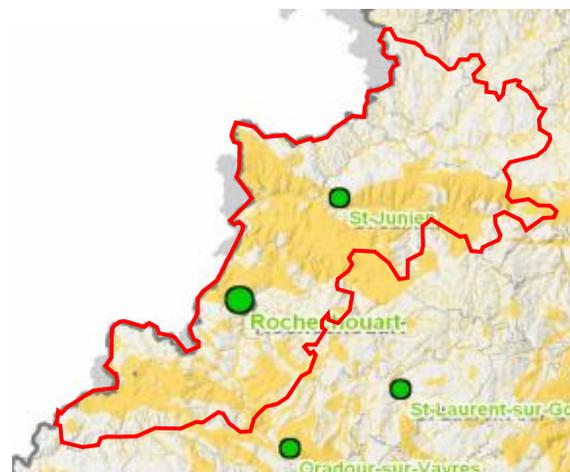
Définition de l'aléa : Le retrait par dessiccation des sols argileux lors d'une sécheresse prononcée et/ou durable, produit des déformations de la surface du sol (tassements différentiels). Il peut être suivi de phénomène de gonflement au fur et à mesure du rétablissement des conditions hydrogéologiques initiales ou, plus rarement, de phénomènes de fluage avec ramollissement. Il est à prendre en compte dès la construction du bâti.

Exposition passée : Le territoire de la Haute-Vienne est parmi les départements français les moins concernés par le retrait-gonflement des argiles. Le territoire de la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin s'inscrit dans ce contexte et présente ainsi un niveau d'aléa faible ou a priori nul (cf. carte ci-contre).

Exposition future : Bien qu'actuellement limitée et marginale, la sinistralité du territoire face à cet aléa peut s'accroître avec les dérèglements climatiques (notamment les paramètres température, pluviométrie et vent). Le cumul de facteurs anthropiques venant impacter les teneurs en eau de la tranche superficielle des sols et l'augmentation de l'occurrence de sécheresses estivales peut contribuer à l'accroissement de la profondeur du sol affectée par l'aléa retrait-gonflement d'argiles. Le territoire resterait tout de même très peu exposé à cet aléa.

Niveau de vulnérabilité futur :

Exposition passée	Exposition future	Niveau de sensibilité
Faible	Faible	Faible



Carte de l'aléa tassement différentiel des sols en Haute-Vienne

Aléa

- Faible
- Moyen

Villes

- Préfecture
- Sous préfecture
- Chef lieu de canton

L'aléa retrait-gonflement des argiles en Haute-Vienne

Source : DDRM de la Haute-Vienne, Le risque de mouvement de terrain, édition de décembre 2010.



1

Les activités économiques

VULNÉRABILITÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.6. LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

B. PRINCIPALES VULNÉRABILITÉS DU TERRITOIRE DE PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

1 Les activités économiques

b.1 La dépendance de l'activité agricole aux facteurs bioclimatiques

Définition de l'aléa : L'agriculture est dépendante des apports nutritifs, de la ressource en eau, d'expositions particulières à la chaleur et à l'ensoleillement... etc. Ces besoins spécifiques dépendent directement ou indirectement des facteurs bioclimatiques. Des changements de ces facteurs peuvent aussi induire l'apparition d'espèces invasives ou de nouvelles maladies. In fine, les rendements agricoles dépendent de ces conditions.

Exposition passée : Une tendance à l'augmentation de l'étendue des sécheresses agricoles (dues à la diminution de la quantité d'eau dans le sol superficiel) en Nouvelle Aquitaine (accroissement de 6% à 7% depuis 1959).

Exposition future : L'évolution des paramètres climatiques attendue sur la région s'inscrit dans une tendance à l'accroissement de la vulnérabilité agricole :

- Modification du régime pluviométrique : augmentation des épisodes de fortes précipitations en nombre et en intensité. Si le volume d'eau précipité tend à ne pas être fortement modifié, sa répartition sera affecté avec des périodes de pluies intenses espacées par de plus longues phases de sécheresse.
- Des périodes de sécheresse plus longues et fréquentes avec un assèchement des sols en toute saison et une moindre infiltration des eaux.

Ces conditions bioclimatiques contribueront à accentuer significativement la vulnérabilité agricole et donc à altérer les rendements (qualité et quantité).

Niveau de vulnérabilité futur :

Exposition passée	Exposition future	Niveau de sensibilité
Moyenne	Forte	Forte

ÉVOLUTION DES PARAMÈTRES CLIMATIQUES

QUALITÉ DES SOLS	ACTIVITÉ AGRICOLE	BIODIVERSITÉ
<ul style="list-style-type: none"> • Modification de la fertilité résultant de l'érosion hydrique, du dysfonctionnement des cycles du carbone, de l'azote et du phosphore ainsi que du déficit hydrique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Modification de la productivité des cultures et de l'occupation des sols • Anticipation des dates de floraison • Apparition de nouvelles maladies et de nouveaux ravageurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Modification de la biodiversité des écosystèmes agricoles et du sol

EXEMPLES D'EFFETS LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

 **L'ÉLEVAGE**

Fragilité de l'alimentation du bétail (disponibilité fourrages et pâturages)

Atteinte à la bonne santé et performance du bétail

 **LES CULTURES**

Baisse de rendements (abaissement de l'humidité des sols et de la disponibilité en eau)

Raccourcissement des cycles de végétation et impact positif sur la production céréalière

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.6. LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

B. PRINCIPALES VULNÉRABILITÉS DU TERRITOIRE DE PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

1 Les activités économiques

b.2 L'activité touristique face aux modifications des conditions climatiques, des paysages et des richesses naturelles

Définition de l'aléa : Le secteur du tourisme est fortement touché par tous les événements qui modifient les conditions d'accueil des touristes : hébergement, qualité des sites naturels et leur entretien, des lieux à but récréatif ou culturel...etc.

Exposition passée : Faible - difficile évaluation de l'exposition passée.

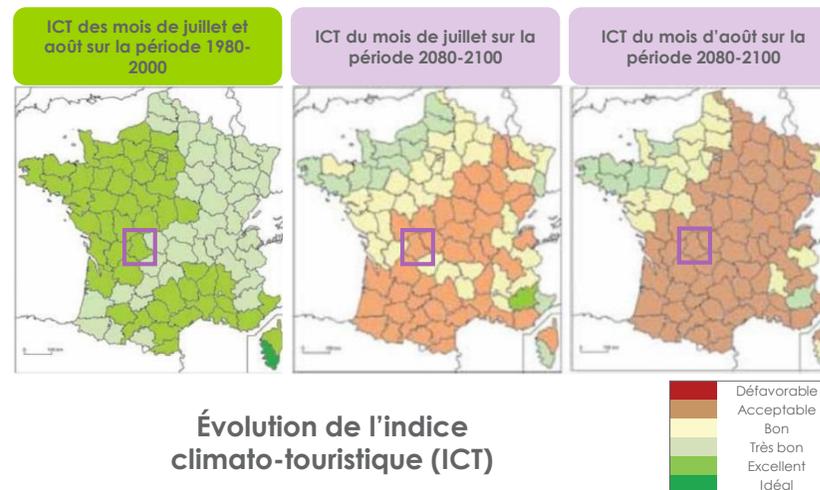
Exposition future : L'évolution des paramètres climatiques attendue sur le territoire régional peut impliquer une altération des paysages ayant un attrait touristique et avoir un impact sur cette activité. Différents facteurs pourront ainsi contribuer à affecter le tourisme « vert » en Haute-Vienne, dont :

- L'augmentation des températures ;
- L'accroissement des périodes des sécheresses ;
- La défaillance de la pluviométrie en période estivale et l'assèchement des réservoirs d'eaux superficielles ;
- La potentielle migration des massifs forestiers.

Les conséquences néfastes sur l'attractivité touristique peuvent être d'origines variées. Une migration des essences forestières induit des modifications de paysages et de leur qualité, que des sécheresses pourront renforcer. Une altération de la qualité de l'eau peut interdire la baignade (notamment pour les trois plans d'eau du territoire avec baignade surveillée). Une hausse des températures estivales entraîne un inconfort thermique plus fréquent et prononcé. Si la Haute-Vienne dispose d'un Indice Climato-Touristique (ICT) « excellent » pour juillet et août pour 1980-2000, il évoluerait selon l'ONERC, à « acceptable » pour 2080-2100. L'enjeu qui réside dans le maintien des sources de fraîcheur (et plus largement des trames vertes et bleues) est à souligner.

Niveau de vulnérabilité futur :

Exposition passée	Exposition future	Niveau de sensibilité
Faible	Moyenne	Forte



2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.6. LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

B. PRINCIPALES VULNÉRABILITÉS DU TERRITOIRE DE PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

2



La population

a La surmortalité caniculaire

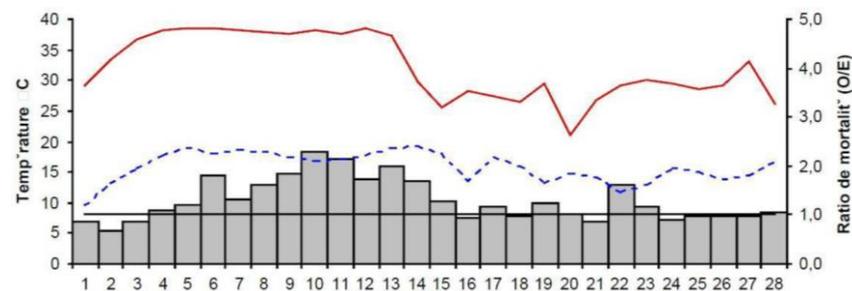
Définition de l'aléa : L'augmentation de la fréquence des épisodes caniculaires peut contribuer de manière significative à augmenter la surmortalité caniculaire résultant notamment de conditions de déshydratation, de coup de chaleur (fièvre aigüe, perte de connaissance choc cardio-vasculaire), de maladies de l'appareil génito-urinaire ou de l'appareil respiratoire. Même si la surmortalité caniculaire touche de manière plus importante les zones urbaines, elle cible également les populations fragiles et notamment âgées, fortement présentes sur le territoire.

Exposition passée : Exposition à la surmortalité caniculaire notable lors de la canicule de 2003. Le taux de surmortalité a été très élevé dans le Limousin pendant les jours les plus chauds : le ratio de mortalité a été 2 à 3 fois plus élevé que le ratio attendu habituellement entre le 8 et le 14 août.

Exposition future : Exposition élevée au sein des zones du territoire concentrant des populations fragiles (telles que les personnes âgées). Avec les changements climatiques, les épisodes de canicules seront amenés à être plus récurrents.

Niveau de vulnérabilité futur :

Exposition passée	Exposition future	Niveau de sensibilité
Moyenne	Moyenne	Forte



Évolution du ratio de surmortalité et des températures maximales (trait rouge plein) et minimales (trait bleu en pointillés) au mois d'août 2003 en Limousin (INSERM)

Source : « Diagnostic des vulnérabilités du territoire de Limoges Métropole aux risques climatiques dans un contexte de changement du climat local », Limoges Métropole, 2011.



2

La population

VULNÉRABILITÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.6. LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

B. PRINCIPALES VULNÉRABILITÉS DU TERRITOIRE DE PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

2



La population

b Le développement des maladies infectieuses

Définition de l'aléa : L'évolution des paramètres climatiques (températures et pluviométrie) devraient impacter l'apparition, le développement et la transmission des maladies infectieuses. Ce sont les cinq types de maladies infectieuses qui sont amenés à évoluer sous les effets du changement climatique. Ceux-ci sont rappelés dans le tableau ci-contre.

Exposition passée : Plusieurs diagnostics font état d'une avancée des vecteurs de maladies infectieuses sur la région : moustiques tigrés, tiques...

Exposition future : Bien que l'incidence des changements climatiques dans l'évolution des maladies infectieuses soit difficile à mesurer, il est possible de mettre en avant que les évolutions climatiques attendues vont concourir à augmenter de manière significative l'exposition du territoire aux maladies infectieuses via une prolifération de leurs vecteurs.

A titre d'exemple, la première implantation d'une population d'*Aedes Albopictus* (plus connu sous le nom de moustique tigre) en France a été mise en évidence en 2004 à Menton. Depuis, Acclima Terra relève que son aire de répartition ne cesse de s'accroître. Début 2016, il était présent dans 30 départements de France métropolitaine, dont la Dordogne, qui jouxte la Haute-Vienne.

Niveau de vulnérabilité futur :

Exposition passée	Exposition future	Niveau de sensibilité
Moyenne	Moyenne	Moyenne

Type de maladie	Paramètre(s) affecté(s) par le changement climatique
Maladies vectorielles (ex : chikungunya, paludisme...)	Répartition géographique selon les conditions climatiques des vecteurs (animaux à sang froid, insectes, acariens) et leur longévité (biologie et écologie des vecteurs et des hôtes intermédiaires)
Zoonoses (circulant chez l'animal et transmissibles à l'homme - principalement par rongeurs)	Population d'animaux (biologie et écologie des vecteurs et des hôtes intermédiaires)
Maladies alimentaires (transmises par l'alimentation, ex : salmonellose...)	Conditions de conservation des aliments
Maladies hydriques (transmises par contact avec l'eau insalubre, ex : choléra...)	Qualité des eaux
Maladies respiratoires (ex : bronchite, pneumonie, allergies...)	Transmission des virus et conditions de production des allergènes (accroissement de la durée et de l'intensité de la pollinisation entraînant une augmentation des nuisances des espèces végétales allergisantes et la pollinose ; un adoucissement des températures hivernales permettant de limiter les rhumes, gripes saisonnières, bronchites...)



2

La population

VULNÉRABILITÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.6. LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

B. PRINCIPALES VULNÉRABILITÉS DU TERRITOIRE DE PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

3 L'environnement

a La ressource en eau

Définition de l'aléa - Celui-ci recoupe plusieurs thématiques et problématiques :

- *L'hydrologie des cours d'eau* : le réseau hydrographique dense du territoire demeure vulnérable en période de sécheresse et de hausse des températures : baisse des débits naturels des rivières, étiages plus précoces et prononcés, problématiques de pollution des eaux (aux conséquences sanitaires pour l'eau destinée à la consommation humaine) et disparition de zones humides, avec des impacts (quantitatives et qualitatives) sur les écosystèmes aquatiques.

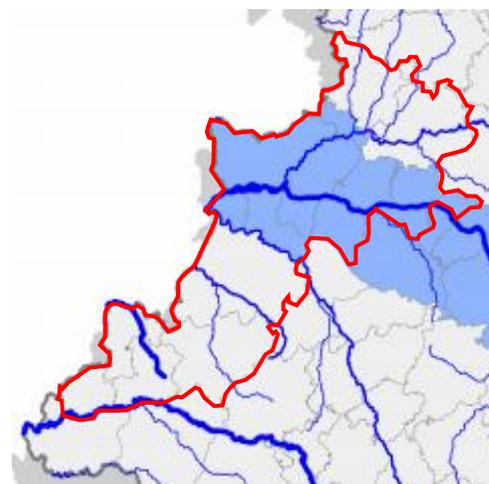
- *Les zones inondables* (voir la partie relative à leur vulnérabilité - p.102)

- *Les eaux souterraines* : l'absence de nappe souterraine profonde crée une dépendance aux apports pluviométriques et aux eaux superficielles. Les périodes de sécheresse et d'étiage créent des tensions sur la ressource par les multiples usages de celle-ci (domestique, agricole, industriel, énergétique) et la nécessaire alimentation des écosystèmes aquatiques. Durant les étés 2017 et 2018, des restrictions ont été mises en place sur les réservoirs d'eaux de surface.

Exposition passée : La Haute-Vienne a été confrontée à plusieurs épisodes de sécheresse entraînant des restrictions d'usage de l'eau. En 2018, celui-ci a entraîné un « désastre écologique dans le département » avec des cours d'eau asséchés dont toutes vies animales et végétales sont mortes. Les pressions anthropiques sur certains réservoirs d'eaux superficielles les expose d'ores et déjà au phénomène d'eutrophication du régime pluviométrique, l'augmentation des températures ainsi que les pressions anthropiques sur les milieux aquatiques (pollutions agricoles, rejets industriels...) vont fortement amplifier la vulnérabilité de la ressource en eau et augmenter l'eutrophication des milieux aquatiques.

Exposition future : Les.

Exposition passée	Exposition future	Niveau de sensibilité
Forte	Forte	Forte



Cours d'eau sur le territoire

Source : DDRM de la Haute-Vienne, 2010.



3

L'environnement

VULNÉRABILITÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

2. LE PROFIL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

2.6. LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

B. PRINCIPALES VULNÉRABILITÉS DU TERRITOIRE DE PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

3 L'environnement

b Paysages et biodiversité

Définition de l'aléa : La présence de quatre sites Natura 2000 et de douze ZNIEFF démontre la grande richesse paysagère du territoire. Le changement climatique (température, pluviométrie, humidité des sols et de l'air...) pourrait affecter ce patrimoine naturel par diverses pressions sur la flore et les habitats et l'environnement de la faune locale. Les zones humides, aux fonctions primordiales pour la qualité des ressources naturelles (fonctions hydrologique, rôle épurateur, rôle écologique), sont particulièrement vulnérables et leur disparition provoque déjà d'importants problèmes écologiques.

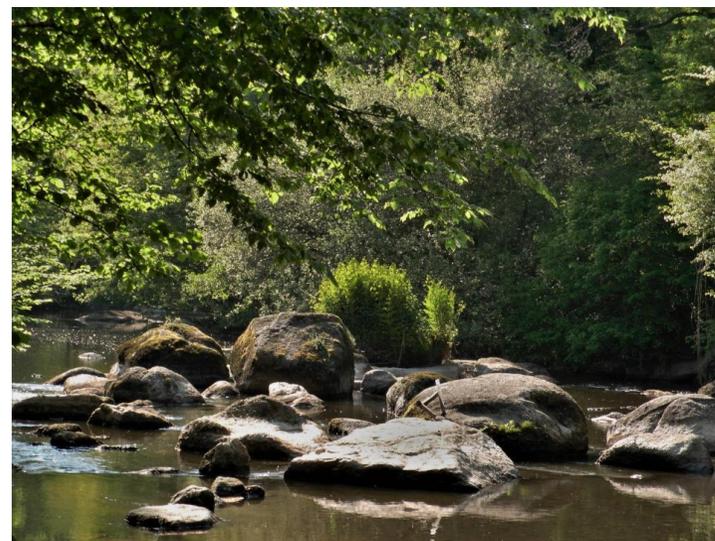
Exposition passée : La Haute-Vienne n'est, pour le moment, pas fortement exposée à la fragilisation de ses massifs forestiers. Malgré les étés caniculaires ou secs, la proportion de feux de forêt reste modeste, avec des surfaces sinistrées peu étendues. Le département n'est ainsi pas considéré comme particulièrement exposé aux risques d'incendies de forêts. De même, le département n'est que faiblement exposé à la migration des massifs forestiers. A l'inverse, les zones humides constituent d'ores et déjà des milieux fragiles en raison des modifications hydrologiques ou d'occupation du sol.

Exposition future : Les modifications liées au régime pluviométrique ainsi que l'augmentation des températures et des sécheresses vont contribuer de manière significative à accentuer la vulnérabilité des paysages et de la biodiversité.

A moyen et long termes, cela se traduira entre autres par le déplacement de certaines plantes et espèces animales vers des zones climatiques plus propices à leur développement (comme la migration des espèces forestières vers le nord) ou à l'expansion d'espèces envahissantes (des espèces invasives ont déjà recensées sur le territoire comme les Jussies ou la renouée du Japon...).

Niveau de vulnérabilité futur :

Exposition passée	Exposition future	Niveau de sensibilité
Faible	Moyenne	Forte



Site Corot- Saint-Junien

Source : www.poltourisme.fr



3

L'environnement

VULNÉRABILITÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

STRATÉGIE CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

2



STRATÉGIE CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

2

	Page
STRATÉGIE CLIMAT-AIR-ÉNERGIE	106
1. Méthodologie d'élaboration de la stratégie	108
2. Quel futur désiré pour notre territoire ?	112
2.1. Principaux objectifs issus de la concertation	113
2.2. Détails des axes stratégiques par secteur	122
2.2.1. Le parc bâti et la cadre de vie	123
2.2.2. Les transports	134
2.2.3. L'industrie	143
2.2.4. L'agriculture et la sylviculture	147
2.2.5. Les déchets	153
2.2.6. Les énergies renouvelables et de récupération	158
2.3. Synthèse des principaux éléments constitutifs de la stratégie	165
2.4. Les bénéfices pour le territoire	167

1. MÉTHODOLOGIE DE LA STRATÉGIE



Designed by freepik

1. MÉTHODOLOGIE DE L'ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE

► PHASAGE DE LA DÉMARCHE DE CONSTRUCTION

La construction du volet stratégie du PCAET s'est articulée autour de deux temps phares :

- L'établissement d'un **diagnostic territorial** dressant un portrait du territoire au regard des différentes thématiques couvertes par les PCAET et identifiant les principaux enjeux auxquels la stratégie devra répondre,
- La mise en œuvre d'une **démarche de construction concertée de la stratégie de transition énergétique** avec les acteurs du territoire.



Ces deux étapes ont été anticipées grâce au travail mené en amont lors de la construction de la **stratégie départementale de transition énergétique**. En effet, cette démarche volontariste impulsée par le SEHV a permis de pré-établir le diagnostic territorial présenté lors de la réunion de lancement et de définir les prémisses de la stratégie communautaire.

► PRÉALABLES AU PROCESSUS DE CONCERTATION

La trajectoire communautaire s'est construite à travers la définition des objectifs et des directions stratégiques par les acteurs du territoire. Mise en place lors de la réunion de concertation, cette démarche s'est appuyée sur plusieurs scénarii de transition énergétique prospectifs définis au préalable, ainsi que sur un bornage des capacités maximales.

1. Le scénario tendanciel

Il représente la trajectoire du territoire en l'absence de déploiement d'une quelconque politique locale climat-air-énergie.

2. Le scénario réglementaire

Il précise les objectifs sectoriels définis dans les plans régionaux, en accord avec la réglementation nationale. Le SRADDET de la Région Nouvelle Aquitaine n'ayant pas encore été adopté à la date de construction du PCAET, ce scénario s'appuie sur le **SRCAE de l'ancienne région Limousin**. Il considère les spécificités territoriales, et notamment les capacités propres au territoire, pour fixer des objectifs en termes de réduction des consommations énergétiques, de limitation des émissions de GES, ainsi que de développement de la production d'énergie renouvelable.

3. Le scénario cible départemental

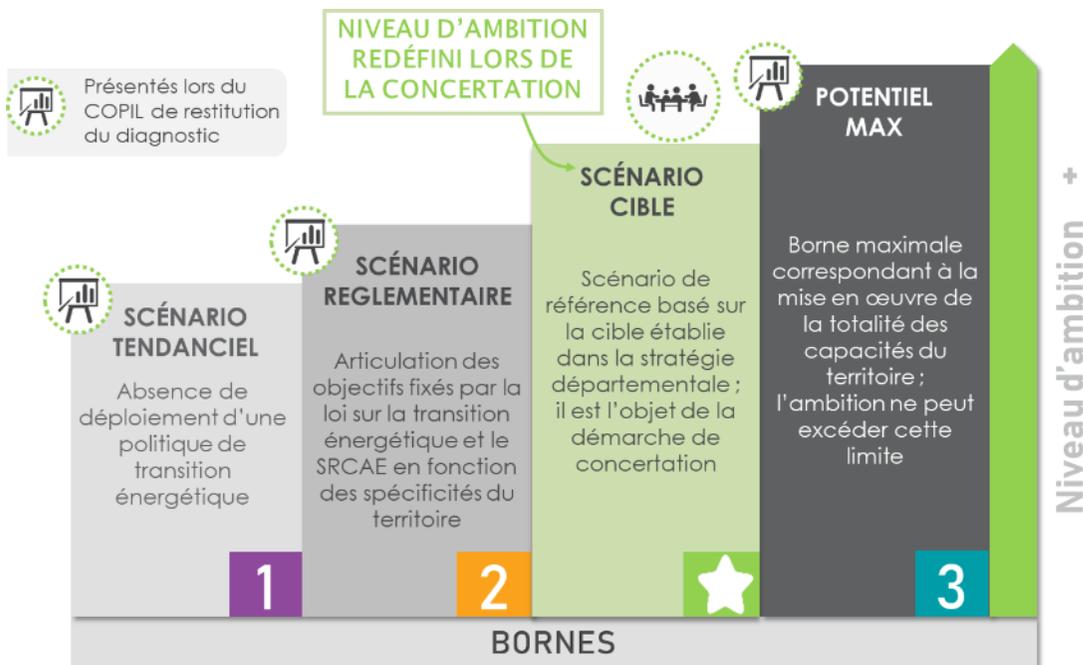
Il correspond à la trajectoire établie par les représentants de la Communauté de communes lors de la construction de la stratégie départementale de transition énergétique de la Haute-Vienne. **Scénario de référence et base de réflexion**, il a vocation à être modulé, précisé et complété par les contributions des différents acteurs territoriaux de l'EPCI.

4. Le potentiel maximal

Il exprime les marges de manœuvre dont dispose le territoire pour chacune des thématiques abordées. Construit à partir des spécificités du territoire, il représente la borne supérieure des améliorations possibles.

1. MÉTHODOLOGIE DE L'ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE

Établis à l'horizon 2030 et 2050, ces scénarii présentent des objectifs chiffrés par secteur d'activité (secteurs définis dans l'arrêté du 4 août 2016) et des coûts ont été évalués. Construits dans une logique **d'aide à la décision**, ces scénarii ont servi de repères et de bornes aux acteurs du territoire pour définir leur niveau d'ambition.



MÉTHODOLOGIE : LES HYPOTHÈSES DE CONSTRUCTION DES SCÉNARI

Les différents scénarii (tendanciel, réglementaire, cible et volontariste) intègrent les hypothèses socio-économiques générales suivantes :

- Une **décroissance démographique** de 3% d'ici 2050 (INSEE),
- Une prise en compte des Certificats d'Économies d'Énergies (CEE) jusqu'en 2020,
- Une considération de l'évolution du coût des énergies.

L'élaboration des scénarii a été réalisée grâce à l'outil de prospective territoriale **PROSPER®** développé par Energies Demain.

Les hypothèses relatives au **tissu économique** du territoire ont été définies en collaboration avec les intercommunalités et les acteurs du territoire et doivent permettre de transcrire fidèlement les évolutions associées aux activités économiques du territoire déjà en cours. Elles correspondent essentiellement au maintien du tissu économique actuel :

- Un maintien des activités tertiaires actuelles,
- Une continuité des activités industrielles déjà présentes,
- Un cheptel constant pour l'activité agricole.

Enfin, **l'évolution prévue du parc bâti** est annexée aux hypothèses socioéconomiques et sociodémographiques, afin d'être représentative de l'évolution du tissu urbain du territoire. Cela se traduit par :

- Une progression des logements annexée aux hypothèses de croissance démographique projetées par l'INSEE,
- Une dynamique de construction/déconstruction des surfaces tertiaires et industrielles fonction des évolutions des effectifs salariés pour ces secteurs.

1. MÉTHODOLOGIE DE L'ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE

► LE PROCESSUS DE CONSTRUCTION CONCERTÉE DE LA STRATÉGIE

Ces scénarii ont constitué des repères pour les participants à la journée de concertation, dans l'objectif d'utiliser la stratégie départementale comme **base de réflexion** pour construire la trajectoire communautaire avec l'ensemble des acteurs du territoire. L'enjeu de ce processus est de définir une **vision partagée** des principaux objectifs et orientations d'une stratégie climat-air-énergie à la fois ambitieuse et réaliste.

1. La méthode de concertation

Le processus de concertation visait à susciter des échanges entre acteurs aux préoccupations diverses, afin de favoriser l'émergence d'un consensus sur les décisions prises. Pour ce faire, les participants ont été réunis par groupe au cours de quatre ateliers correspondant aux thématiques suivantes, dont l'interdépendance est à souligner :

- la consommation énergétique,
- les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques,
- la production d'énergie renouvelable,
- l'adaptation au changement climatique.

Grâce à des supports visuels reprenant les scénarii décrits précédemment et sous l'impulsion d'un animateur des bureaux d'étude, chaque groupe a déterminé son degré d'ambition, et les orientations opérationnelles les plus pertinentes et/ou prioritaires pour chaque secteur. Ce processus a consacré la dimension participative de la démarche de construction de la stratégie.

2. Les résultats du processus de concertation

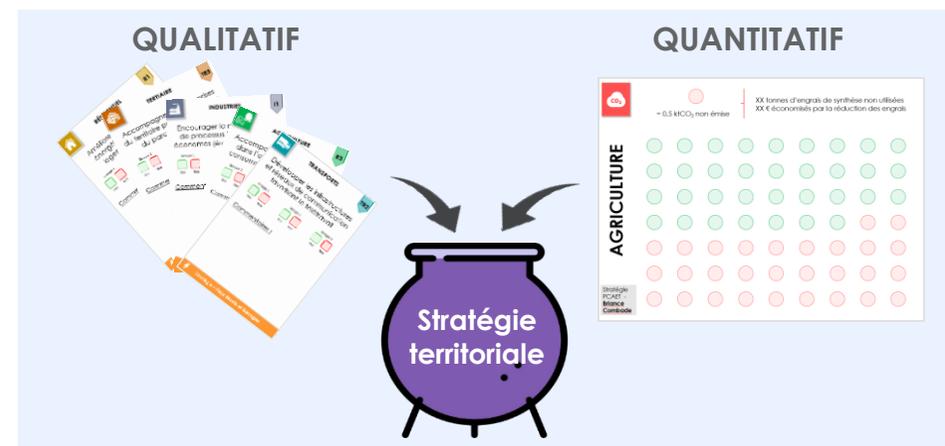
La concertation a porté sur deux aspects :

- La détermination d'objectifs chiffrés, c'est-à-dire la quantification du niveau d'ambition des acteurs du territoire en matière de réduction des

consommations énergétiques, de limitation des émissions de gaz à effets de serre et d'augmentation de la production d'énergie renouvelable.

- La définition du contenu de la stratégie, à travers la priorisation qualitative et temporelle d'axes stratégiques et opérationnels suggérés par Energies Demain et les participants eux-mêmes.

L'ensemble forme la stratégie territoriale détaillée dans ce document.



3. La validation de la stratégie

Chaque atelier s'est conclu par une restitution en plénière des échanges menés au sein des groupes, permettant une première approbation collective des choix effectués.

La présente stratégie reprend ces directives. Elle a été enrichie et validée lors de la restitution faite au Comité de Pilotage le 17 Septembre 2019.



Designed by freepik

2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.1. PRINCIPAUX OBJECTIFS ISSUS DE LA CONCERTATION

Les résultats présentés dans cette partie constituent les objectifs et orientations définis lors de la réunion de concertation puis validés lors de la réunion de restitution. Ils dessinent un projet territorial de développement durable ayant pour finalités l'atténuation et l'adaptation au changement climatique à l'échelle de l'EPCI.

Comme évoqué précédemment, la transversalité de cette stratégie communautaire en font une démarche territoriale intégrée. Les objectifs et les axes stratégiques et opérationnels déterminés sont donc multiples et couvrent les thématiques suivantes :

-  CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES
-  ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE
-  ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES
-  RÉSEAUX ÉNERGÉTIQUES
-  PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE
-  SÉQUESTRATION CARBONE
-  ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
-  SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

Par ailleurs, ils s'articulent au sein de 6 grands secteurs :



2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.1. PRINCIPAUX OBJECTIFS ISSUS DE LA CONCERTATION

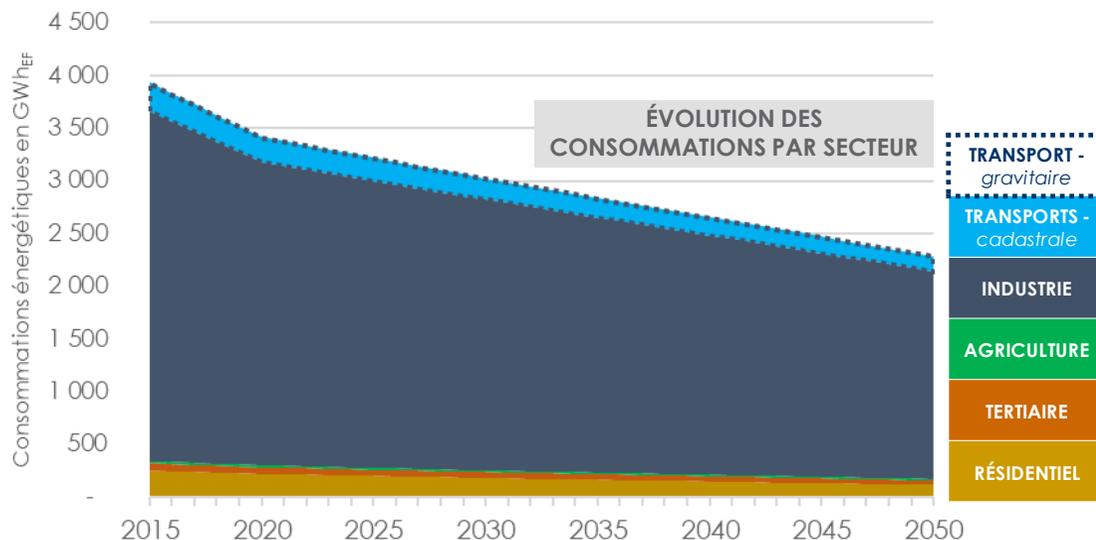


LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

L'état initial des consommations énergétiques en 2015 démontre la prépondérance de **l'industrie** dans les besoins énergétiques du territoire, puisqu'elle représente **85% des consommations**. Une attention particulière lui a donc été portée dans le cadre de la stratégie du PCAET.

L'ambition déterminée lors de la concertation doit conduire à une réduction des consommations énergétiques globale de **42 %** à horizon 2050 par rapport à 2015 (de 3 924 GWh_{EF}/an à 2 279 GWh_{EF}/an). L'atteinte de cet objectif relève de trois principes fondamentaux :

- La **décarbonation** du mix énergétique industriel
- L'**efficacité** énergétique, qui consiste en la diminution de la quantité d'énergie nécessaire à la satisfaction d'un même besoin
- La mise en place de **nouvelles** filières plus **durables**



en GWh _{EF} /an	2015	2021	2026	2030	2050	Réduction 2050/2015
RÉSIDENTIEL	250	214	195	179	113	- 55 %
TERTIAIRE	69	62	58	54	42	- 39 %
TRANSPORTS	267	233	212	195	141	- 47 %
TRANSPORTS – gravitaire	276	241	219	202	146	- 47 %
AGRICULTURE	21	20	19	18	15	- 30 %
INDUSTRIE	3 317	2 840	2 689	2 568	1 968	- 41 %
TOTAL	3 924	3 368	3 172	3 015	2 279	- 42 %
TOTAL (gravitaire)	3 933	3 376	3 179	3 022	2 284	- 42 %

POSITIONNEMENT DE LA STRATÉGIE PAR RAPPORT AUX DIFFÉRENTES BORNES



2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.1. PRINCIPAUX OBJECTIFS ISSUS DE LA CONCERTATION

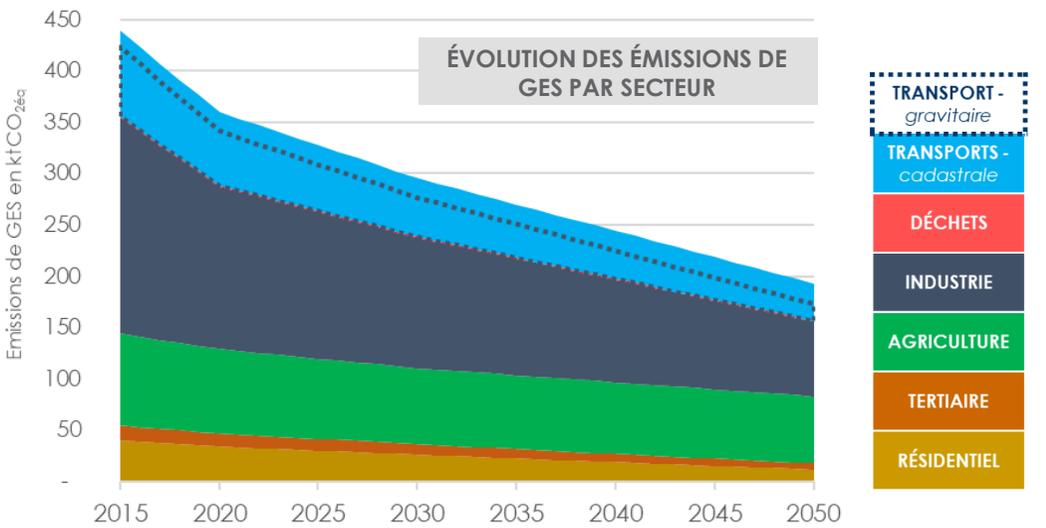


LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Le diagnostic climat de la Communauté de Communes a mis en évidence une prédominance du **secteur industriel** dans les émissions de gaz à effet de serre, du fait principalement de l'activité intense sur le territoire. Les principaux gaz à effet de serre émis dans ce secteur sont le **dioxyde de carbone (CO₂)** à cause de la consommation massive d'énergies fossiles et dans une moindre mesure, du **méthane (CH₄)** lié aux déchets produits. L'amélioration du bilan carbone de ce secteur passe donc principalement par un travail sur la **décarbonation** du **mix énergétique** et une **diminution des consommations**.

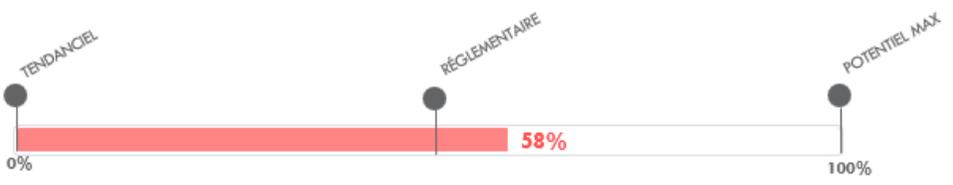
Les secteurs de l'agriculture et des transports arrivent ensuite dans le bilan, principalement par la combustion d'énergie carbonée. Ainsi, les mêmes leviers de réduction d'émissions de gaz à effet de serre sur le territoire peuvent être appliqués, à savoir la **diminution des consommations** et **l'évolution du mix énergétique**.

Les objectifs ambitieux affichés en la matière et les orientations stratégiques spécifiques co-construites permettent d'envisager une réduction des émissions de **59%** par rapport à 2015.



en ktCO ₂ éq/an	2015	2021	2026	2030	2050	Réduction 2050/2015
RÉSIDENTIEL	40	33	29	26	12	- 70 %
TERTIAIRE	15	13	11	10	6	- 60 %
TRANSPORTS	68	52	44	38	16	- 76 %
TRANSPORTS - gravitaire	83	70	63	57	37	- 56 %
AGRICULTURE	90	81	77	74	65	- 27 %
INDUSTRIE	210	155	139	127	72	- 66 %
DÉCHETS	1	1	1	1	1	- 5 %
TOTAL	423	335	303	277	173	- 59 %
TOTAL (gravitaire)	439	353	321	296	193	- 56 %

POSITIONNEMENT DE LA STRATÉGIE PAR RAPPORT AUX DIFFÉRENTES BORNES



2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

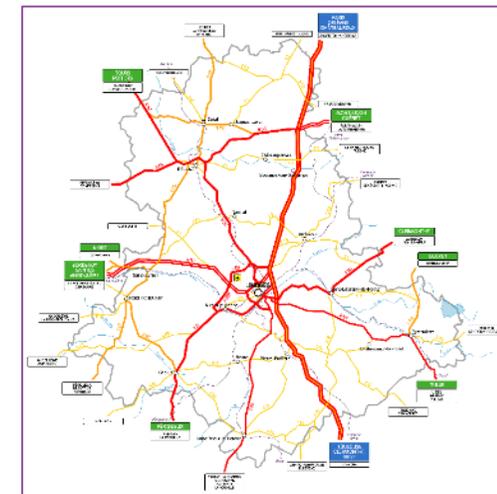
2.1. PRINCIPAUX OBJECTIFS ISSUS DE LA CONCERTATION : APPROCHE CADASTRALE

En considérant l'approche cadastrale pour le secteur des transports, on obtient une **réduction des consommations de 47%**. Cette prospective se base sur des hypothèses différenciées selon la nature des flux traversant le territoire (flux de transit faibles sur le territoire) et l'ambition exprimée du territoire lors de la concertation.

en GWh _{EFF} /an	2015	2021	2026	2030	2050	Réduction 2050/2015
	TRANSPORTS (cadastrale)	267	233	212	195	141

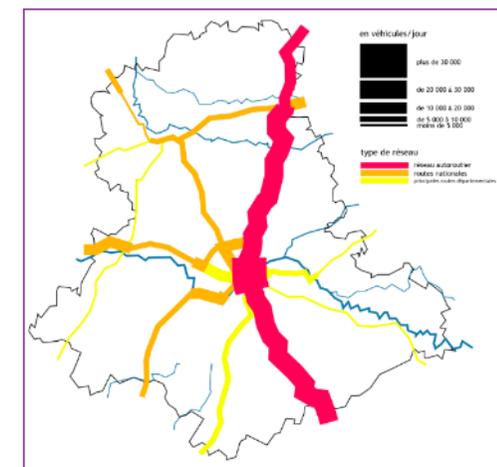
D'autre part, on notera que ce scénario présente des hypothèses fortes en ce qui concerne la motorisation des véhicules (motorisations électriques pour les déplacements infra-urbains, hybrides électriques/GNV pour les déplacements longues distances), occasionnant une décarbonation importante du secteur des transports et permettant une quasi-sortie des produits pétroliers sur le territoire. Il en résulte une réduction des émissions de gaz à effet de serre du secteur **très prononcée (-76%)**.

en ktCO ₂ éq/an	2015	2021	2026	2030	2050	Réduction 2050/2015
	TRANSPORTS (cadastrale)	68	52	44	38	16



CARTE 1 : PRINCIPAUX AXES DE TRANSPORT DU DÉPARTEMENT

Source : Wikipédia.



CARTE 2 : TRAFIC ROUTIER JOURNALIER EN HAUTE-VIENNE (2007)

Source DDE 87.

2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.1. PRINCIPAUX OBJECTIFS ISSUS DE LA CONCERTATION : APPROCHE GRAVITAIRE

En considérant l'approche gravitaire pour le secteur des transports, nous obtenons une réduction de 47% des consommations énergétiques à horizon 2050. Cette réduction apparaît identique à celle mise en avant par l'approche cadastrale. Pour autant, les flux correspondant à l'approche gravitaire diffèrent fortement de ceux de l'approche cadastrale : les flux de transit sur la RN145 sont exclus, mais l'importance du fret à l'origine et à destination du territoire, de par son caractère industriel marqué, sont à l'origine de consommations importantes imputées au territoire

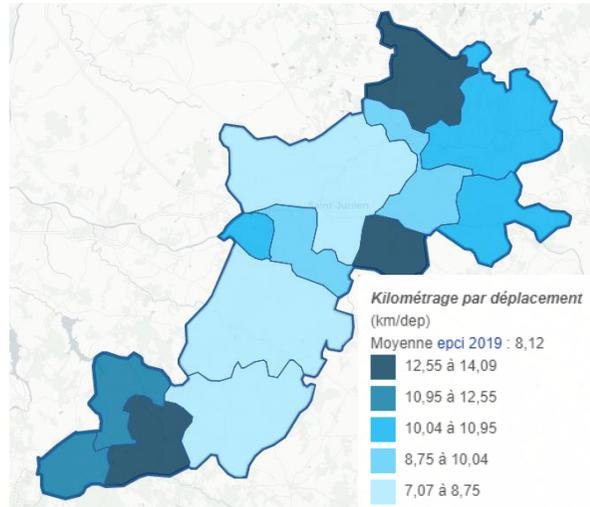
La prospective établie selon l'approche gravitaire se base sur les modèles MOBITER et FRETTER développés par Energies demain et permettant de quantifier les impacts de la stratégie énergétique choisie en concertation avec l'ensemble des acteurs du secteur des transports (augmentation des flux de transports dans les transports en communs et pour les modes actifs, baisse des flux de voitures).

en GWh _{EF} /an	2015	2021	2026	2030	2050	Réduction 2050/2015
	TRANSPORTS (gravitaire)	267	233	212	195	141

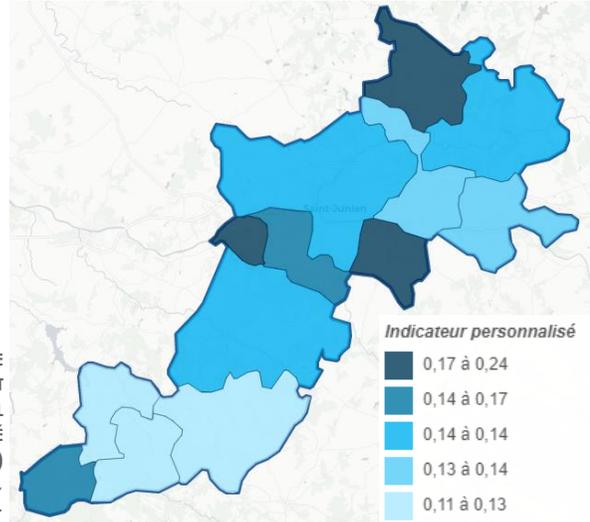
En revanche, pour les émissions de gaz à effet de serre, les prospectives se réfèrent essentiellement à des actions visant les pratiques de mobilité, les modes de transports et les motorisations privilégiées des habitants et activités du territoire.

D'autre part, l'approche gravitaire prend en compte l'ensemble des trajets au départ ou à destination du territoire : cela inclue les trajets utilisant plusieurs modes de transports, dont l'avion pour les déplacements à caractère touristique par exemple. Il en résulte, pour la stratégie mise en place, une **réduction des émissions de GES du secteur moins prononcée** que celle prévue par l'approche cadastrale (-56% à horizon 2050 contre -76%). Aucune stratégie de réduction des émissions du transport aérien n'étant prise en compte dans cette simulation.

en ktCO ₂ éq/an	2015	2021	2026	2030	2050	Réduction 2050/2015
	TRANSPORTS (gravitaire)	83	70	63	57	37



CARTE 3 : PORTÉE DES DÉPLACEMENTS DE LA MOBILITÉ QUOTIDIENNE
Source : MOBITER, Energies demain.



CARTE 4 : PART DE DÉPLACEMENT DOMICILE-TRAVAIL DANS LA MOBILITÉ QUOTIDIENNE (EN %)
Source : MOBITER, Energies demain.

2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.1. PRINCIPAUX OBJECTIFS ISSUS DE LA CONCERTATION



LES ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES

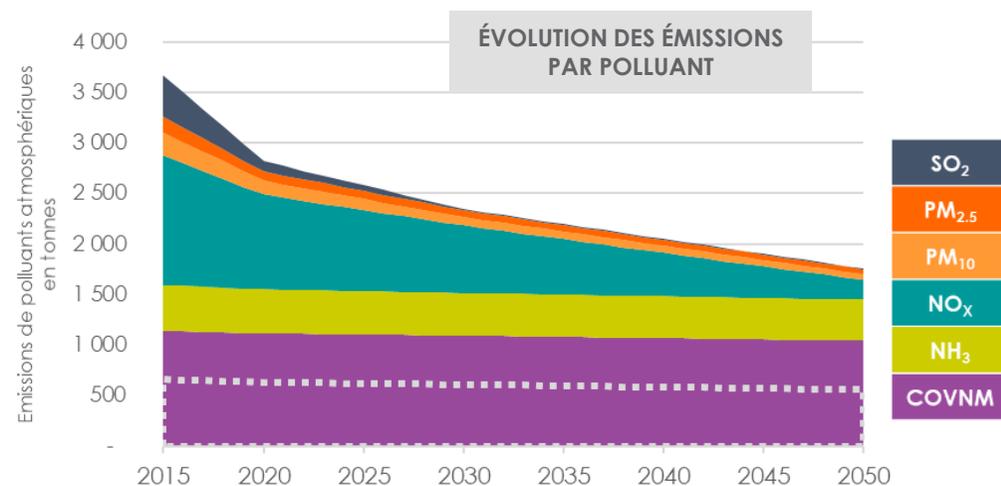
La qualité de l'air dans la Communauté de communes est plutôt **bonne**. L'importance des émissions de polluants atmosphériques d'origine humaine est principalement due à l'industrie et à l'émission d'oxydes d'azote.

Lors de la définition d'une stratégie de réduction des émissions de polluants atmosphériques, il convient de prêter une attention particulière à son **articulation** avec les mesures envisagées pour limiter les gaz à effet de serre qui peuvent avoir un effet ambivalent de dégradation de la qualité de l'air. Par exemple, le développement du bois-énergie sans considération pour la performance des systèmes de chauffage peut entraîner une augmentation des émissions de PM₁₀ et PM_{2,5}, particules délétères pour la qualité de l'air. Adopter **une approche intégrée consciente des interactions entre les deux problématiques** est donc nécessaire à la cohérence des orientations retenues.

Par cette démarche, le scénario cible abouti à une réduction globale des émissions de polluants atmosphériques d'origine anthropique de **60%**, à travers une attention particulière portée **aux procédés industriels** et **aux installations de combustion**, mais aussi **aux pratiques agricoles** (usages d'engrais azotés notamment), **aux usages et techniques du bâtiment** (matériaux et usages) et aux **choix de mobilités** (mix modal).

MÉTHODOLOGIE : LA CONSTRUCTION DES OBJECTIFS « POLLUANTS »

Les objectifs de réduction des émissions ont été obtenus à partir de facteurs d'émissions associés au mix énergétique. Seules les émissions d'ammoniac (NH₃), dont l'origine n'est pas énergétique, ont été calculées à partir d'études prospectives nationales.



en t/an	2015	2021	2026	2030	2050	Réduction 2050/2015
COVNM	1 141	1 113	1 102	1 093	1 042	- 9 %
<i>dont anthropiques</i>	658	630	619	610	560	- 15 %
NH₃	452	435	428	422	408	- 10 %
NO_x	1 282	911	776	668	193	- 85 %
PM₁₀	228	131	103	81	57	- 75 %
PM_{2,5}	158	88	78	70	47	- 70 %
SO₂	405	93	48	12	10	- 98 %
TOTAL	3 666	2 771	2 535	2 346	1 757	- 52 %
TOTAL hors naturel	3 183	2 288	2 052	1 863	1 275	- 60 %

2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.1. PRINCIPAUX OBJECTIFS ISSUS DE LA CONCERTATION



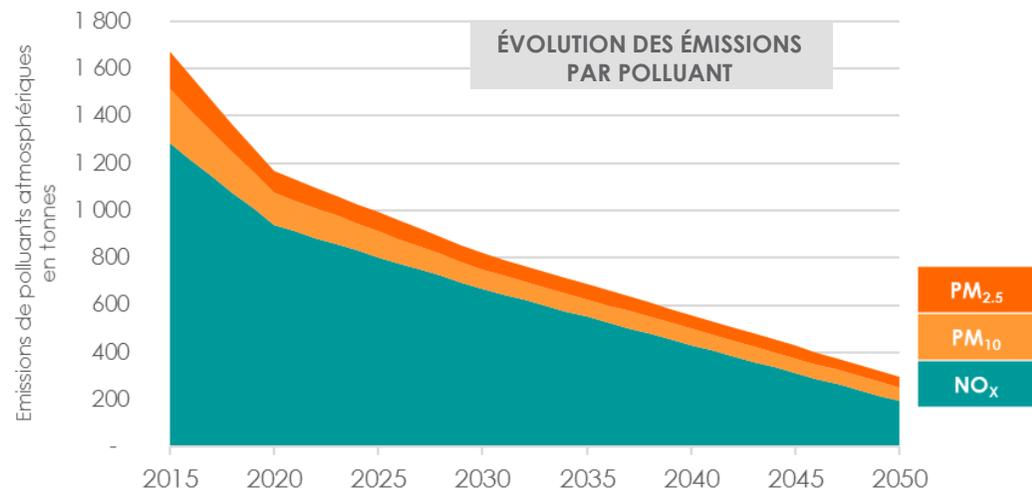
LES ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES

Certains polluants présentent des impacts sanitaires et environnementaux plus importants, et requièrent par conséquent qu'une attention spécifique leur soit portée dans la formulation des orientations stratégiques. Les particules fines ($PM_{2,5}$ et PM_{10}) et les oxydes d'azote (NO_x) sont particulièrement concernés.

Les NO_x proviennent principalement de **l'industrie via des procédés de combustion à haute température et l'utilisation de produits nitrés**. Les **transports**, notamment par les **moteurs thermiques**, et les chaudières du parc bâti sont aussi émetteurs. Les orientations définies lors de la concertation ambitionnent de les réduire de **85%** par rapport à 2015, dont une large proportion résultant d'actions dans les secteurs industriel et des transports.

Les **particules ($PM_{2,5}$ et PM_{10})** sont, elles, **multi-sources** et émanent notamment des appareils bois peu performants utilisés pour le chauffage domestique, des processus de combustion dans l'industrie, des poussières de combustion issues du trafic routier et des engrais azotés utilisés dans l'agriculture. Les orientations et objectifs définis pour les différents secteurs doivent conduire à une réduction des quantités émises de **73%**.

Pour ces deux polluants, la réduction des émissions résulte principalement des évolutions affectant les consommations énergétiques (volume et typologie) et leurs modalités d'utilisation (performance des systèmes de chauffage, des modes de transports, ...). Les objectifs présentés pour ces polluants sont ainsi intimement liés aux orientations et objectifs fixés en matière de réduction et de substitution des consommations énergétiques.



en t/an	2015	2021	2026	2030	2050	Réduction 2050/2015
NO_x	1 282	911	776	668	193	- 85 %
PM_{10}	228	131	103	81	57	- 75 %
$PM_{2,5}$	158	88	78	70	47	- 70 %
TOTAL	1 668	1 130	958	819	297	- 82 %

2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.1. PRINCIPAUX OBJECTIFS ISSUS DE LA CONCERTATION



LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

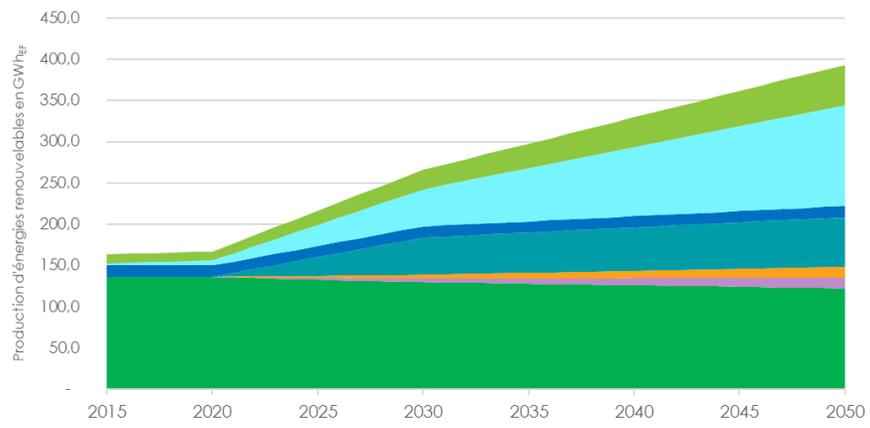
La production d'énergie renouvelable et de récupération est aujourd'hui **particulièrement élevé** sur le territoire de Porte Océane du Limousin, puisqu'elle équivaut à **66%** des consommations communautaires. Cette valeur est **largement supérieure** à la moyenne départementale (27%).

La production d'énergie vient quasi-exclusivement de l'usage du bois-énergie avec notamment un grand usage de la **liqueur noire** grâce au domaine industriel. En effet, la papeterie **International Paper** basée à Saillat-sur-Vienne produit ce résidu de pâte à papier en quantités importantes. En raison de sa part très importante dans le mix renouvelable et son potentiel de développement jugé nul, nous l'avons retiré du graphique à droite pour plus de lisibilité.

A partir de cette situation, des potentiels maximaux de développement et des retours issus du territoire, le scénario cible prévoit principalement de valoriser les ressources du territoire avec une diversification des énergies renouvelables, notamment en développant le photovoltaïque et l'éolien, tout en réduisant la part du bois-énergie.

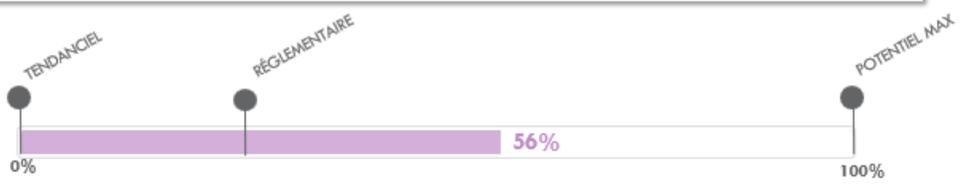
ÉVOLUTION DES PRODUCTIONS PAR FILIERE EnR&R

*Hors bois énergie industriel



en GWh _{Eff} /an	2015	2021	2026	2030	2050
MÉTHANISATION	11	12	18	24	49
PHOTOVOLTAÏQUE	2	10	29	45	122
HYDROÉLECTRICITÉ	14	14	14	14	14
EOLIEN	-	5	27	45	60
SOLAIRE THERMIQUE	1	1	3	5	13
GÉOTHERMIE	-	0	3	4	13
BOIS-ÉNERGIE (HORS INDUSTRIE)	136	135	132	130	122
BOIS-ÉNERGIE (INDUSTRIE)	2 431	2 401	2 247	2 124	1 508
TOTAL	2 595	2 578	2 473	2 389	1 902
TOTAL hors industrie	163	177	226	266	393

POSITIONNEMENT DE LA STRATÉGIE PAR RAPPORT AUX DIFFÉRENTES BORNES



2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.1. PRINCIPAUX OBJECTIFS ISSUS DE LA CONCERTATION

ÉVOLUTION PAR RAPPORT À L'ÉTAT INITIAL 2015

POSITIONNEMENT DE LA STRATÉGIE PAR RAPPORT AUX DIFFÉRENTES BORNES



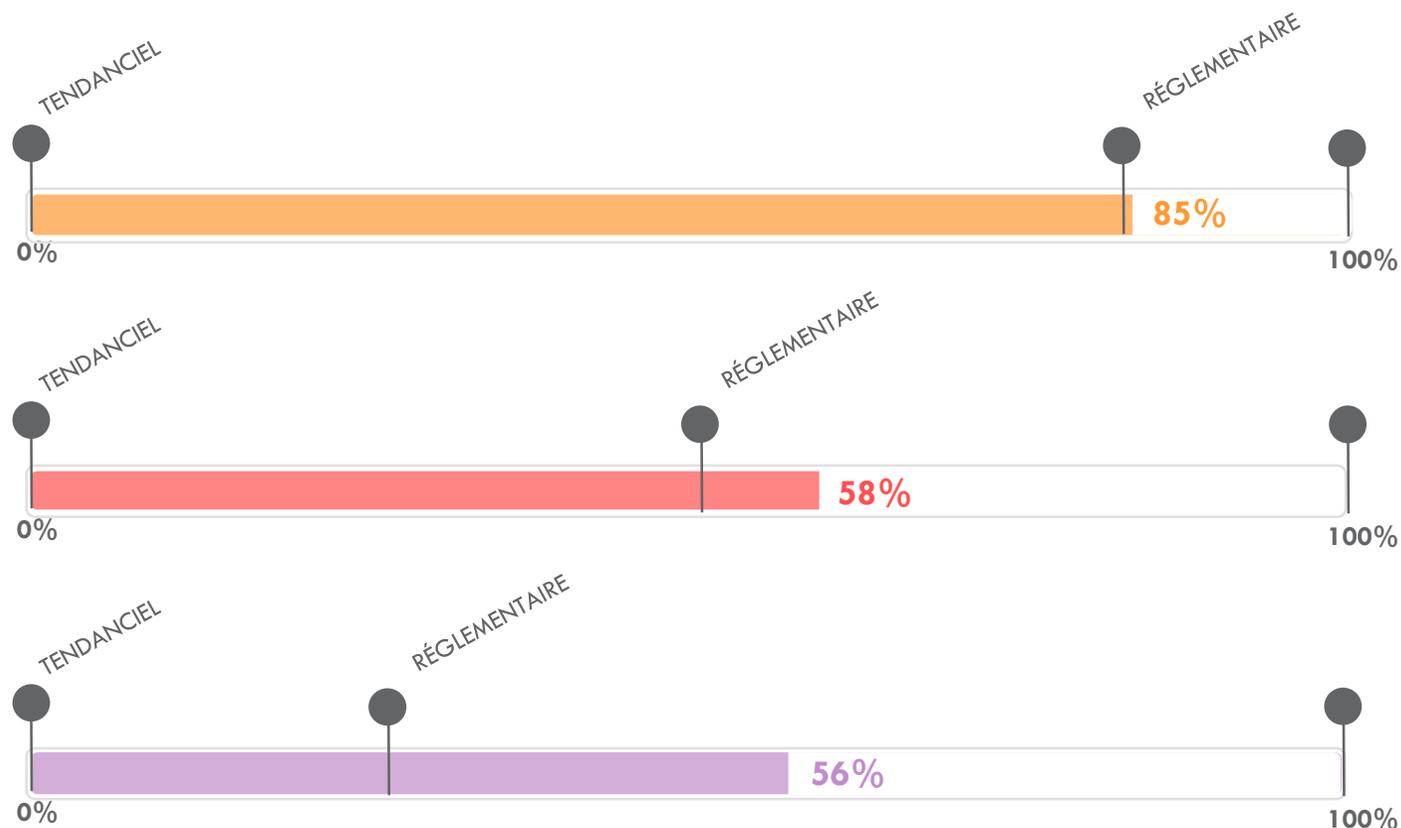
- 42 %



- 59 %



+ 141 %*



* Hors bois énergie industriel

2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.2. DÉTAIL DES AXES STRATÉGIQUES PAR SECTEUR

Les 27 axes stratégiques issus de la concertation, ainsi que les grands objectifs et données socioéconomiques qui en découlent, sont présentés de manière détaillée dans la suite de ce document. Comme évoqué en introduction de la partie, ils s'articulent autour de 6 grands secteurs qui serviront de structure à l'exposé des axes et objectifs :



LE PARC BÂTI & LE CADRE DE VIE

Le parc bâti traité intègre les logements et les bâtiments tertiaires. Le cadre de vie est abordé en considérant la qualité des lieux de vie (au sein même d'un bâtiment et à des échelles plus étendues : de l'espace public au bassin de vie) et des aménités proposées. Selon une approche intégrée, les orientations et objectifs fixés se rapportent aux multiples thématiques climat air énergie en interaction avec ce secteur : des consommations énergétiques à l'adaptation au changement climatique.



LES TRANSPORTS

Les transports comprennent la mobilité des individus sur le territoire (quotidienne et exceptionnelle) ainsi que le transport de marchandises. Les modes de transport, les motorisations, les flux... sont considérés.



L'INDUSTRIE

Les différentes composantes et modalités d'organisation de l'activité industrielle sont couvertes par la stratégie : les procédés industriels, les pratiques, les démarches territoriales visant la mutualisation et la rationalisation, les filières industrielles investies et promues, la qualité environnementale des installations et leur positionnement du point de vue des ressources liées à leur activité et environnantes.



L'AGRICULTURE & LA SYLVICULTURE

À l'image de l'industrie, les activités agricole et sylvicole sont considérées dans leur globalité : de l'exploitation/de la forêt aux stratégies territoriales plus durables qu'ils est possible de mettre en place. Il s'agit d'aborder l'ensemble des enjeux climat air énergie associés à ces secteurs : l'adaptation (via une approche vulnérabilité/résilience mais également séquestration carbone), la réduction de l'impact de l'activité agricole sur le bilan carbone du territoire (atténuation).



LES DÉCHETS

Les déchets font l'objet d'orientations et d'objectifs à la fois relatifs à leur gestion/traitement et à leur production.



LES ÉNERGIES RENOUVELABLES & DE RÉCUPÉRATION

La stratégie de développement des énergies renouvelables et de récupération couvre l'ensemble des modalités nécessaires à leur développement (infrastructures/réseaux, financement et organisation).

2.2.1. LE PARC BATI ET LE CADRE DE VIE



Source : Briance Combade

2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.2.1. DÉTAILS DES AXES STRATÉGIQUES PAR SECTEUR : LE PARC BÂTI ET LE CADRE DE VIE



QUELS ENJEUX ?



➔ Contribuer à l'atteinte des **objectifs nationaux**



● Rendre prioritaire **la rénovation thermique** du parc bâti énergivore



● Tendre vers une **décarbonation** des consommations



● Sensibiliser les usagers aux **pratiques économes en énergie**



● Lutter contre la **précarité énergétique**



● Limiter la **vulnérabilité** des zones urbaines (parc bâti, espaces urbains et infrastructures) au changement climatique

NOMBRE D'AXES STRATÉGIQUES



RAPPEL DES OBJECTIFS NATIONAUX

- « Disposer d'un parc immobilier dont **l'ensemble des bâtiments sont rénovés en fonction des normes "bâtiment basse consommation" ou assimilées, à l'horizon 2050**, en menant une politique de rénovation thermique des logements concernant majoritairement les ménages aux revenus modestes » (Titre I, paragraphe III-7, Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte).
- « **Rénover 500 000 logements par an à compter de 2017** dont au moins la moitié est occupée par des ménages aux revenus modestes, visant ainsi une **baisse de 15 % de la précarité énergétique d'ici 2020** » (Titre II, article 3, Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte).
- « Avant 2025, **tous les bâtiments privés résidentiels dont la consommation en énergie primaire est supérieure à 330 kilowattheures d'énergie primaire par mètre carré et par an doivent avoir fait l'objet d'une rénovation énergétique** » (Titre II, article 5, Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte).

THÉMATIQUES COUVERTES



2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.2.1. DÉTAILS DES AXES STRATÉGIQUES PAR SECTEUR : LE PARC BATI ET LE CADRE DE VIE

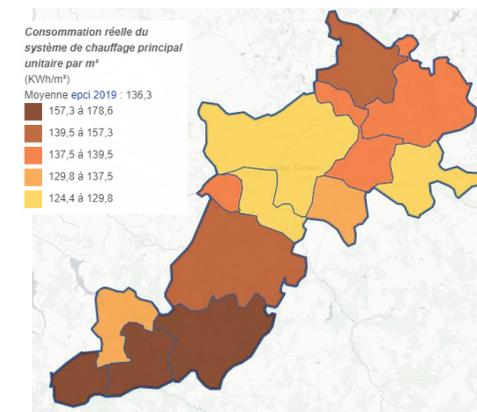
AXE STRATÉGIQUE



CARTE

1

Améliorer la performance énergétique et environnementale du parc de logements individuels et collectifs



Consommation de chauffage par m² - logements individuels

Source : Siterre, Energies demain

DESCRIPTION

L'amélioration du parc de logements individuels (majorité du parc de la CC Porte Océane du Limousin) et collectifs à travers la rénovation de l'existant participe à répondre aux objectifs environnementaux et sociaux suivants :

- Atténuation du réchauffement climatique par l'abaissement des consommations énergétiques, des émissions de GES et de polluants associées.
- Adaptation au changement climatique et amélioration des conditions de vie grâce à un meilleur confort thermique au sein du logement.

De même, le remplacement des systèmes les plus polluants et émetteurs de GES au sein des ménages (systèmes de chauffage au fioul notamment) contribue à répondre aux mêmes objectifs.

Enfin, l'enjeu de l'amélioration du parc existant est particulièrement significatif considérant le taux de nouvelles constructions actuel (moyenne nationale : 1% du parc) qui implique une évolution lente de son profil.

RETOUR D'EXPÉRIENCE

La Communauté de Communes des Monts du Pilat a mis en place une aide financière pouvant financer à hauteur de 20% certains travaux de rénovation améliorant d'au moins 25% l'efficacité énergétique de l'existant. Elle cible les logements anciens et les ménages modestes, mais non éligibles aux aides de l'ANAH.



2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.2.1. DÉTAILS DES AXES STRATÉGIQUES PAR SECTEUR : LE PARC BATI ET LE CADRE DE VIE

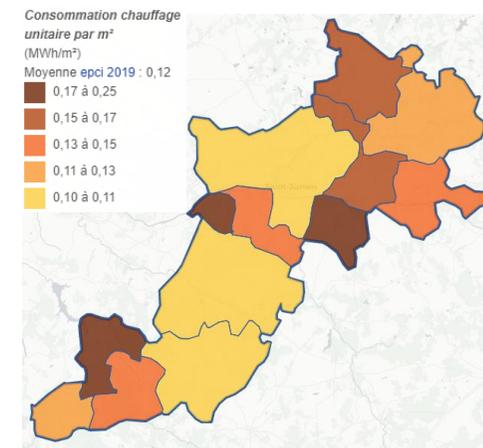
AXE STRATÉGIQUE



CARTE

2

Être exemplaire sur le patrimoine public de la collectivité



Consommation de chauffage par m² - secteur tertiaire public

Source : Siterre, Energies demain

DESCRIPTION

En 2016, les consommations du secteur tertiaire en France représentaient 239 TWh, contre 466 TWh pour le secteur résidentiel. Cela représente un tiers des consommations du parc bâti, dont une large part de tertiaire public (source INSEE). L'enjeu sur le parc bâti public est important et peut être traité de différentes manières. Tout d'abord, il est possible de généraliser l'étiquette DPE sur tous les bâtiments publics. Déjà obligatoire pour ceux de plus de 250 m² depuis 2017, il peut être réalisé par un professionnel certifié pour 200 - 400 € HT par bâtiment ou par un agent des collectivités. Cette transparence permet de mobiliser les citoyens ainsi que les utilisateurs. Les travaux générant de rapides retours sur investissement peuvent également être engagés très rapidement. Pour aller plus loin, la rénovation de quelques bâtiments pour atteindre le niveau bâtiment basse consommation (BBC) peut démontrer la volonté de la collectivité à agir et à se montrer exemplaire. La décarbonation des systèmes de chauffage et la mise en place d'infrastructures d'éclairage publique plus économes sont aussi des leviers à activer.

RETOUR D'EXPÉRIENCE

Le Parc Naturel Régional du Perche conduit des campagnes d'inventaire du patrimoine bâti des communes de son territoire, en partenariat avec les régions Basse-Normandie et Centre-Val de Loire depuis 2007.

Réalisés par le Parc, en collaboration avec les services régionaux de l'Inventaire, les mairies et les habitants, un état des lieux du patrimoine bâti public ou privé, civil ou religieux, est réalisé. Il met en avant les bâtiments caractéristiques du secteur, l'intérêt de leur rénovation et leur prise en compte dans les projets d'aménagement.

2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.2.1. DÉTAILS DES AXES STRATÉGIQUES PAR SECTEUR : LE PARC BATI ET LE CADRE DE VIE

AXE STRATÉGIQUE



CARTE

3

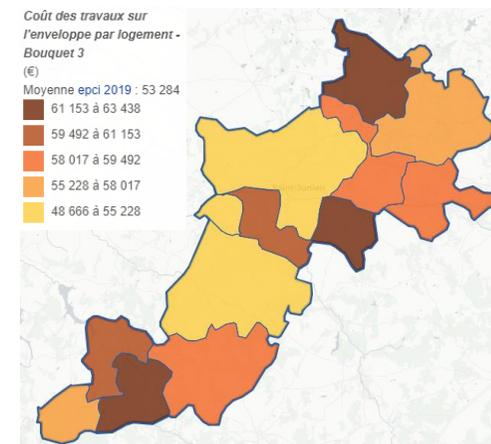
Structurer localement la filière économique de la rénovation



Coût des travaux sur l'enveloppe par logement - Bouquet 3 (€)

Moyenne epci 2019 : 53 284

61 153 à 63 438
59 492 à 61 153
58 017 à 59 492
55 228 à 58 017
48 666 à 55 228



Coût des travaux de rénovation énergétique au niveau BBC sur l'enveloppe en 2017 (en €/logement)

Source : Siterre, Energies demain

DESCRIPTION

Le besoin de rénovation des particuliers doit s'accompagner d'une offre locale adaptée. L'évolution de la nécessité et du besoin de rénovation est donc l'opportunité de développer à l'échelle du territoire la filière économique de la rénovation en favorisant :

- La montée en compétence des artisans locaux pouvant évaluer les besoins réels et prioritaires des particuliers.
- La production locale de matériaux biosourcés

Ce qui s'apparente en premier lieu comme une contrainte environnementale, doit finalement être l'opportunité d'un développement dont les retombées économiques bénéficient essentiellement au territoire.

RETOUR D'EXPÉRIENCE

Dans l'agglomération de Saint-Nazaire, un dispositif en ligne gratuit a été créé afin de permettre aux particuliers de proposer leur projet de rénovation énergétique à des artisans du bâtiment locaux. Ce service a été co-financé par région Pays de la Loire et l'ADEME.



2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.2.1. DÉTAILS DES AXES STRATÉGIQUES PAR SECTEUR : LE PARC BATI ET LE CADRE DE VIE

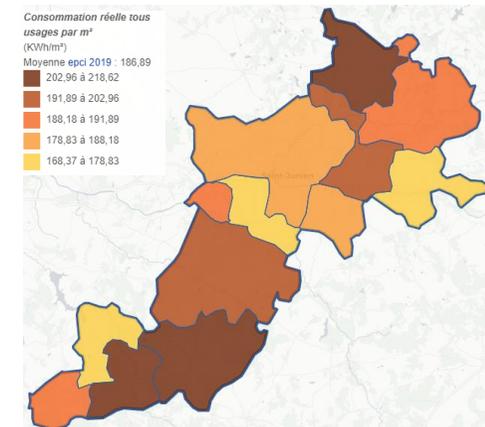
AXE STRATÉGIQUE



CARTE

4

Sensibiliser et informer le grand public quant aux gestes de sobriété énergétiques



Consommation énergétique tous usages par m² - Secteur Résidentiel (KWh/m²)

Source : Sîterre, Energies demain

DESCRIPTION

Afin que tous les acteurs du territoire perçoivent que leurs actions pour répondre aux problématiques énergétiques et environnementales font sens et sont impactantes, un large dispositif de sensibilisation et de communication est nécessaire.

Cette sensibilisation doit toucher le plus de publics possibles : des acteurs économiques vis-à-vis de leur consommation d'énergie aux plus jeunes et des bons réflexes à prendre. Réfléchir à notre utilisation de l'énergie sous ses multiples facettes, c'est justement la définition que l'Institut NégaWatt a donné à la sobriété énergétique : elle « consiste à interroger nos besoins puis agir à travers les comportements individuels et l'organisation collective sur nos différents usages de l'énergie, pour privilégier les plus utiles, restreindre les plus extravagants et supprimer les plus nuisibles ».

Laisser la parole aux particuliers pour qu'ils partagent leurs expériences en terme de rénovation est également essentiel pour que ces derniers s'approprient à leur tour ce combat.

RETOUR D'EXPÉRIENCE

Afin de sensibiliser aux pratiques d'économie d'énergie et d'eau dans le logement, l'ALEC de l'agglomération grenobloise anime des ateliers « Réflexe Énergie à Domicile » chez les particuliers, ou au sein de structures accueillant du public. Elle propose également de former des individus au sein de structures afin qu'ils deviennent relais et propagent les bonnes pratiques. L'atelier se déroule chez une personne (ou encore dans une structure) qui invite ses amis, ses voisins, ses collègues, sa famille, etc. pour échanger sur les gestes économes à partir de différents matériels.

Pour davantage d'informations : <http://www.alec-grenoble.org/>

2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.2.1. DÉTAILS DES AXES STRATÉGIQUES PAR SECTEUR : LE PARC BATI ET LE CADRE DE VIE

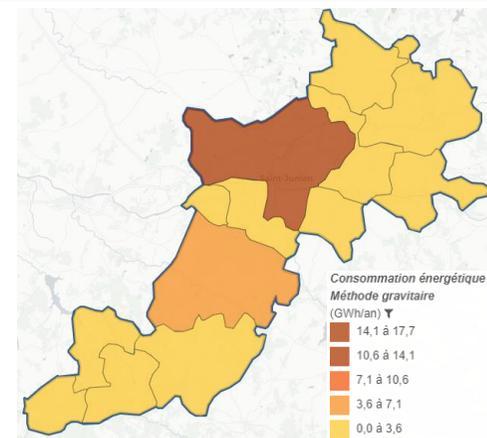
AXE STRATÉGIQUE



CARTE

5

Diminuer les consommations énergétiques de l'éclairage public



Consommation totale du tertiaire public local

Source : Siterre, Energies demain

DESCRIPTION

En France, la commande publique représente environ 200 milliards d'euros, soit 10% du PIB. Du fait de son poids dans l'économie nationale, elle représente donc un levier d'action pertinent pour agir sur les enjeux climat, air, énergie. La limitation des impacts des achats (atténuation) et l'anticipation des besoins (adaptations) sont des objectifs de performances environnementales.

Que ce soit dans les spécifications techniques, les critères d'attributions ou encore les clauses d'exécution, le cadre juridique permet la prise en compte des enjeux environnementaux dans la commande publique (cf. ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et décret n°2016-360 du 25 mars 2016).

Outre les enjeux environnementaux, l'intégration de performances environnementales dans la commande publique représente une réelle opportunité d'un point de vue économique. Ainsi, elle permet d'anticiper l'évolution du prix de l'énergie et de la fiscalité sur les émissions de GES. Enfin, elle limite la dépendance de la collectivité aux énergies fossiles et contribue à la création d'emplois.

RETOUR D'EXPÉRIENCE

La Ville de Lorient a créé une filière bois d'œuvre en valorisant les gisements de bois existants que la ville ou des personnes privées cèdent gracieusement et en développant une politique de sylviculture (plantation de 20 000 arbres sur 10 ans).

Elle a passé un marché à procédure adaptée avec un charpentier spécialisé dans les techniques d'écoconstruction pour des prestations de conseils et de formations. Une partie du bois collecté est transformé par une scierie mobile afin d'être utilisée par les services techniques pour la réalisation de mobilier urbain, des équipements d'école et des bâtiments.



2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.2.1. DÉTAILS DES AXES STRATÉGIQUES PAR SECTEUR : LE PARC BATI ET LE CADRE DE VIE

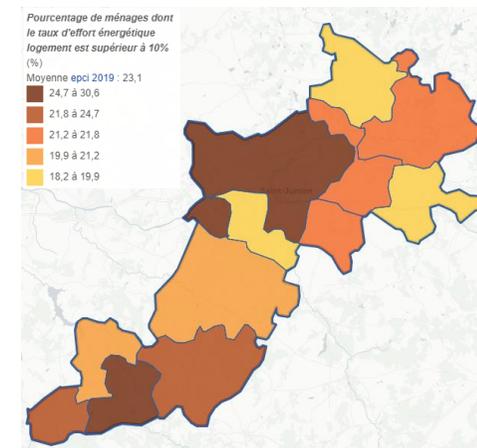
AXE STRATÉGIQUE



CARTE

6

Lutter contre la précarité énergétique dans le logement



Pourcentage des ménages en situation de précarité énergétique
Source : Siterre, Energies demain

DESCRIPTION

La précarité énergétique est communément définie comme la difficulté pour un foyer à payer ses factures d'énergie, et notamment de chauffage, dans son logement et à satisfaire ainsi ses besoins élémentaires. Des situations hétérogènes peuvent concourir à la précarité énergétique d'un ménage : une isolation thermique des logements de faible qualité, un équipement de chauffage défaillant, le recours à une énergie de chauffage au coût élevé, la faiblesse des revenus des membres du foyer, ... Les conséquences sociales et sanitaires peuvent être importantes pour les ménages concernés, ce qui justifie la priorisation de cet enjeu sur le plan politique.

L'identification des ménages concernés est un véritable enjeu et peut être entreprise à travers l'analyse de l'attribution des diverses aides prévues à cet effet (FSL, chèque énergie...). La promotion de ces dernières, afin que le maximum de ménages éligibles y accèdent, est également une priorité.

RETOUR D'EXPÉRIENCE

La communauté d'agglomération de Brest Métropole a déployé sur son territoire le dispositif SLIME en 2014, dans le but de repérer et d'accompagner les ménages en situation de précarité énergétique. En collaboration avec un animateur de l'Agence Locale de l'Énergie (Energence) et la Fondation Abbé Pierre, le dispositif a permis la sensibilisation des donneurs d'alerte, la mise en place de visites et de diagnostics à domicile, l'orientation des ménages dans le besoin et le financement de certains travaux.



2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.2.1. DÉTAILS DES AXES STRATÉGIQUES PAR SECTEUR : LE PARC BATI ET LE CADRE DE VIE

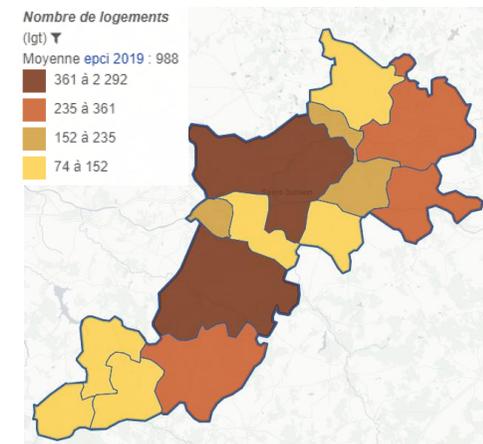
AXE STRATÉGIQUE



CARTE

7

Adapter les espaces publics au changement climatique



Logements dont la personne de référence > 65 ans

Source : Siferre, Energies demain

DESCRIPTION

Si les précédents axes stratégiques ont pour objectif principal l'atténuation du changement climatique, l'adaptation à certains effets déjà perceptibles et qui sont amenés à se renforcer ne doit pas être négligée. C'est notamment le cas des épisodes caniculaires dont les occurrences et l'intensité augmentent et qui menacent particulièrement certaines populations. Les publics les plus vulnérables doivent être identifiés et pris en charge. Le confort thermique d'été, parce qu'il favorise la préservation de températures fraîches en intérieur, peut en partie répondre à cette problématique. Repenser les flux et systèmes de captage de l'eau pluviale en ville doit aussi faire partie des points abordés, dans l'optique d'une recrudescence des épisodes à la fois de sécheresse et d'inondation dans un horizon proche.

RETOUR D'EXPÉRIENCE

Le label Bâtiments Durables Méditerranéens développé par l'association EnvirobatBDM valorise l'architecture bioclimatique dans la Région Sud. Il prend notamment en compte le confort thermique d'été, particulièrement important sous le climat méditerranéen.



2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.2.1. DÉTAILS DES AXES STRATÉGIQUES PAR SECTEUR : LE PARC BATI ET LE CADRE DE VIE

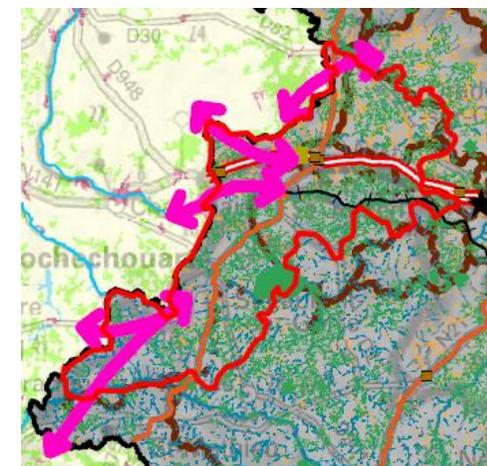
AXE STRATÉGIQUE



CARTE

8

Protéger les ressources naturelles et la biodiversité du territoire tout en anticipant leurs évolutions



Enjeux - biodiversité et milieux naturels
Source : SRCE, DREAL

DESCRIPTION

L'urbanisation a un impact fortement négatif sur la biodiversité, de par la destruction des espaces naturels et la rupture de corridors écologiques qui sont pourtant essentiels à la faune et la flore. Préserver ces milieux, voire les restaurer, est donc un enjeu important dans un contexte d'érosion mondiale de la biodiversité.

C'est l'objet de la démarche de « Trame Verte et Bleue » initiée par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. Elle définit un projet de développement territorial qui vise à la restauration de continuités écologiques dégradées par la fragmentation des espaces. Il s'agit d'identifier des réservoirs de biodiversité et d'œuvrer à leur préservation et à leur connexion par des corridors permettant aux espèces animales et végétales de se déplacer et d'accomplir leur cycle de vie.

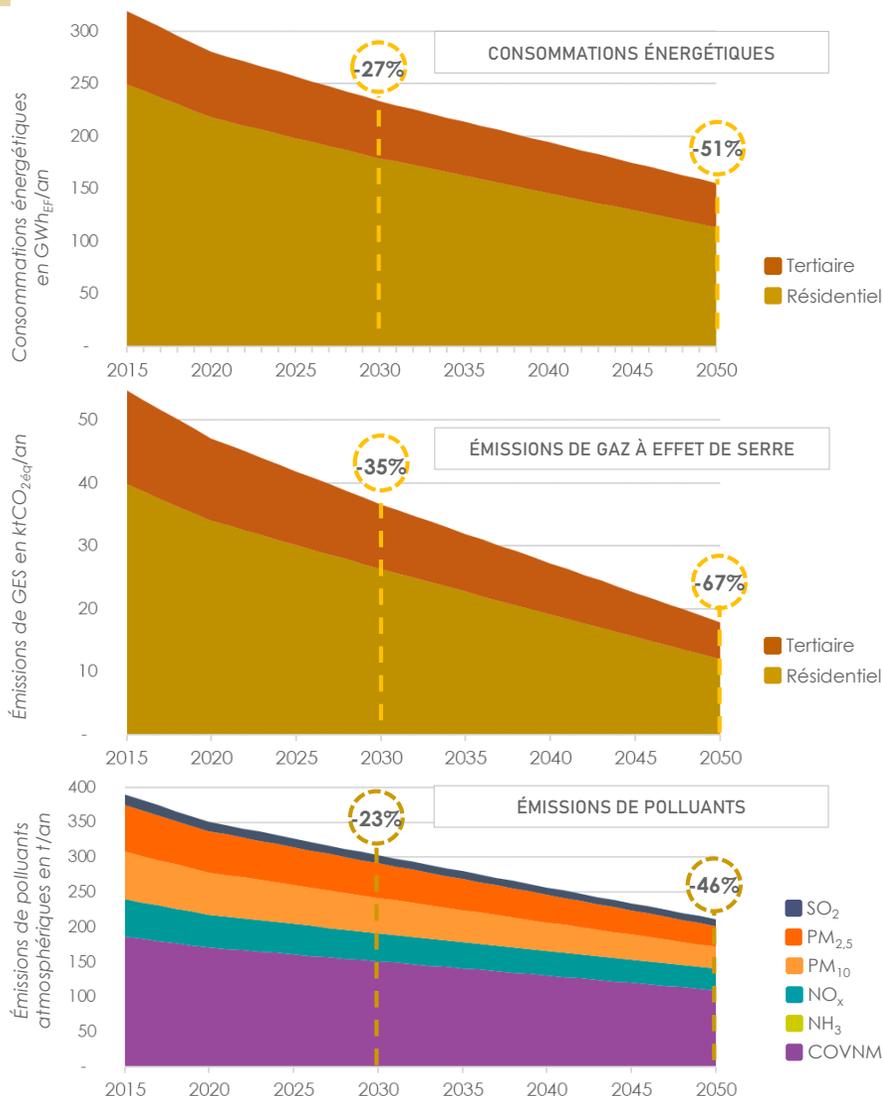
RETOUR D'EXPÉRIENCE

La Communauté d'agglomération de Limoges a initié sa démarche de mise en place d'une Trame Verte et Bleue en 2012. Celle-ci comprend notamment un diagnostic des enjeux liés à la biodiversité sur le territoire. Elle est en cours de révision : il s'agit à la fois de l'actualiser et d'intégrer la problématique de la pollution lumineuse néfaste à la biodiversité à travers la définition d'une « Trame Noire ». L'ensemble de ces documents a vocation à être regroupé au sein du Réseau Ecologique Communautaire à l'horizon 2020.



2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.2.1. DÉTAILS DES AXES STRATÉGIQUES PAR SECTEUR : LE PARC BATI ET LE CADRE DE VIE



PRINCIPAUX CHIFFRES

2050

TRADUCTION EN MATIÈRE DE RÉHABILITATION THERMIQUE (BBC)



10 000 logements rénovés
soit 330 logements / an
(près de 80% du parc rénové)

Rénovation de 50% du
parc tertiaire



INVESTISSEMENTS

450 millions d'euros sur 35 ans (période 2015-2050)

BÉNÉFICES POUR LE TERRITOIRE



GAIN SUR LA FACTURE ÉNERGÉTIQUE

(en comparaison du coût de l'inaction exprimé par le scénario tendanciel)
108 millions d'euros sur 35 ans (période 2015-2050)

ACTEURS À IMPLIQUER

Communes, Région, artisans, bailleurs sociaux, syndicats de copropriétés, ANRU...

DOCUMENTS DE PLANIFICATION À ARTICULER

PLU, Trame Verte et Bleue (futur Réseau Ecologique Communautaire)



2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.2.2. DÉTAILS DES AXES STRATÉGIQUES PAR SECTEUR : LES TRANSPORTS



QUELS ENJEUX ?



Contribuer à l'atteinte des **objectifs nationaux** en prenant en compte les spécificités du territoire qui induisent une dépendance à la voiture individuelle



● Transformer les mobilités individuelles pour favoriser **les modes propres**



● **Réduire le besoin** de déplacements énergivores et/ou polluants



● Développer une politique de mobilité socialement et écologiquement **pertinente à l'échelle du bassin de vie**



RAPPEL DES OBJECTIFS NATIONAUX

- Développement de l'usage des moyens de déplacement les moins polluants impliquant entre autres :
- L'encouragement à la voiture électrique et le développement des infrastructures de recharge
 - L'obligation de renouvellement, par des véhicules peu émissifs, des flottes publiques, des flottes des loueurs automobiles, des taxis et des VTC
 - L'encouragement aux modes de déplacements actifs et « doux », notamment du vélo de fonction, en instaurant une indemnité kilométrique vélo versée par l'employeur
 - L'encouragement à l'utilisation d'autres modes que le transport routier & à l'usage partagé des véhicules
 - L'obligation pour les entreprises employant plus de 100 salariés sur un même site de mettre en place des plans de mobilité. L'élaboration de plans de mobilité rurale est également prévue
 - La possibilité de déterminer des zones à circulation restreinte (ZCR) dont l'accès sera réservé aux véhicules les moins polluants (Titre III, Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte)

NOMBRE D'AXES STRATÉGIQUES	THÉMATIQUES COUVERTES

2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.2.2. DÉTAILS DES AXES STRATÉGIQUES PAR SECTEUR : LES TRANSPORTS

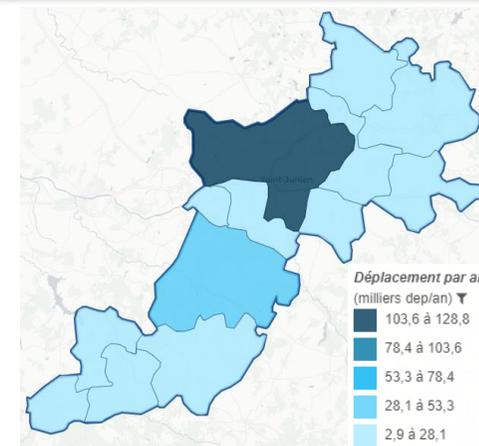
AXE STRATÉGIQUE



CARTE

1

Améliorer la connaissance des déterminants de la mobilité



Nombre de déplacements hors commune par an pour motif autre que professionnel ou scolaire
(en milliers dep/an)
Source : Energies demain

DESCRIPTION

La mobilité quotidienne des habitants est la plus impactée par les leviers d'action dont dispose le territoire. Connaître et étudier cette mobilité, c'est se donner les moyens d'identifier les actions à mettre en priorité. La mobilité quotidienne est fortement corrélée aux déplacements domicile-travail. C'est pourquoi l'évaluation du besoin de transit de cette nature est primordial. Ce besoin est également à mettre en relation avec les possibilités de télétravail. La finalisation prochaine du déploiement de la fibre optique est de ce point de vue une amélioration notable. La création d'espaces de coworking au sein des communes serait également un pas en avant.

RETOUR D'EXPÉRIENCE

La Chataigneraie Limousine a réalisé une étude intercommunale sur la mobilité en coopération avec la DDT 87 (Direction Départementale des Territoires) et la CEREMA (Centre d'études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) dans la CC Pays de Nexon-Mont de Châlus.



2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.2.2. DÉTAILS DES AXES STRATÉGIQUES PAR SECTEUR : LES TRANSPORTS

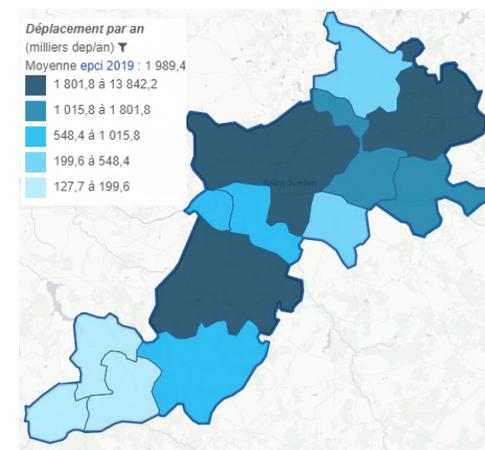
AXE STRATÉGIQUE



CARTE

2

Développer des offres de transports alternatifs à la voiture individuelle



Nombre de déplacements en voiture par an

Source : Energies demain

DESCRIPTION

Le développement de modes de transport alternatifs à la voiture individuelle a pour ambition de réduire les consommations d'énergie, les émissions de GES et de polluants atmosphériques associés à l'usage de l'automobile. L'enjeu majeur est de développer l'attractivité de ces mobilités alternatives pour les rendre compétitives face au confort apporté par la voiture individuelle et aux poids des habitudes. La plateforme d'autostop Rézo Pouce et le développement d'une plateforme de co-voiturage pour les particuliers favoriserait les usages de la voiture partagés. D'autre part, l'ouverture d'espaces de coworking au sein des gares pourrait encourager les particuliers à se les réapproprier et utiliser le service ferroviaire en place.

La poursuite de cet objectif peut conduire à la mise en place de mesures ayant de multiples externalités positives, comme l'amélioration du cadre de vie des habitants par la diminution du trafic automobile. Des bénéfices sur la sécurité routière et la santé publique pourront aussi être constatés.

RETOUR D'EXPÉRIENCE

La Communauté d'agglomération de Limoges Métropole a mis en place depuis 2013 un service de location longue et courte durées de vélos (V'LiM). Un parc de bicyclettes a été déployé avec des tarifs adaptés selon le type de vélos (classique ou électrique) et la durée de location et la catégorie sociale (étudiants, demandeurs d'emploi...).

L'ouverture d'espaces de coworking au sein des gares pourrait encourager les particuliers à se les réapproprier.

2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.2.2. DÉTAILS DES AXES STRATÉGIQUES PAR SECTEUR : LES TRANSPORTS

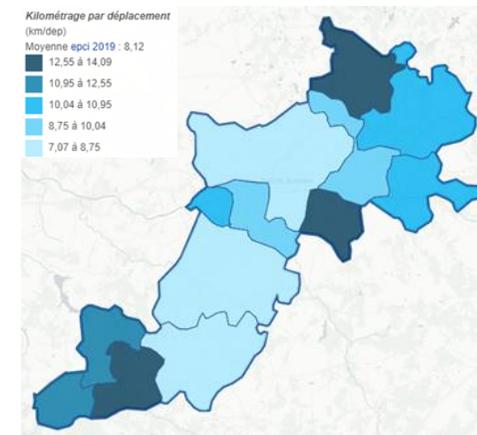
AXE STRATÉGIQUE



CARTE

3

Favoriser le développement de la mobilité douce



Distance moyenne par déplacement tous modes de transport confondus (km/déplacement)

Source : Energies demain

DESCRIPTION

Le développement de modes de transport propres a pour ambition de réduire les consommations d'énergie, les émissions de GES et de polluants atmosphériques associés à l'usage de l'automobile. L'enjeu majeur est de développer l'attractivité de ces mobilités alternatives pour les rendre compétitives face au confort apporté par la voiture individuelle et aux poids des habitudes. Cela requiert l'identification des principales problématiques limitant l'utilisation de modalités de transports actives et/ou collectives, tel que le manque d'accessibilité des infrastructures ou de continuité/connexion entre les services (intermodalité).

La poursuite de cet objectif peut conduire à la mise en place de mesures ayant de multiples externalités positives, comme l'amélioration du cadre de vie des habitants par la diminution du trafic automobile. Des bénéfices sur la sécurité routière et la santé publique pourront aussi être constatés.

RETOUR D'EXPÉRIENCE

La Communauté d'agglomération de Limoges Métropole a mis en place depuis 2013 un service de location longue et courte durées de vélos (V'LiM). Un parc de 735 bicyclettes a été déployé avec des tarifs adaptés selon le type de vélos (classique ou électrique), la durée de location et la catégorie sociale (étudiants, demandeurs d'emploi...). En 2018, le bilan établi quant à l'utilisation du service a mis en évidence des résultats positifs : sur les 735 vélos, les 445 VAE sont loués en permanence à un public varié et compte une liste d'attente, alors que les 290 vélos classiques sont loués à l'année à des étudiants.



2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.2.2. DÉTAILS DES AXES STRATÉGIQUES PAR SECTEUR : LES TRANSPORTS

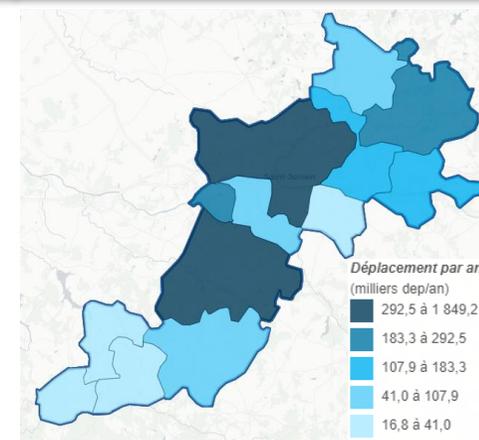
AXE STRATÉGIQUE



CARTE

4

Développer les infrastructures et réseaux de communication favorisant le télétravail



Nombre de déplacements domicile-travail par an dans la mobilité quotidienne (en milliers de déplacement/an)

Source : Energies demain

DESCRIPTION

La mobilité quotidienne des habitants est la plus impactée par les leviers d'action dont dispose le territoire. Elle est fortement corrélée aux déplacements domicile-travail et c'est pourquoi l'évaluation du besoin de transit de cette nature est primordial. Ce besoin est également à mettre en relation avec les possibilités de télétravail. La création d'espaces de coworking au sein des communes serait également un pas en avant, participant pleinement à redynamiser certaines parties du territoire tout en réduisant significativement la facture énergétique et les émissions associées : un bel exemple de sobriété.

RETOUR D'EXPÉRIENCE

Mêmes certains territoires ruraux commencent à développer des espaces de coworking. C'est le cas par exemple de Thénézay, qui a inauguré La Fourmillière en 2017, premier espace de coworking rural des Deux-Sèvres.



2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.2.2. DÉTAILS DES AXES STRATÉGIQUES PAR SECTEUR : LES TRANSPORTS

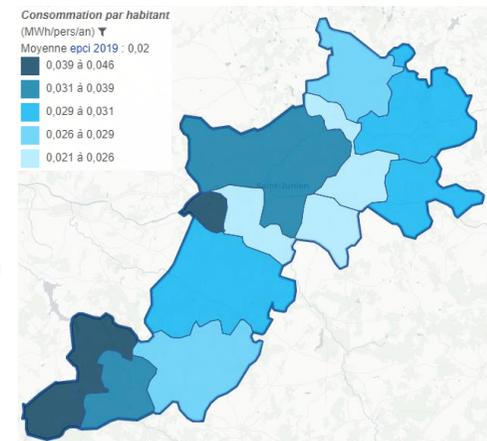
AXE STRATÉGIQUE



CARTE

5

Favoriser la transition vers des vecteurs énergétiques moins carbonés



Consommation énergétique par habitant pour la mobilité dont la motorisation est assurée par des produits pétroliers
Source : Energies demain

DESCRIPTION

En parallèle de l'évolution des modes de transport utilisés, la motorisation de ces derniers doit également être adaptée. Le développement et le déploiement de la mobilité électrique peut également réduire les émissions de GES et de polluants atmosphériques. Pour que les transports à motorisation électrique se multiplient, les actions doivent viser à la fois les particuliers et les utilitaires. Ainsi, la mise à disposition de bornes électriques est prévue afin que chaque commune soit équipée. D'ici 2021, il serait souhaitable que toutes les communes aient accès à des bornes rapides. Conjointement, les flottes communales de voitures, non remplaçables par des vélos (électriques ou non), ne devraient être renouvelées que par des véhicules électriques.

RETOUR D'EXPÉRIENCE

Un maillage de bornes de recharge pour véhicules électriques (IRVE) départemental a été mis en place en Mayenne afin de développer l'électro mobilité sur le territoire. Celui-ci a été élaboré en tenant compte des principaux axes routiers, de l'environnement sécurisant et de la proximité des commerces, des services et des équipements. Les retours d'expériences montrent que la majeure partie des recharges est faite au domicile, mais l'existence de bornes est indispensable pour rassurer l'utilisateur et garantir son déplacement. La répartition pertinente des bornes permet d'en trouver une tous les 15/20 kms en moyenne.



2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.2.2. DÉTAILS DES AXES STRATÉGIQUES PAR SECTEUR : LES TRANSPORTS

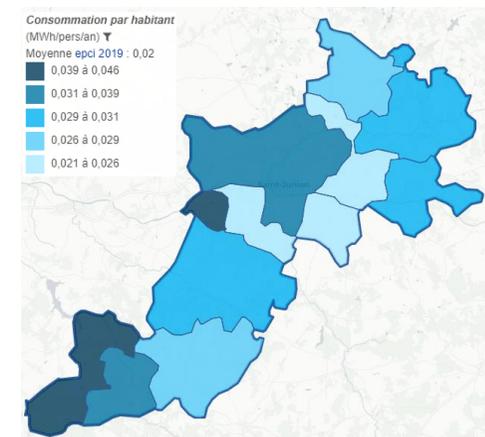
AXE STRATÉGIQUE



CARTE

6

Intégrer les enjeux de mobilité dans les documents d'urbanisme



Consommation énergétique par habitant pour la mobilité dont la motorisation est assurée par des produits pétroliers

Source : Energies demain

DESCRIPTION

De manière générale, les documents d'urbanisme des collectivités doivent désormais intégrer les enjeux air, énergie et climat lors de leur élaboration. Pour le secteur plus particulier de la mobilité, les documents majeurs sont le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU). Outre sa capacité à mettre la mobilité et les déplacements en lien avec les autres enjeux territoriaux qu'il aborde (économie, habitat, air, énergie, climat, paysage, gestion économe de l'espace...), le schéma de cohérence territorial (SCoT) propose plusieurs outils de diagnostic et d'action en matière de mobilité et de déplacements. Les PLU peuvent être considérés à plus large échelle afin d'avoir des politiques plus ambitieuses, il s'agit d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

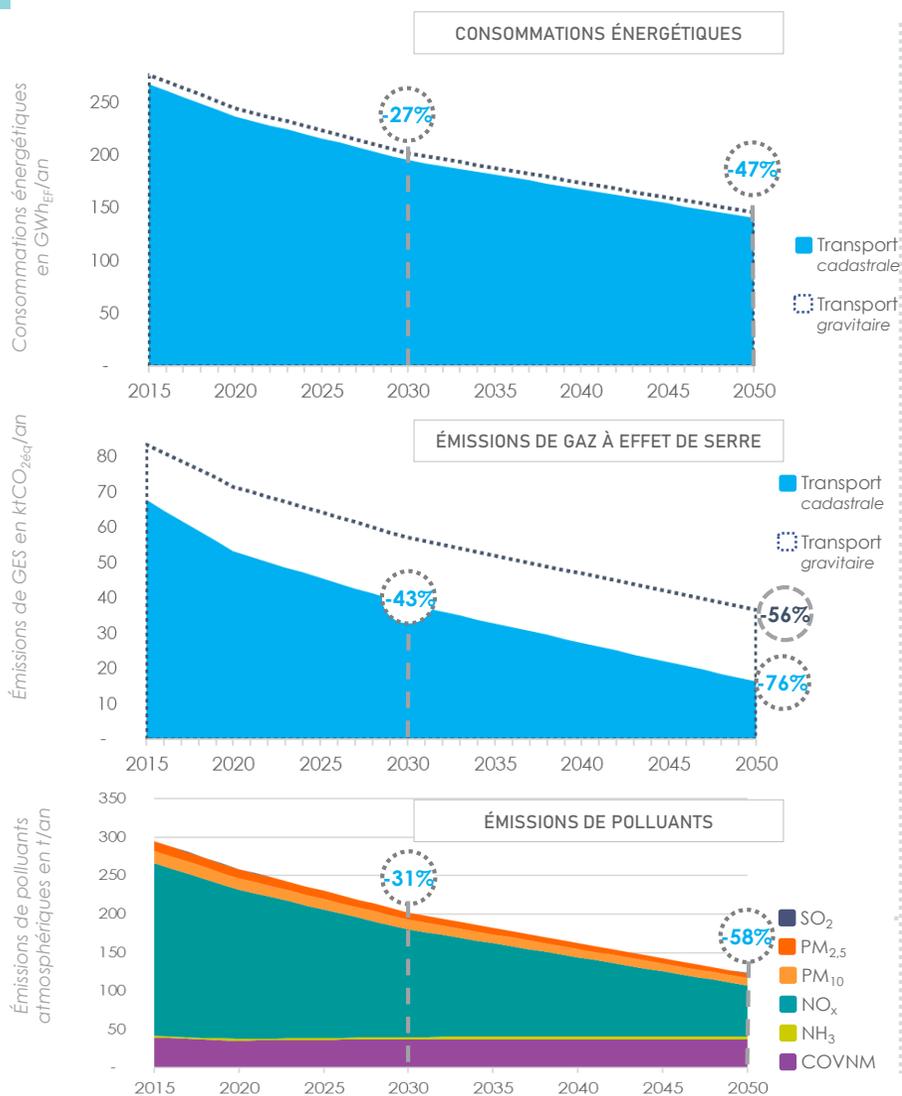
RETOUR D'EXPÉRIENCE

Les intercommunalités du Confolentais, des Feuillardiers, de la Haute Charente, de la Porte Océane du Limousin et de la Vallée de la Gorre se sont regroupées afin d'élaborer un SCoT. Le PCAET et le SCoT d'un territoire sont parfois liés au point d'être fusionnés, le PCAET est porté par le SCoT sous réserve de transfert de la compétence ou bien certains syndicats comme le Syndicat mixte du Pays de Brocéliande, sont chargés d'élaborer ces deux documents.

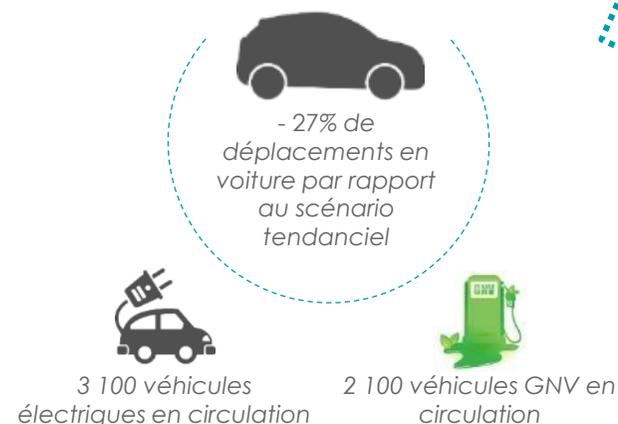


2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.2.2. DÉTAILS DES AXES STRATÉGIQUES PAR SECTEUR : LES TRANSPORTS



CARACTÉRISATION DES FLUX DE LA MOBILITÉ QUOTIDIENNE



BÉNÉFICES POUR LE TERRITOIRE

GAIN SUR LA FACTURE ÉNERGÉTIQUE
 (en comparaison du coût de l'inaction exprimé par le scénario tendanciel)
810 millions d'euros cumulés sur 35 ans (période 2015-2050)

ACTEURS À IMPLIQUER

Collectivités territoriales, SNCF, Région, Département, entreprises du territoire

DOCUMENTS DE PLANIFICATION À ARTICULER

SCoT, PLU

2.2.3. L'INDUSTRIE



Source : C. Baron Limoges

2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.2.3. DÉTAILS DES AXES STRATÉGIQUES PAR SECTEUR : L'INDUSTRIE

QUELS ENJEUX ?



➔ Maintenir l'activité industrielle dans un contexte de déprise des industries traditionnelles, en valorisant des filières de qualité conscientes des enjeux environnementaux de leur activité



● Décarboner les consommations énergétiques du secteur industriel



● Mettre en place des processus industriels moins énergivores (méthodes, techniques, matériaux ...)



● Structurer de nouvelles filières industrielles plus durables, de par leur typologie d'activité et la gestion de leurs impacts environnementaux à l'échelle locale et globale

NOMBRE D'AXES STRATÉGIQUES



THÉMATIQUES COUVERTES



RAPPEL DES OBJECTIFS NATIONAUX

Des objectifs multidimensionnels, notamment :

- Développer des services d'efficacité énergétique de qualité et reconnus, mobiliser le tiers-financement
- Valoriser la chaleur fatale sur les sites industriels et via les réseaux de chaleur
- Améliorer l'efficacité énergétique pour maîtriser la demande en énergie et en matière par produit, notamment grâce aux Bilans d'Emission de Gaz à Effets de Serre (obligatoire pour les entreprises de plus de 500 salariés depuis 2012) et aux audits énergétiques.
- Développer l'économie circulaire en augmentant le réemploi, le recyclage et en diminuant la quantité globale de déchets pour mettre sur le marché des produits dont le cycle de vie complet sera moins émetteur et plus performant.
- Diminuer la part des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre dans la demande

2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.2.3. DÉTAILS DES AXES STRATÉGIQUES PAR SECTEUR : L'INDUSTRIE

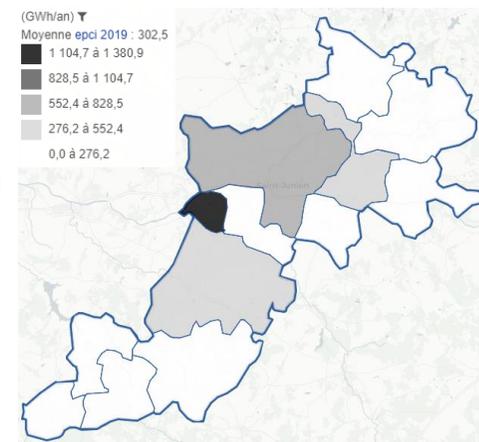
AXE STRATÉGIQUE



CARTE

1

Dialoguer avec les plus grosses industries du territoire sur leur impact énergétique et climatique



Consommations énergétiques industrielles
Source : Prosper, Énergies demain

DESCRIPTION

Le territoire est caractérisé par son intense activité industrielle, beaucoup plus active que sur le reste du département. 8 zones d'activités existent sur la Communauté de Communes et un tiers des emplois sont des emplois du secteur industriel. Celui-ci est notamment spécialisé dans le papier-carton, le cuir et la porcelaine. L'enjeu n'est donc pas de revitaliser le secteur, mais de le rendre plus durable en tentant de préserver les forces d'une culture industrielle bien ancrée, tout en répondant aux besoins d'adaptation au changement climatique et de réduire les impacts environnementaux.

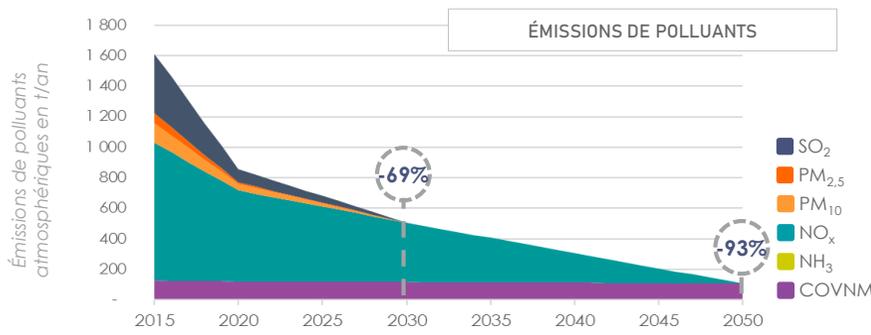
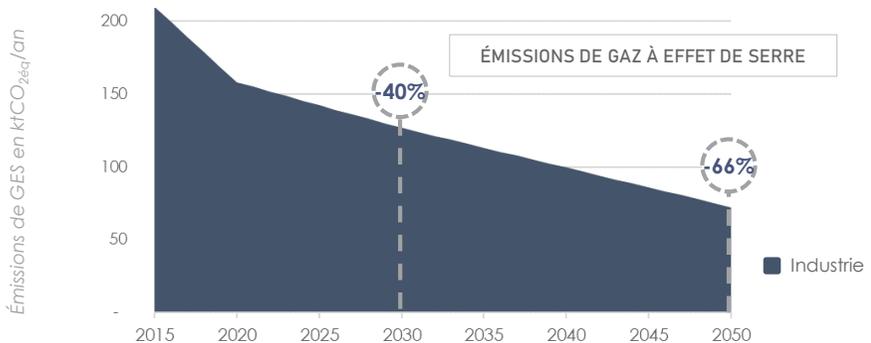
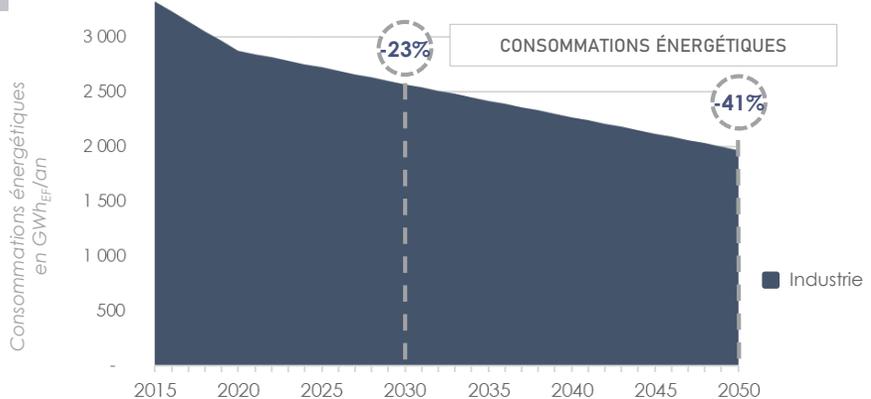
RETOUR D'EXPÉRIENCE

Le Prêt Eco Energie (PEE, BPI France) contribue au financement des projets d'optimisation énergétique intégrant des équipements éligibles aux Certificats d'Économie d'Énergie des secteurs « tertiaire » et « industrie ». Il s'adresse aux TPE et PME.



2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.2.3. DÉTAILS DES AXES STRATÉGIQUES PAR SECTEUR : L'INDUSTRIE



ENJEUX DU TISSU INDUSTRIEL

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE



Amélioration des process existants



Développement privilégié des énergies à faibles émissions



Réduction de la consommation de **produits pétroliers et charbon** de **85%** par rapport à 2015 et de la consommation de **gaz** de **68%**

2050

DÉVELOPPEMENT DE FILIÈRES DURABLES



Démarches d'écologie industrielle

BÉNÉFICES POUR LE TERRITOIRE



GAIN SUR LA FACTURE ÉNERGÉTIQUE

(en comparaison du coût de l'inaction exprimé par le scénario tendanciel)
1 milliard d'euros cumulés sur 35 ans (période 2015-2050)

ACTEURS À IMPLIQUER

CCI, CMA, groupements industriels, interprofessions, syndicats, fédérations d'artisans, ...



Source : www.pierre-buffiere.com

2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.2.4. DÉTAILS DES AXES STRATÉGIQUES PAR SECTEUR : L'AGRICULTURE ET LA SYLVICULTURE

QUELS ENJEUX ?



➔ Adopter une **approche globale** du système agro-alimentaire pour le rendre plus vertueux, en considérant notamment ses contributions positives mais aussi négatives aux émissions de gaz à effet de serre



● Améliorer l'**indépendance alimentaire** du territoire pour développer sa résilience dans un contexte de tensions grandissantes sur les ressources alimentaires



● Maintenir et accroître la dynamique actuelle de **stockage carbone des sols et de la biomasse forestière** afin de maintenir voire développer la capacité de séquestration du territoire par une gestion foncière et sylvicole adaptée



● Combiner le maintien des capacités de stockage carbone du territoire à une **limitation des émissions de GES et de polluants** résultants des pratiques agricoles et sylvicoles



● Préparer les filières et leurs acteurs aux évolutions résultant du changement climatique à venir, et encourager leur **adaptation**



RAPPEL DES OBJECTIFS NATIONAUX

La LTECV reprend les objectifs suivants :

- 50 % des objectifs EnR concernent la biomasse (biocarburants inclus).
- 1 000 méthaniseurs à la ferme en France d'ici 2020 (Plan Énergie Méthanisation Autonomie Azote mars 2013).
- 10 % de biocarburants dans la consommation d'énergie des transports (Plan d'action national en faveur des énergies renouvelables, 2010).

La Stratégie Nationale Bas Carbone identifie aussi des enjeux qualitatifs pour l'agriculture, la gestion forestière et la mobilisation de la biomasse. Elle appelle à la vigilance concernant l'artificialisation des terres agricoles.

NOMBRE D'AXES STRATÉGIQUES



THÉMATIQUES COUVERTES



2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.2.4. DÉTAILS DES AXES STRATÉGIQUES PAR SECTEUR : L'AGRICULTURE ET LA SYLVICULTURE

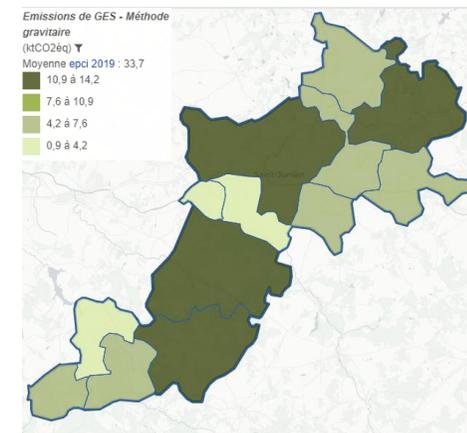
AXE STRATÉGIQUE



CARTE

1

Promouvoir les circuits agro-alimentaires durables du producteur au consommateur



Emissions de GES dans le secteur agricole
Source : Prosper, Energies demain

DESCRIPTION

La mise en place de schémas agro-alimentaires vertueux permet d'adopter une approche systémique sur les nombreux enjeux de l'agriculture et de l'alimentation :

- La réduction des impacts négatifs des pratiques agricoles sur le climat (émissions de GES par l'étendage d'engrais azotés et les rejets des animaux d'élevage) et l'environnement (appauvrissement des sols)
- L'amélioration de la logistique et de l'approvisionnement alimentaire pour réduire leur empreinte écologique et accroître la résilience alimentaire du territoire dans un contexte de tensions croissantes sur la disponibilité de la ressource,
- La refonte des habitudes alimentaires pour améliorer leurs impacts sanitaires, sociaux et environnementaux,
- L'adaptation des agriculteurs aux évolutions inévitables de leur activité en conséquence du changement climatique.

RETOUR D'EXPÉRIENCE

La commune de Mouans-Sarthoux, désireuse de proposer aux enfants de son territoire des légumes issus de l'agriculture biologique et locale, a créé en 2010 une régie agricole reposant sur le même principe que la régie des eaux ou celle de l'assainissement avec pour objectif de produire 30 tonnes de légumes afin de répondre aux besoins de trois cantines scolaires. Cet objectif est atteint dès 2010 et permet l'emploi d'une agricultrice.



2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.2.4. DÉTAILS DES AXES STRATÉGIQUES PAR SECTEUR : L'AGRICULTURE ET LA SYLVICULTURE

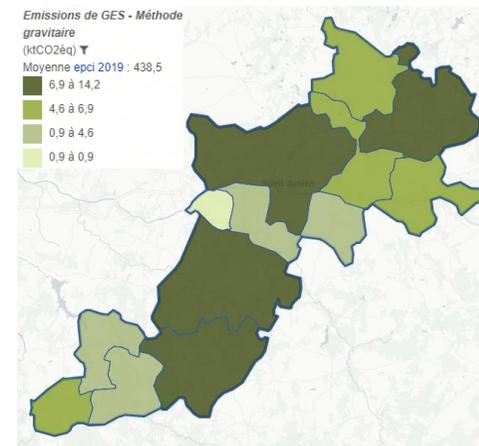
AXE STRATÉGIQUE



CARTE

2

Encourager les pratiques agricoles limitant les impacts énergétiques et environnementaux



Emissions de GES dans le secteur agricole
Source : Prosper, Energies demain

DESCRIPTION

En France, le secteur agricole et sylvicole compte à lui seul pour 20% des émissions GES. Outre les émissions de CO₂ liées aux consommations d'énergie, on observe de fortes émissions de N₂O (épandage d'engrais azotés) et de CH₄ (fermentation entérique et déjections animales). Le secteur agricole émet en outre des polluants atmosphériques : l'ammoniac (97% des émissions nationales) et les oxydes d'azote (10%), précurseurs de particules secondaires. Afin de limiter l'impact de leur activité sur l'environnement, des pratiques comme l'agro-écologie et l'agro-foresterie développent un système productif tout en limitant les pressions sur l'environnement et les ressources et en améliorant la biodiversité naturelle et cultivée. La diminution de l'usage de pesticides et de nitrates peut également être encouragée, ainsi que mise en avant du label « bas carbone ».

Les émissions de GES et de polluants atmosphériques peuvent également être réduites en adaptant l'usage et la puissance des tracteurs à la surface agricole et au besoin réel. Promouvoir les bancs d'essais moteurs des engins agricoles et les stages d'écoconduite sont des pistes explorables.

RETOUR D'EXPÉRIENCE

Entre 2004 et 2006, dans l'ouest de la France, la FNCIVAM et le RAD ont organisé des formations sur les cultures à bas intrants pour plus d'une centaine d'agriculteurs. Ces formations se sont appuyées sur les travaux de l'INRA et les expérimentations de Chambres d'Agriculture ou de particuliers, afin de leur transmettre les méthodes d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement.



2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.2.4. DÉTAILS DES AXES STRATÉGIQUES PAR SECTEUR : L'AGRICULTURE ET LA SYLVICULTURE

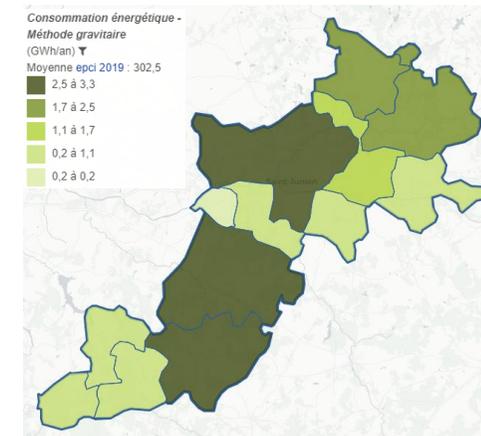
AXE STRATÉGIQUE



CARTE

3

Favoriser une agriculture locale et exemplaire



Consommations d'énergies dans le secteur agricole

Source : Prosper, Energies demain

DESCRIPTION

Le principe d'agriculture durable s'appuie sur les fondements du développement durable, définis pour la première fois dans le rapport Brundtland de l'Organisation des Nations Unies (1987). En outre, des dix-sept objectifs de développement durable de l'ONU en 2015, le deuxième ambitionne d'« éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable. » La notion de politique agricole renvoie à des politiques à la fois alimentaires, environnementales, d'aménagement du territoire et de santé publique. Contrairement aux autres secteurs les émissions de GES de l'agriculture sont principalement non énergétiques. Mais des émissions dues à la fabrication des intrants et au transports de produits existent.

Si, à l'échelle nationale, l'agriculture est le deuxième secteur de l'économie en termes d'émissions de GES, il est vrai que sur le territoire de la Haute-Vienne, l'agriculture est déjà raisonnée. Néanmoins, des marges de progression existent

RETOUR D'EXPÉRIENCE

En 2009, la communauté d'agglomération de Blois a subventionné un dispositif de couveuse lancé par le lycée horticole de Blois. Il s'agit de permettre aux jeunes maraîchers bio de tester leur projet. Puis, à l'issue de ce test, ils ont la possibilité d'acheter ou de louer à des prix avantageux les terrains que la collectivité a récupérés. Par ailleurs, l'intégration d'aliments bio dans la restauration collective ainsi que la mise en place d'un marché bio à Blois ont permis de développer les débouchés locaux.



2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.2.4. DÉTAILS DES AXES STRATÉGIQUES PAR SECTEUR : L'AGRICULTURE ET LA SYLVICULTURE

2050

VERS UNE TRANSFORMATION DES MODÈLES AGRICOLES ET FORESTIERS

Equivalent en tracteurs passés au banc-moteur : **60 tracteurs**



Une forêt riche en biodiversité, multi-usage et gérée durablement



Un système **intégré** qui valorise ses rejets (production de biogaz par exemple)



Réduction de **32%** des consommations de produits pétroliers

BÉNÉFICES POUR LE TERRITOIRE



GAIN SUR LA FACTURE ÉNERGÉTIQUE
(en comparaison du coût de l'inaction exprimé par le scénario tendanciel)
9 millions d'euros cumulés sur 35 ans (période 2015-2050)



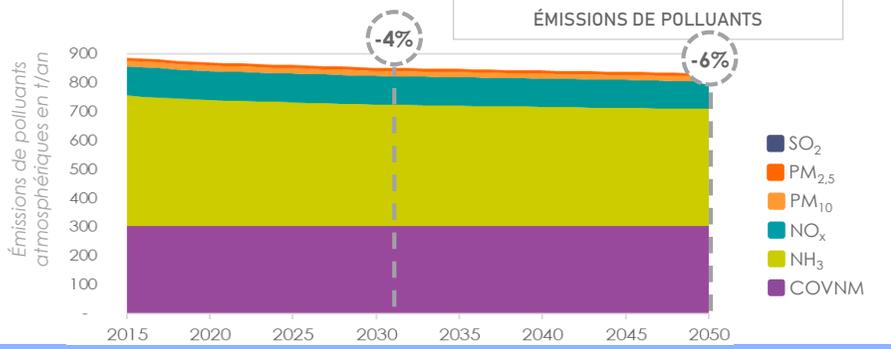
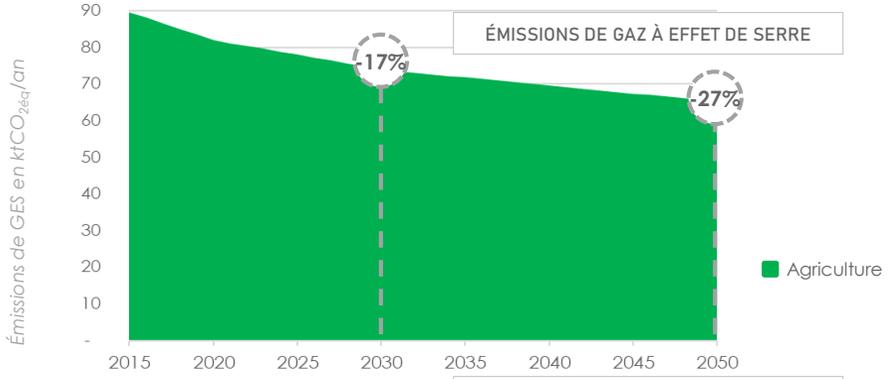
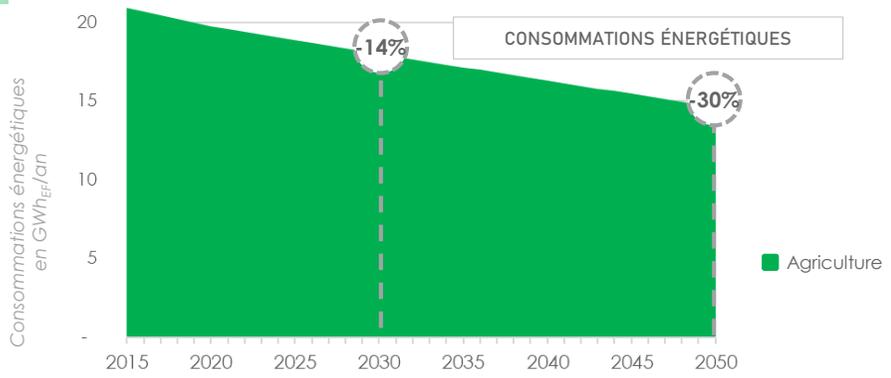
CRÉATION D'EMPLOIS LOCAUX ET PÉRENNES
Développement de l'agro-foresterie et d'une filière bois durable
Maintien et installation d'agriculteurs aux pratiques environnementales bénéfiques
Renforcement des circuits courts

ACTEURS À IMPLIQUER

Collectivités territoriales, Chambre d'agriculture, syndicats agricoles, coopératives, URCOFOR, CRPF, Bois Lim (interprofession filière bois), AMAP, Agrobio 87

DOCUMENTS DE PLANIFICATION À ARTICULER

PLU



2.2.5. LES DÉCHETS



Source : SYDED

2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.2.5. DÉTAILS DES AXES STRATÉGIQUES PAR SECTEUR : LES DÉCHETS

QUELS ENJEUX ?



→ Contribuer à l'atteinte des **objectifs nationaux**



- **Limitier la production de déchets non-valorisables** afin de réduire les impacts énergétiques, climatiques et atmosphériques liés à leur collecte, transport et traitement



- **Valoriser par les filières énergétiques les déchets** ne pouvant faire l'objet de réemploi ou de recyclage (déchets résiduels)



RAPPEL DES OBJECTIFS NATIONAUX

- Réduire de 10 % les déchets ménagers (2020)
- Réduire de 50 % les déchets admis en installations de stockage (2025)
- Porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique (2025)
- Recycler 70 % des déchets du BTP (2020)
- Diminuer de 50% le volume de déchets mis en décharge à l'horizon 2050 (Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte)

NOMBRE D'AXES STRATÉGIQUES



THÉMATIQUES COUVERTES



2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.2.5. DÉTAILS DES AXES STRATÉGIQUES PAR SECTEUR : LES DÉCHETS

AXE STRATÉGIQUE



CARTE

1

Mettre en place un programme de réduction des déchets



Adhérents au SYDED
Données : SYDED87

DESCRIPTION

Les déchets quotidiens (produits par les ménages, hors déchets industriels) constituent 80% des quantités collectées par les collectivités. Leur production dépend directement des modes de vie des ménages, et représente à ce titre un enjeu environnemental systémique. Il s'agit de repenser l'ensemble des schémas de consommation pour réduire la quantité de détritrus qu'ils engendrent, suivant la devise selon laquelle : « le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas ». En effet, la consommation de matières premières et d'énergie pour produire ces déchets implique un gâchis évitable. De plus, la gestion et le traitement des détritrus génèrent aussi de nombreuses pollutions locales et globales (eaux, sols...) et peuvent représenter des coûts significatifs pour les collectivités.

RETOUR D'EXPÉRIENCE

La CC Porte océane du Limousin a mis en place depuis le 1^{er} Juillet 2019 des modifications de son système de déchets, basées sur des réunions publiques afin d'impliquer les habitants. Le dialogue était organisé avec le SYDED, il a été décidé que les sacs noirs d'ordures ménagères seront remplacés par des sacs rouges transparents permettant de mieux contrôler le tri sélectif. Par ailleurs, les sacs sont distribués dans les communes accompagnés d'un guide de tri. Autre point important, la communauté de communes a décidé d'offrir 200 composteurs de 340 litres aux habitants en faisant la demande.



2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.2.5. DÉTAILS DES AXES STRATÉGIQUES PAR SECTEUR : LES DÉCHETS

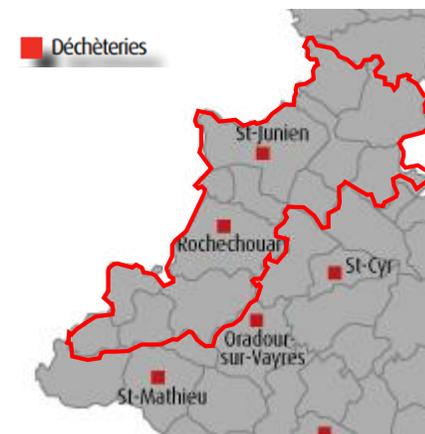
AXE STRATÉGIQUE



CARTE

2

Améliorer le taux de recyclage et la valorisation des déchets



Carte des déchetteries du territoire
Données : SYDED, RAPPORT ANNUEL, 2016

DESCRIPTION

En complément de l'objectif quantitatif de réduction des déchets, la valorisation offre une approche qualitative de la problématique. Elle consiste en la réaffectation des déchets pour leur donner une nouvelle utilité, selon deux modalités principales :

- o La valorisation matière : il s'agit de l'ensemble des procédés permettant d'utiliser tout ou une partie de l'objet pour répondre à un nouveau besoin : réparation et revente, réutilisation, recyclage, ... Ces processus permettent de limiter l'utilisation de ressources premières et d'énergie nécessaire à une néo-production
- o La valorisation énergétique : certains déchets ne pouvant être valorisés en tant que tels peuvent servir à la production d'énergie, à travers des procédés tels que l'incinération ou la méthanisation des déchets organiques. Les processus de valorisation des déchets, qui sont fortement dépendants de la qualité du tri effectué en amont, constituent la base de l'économie circulaire. La collectivité a un rôle organisateur et facilitateur dans la mise en place de ce modèle économique visant à limiter les pressions exercées sur l'environnement par les activités économiques.

RETOUR D'EXPÉRIENCE

Actuellement sur le territoire de la Communauté de communes, 48 éco-points sont installés. Avec un conteneur pour le verre, un pour le carton et les emballages et un pour le papier. Le président de la CC Porte Océane du Limousin a déclaré que « Dès la fin de l'année et début 2020, 40 nouveaux éco-points seront mis en place. De plus à partir de mai 2020 ces éco-points accepteront le plastique, sous toutes ses formes, dans un nouveau conteneur. » Le centre de tri de Beauneles-Mines est actuellement en transformation pour permettre de recycler le plastique.



2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.2.5. DÉTAILS DES AXES STRATÉGIQUES PAR SECTEUR : LES DÉCHETS

2050

BAISSE DU VOLUME DE DÉCHETS PRODUITS PAR LE TERRITOIRE



Diminution de **806 tonnes/an** de la production de déchets d'ici **2050**, soit **31 kg/hab/an**

GESTION ET VALORISATION OPTIMISÉE DES DÉCHETS



Augmentation de la part de déchets recyclés sur le territoire



Valorisation énergétique des déchets accrue : Potentiel de méthanisation des déchets de restauration collective et des déchets verts

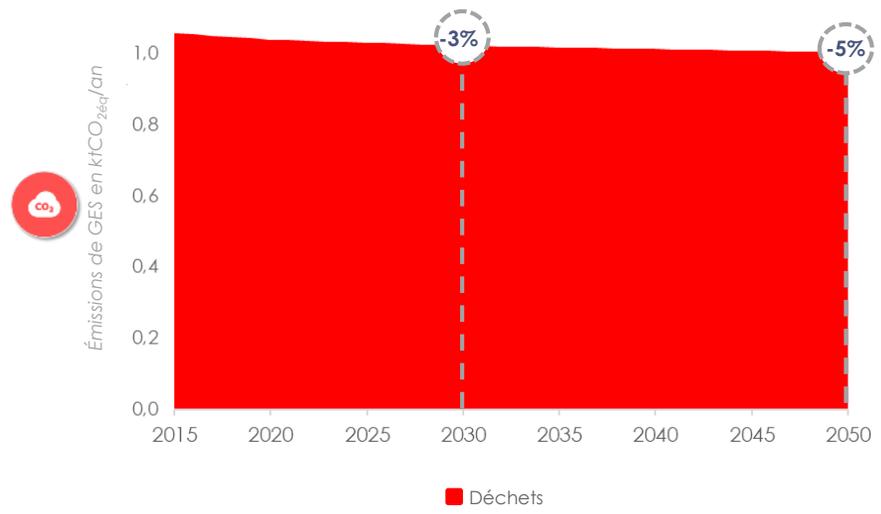
ACTEURS À IMPLIQUER

Collectivités territoriales, SYDED (Syndicat départemental de collecte des déchets), entreprises, particuliers...

DOCUMENTS DE PLANIFICATION À ARTICULER

PDEDMA

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE



2.2.6. LES ÉNERGIES RENOUVELABLES



2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.2.6. DÉTAILS DES AXES STRATÉGIQUES PAR SECTEUR : LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

QUELS ENJEUX ?



- Contribuer à l'atteinte des **objectifs nationaux**



- Poursuivre le déploiement de nouveaux types d'énergies renouvelables : **l'électricité renouvelable** (éolien, photovoltaïque, hydraulique), **la chaleur renouvelable** (solaire, géothermie) **et le biogaz** (méthanisation)



- Favoriser le déploiement des installations d'énergie renouvelable au sein de l'habitat individuel et collectif par la constitution d'un **tissu artisanal de qualité**



- Valoriser les ressources locales qui permettent de créer localement de la richesse et de l'**emploi**



- Initier le déploiement sur certaines filières émergentes avec des installations sur le **patrimoine public**



RAPPEL DES OBJECTIFS NATIONAUX

- Porter la part des énergies renouvelables à 23 % en 2020 et à 33 % en 2030 (40 % de la production d'électricité, 38 % de la consommation finale de chaleur, 15 % de la consommation finale de carburant et 10 % de la consommation de gaz)
- Baisser à 50% la part du nucléaire dans la production d'électricité à l'horizon 2035

FILIÈRES PRIORITAIRES



THÉMATIQUES COUVERTES



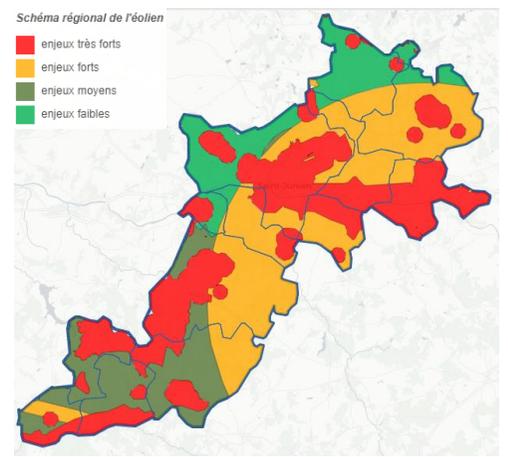
2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.2.6. DÉTAILS DES AXES STRATÉGIQUES PAR SECTEUR : LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

FILIÈRE	AXES STRATÉGIQUES								CARTE
---------	-------------------	--	--	--	--	--	--	--	-------

Éolien

1 Impliquer la collectivité et les citoyens dans le financement des projets éoliens



Zonages favorables à l'éolien
Sources : Prosper, Energies Demain

DESCRIPTION

La transition énergétique concerne tous les acteurs d'un territoire. Les projets citoyens d'énergie renouvelable permettent le développement d'une culture énergétique partagée et la « mise en mouvement des citoyens » dans des dynamiques collectives positives. La participation des territoires dès la phase de développement des projets est cruciale, elle permet une implication active et évite une déconnexion entre le coût économique du projet et son tarif de revente une fois le développement terminé, souvent source de spéculation.

QUELLES CIBLES PRIVILÉGIER ?

Même si le SRE n'est plus appliqué, il est préférable de privilégier les zones identifiées comme favorables dans ce souci, tant du point de vue des contraintes que du point de vue du potentiel.

 **Objectif du territoire :**
60 GWh/an



2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.2.6. DÉTAILS DES AXES STRATÉGIQUES PAR SECTEUR : LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

FILIÈRE	AXES STRATÉGIQUES		CARTE
<p>Solaire photovoltaïque</p>	<p>2 Favoriser les projets sur grandes toitures et ombrières de parking</p> <p>3 Favoriser le développement de petites installations sur toiture</p>	<p>Progress indicator for each energy source:</p> <ul style="list-style-type: none"> Lightning bolt: 0/10 CO2: 0/10 Solar panel: 0/10 Power line: 4/10 Wind turbine: 2/10 Tree: 0/10 Hand holding leaf: 0/10 Heart with pulse: 0/10 	<p>Sites classés, inscrits et périmètres de protection AVAP Sources : Siferre</p>

DESCRIPTION

Le solaire photovoltaïque a un potentiel très important de développement, s'il est mis en perspective avec d'autres territoires plutôt qu'à la production actuelle d'EnR marquée par la particularité de la liqueur noire. Il pourrait contribuer à remplacer une part importante des consommations d'énergie non renouvelables actuelles. Le potentiel sur les toitures se situe en grande majorité sur les toits résidentiels qui constituent donc une cible prioritaire malgré le caractère parcellaire des projets. De grandes toitures d'exploitations agricoles permettraient également de développer de petites centrales de plus grande puissance.

QUELLES CIBLES PRIVILÉGIER ?

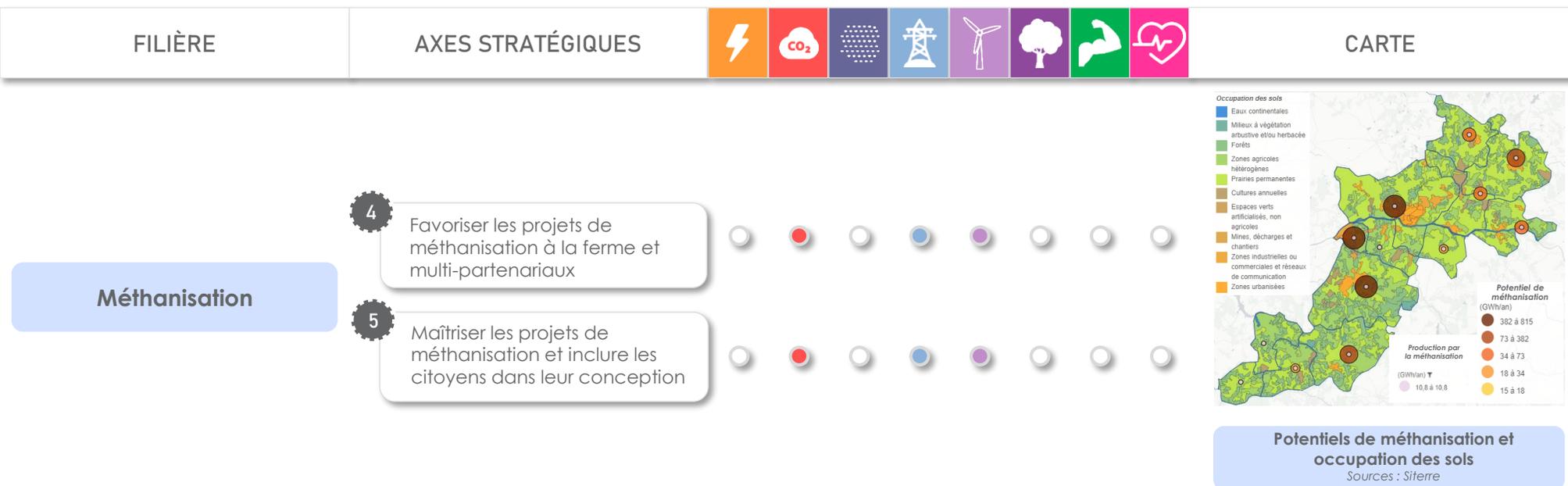
- Les deux cibles principales sont :
- Les maisons individuelles,
 - Les bâtiments agricoles.

Objectif du territoire :
122 GWh/an



2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.2.6. DÉTAILS DES AXES STRATÉGIQUES PAR SECTEUR : LES ÉNERGIES RENOUVELABLES



DESCRIPTION

La méthanisation concerne plusieurs types de ressources :

- les coproduits de l'agriculture, c'est-à-dire les parties de la plante non alimentaires,
- les lisiers, fumiers de l'élevage
- les STEPS
- les déchets urbains : l'intégralité est déjà valorisé pour l'instant au sein de l'incinérateur de Limoges

Les projets de méthanisation sont longs à mettre en place en raison du travail sur le dimensionnement en fonction de la ressource, des nombreuses contraintes administratives et réglementaires,...

3 projets de méthanisation à la ferme en cogénération sont actuellement suivis par la chambre d'agriculture.

QUELLES CIBLES PRIVILÉGIER ?

La méthanisation agricole est à privilégier, une grande quantité de lisier, de fumier et de coproduits peut être valorisée.



Objectif du territoire :
49 GWh/an

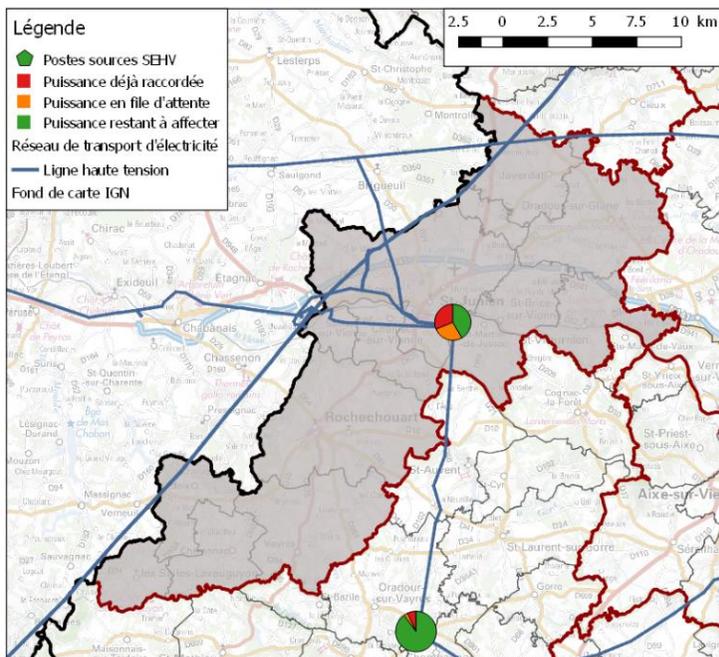
2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

LES RÉSEAUX ÉNERGÉTIQUES

Les réseaux énergétiques sont fortement impactés par la transition énergétique, notamment en ce qui concerne le raccordement des nouvelles productions d'énergies renouvelables.

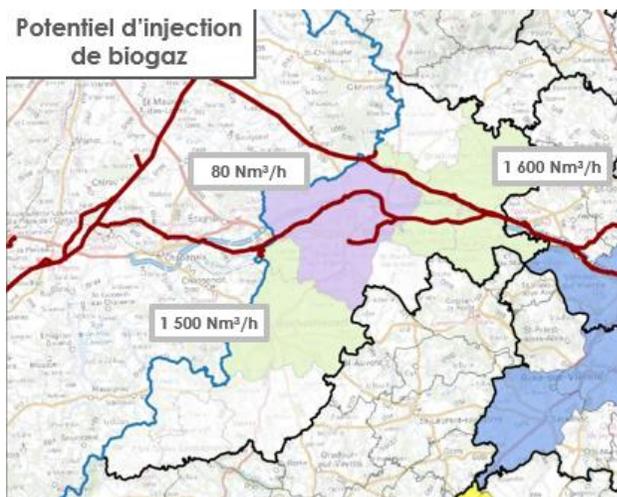
RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ

Les postes sources alimentant le territoire ont une puissance assez faible. Néanmoins, on observe que la plus grande part de ces capacités sont aujourd'hui disponibles pour le raccordement des EnR. La limitation pourrait se manifester pour de plus grands projets.



RÉSEAU DE GAZ

Le territoire est desservi par trois poches distinctes du réseau de distribution de GRDF. Les consommations de gaz sont assez différenciées, avec des zones où la consommation est portée par l'industrie. En conséquence, les possibilités d'injection de biométhane local sont très importantes.



RÉSEAUX DE CHALEUR

Aucun réseau de chaleur n'est présent sur le territoire.

Des opportunités existent aujourd'hui pour la création de petits réseaux de chaleur ruraux. La conception de ce type d'installation est maîtrisée et cela peut permettre de faire émerger une filière d'approvisionnement locale à l'échelle du nord du département.

Afin de rentabiliser les investissements pour les réseaux énergétiques, il convient de coordonner le développement du réseau de gaz et des réseaux de chaleur qui sont à développer en priorité hors des zones déjà desservies par le gaz.

2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2050

PRINCIPAUX CHIFFRES

LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES



10 éoliennes



72 ha de panneaux



3 000 équivalents logements



4 300 équivalents logements



5 méthaniseurs



INVESTISSEMENTS
440 M€



CRÉATION D'EMPLOIS
≈ 93 emplois locaux créés en continu

ACTEURS À IMPLIQUER

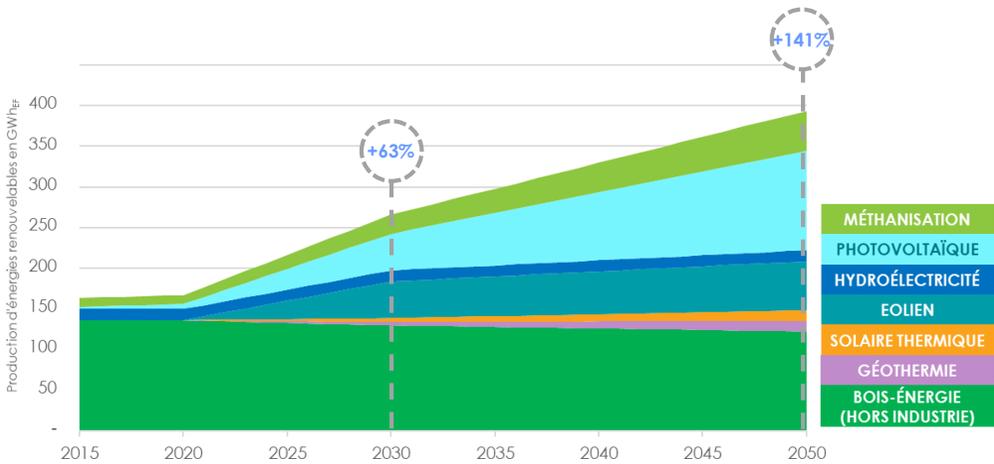
Développeurs, citoyens, agriculteurs, collectivités...

DOCUMENTS DE PLANIFICATION À ARTICULER

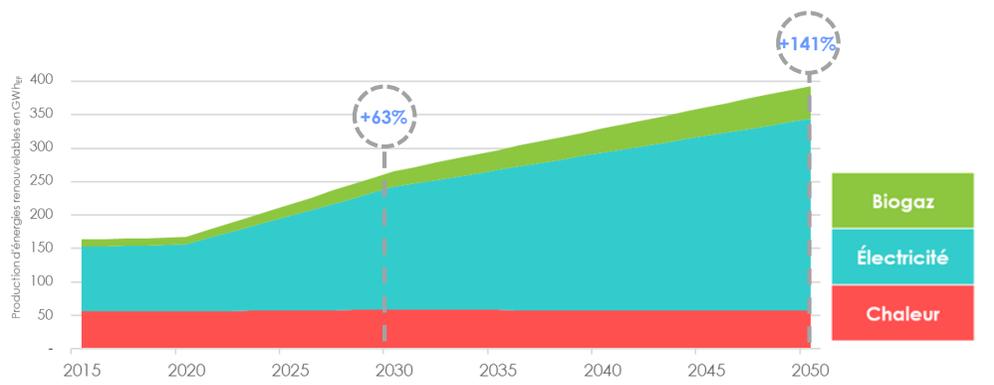
S3REnR (capacités de raccordement)
PLU, PLUi (développement des réseaux, foncier pour les EnR)

ÉNERGIES RENOUVELABLES PAR FILIÈRE

* Hors bois énergie industriel

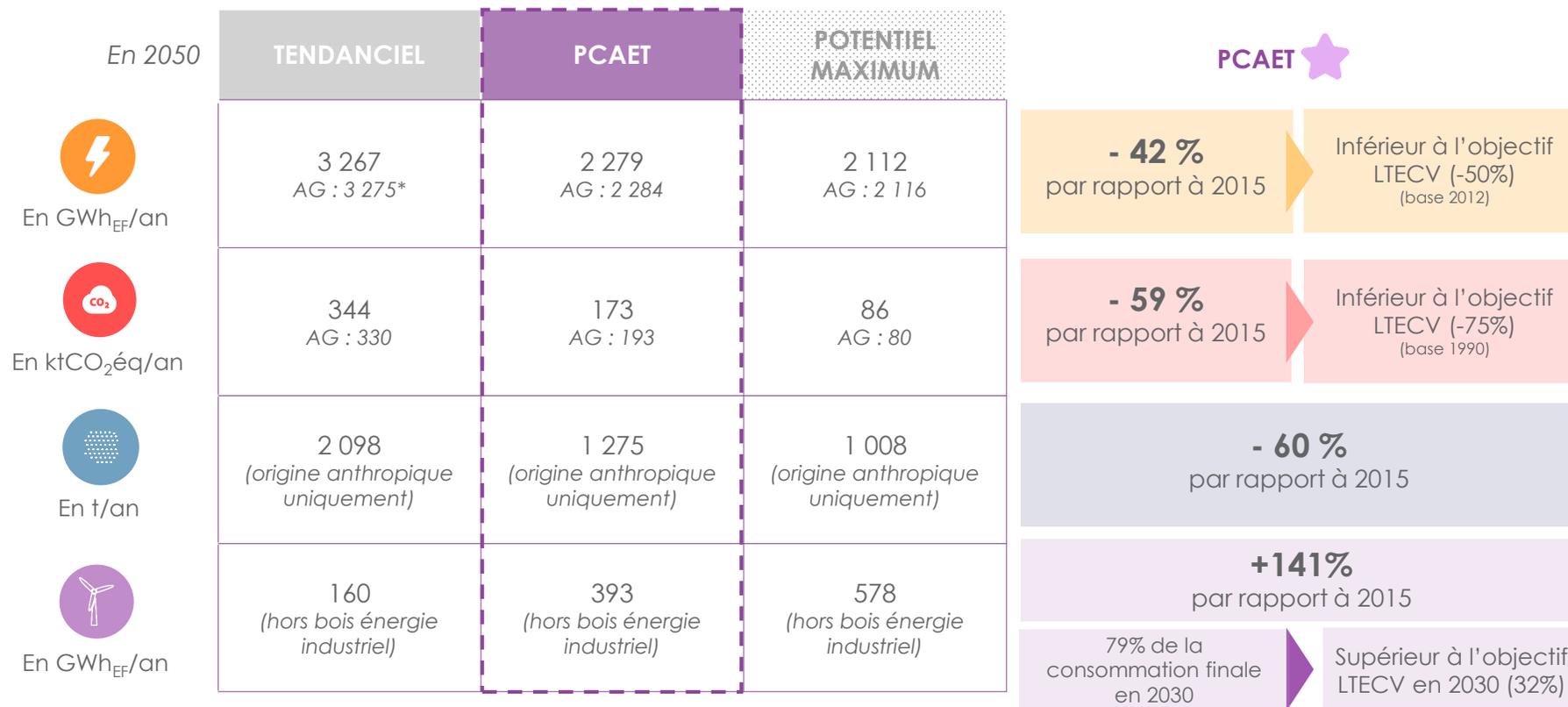


ÉNERGIES RENOUVELABLES PAR VECTEUR



2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

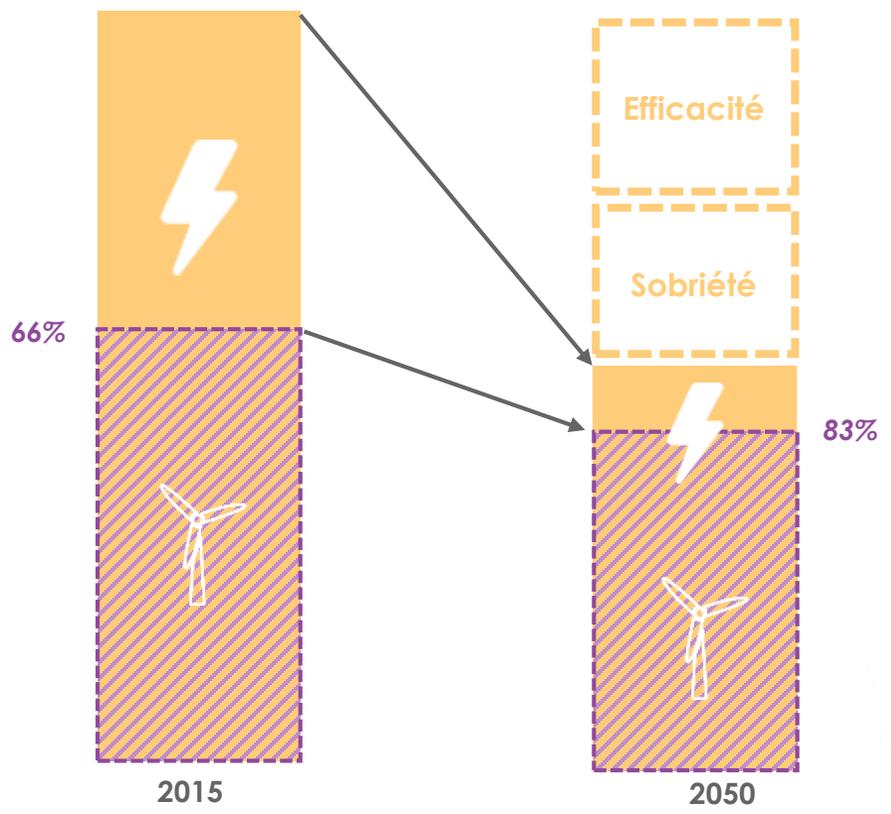
2.3. SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE LA STRATÉGIE



* AC : approche cadastrale
AG : approche gravitaire

2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.3. SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE LA STRATÉGIE



Légère diminution de la production d'énergie renouvelable afin de suivre la forte réduction des consommations, mais autonomie énergétique plus élevée et diversification des sources de production (moins de bois énergie industriel et plus de photovoltaïque ou d'éolien par exemple)

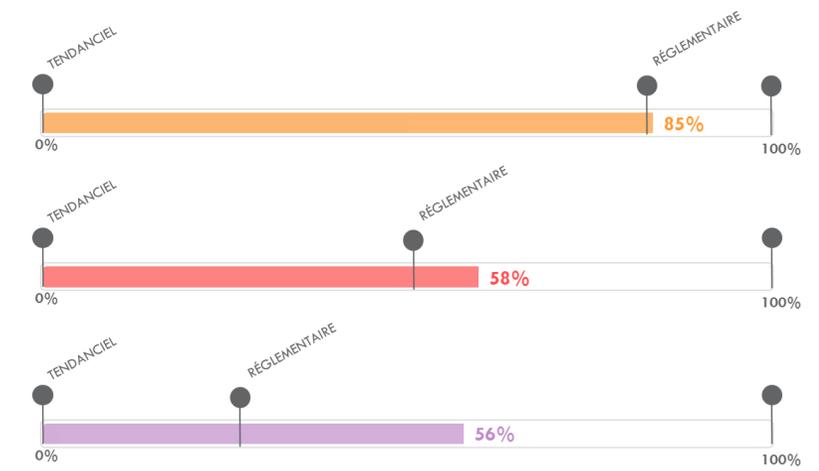
► BILAN DU SCÉNARIO CIBLE PCAET

A travers cette stratégie, la Communauté de communes Porte Océane du Limousin vise une **production d'énergie renouvelable locale équivalente à 83% de ses consommations à l'horizon 2050**, tenant compte de la réduction de 42% de ceux-ci par l'action conjuguée de l'**efficacité** et de la **sobriété énergétique**. La contribution du territoire au réchauffement climatique doit pour sa part être limitée par la diminution des émissions de GES associée au développement des capacités de stockage carbone des milieux, en réduisant de 59% les émissions territoriales.

Ce scénario correspond à la complétion d'une part du potentiel maximal de réduction du territoire, aussi bien en consommation d'énergie qu'en émissions de gaz à effet de serre, ce qui signifie que des marges de progression supplémentaires existent.



* Hors bois énergie industriel



2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.4. LES BÉNÉFICES POUR LE TERRITOIRE

SYNTHÈSE DE LA STRATÉGIE



RENTABILITÉ ÉCONOMIQUE DE LA STRATÉGIE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI LOCAL NON DÉLOCALISABLE



AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS



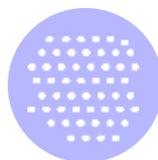
PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES NATURELLES



- 42 %



- 59 %



- 60 %



+141%

hors bois-énergie industriel

FACTURE ANNUELLE MOYENNE 2050



183 M€

Soit -39% par rapport au scénario tendanciel 2050

GAIN SUR LA FACTURE



2 Mds €

Sur l'ensemble de la période 2015 - 2050, par rapport à l'inaction

INVESTISSEMENTS EnR



440 M€

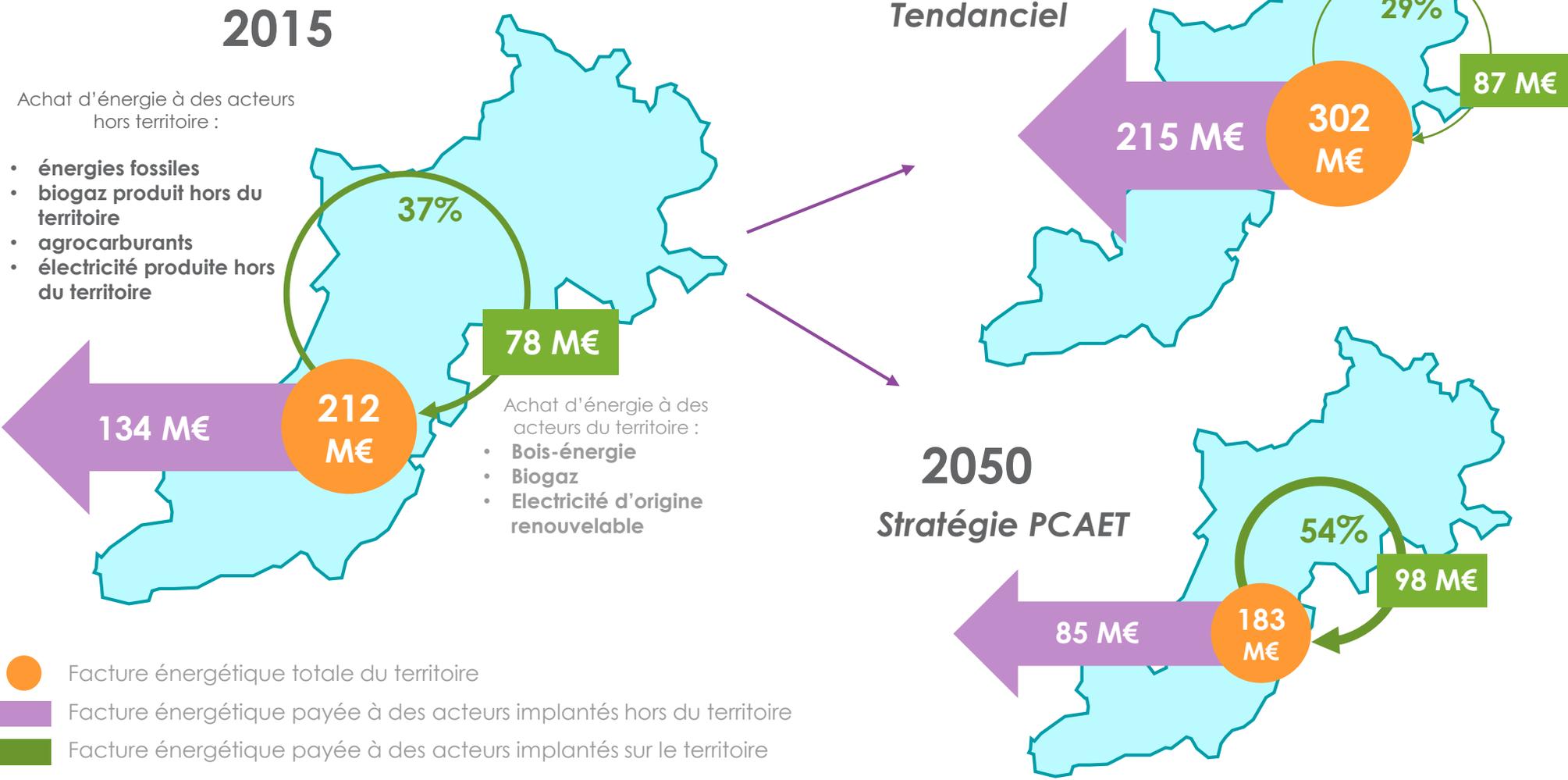


127

emplois locaux créés en continu

2. QUEL FUTUR DÉSIRÉ POUR NOTRE TERRITOIRE ?

2.4. LES BÉNÉFICES POUR LE TERRITOIRE



PLAN D' ACTIONS



PLAN D' ACTIONS



PROCESSUS DE CONSTRUCTION & CONTENU

Afin de permettre l'atteinte des objectifs définis dans le cadre de la stratégie climat-air-énergie, plusieurs mesures concrètes ont été définies au cours d'une série d'ateliers et groupes de travail qui se sont déroulés en octobre 2019.

Le PCAET constituant un **projet territorial de développement durable**, il est donc transverse, multisectoriel et partenarial. Il fait ainsi écho à des politiques territoriales sectorielles menées et a vocation à les valoriser ou les enrichir. Aussi, les 47 actions définies et retenues par la Communauté de communes dans le cadre de son plan d'actions représentent :

- Des actions issues du fruit des réflexions ayant eu cours lors des ateliers de travail menées dans le cadre de l'élaboration du PCAET,
- Des actions s'inscrivant déjà dans une programmation associée d'une planification sectorielle (PLU, SCoT, PAT, TZDZG notamment),
- Des actions ponctuelles menées par la Communauté de communes dans le périmètre de ses compétences.



S'agissant d'un projet territorial et partenarial, ces actions peuvent être portées et associer différents acteurs du territoire. Ainsi, de nombreux acteurs sont mobilisés et fédérés autour de la démarche et du programme d'actions : *chambres consulaires, bailleurs sociaux, associations, établissements publics, acteurs socioéconomiques, institutionnels, ingénierie territoriale, etc.*

L'ensemble des secteurs définis dans le cadre de l'arrêté du 4 août 2016 relatif au Plan Climat-Air-Énergie (résidentiel, tertiaire, transports routiers, autres transports, industrie, agriculture, déchets, branche énergie) sont couverts par le plan

d'actions de la Communauté de communes. Les différentes fiches actions sont organisées selon la répartition sectorielle et la nomenclature suivantes :

CODE	SECTEURS
  AGS.	Agriculture/sylviculture
 DE.	Déchets
 ENR.	Energies Renouvelables et de Récupération
 IND.	Industrie
  PB.	Parc bâti (Résidentiel et Tertiaire)
  TR.	Transports (routiers et autres transports)

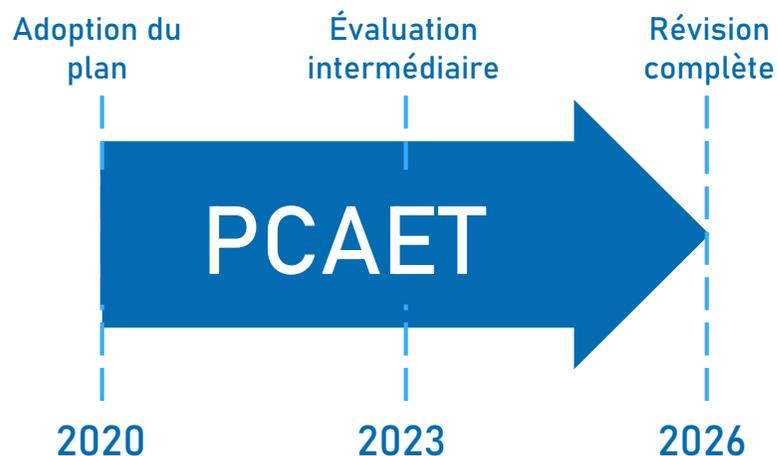
PLAN D' ACTIONS



ÉCHÉANCES, SUIVI ET ÉVALUATION DU PCAET

Le PCAET est :

- **Élaboré pour une période de 6 ans** (2020 → 2026),
- **Évalué au bout de 3 ans** (2023),
- **Révisé à la fin des 6 ans** (2026).



Si le PCAET a vocation à être évalué trois ans après son adoption dans le cadre d'un bilan, la démarche PCAET intègre également un **dispositif de suivi/évaluation** auquel est associé des indicateurs adossés à chaque action.

Cette disposition prise dans le cadre du décret du 29 juin 2016 concernant le PCAET permet au territoire d'assurer un suivi et une évaluation dynamiques et continus de ses actions et, plus largement, de son plan.

En effet, le décret décrit le dispositif en ces termes : « Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire et les modalités suivant lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du schéma régional prévu à l'article L. 222-1 ainsi qu'aux articles L. 4433-7 et L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales. Après trois ans d'application, la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public. »

UN OUTIL DE CO-CONSTRUCTION & DE SUIVI DYNAMIQUE

La formalisation du plan d'actions et du dispositif de suivi et évaluation ont été réalisés en s'appuyant sur l'**outil PROSPER®**. Ce dernier centralise l'ensemble des informations relatives au PCAET en donnant accès à :

- Des **données statistiques et cartographiques issues du diagnostic**,
- La **stratégie quantitative** définie dans le cadre du PCAET (objectifs sectoriels, évolution du mix énergétique et éléments économiques jusqu'à horizon 2050),
- Le **plan d'actions détaillé et le tableau de bord de son suivi**, via une interface dynamique permettant de visualiser, saisir, modifier et télécharger l'ensemble des **fiches actions** (intégrant directement les indicateurs de suivi et d'avancement).



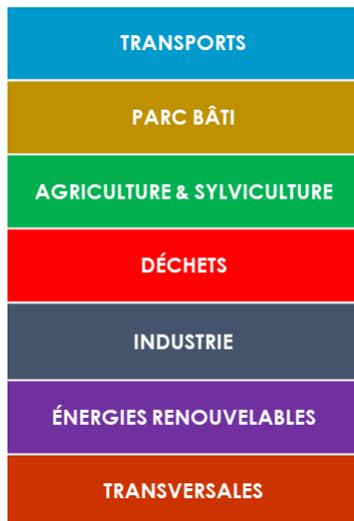
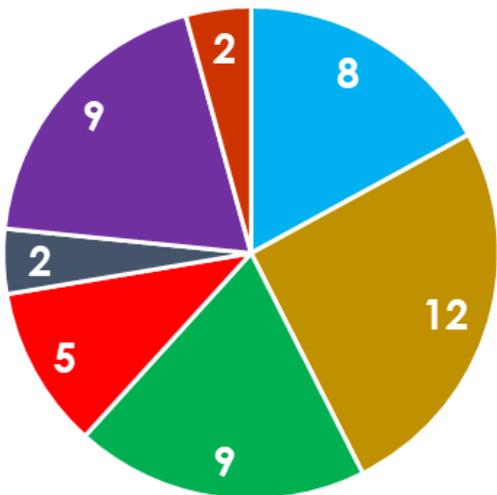
PLAN D' ACTIONS



ANALYSE GLOBALE DU PLAN D' ACTIONS

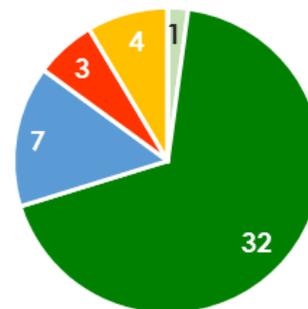
Le programme d' actions du PCAET de Porte Océane du Limousin est établi pour la période 2020-2026 et se compose de **47 actions**. Celles-ci ont notamment vocation à répondre aux orientations définies dans le cadre de la stratégie.

REPARTITION SECTORIELLE DES ACTIONS

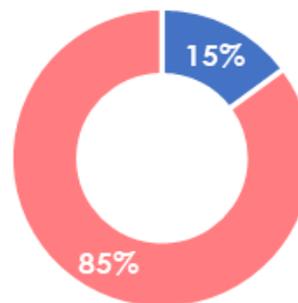


REPARTITION DES ACTIONS SELON LE RÔLE DE LA CC PORTE OCEANE DU LIMOUSIN

► Un rôle clé de la CC Porte Océane du Limousin avec **68% des actions pour lesquels l'EPCI est porteuse**. Mais une pluralité des rôles : coordinateur, incitateur, financeur, relais de communication.



REPARTITION DES ACTIONS SELON LEUR STATUT DE MISE EN OEUVRE



► Un nombre important d' actions à engager dès 2020

PLAN D' ACTIONS



LE PARC BÂTI & LE CADRE DE VIE

Les actions du secteur du parc bâti et du cadre de vie s'articulent autour des thématiques suivantes :

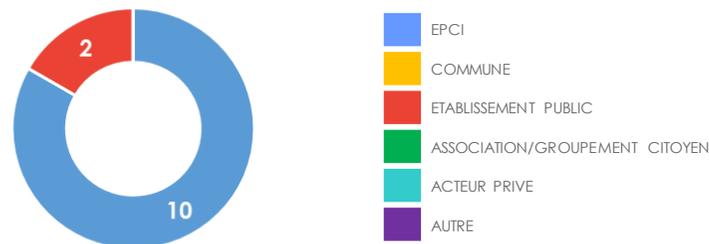
- L'accompagnement des ménages (technique, financier et dans leurs pratiques) (atténuation et adaptation),
- L'amélioration de la performance du patrimoine public (atténuation et adaptation),
- La planification à travers les documents cadres tels que le SCoT, le PLUi, etc. (atténuation et adaptation).



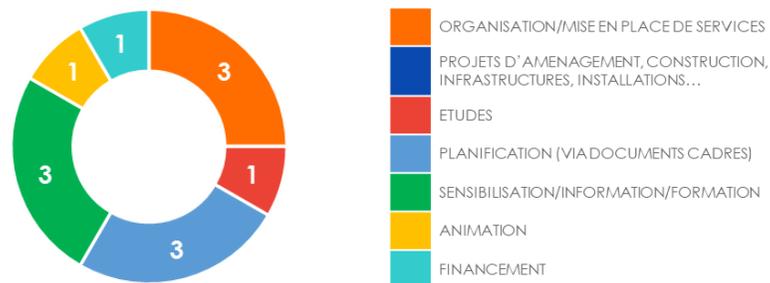
12
actions



Répartition des actions par type de porteur



Répartition des actions par typologie



PHASAGE DES ACTIONS



PLAN D' ACTIONS



PB

LE PARC BÂTI & LE CADRE DE VIE



12
actions

Liste des actions retenues et définies dans le cadre du plan d'actions du PCAET sont répertoriées ci-après. Les fiches actions correspondantes sont disponibles en annexes (cf. annexe).

- PB 1.0**   Mettre en place un Espace Info Énergie servant de guichet unique d'information et de sensibilisation
- PB 2.0**   Mener un programme de sensibilisation auprès des ménages sur la question énergétique
- PB 3.0**   Organiser un événement autour de la filière de l'écoconstruction
- PB 4.0**   Organiser des réunions d'information sur la rénovation énergétique auprès des habitants et former les artisans du secteur à orienter les particuliers vers les aides financières mises à leur disposition
- PB 5.0**   Réhabiliter le patrimoine bâti et améliorer le confort des logements, que ce soit par la requalification d'un quartier ou d'une commune, ou par l'intégration de ces objectifs à l'échelle du territoire, en positionnant la lutte contre la précarité énergétique et la conversion environnementale au cœur de ce processus
- PB 6.0**   Inciter et soutenir l'adhésion de l'ensemble des communes du territoire au Syndicat Énergie Haute-Vienne (SEHV 87)
- PB 7.0**   Réduire les impacts de l'éclairage public en soutenant les communes dans l'obtention du label "Villes et Villages étoilés"



PLAN D' ACTIONS



PB

LE PARC BÂTI & LE CADRE DE VIE



12
actions

Liste des actions retenues et définies dans le cadre du plan d'actions du PCAET sont répertoriées ci-après. Les fiches actions correspondantes sont disponibles en annexes (cf. annexe).

- PB 8.0

 Intégrer les enjeux air-énergie-climat dans le SCoT
- PB 9.0

 Intégrer les enjeux énergétiques et environnementaux dans les PLU communaux
- PB 10.0

 Mettre en place un permis de louer afin de lutter contre l'habitat indigne sur les communes les plus concernées
- PB 11.0

 Poursuivre la mise en œuvre des actions de préservation de la biodiversité issue de l'Agenda 21 (Actions 10, 11 et 12)
- PB 12.0

 Poursuivre le travail engagé au regard de la protection de la ressource en eau et de la prévention des risques de crue et d'érosion des berges



PLAN D'ACTIIONS



TRANSPORTS

Les 8 actions du secteur des transports ont pour ambition de répondre aux enjeux suivants :

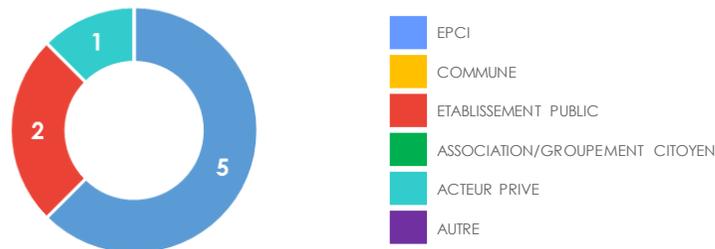
- Le développement des mobilités alternatives à la voiture individuelle (atténuation),
- La réduction du besoin de déplacement (politique d'urbanisation et d'aménagement du territoire, services alternatifs, etc.) (atténuation),
- La motorisation des véhicules (atténuation).



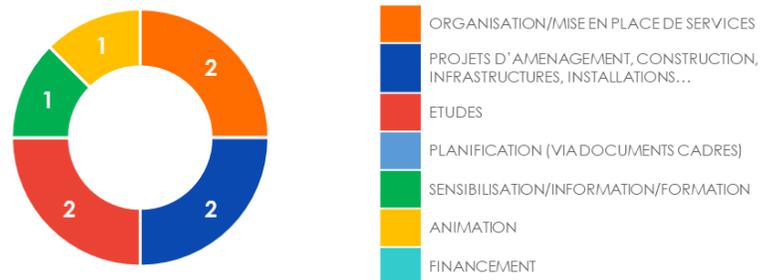
8

actions

Répartition des actions par type de porteur



Répartition des actions par typologie



PHASAGE DES ACTIONS



PLAN D' ACTIONS



TR

TRANSPORTS

Liste des actions retenues et définies dans le cadre du plan d'actions du PCAET sont répertoriées ci-après. Les fiches actions correspondantes sont disponibles en annexes (cf. annexe).



8
actions

TR 1.0		Soutenir le réseau TER en proposant un cadencement adapté à la demande et en établissant un comité de ligne permettant de communiquer sur les besoins des habitants
TR 2.0		Promouvoir et développer le covoiturage
TR 3.0		Créer un schéma "modes doux" à l'échelle du territoire
TR 4.0		Promouvoir la pratique du vélo à travers le déploiement d'infrastructures adaptées
TR 5.0		Déployer des tiers-lieux sur le territoire et communiquer autour des espaces de coworking existant
TR 6.0		Déployer la fibre sur le territoire à travers le projet AMEL
TR 7.0		Examiner les besoins en déplacements du transport de marchandises sur le territoire afin d'évaluer la pertinence et la faisabilité d'un projet de station GNV
TR 8.0		Ouvrir aux adultes l'accès aux cars scolaires

PLAN D' ACTIONS



IND

INDUSTRIE

Les actions associées au secteur de l'industrie doit permettre d'atteindre des objectifs en matière de :

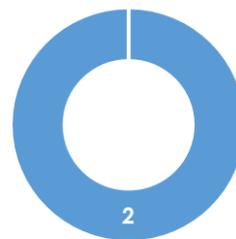
- Amélioration de la performance environnementale des industries (atténuation),
- Développement de filières locales plus durables,
- Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT).



2

action

Répartition des actions par type de porteur



Répartition des actions par typologie



PHASAGE DES ACTIONS



0 en cours

2 à venir

PLAN D' ACTIONS



IND

INDUSTRIE



Liste des actions retenues et définies dans le cadre du plan d'actions du PCAET sont répertoriées ci-après. Les fiches actions correspondantes sont disponibles en annexes (cf. annexe).

1

action

IND 1.0



Valoriser et accompagner les pratiques des entreprises en faveur du développement durable

IND 2.0



Créer et animer un réseau de responsables environnement du secteur industriel

PLAN D'ACTIONS



AGS

AGRICULTURE & SYLVICULTURE

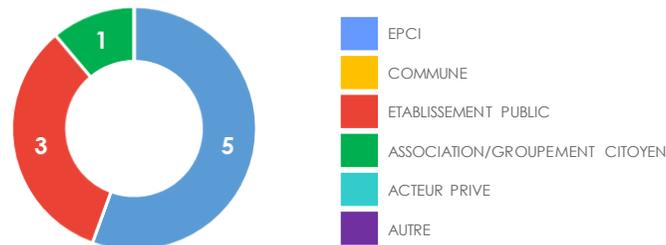
A travers les actions du secteur agricole et sylvicole, les thématiques suivantes sont abordées :

- L'alimentation (atténuation & adaptation),
- L'amélioration des performances environnementales des pratiques agricoles et sylvicoles afin d'en limiter l'impact (atténuation),
- L'adaptation du tissu agricole local aux effets du dérèglement climatique (adaptation)

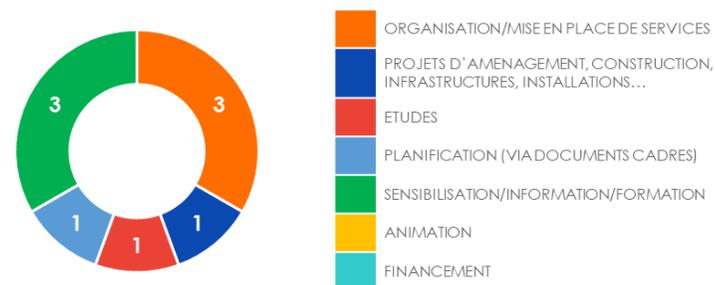


9
actions

Répartition des actions par type de porteur



Répartition des actions par typologie



PHASAGE DES ACTIONS



PLAN D' ACTIONS



AGS

AGRICULTURE & SYLVICULTURE



2

actions



Liste des actions retenues et définies dans le cadre du plan d'actions du PCAET sont répertoriées ci-après. Les fiches actions correspondantes sont disponibles en annexes (cf. annexe).

- | | | |
|---------|--|--|
| AGS 1.0 | | Réaliser un annuaire des producteurs locaux |
| AGS 2.0 | | Encourager et soutenir les initiatives engagées par les communes pour un approvisionnement local et de qualité dans les cantines scolaires avec 2 indicateurs local et bio |
| AGS 3.0 | | Initier une réflexion pour la mise en place d'une gouvernance alimentaire territoriale dans le cadre de l'élaboration du SCoT |
| AGS 4.0 | | Participer à la mise en œuvre de prairies multi-espèces tout en préservant l'existant |
| AGS 5.0 | | Organiser une régie agricole locale sur l'île de Chaillac afin de poursuivre la dynamique de démarche exemplaire |
| AGS 6.0 | | Communiquer sur les outils proposés par la chambre d'agriculture et l'ADEAR afin de promouvoir des pratiques agricoles durables (notamment pour l'abreuvement) et de réduire les consommations énergétiques du secteur |
| AGS 7.0 | | Réaliser un diagnostic agricole du territoire |
| AGS 8.0 | | Œuvrer pour la mise en place d'outils permettant de favoriser la maîtrise des terres agricoles et de faciliter l'installation des nouveaux agriculteurs |
| AGS 9.0 | | Organiser des formations auprès des élus et des agents sur la thématique forestière |



AGRICULTURE & SYLVICULTURE – Détail des actions

PLAN D'ACTIONS



DE

DÉCHETS

En France, 4% des émissions de gaz à effet de serre (GES) ont pour origine le traitement des déchets. Ces derniers représentent donc un levier d'action pour réduire les émissions de GES. Les premières actions envisageables pour réduire les émissions de GES liés aux déchets c'est de **réduire la quantité de déchets à la source**. Dans les préconisations européennes de gestion des déchets, c'est d'ailleurs la première action à mettre en œuvre.

Ainsi, les 4 actions du secteur des déchets s'inscrivent dans une démarche de :

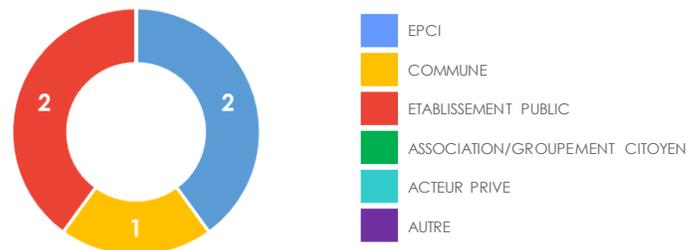
- Réduction des déchets produits (atténuation),
- Amélioration de la gestion (atténuation),
- Valorisation des déchets (atténuation).

Les actions retenues et définies pour le secteur des déchets peuvent correspondre à une valorisation des actions programmées et en réflexion au sein du programme « Territoire zéro déchet zéro gaspi » (TZDZG) ou encore du « Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés » (PLPDMA).



5
actions

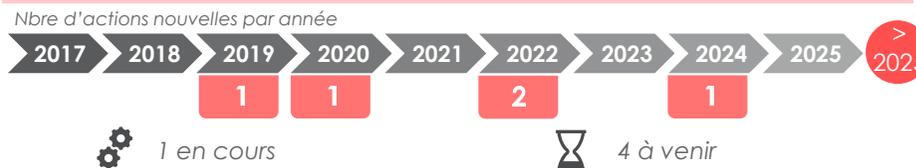
Répartition des actions par type de porteur



Répartition des actions par typologie



PHASAGE DES ACTIONS



PLAN D' ACTIONS



DE

DÉCHETS



5
actions

Liste des actions retenues et définies dans le cadre du plan d'actions du PCAET sont répertoriées ci-après. Les fiches actions correspondantes sont disponibles en annexes (cf. annexe).

- DE 1.0

Mettre en place un plan local de prévention et de sensibilisation des déchets
- DE 2.0

Instaurer un système de tarification incitative aux particuliers
- DE 3.0

Engager une démarche d'accompagnement des acteurs économiques et d'économie circulaire
- DE 4.0

Œuvrer pour optimiser la gestion et le traitement des déchets verts
- DE 5.0

Réaliser une étude de faisabilité sur la mise en place d'un système de collecte de tri sélectif en porte à porte, selon l'efficacité de la redevance incitative

PLAN D' ACTIONS

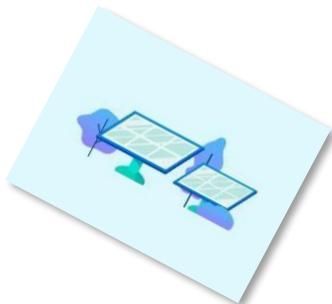


ENR

ÉNERGIES RENOUVELABLES & DE RÉCUPÉRATION

Les 4 actions liées à la production d'énergie renouvelable et de récupération recourent plusieurs enjeux :

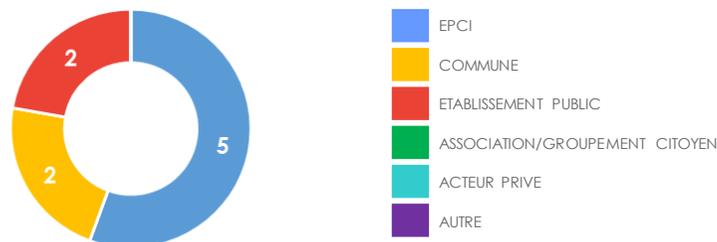
- La production d'électricité renouvelable (atténuation),
- La production de chaleur renouvelable pour répondre aux besoins de chaleur (chauffage, ECS, chaleur) (atténuation),
- La production de biogaz (atténuation),
- La mise en œuvre d'une politique de développement des énergies renouvelables "territoriale" et cohérente (atténuation),
- L'implication de la collectivité et des citoyens dans les projets d'énergie renouvelable et de récupération (atténuation).



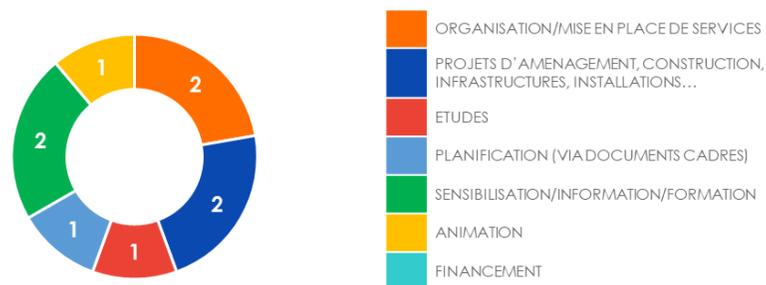
9

actions

Répartition des actions par type de porteur



Répartition des actions par typologie



PHASAGE DES ACTIONS



PLAN D' ACTIONS



ENR

ÉNERGIES RENOUVELABLES & DE RÉCUPÉRATION



9

actions

Liste des actions retenues et définies dans le cadre du plan d'actions du PCAET sont répertoriées ci-après. Les fiches actions correspondantes sont disponibles en annexes (cf. annexe).

- | | | |
|---------|--|---|
| ENR 1.0 | | Intégrer les enjeux de production d'ENR dans les documents d'urbanisme (SCoT, PLU) |
| ENR 2.0 | | Signer la convention avec la Citoyenne Solaire afin de développer la production d'énergie photovoltaïque |
| ENR 3.0 | | S'impliquer dans le portage de projets photovoltaïques ou de production de chaleur |
| ENR 4.0 | | Développer des installations photovoltaïques sur hangars agricoles |
| ENR 5.0 | | Informers les propriétaires de grandes surfaces et bâtiments en zones commerciales sur les possibilités de développement du photovoltaïque sur grandes toitures et ombrières de parking |
| ENR 6.0 | | Encourager le financement participatif des énergies renouvelables |
| ENR 7.0 | | Établir un comité de suivi constitué de citoyens, d'élus et d'acteurs privés portant sur les projets de méthanisation soumis à enquête publique |
| ENR 8.0 | | Réaliser des études d'opportunité et de faisabilité sur la création d'un réseau de chaleur sur l'ensemble du territoire |
| ENR 9.0 | | Établir un annuaire des artisans des énergies renouvelables (installations et maintenance) |



ÉNERGIES RENOUVELABLES – Détail des actions

PLAN D'ACTIONS



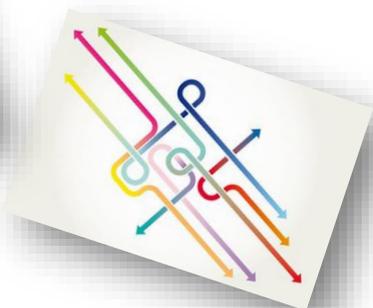
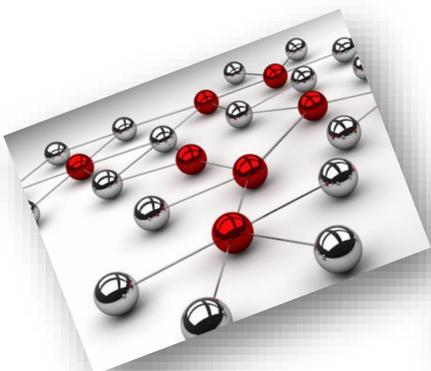
TRS

ACTIONS TRANSVERSALES

L'élaboration des plans climat air énergie territoriaux (PCAET) est l'occasion de mobiliser l'ensemble des acteurs d'un territoire autour des questions de transition énergétique et de lutte contre le changement climatique, mais surtout dans un premier temps, de les sensibiliser et de les informer sur le sujet.

Ainsi, les actions transversales visent à organiser la montée en compétence des citoyens autour des divers enjeux et de s'assurer du suivi des actions :

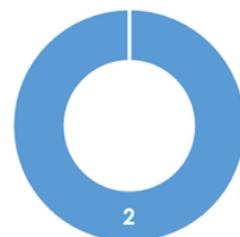
- Éduquer les citoyens et les sensibiliser sur les enjeux air énergie climat,
- Assurer le suivi de la mise en œuvre.



2

actions

Répartition des actions par type de porteur



Répartition des actions par typologie



PHASAGE DES ACTIONS



0 en cours

2 à venir

PLAN D' ACTIONS



TRS

ACTIONS TRANSVERSALES

Liste des actions retenues et définies dans le cadre du plan d'actions du PCAET sont répertoriées ci-après. Les fiches actions correspondantes sont disponibles en annexes (cf. annexe).



2

actions

TRS 1.0

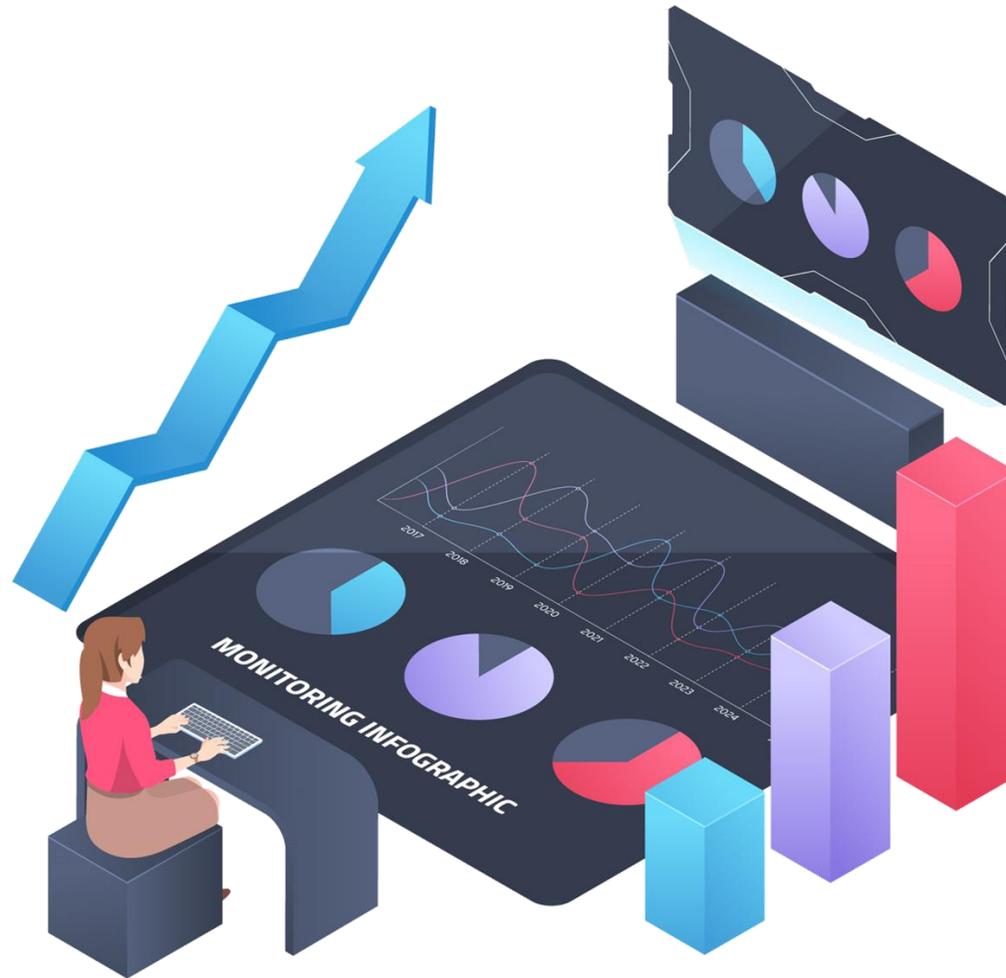
Informier et communiquer sur la qualité de l'air extérieur et intérieur

TRS 2.0

Étendre le comité de pilotage citoyen de l'Agenda 21 au PCAET pour le suivi de sa mise en œuvre et de son évaluation



SUIVI & ÉVALUATION



SUIVI & ÉVALUATION



DÉCRET
n°2016-849
(article 1 – IV)

« Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire et les modalités suivant lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du schéma régional prévu à l'article L.222-1 ainsi qu'aux articles L.4433-7 et L.4251-1 du code général des collectivités territoriales. »

GOVERNANCE



La communauté de communes Porte Océane du Limousin s'est dotée en 2019 d'un **Comité de Pilotage (COFIL) transversal** destiné à assurer le suivi de l'élaboration du PCAET ainsi que sa mise en œuvre. La transversalité du COFIL est, par ailleurs, garante de la cohérence des démarches de planification sectorielles menées avec les mesures définies dans le PCAET. Ce dernier constitue, par conséquent, un ensemble de la politique de développement durable ayant pour finalité la lutte contre le changement climatique et son adaptation pilotée par le territoire.

PRINCIPALES MISSIONS DU COFIL PCAET :

- Assurer la bonne mise en œuvre du programme d'actions défini sur la période et sa cohérence avec les objectifs stratégiques retenus,
- Valider les méthodologies et les contenus associés à chaque projet découlant des actions du plan d'actions (adéquation avec les objectifs initiaux et les enjeux climat-air-énergie et environnementaux du territoire),
- Informer les instances décisionnelles de la collectivité.

COMPOSITION DU COFIL PCAET :

- Jean-Luc ALLARD, *Vice-président en charge de l'environnement*
- Annie DARDILLAC, *Conseillère communautaire*
- Éric TACHARD, *Chef de mission Agenda 21*
- Les membres du COFIL citoyen de l'Agenda 21
- Syndicat Energie Haute-Vienne
- Direction Départementale des Territoires
- Région Nouvelle-Aquitaine
- Département de la Haute-Vienne
- ADEME



SUIVI & ÉVALUATION



DÉCRET
n°2016-849
(article 1 - IV)

« Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire et les modalités suivant lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du schéma régional prévu à l'article L.222-1 ainsi qu'aux articles L.4433-7 et L.4251-1 du code général des collectivités territoriales. »

DISPOSITIF DE SUIVI & ÉVALUATION

Le suivi et évaluation du PCAET représentent des actions clés dans la mise en œuvre du plan. Ceux-ci sont réalisés sur l'ensemble de son cycle de vie et ont pour objectifs de **rendre compte de l'avancement de la programmation au regard des objectifs fixés**. Ils doivent permettre d'évaluer le déploiement des actions ainsi que leur efficacité.



LE SUIVI

1

= tout au long de la mise en œuvre du plan (en continu)

- Vise à apporter une vision quantifiée de l'avancement des actions.
- Réalisé sur la base d'indicateurs associés à chacune des actions. Ceux-ci sont définis lors de la construction des actions.



L'ÉVALUATION

2

= exercice ponctuel établi au bout de trois ans

- Porte sur l'avancement et la qualité du programme d'actions au regard des objectifs fixés.
- Peut intégrer une appréciation des moyens déployés pour la mise en œuvre afin de s'inscrire dans une démarche itérative.

Objet	Suivi	Évaluation
Déroulement :	Continu	Ponctuel
Fonction :	Mesurer	Apprécier
Objectif :	Rendre compte d'un résultat	Faire évoluer (amélioration continue)
Réalisation :	Services internes	Prestataire externe ou service évaluation

MISE EN ŒUVRE DU SUIVI



- Chaque porteur d'action réalise le **suivi des indicateurs** associés à chacune de ses actions ou fournit les informations/données nécessaires au suivi.
- Le chargé de mission PCAET assure le suivi de l'ensemble des actions du plan en agrégeant l'ensemble des données de suivi dans l'**outil PROSPER®** afin de rendre compte de son avancement et de sa performance. Cette agrégation des indicateurs est disponible au sein d'un **tableau de bord** fourni par l'outil.



EXTRAIT DE TABLEAU DE BORD PROSPER ®

Code	Objet	Année	Indicateur	Unité	Valeur	Objectif	Progression
A05.B.0	Accompagner la restauration scolaire dans l'introduction de produits locaux de proximité	2022	Nombre de communes signataires de la Charte	Nombre	40	18	<input type="checkbox"/>
			Part des produits locaux	%	80	0	<input type="checkbox"/>
A05.B.0	Promouvoir les circuits courts locaux à destination du grand public	2022	Création de l'outil numérique et cartographique	Oui/Non	0	0	<input type="checkbox"/>
			Mise en œuvre d'une campagne de promotion des producteurs, artisans, restaurateurs et des produits	Oui/Non	0	0	<input type="checkbox"/>
			Mise en place d'un Défi Famille à Alimentation Positive	Oui/Non	0	0	<input type="checkbox"/>

Actions

Indicateurs

Suivi des indicateurs

FICHES ACTIONS



FICHE ACTION : LE PARC BÂTI & LE CADRE DE VIE

PB
1.0



METTRE EN PLACE UN ESPACE INFO ÉNERGIE SERVANT DE GUICHET UNIQUE D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION

DESCRIPTION

Actuellement, aucune structure de proximité n'est en mesure de renseigner les acteurs du territoire sur les questions liées à l'énergie et à l'habitat. Cependant, de nombreux enjeux ont été identifiés, avec en premier lieu l'amélioration de la performance énergétique des logements anciens (48% des habitations construites avant la première réglementation thermique).

Cette action consisterait à mettre en place un guichet unique d'informations afin de proposer à l'ensemble des acteurs du territoire l'accès à des informations pratiques, gratuites, neutres et indépendantes sur les problématiques liées à l'habitat et à l'énergie. Il permettra ainsi à chacun d'obtenir des réponses rapides et fiables à ses interrogations, ainsi que de faciliter les démarches en orientant le public vers les interlocuteurs compétents sur la maîtrise de l'énergie, l'accès à des conseils sur le choix des matériaux d'isolation, d'équipements et obtenir des informations sur les aides existantes. Ainsi, plusieurs missions seront confiées à ce guichet unique en lien avec la préservation de l'environnement, la réduction des consommations d'énergie et l'aide aux personnes en difficulté dans leur habitat.

OBJECTIFS

- Faciliter l'accès à l'information relative aux problèmes de l'habitat et de l'énergie à l'ensemble des acteurs du territoire
- Accompagner les acteurs du territoire dans l'évolution de leur pratique de maîtrise de l'énergie
- Cœuvrer pour la rénovation énergétique du parc résidentiel de la CC POL

CADRE DE L'ACTION

Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH) : rénover 500 000 logements par an à partir de 2017

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉS

Parc bâti - Axe 1 : Améliorer la performance énergétique et environnementale du parc de logements individuels et collectifs



PILOTAGE DE L'ACTION

- **PILOTE** : CC POL
- **PARTENAIRES** : ADEME, ADIL, SEHV87
- **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur de l'action
- **CIBLES DE L'ACTION** : Citoyens
- **PERSONNE RÉFÉRENTE** : E. TACHARD
- **ÉLU RÉFÉRENT** : J-L. ALLARD

MOYENS À MOBILISER

- **BUDGET** : 30 000 €/an
- **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : ADEME
- **MOYENS HUMAINS** : 1 chargé de mission « Habitat - Énergie »

INDICATEURS DE SUIVI

- Création du guichet
- Nombre de sollicitations de conseils
- Evolution des performances énergétiques des bénéficiaires

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

ACTION EN COURS

FICHE ACTION : LE PARC BÂTI & LE CADRE DE VIE

PB
2.0



MENER UN PROGRAMME DE SENSIBILISATION AUPRÈS DES MÉNAGES SUR LA QUESTION ÉNERGÉTIQUE

DESCRIPTION

L'évolution des comportements sur la maîtrise des consommations énergétiques au sein des ménages représente un enjeu important du territoire.

Ce programme général vise à informer et sensibiliser le public vis-à-vis de la sobriété énergétique (consommation, isolation...) en menant diverses actions permettant de communiquer notamment sur les gestes pratiques à effectuer dans le logement, ainsi que les petits équipements économes pouvant être installés. Il permettra de faciliter la participation des ménages du territoire à la transition énergétique. Pour réaliser cette action, il faudra :

- Réaliser et diffuser un guide pratique destiné aux ménages proposant des gestes à effectuer dans le logement et les petits équipements économes pouvant être installés. Ce guide serait réalisé en coopération avec les citoyens, les associations et les acteurs de l'énergie.
- La mise en place d'animations et d'informations pédagogiques et d'événements ludiques autour des éco gestes, type « Famille à Energie Positive ».

OBJECTIFS

- Accompagner et sensibiliser les ménages aux enjeux énergétiques
- Guider les acteurs du territoire dans l'évolution de leurs pratiques en vue de réaliser des économies sur leur consommation énergétique
- Faire en sorte que chaque acteur puisse participer à son échelle à la transition énergétique du territoire.

CADRE DE L'ACTION

Aucun cadre

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉS

Parc bâti - Axe 1 : Améliorer la performance énergétique et environnementale du parc de logements individuels et collectifs



PILOTAGE DE L'ACTION

- **PILOTE** : CC POL
- **PARTENAIRES** : communes, citoyenne solaire, ADEME, ADIL
- **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur de l'action
- **CIBLES DE L'ACTION** : Citoyens
- **PERSONNE RÉFÉRENTE** : E. TACHARD
- **ÉLU RÉFÉRENT** : J-L. ALLARD

MOYENS À MOBILISER

- **BUDGET** : A définir en fonction des supports et des animations organisées
- **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : ADEME
- **MOYENS HUMAINS** : Un chargé de mission pour l'animation et la communication

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'animations réalisées
- Nombre de visiteurs sur la page dédiée à l'énergie de la CC POL
- Supports de sensibilisation des acteurs

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

- COURT TERME (1 à 2 ans)**
- 2020** : premières animations

FICHE ACTION : LE PARC BÂTI & LE CADRE DE VIE

PB
3.0



ORGANISER UN ÉVÈNEMENT AUTOUR DE LA FILIÈRE DE L'ÉCOCONSTRUCTION

DESCRIPTION

L'écoconstruction consiste en la réalisation ou la rénovation d'un bâtiment ou d'une pièce de la manière la plus respectueuse possible de l'environnement, en prenant en compte l'ensemble des techniques du développement durable.

La CC POL souhaite mettre en valeur le savoir-faire en matière d'écoconstruction et donner de la visibilité aux acteurs de cette filière. Il s'agira d'organiser un ou plusieurs événements consacrés à l'écoconstruction, ses techniques, ses acteurs, de manière à sensibiliser les différents types de public aux nouvelles orientations de l'habitat durable. L'idée serait de dérouler cet événement sur plusieurs jours et d'adapter l'offre en fonction des publics concernés : particuliers, scolaires, professionnel, ... Ce type d'évènement permet non seulement de valoriser la filière de l'écoconstruction et ses acteurs, mais aussi de favoriser le partenariat et la mise en relation de différentes structures (professionnels, artisans, Pôle Emploi, Mission Locale). Pour organiser cet évènement, il sera question de :

- Recenser et mobiliser des professionnels de l'écoconstruction du territoire et de proximité (département) ;
- Mobiliser les autres partenaires qui seraient intéressés de participer à l'organisation et au déroulé de cet évènement ;
- Planifier une stratégie de communication sur le territoire de la CC POL autour de la filière dans le cadre de l'organisation de l'évènement.

OBJECTIFS

- Faire connaître le concept et les pratiques de l'écoconstruction
- Recenser et faire connaître les acteurs de l'écoconstruction des territoires environnants
- Participer à la rénovation énergétique qui constitue une priorité de la transition énergétique

CADRE DE L'ACTION

RT 2012 et prochainement RT 2020

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉS

Parc bâti - Axe 3 : Structurer localement la filière économique de la rénovation



PILOTAGE DE L'ACTION

-  ➤ **PILOTE** : CC POL
-  ➤ **PARTENAIRES** : ADEME, Lycée de Bellac, professionnels de l'écoconstruction, FFB, Pôle Emploi, Mission locale, ordre des architectes, CAUE
-  ➤ **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur de l'action
-  ➤ **CIBLES DE L'ACTION** : scolaires, Particuliers, professionnels du bâtiment
-  ➤ **PERSONNE RÉFÉRENTE** : E. TACHARD
-  ➤ **ÉLU RÉFÉRENT** : J-L. ALLARD

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de participants à l'évènement
- Nombre de visiteurs

MOYENS À MOBILISER

-  ➤ **BUDGET** : 3 000 – 4 000€ pour supports communication
-  ➤ **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : 
-  ➤ **MOYENS HUMAINS** : 1 chargé de mission pour l'organisation et la mise en œuvre

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

ACTION EN COURS

Février 2020 : Organisation du forum de l'éco-construction 

FICHE ACTION : LE PARC BÂTI & LE CADRE DE VIE

PB
4.0

ORGANISER DES RÉUNIONS D'INFORMATION SUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE AUPRÈS DES HABITANTS ET FORMER LES ARTISANS DU SECTEUR A ORIENTER LES PARTICULIERS VERS LES AIDES FINANCIÈRES MISES A LEUR DISPOSITION

DESCRIPTION

De nombreuses aides existent pour soutenir les habitants dans leurs travaux de rénovation énergétique, il est essentiel que les artisans prennent le réflexe d'orienter les particuliers vers les dispositifs adaptés lors de leurs diagnostics des travaux à réaliser.

L'Agence nationale de l'habitat (ANAH) est un établissement public placé sous la tutelle des ministères en charge de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, de l'Action et des Comptes publics et du ministère de l'Economie et des Finances. Elle peut accorder une subvention pour la réalisation de travaux dans les logements ou immeubles anciens. Cette aide s'adresse au propriétaire qui loue ou occupe son logement. Il s'adresse également au syndicat de copropriétaires pour la réalisation de travaux dans les parties communes et équipements communs de l'immeuble.

SOLIHA, Solidaires pour l'habitat, est partenaire de l'ANAH et de l'ADEME pour mettre en œuvre le programme « Habiter Mieux ». Les conseillers SOLIHA accompagnent les propriétaires occupants qui ont des revenus modestes et les propriétaires bailleurs privés qui louent leurs logements à des ménages modestes.

OBJECTIFS

- Informer sur l'importance de la rénovation énergétique
- Recenser et faire connaître les dispositifs d'accompagnement et les aides financières possibles

CADRE DE L'ACTION

Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH) : rénover 500 000 logements par an à partir de 2017

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉS

Parc bâti - Axe 1 : Améliorer la performance énergétique et environnementale du parc de logements individuels et collectifs



PILOTAGE DE L'ACTION

-  ➤ **PILOTE** : ADIL 87
-  ➤ **PARTENAIRES** : ANAH, SOLIHA
-  ➤ **RÔLE DE L'EPCI** : Relais de communication
-  ➤ **CIBLES DE L'ACTION** : Habitants
-  ➤ **PERSONNE RÉFÉRENTE** : E. TACHARD
-  ➤ **ÉLU RÉFÉRENT** : J-L. ALLARD

MOYENS À MOBILISER

-  ➤ **BUDGET** : à quantifier selon le nombre de réunions organisées
-  ➤ **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : non identifiés
-  ➤ **MOYENS HUMAINS** : 0,5 ETP

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

LONG TERME (plus de 4 ans) 

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de réunions organisées
- Nombre de foyers conseillés

FICHE ACTION : LE PARC BÂTI & LE CADRE DE VIE

PB
5.0

RÉHABILITER LE PATRIMOINE BÂTI ET AMÉLIORER LE CONFORT DES LOGEMENTS, QUE CE SOIT PAR LA REQUALIFICATION D'UN QUARTIER OU D'UNE COMMUNE, OU PAR L'INTÉGRATION DE CES OBJECTIFS A L'ECHELLE DU TERRITOIRE, EN POSITIONNANT LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE ET LA CONVERSION ENVIRONNEMENTALE AU CŒUR DE CE PROCESSUS

DESCRIPTION

Le bâti ancien est souvent fortement énergivore. Sa réhabilitation énergétique, en intégrant les enjeux patrimoniaux qu'il constitue, est nécessaire. Cela nécessite cependant un savoir-faire et des compétences spécifiques que pourraient acquérir les agents territoriaux. Des réhabilitations permettent de revaloriser dans son ensemble le patrimoine d'une commune et d'améliorer le confort et la qualité des logements. Il s'agit de dispositifs partenariaux tels que les OPAH et les PIG.

On distingue ainsi :

- Les OPAH, qui sont des réhabilitations agissant sur un territoire limité (un EPCI, une commune, voire un périmètre infracommunal) et ayant pour objectif de concentrer un maximum de moyens sur un territoire prioritaire
 - Les PIG, réhabilitations plus thématiques (exemple : logement des personnes handicapées, lutte contre l'habitat indigne,...) et traitant sur un territoire un problème identifié. Il n'y a pas de périmètre précis, on parle plutôt de « diffus ». Un PIG est actuellement existant sur l'ensemble du territoire de la Haute-Vienne et porté par le Conseil Départemental.
- Il s'agit ici dans un premier temps d'identifier des zones répondant aux critères prioritaires (essentiellement centre-bourgs) pour cibler les premiers chantiers.

OBJECTIFS

- Lutter contre la précarité énergétique
- Encourager les travaux de rénovation auprès du plus grand nombre et informer sur les dispositifs d'aide

CADRE DE L'ACTION

Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH) : rénover 500 000 logements par an à partir de 2017

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉS

Parc bâti - Axe 1 : Améliorer la performance énergétique et environnementale du parc de logements individuels et collectifs



PILOTAGE DE L'ACTION

-  ➤ **PILOTE** : CC POL
-  ➤ **PARTENAIRES** : ANAH, ADIL 87, département
-  ➤ **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur
-  ➤ **CIBLES DE L'ACTION** : Habitants
-  ➤ **PERSONNE RÉFÉRENTE** : E. TACHARD
-  ➤ **ÉLU RÉFÉRENT** : J-L. ALLARD

MOYENS À MOBILISER

-  ➤ **BUDGET** : à définir selon les travaux envisagés
-  ➤ **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : ANAH
-  ➤ **MOYENS HUMAINS** : 1 ETP

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

MOYEN TERME (2 à 4 ans) 

2022 : ciblage des zones de réhabilitation

INDICATEURS DE SUIVI

- Superficie ciblée pour des réhabilitations
- Nombre de travaux effectués

FICHE ACTION : LE PARC BÂTI & LE CADRE DE VIE

PB
6.0



INCITER ET SOUTENIR L'ADHÉSION DE L'ENSEMBLE DES COMMUNES DU TERRITOIRE A L'ADHÉSION AU SYNDICAT ÉNERGIE HAUTE-VIENNE (SEHV 87)

DESCRIPTION

Actuellement 8 communes sont adhérentes au service Energie Service Public (ESP 87) du Syndicat Energie Haute-Vienne 87 (SEHV 87), ce qui leur permet de bénéficier d'un accompagnement et d'un suivi énergétique de leur patrimoine. Il est constaté que toutes ces communes ont globalement diminué leur consommation en énergie. Celle-ci a été rendue possible des opérations de rénovation énergétique, notamment sur les bâtiments communaux, suite à la réalisation du diagnostic énergétique réalisé par le SEHV 87. Il s'agit d'inciter les communes à adhérer au service ESP 87, afin de bénéficier des services proposés et qui permettrait d'accompagner les communes dans la réalisation de diagnostic énergétique de leur patrimoine proposé par le SEHV 87, mais également de fédérer l'ensemble des collectivités du territoire de la CC POL dans l'élaboration de PCAET, d'en faciliter la mise en œuvre et le suivi. Deux étapes de mise en œuvre :

- Sensibiliser les communes aux enjeux d'une adhésion au SEHV 87 dans le cadre de la réalisation du PCAET
- Accompagner les communes dans leurs dossier d'adhésion ainsi que sur les différentes actions et projets à entreprendre.

OBJECTIFS

- Bénéficier pour chaque commune du territoire d'un accompagnement spécifique du service ESP 87 du SEHV 87
- Faciliter la mise en œuvre du PCAET obligatoire sur le territoire en fédérant l'ensemble des moyens disponibles
- Maintenir les efforts engagés par l'ensemble des communes du territoire sur leurs consommations énergétiques

CADRE DE L'ACTION

Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte qui rend obligatoire les PCAET pour les EPCI de plus de 20 000 habitants

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉS

Parc bâti - Axe 2 : Être exemplaire sur le patrimoine public de la collectivité



PILOTAGE DE L'ACTION

-  ➤ **PILOTE** : CC POL
-  ➤ **PARTENAIRES** : communes, SEHV 87, ADEME
-  ➤ **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur de l'action
-  ➤ **CIBLES DE L'ACTION** : Communes
-  ➤ **PERSONNE RÉFÉRENTE** : E. TACHARD
-  ➤ **ÉLU RÉFÉRENT** : J-L. ALLARD

MOYENS À MOBILISER

-  ➤ **BUDGET** : coût adhésion pour les communes 50€ + 0,30 cents/hab (possibilité de prise en charge par la CC POL)
-  ➤ **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : SEHV
-  ➤ **MOYENS HUMAINS** : 0,2 ETP

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de communes adhérentes au service ESP 87 du SEHV 87
- Nombre de diagnostics énergétiques ou projets réalisés par les communes après adhésion

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

COURT TERME (1 à 2 ans) 

2020 : adhésion de l'ensemble des communes au SEHV 87

FICHE ACTION : LE PARC BÂTI & LE CADRE DE VIE

PB
7.0



RÉDUIRE LES IMPACTS DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC EN SOUTENANT LES COMMUNES DANS L'OBTENTION DU LABEL « VILLES ET VILLAGES ÉTOILÉS »

DESCRIPTION

Une pratique mise en place par de nombreuses communes consiste à couper l'éclairage public en milieu de nuit quand les besoins humains sont quasi nuls. Les communes de Saint Brice-sur-Vienne et de Rochechouart sont d'ores et déjà labellisées. L'extinction de l'éclairage public est réalisée à l'initiative des municipalités car il n'existe pas de réglementation la rendant obligatoire. De nombreux effets positifs sur la biodiversité, sur la limitation de la lumière intrusive et une réduction de la facture énergétique résultent de ces initiatives.

Il s'agit d'inciter et d'accompagner les communes dans l'obtention du label « Villes et villages étoilés » décerné par l'ANPCEN. Pour attribuer ces labels, l'ANPCEN dispose d'un certain nombre de critères, évoluant au fil des éditions. L'association encourage l'utilisation de la signalisation passive, l'absence de mise en lumière du patrimoine naturel et bâti, la sensibilisation des citoyens aux différents enjeux de l'éclairage nocturne. L'action consisterait à :

- Présenter et sensibiliser les communes à cette démarche et les inciter à s'y inscrire
- Les accompagner dans les différentes étapes à entreprendre pour l'obtention du label : administratives, techniques, communication et valorisation de la démarche

OBJECTIFS

- Sensibiliser les collectivités locales et les citoyens à la qualité de l'environnement nocturne
- Réaliser des économies d'énergie pour les collectivités
- Limiter la perturbation de la faune sauvage

CADRE DE L'ACTION

Aucun cadre

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉS

Parc bâti - Axe 5 : Diminuer les consommations énergétiques de l'éclairage public



PILOTAGE DE L'ACTION

- **PILOTE** : CC POL
- **PARTENAIRES** : ADEME, Conseil départemental, ANPCEN, PNR PL
- **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur de l'action
- **CIBLES DE L'ACTION** : Communes
- **PERSONNE RÉFÉRENTE** : E. TACHARD
- **ÉLU RÉFÉRENT** : J-L. ALLARD

MOYENS À MOBILISER

- **BUDGET** : à définir en fonction de l'accompagnement engagé auprès des communes
- **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : SEHV
- **MOYENS HUMAINS** : 1 chargé de mission qui jouera le rôle de coordinateur au sein de la CC POL

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de communes labellisées ou en attente de labellisation
- Moyenne de consommation en kWh/hab pour chaque commune étagée

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

MOYEN TERME (2 à 4 ans)



FICHE ACTION : LE PARC BÂTI & LE CADRE DE VIE

PB
8.0

INTÉGRER LES ENJEUX AIR-ÉNERGIE-CLIMAT DANS LE SCOT

DESCRIPTION

D'une manière générale, il devient essentiel d'intégrer les enjeux air, énergie, climat dans les documents de planification. Mais le SCoT est un document particulièrement intéressant par sa capacité à mettre ces enjeux avec les autres enjeux territoriaux qu'il aborde (déplacements, habitat, économie, biodiversité, ressource en eau, gestion de l'espace...) et par sa structure en 3 parties.

- Le rapport de présentation analyse l'état initial de l'environnement
- Le projet d'aménagement et de développement durable fixe les grands objectifs et est l'occasion d'orienter et d'actionner les leviers en faveur de la transition écologique
- Le document d'orientations et d'objectifs peut prévoir des mesures permettant d'agir sur les effets induits par les choix d'urbanisation sur l'air, l'énergie et le climat

Dans certains cas, le SCoT et le PCAET sont intimement liés. Le PCAET peut être élaboré à l'échelle du SCoT si les EPCI transfèrent leur compétence aux porteurs du SCoT.

Les communautés de communes Charente Limousine, Porte Océane du Limousin et Ouest-Limousin sont actuellement en pleine élaboration du SCoT. Celui-ci sera porté par le syndicat mixte « Charente E Limousin », suite à l'adoption du périmètre du SCoT par la CDCI Haute Vienne en décembre 2019. Il s'agit ainsi d'une période clé pour enrichir ou orienter son contenu.

OBJECTIFS

- Utiliser les documents d'urbanisme afin d'établir des normes air, énergie, climat
- Mobiliser le SCoT pour enrichir et soutenir la démarche PCAET

CADRE DE L'ACTION

Loi Grenelle II du 12 Juillet 2010 renforce les objectifs du SCoT concernant l'environnement

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉS

Action transversale parc bâti et cadre de vie



PILOTAGE DE L'ACTION

-  ➤ **PILOTE** : CC POL
-  ➤ **PARTENAIRES** : autres EPCI du SCoT
-  ➤ **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur de l'action
-  ➤ **CIBLES DE L'ACTION** : Collectivités
-  ➤ **PERSONNE RÉFÉRENTE** : E. TACHARD
-  ➤ **ÉLU RÉFÉRENT** : J. DUCHAMBON

MOYENS À MOBILISER

-  ➤ **BUDGET** : Aucun
-  ➤ **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : Aucun
-  ➤ **MOYENS HUMAINS** : 50-100h

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

- COURT TERME (1 à 2 ans)** 
- 2020** : organisation des premières réunions

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de critères présents dans le SCoT
- Nombre de réunions organisées

FICHE ACTION : LE PARC BÂTI & LE CADRE DE VIE

PB
9.0

INTÉGRER LES ENJEUX ÉNERGÉTIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX DANS LES PLU COMMUNALES

DESCRIPTION

Dans la continuité de l'action précédente, il s'agit ici de cibler les PLU. Ceux-ci comportent des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), où il est intéressant d'intégrer les enjeux air-énergie-climat pour les mêmes raisons que celles évoquées dans la fiche action SCoT. Cela permet de garantir la prise en compte à échelle communale de la démarche PCAET et d'assurer la sensibilisation de tous les acteurs.

Dans le cas de l'élaboration d'un PLUi, la même logique s'applique, mais cette fois-ci à échelle intercommunale. Les PCAET étant portés par les intercommunalités, le PLUi peut directement reprendre les enjeux du secteur parc bâti. En plus des OAP similaires à celles des PLU, le PLUi comporte :

- Le rapport de présentation : à travers ses éléments de diagnostic, il peut présenter les effets escomptés du PLUi sur l'énergie et le climat
- Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) : il définit les orientations générales des politiques d'équipement, d'aménagement, d'habitat...et doit désormais déterminer les orientations générales concernant les réseaux d'énergie, donc de chaleur, d'électricité et de gaz (imposé par la loi de transition énergétique)
- Le règlement : il est organisé en trois sous-sections et fixe l'utilisation des sols

OBJECTIFS

- Utiliser les documents d'urbanisme afin d'établir des normes air, énergie, climat
- Mobiliser les PLU pour enrichir et soutenir la démarche PCAET

CADRE DE L'ACTION

Loi de transition énergétique et loi Notre

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉS

Action transversale parc bâti et cadre de vie



PILOTAGE DE L'ACTION

-  ➤ **PILOTES** : CC POL, communes
-  ➤ **PARTENAIRES** : DDT 87
-  ➤ **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur de l'action
-  ➤ **CIBLES DE L'ACTION** : Collectivités
-  ➤ **PERSONNE RÉFÉRENTE** : E. TACHARD
-  ➤ **ÉLU RÉFÉRENT** : J. DUCHAMBON

MOYENS À MOBILISER

-  ➤ **BUDGET** : Aucun
-  ➤ **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : Aucun
-  ➤ **MOYENS HUMAINS** : 100h

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de critères intégrés dans le PLU
- Nombre de communes prenant en compte les enjeux air énergie climat du PCAET dans leur PLU

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

MOYEN TERME (2 à 4 ans)



FICHE ACTION : LE PARC BÂTI & LE CADRE DE VIE

PB
10.0

METTRE EN PLACE UN PERMIS DE LOUER AFIN DE LUTTER CONTRE L'HABITAT INDIGNE SUR LES COMMUNES LES PLUS CONCERNÉES

DESCRIPTION

De plus en plus de communes décident de soumettre la location de logements sur leur territoire au permis de louer. Ce moyen de lutter contre l'habitat indigne a été instauré en 2014 par la loi ALUR. Les communes et les EPCI peuvent définir des secteurs géographiques, voire des catégories de logements ou d'ensembles immobiliers, pour lesquels le bailleur doit réaliser une démarche administrative avant de louer un logement, ce secteur ayant été identifié comme accueillant de nombreux habitats considérés comme dégradés.

Dans ces secteurs, la mise en location d'un logement peut être soumise, au choix de la commune, à deux types d'autorisation :

soit à une déclaration de mise en location,

soit à une autorisation préalable de l'autorité administrative, cette dernière étant plus contraignante que la première.

La mise à disposition de moyens humains constitue la clé de la réussite du dispositif : il est nécessaire d'être en capacité de réaliser des contrôles inopinés (dans le cas d'une déclaration de mise en location), ou les diagnostics (dans le cas d'une autorisation préalable) pour vérifier la conformité du logement.

La commune de Bellac a déjà mis en place ce dispositif sur son territoire. Cette action peut inspirer les communes de la CC POL.

OBJECTIFS

- S'informer sur le dispositif mis en place à Bellac
- Réaliser une réunion d'information à destination des élus communaux quant à la possibilité et l'intérêt de mettre en place ce permis.

CADRE DE L'ACTION

Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH) : rénover 500 000 logements par an à partir de 2017 dont la moitié est occupé par des ménages aux revenus modestes, visant une baisse de 15% de la précarité énergétique d'ici 2020

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉS

Parc bâti - Axe 6 : Lutter contre la précarité énergétique dans le logement



PILOTAGE DE L'ACTION

-  > **PILOTE** : Communes
-  > **PARTENAIRES** : ADIL 87, DDT
-  > **RÔLE DE L'EPCI** : Coordinateur
-  > **CIBLES DE L'ACTION** : Bailleurs
-  > **PERSONNE RÉFÉRENTE** : E. TACHARD
-  > **ÉLU RÉFÉRENT** : J. DUCHAMBON

MOYENS À MOBILISER

-  > **BUDGET** : non quantifiable
-  > **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : non identifiés
-  > **MOYENS HUMAINS** : 0,5 à 1 ETP pour vérifier la conformité des logements et traiter les dossiers (fonction du nombre de logement du secteur)

INDICATEURS DE SUIVI

- Réalisation de réunions d'information à destination des élus communaux
- Nombre de logements visités
- Nombre de travaux de rénovation entrepris suite à un refus de location

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

MOYEN TERME (2 à 4 ans) 

2022 : Organisation des réunions de formation des élus

FICHE ACTION : LE PARC BÂTI & LE CADRE DE VIE

PB

11.0



POURUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ISSUES DE L'AGENDA 21 (ACTIONS 10, 11 ET 12)

DESCRIPTION

Trois actions ciblent la préservation de la biodiversité :

- Réaliser un atlas de biodiversité communale. Celui-ci représente un outil essentiel pour améliorer la connaissance et identifier les enjeux de préservation des espaces et des espèces du territoire. Chaque atlas est élaboré grâce à l'appui d'une équipe d'experts pluridisciplinaires et à partir d'un inventaire cartographiant les habitats de la faune et de la flore du territoire.
- Accompagner l'aménagement d'îlots de biodiversité sur les communes du territoire. Cette action qui suit la réalisation de l'atlas vise à préserver les îlots locaux identifiés de biodiversité et à les ouvrir au grand public afin d'en faire des lieux d'éducation et de sensibilisation.
- Mettre en place un plan local de sensibilisation et de mobilisation des acteurs autour de la biodiversité. Il est en effet indispensable de valoriser les richesses et le patrimoine naturel du territoire afin d'encourager les comportements citoyens responsables et de favoriser l'appropriation des enjeux du développement durable par tous les publics.

OBJECTIFS

- Maintenir, préserver et restaurer la biodiversité locale
- Améliorer la connaissance de la biodiversité du territoire
- Informer et sensibiliser le grand public aux divers enjeux de protection de la biodiversité et de l'environnement

CADRE DE L'ACTION

Appel à manifestation d'intérêt : Atlas de la Biodiversité Communale mis en place par l'Agence Française pour la Biodiversité en 2017

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉS

Parc bâti - Axe 8 : Protéger les ressources naturelles et la biodiversité du territoire tout en anticipant leurs évolutions



PILOTAGE DE L'ACTION

- **PILOTE** : CC POL
- **PARTENAIRES** : DREAL, PNR PL, LNE, CEN, RNN, AFB
- **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur de l'action
- **CIBLES DE L'ACTION** : citoyens, élus, scolaires, collectivités
- **PERSONNE RÉFÉRENTE** : E. TACHARD
- **ÉLU RÉFÉRENT** : J-L. ALLARD

MOYENS À MOBILISER

- **BUDGET** : à définir en fonction des supports communication
- **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : Agence Française de la Biodiversité (appels à projets), programme LEADER
- **MOYENS HUMAINS** : 1 ETP et 1 stagiaire/service civique

INDICATEURS DE SUIVI

- Supports réalisés dans le cadre de l'atlas
- Nombre de partenaires mobilisés
- Nombre d'îlots créés
- Nombre d'animations réalisées

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

ACTION EN COURS

Suivi du calendrier des 3 actions de l'Agenda 21

FICHE ACTION : LE PARC BÂTI & LE CADRE DE VIE

PB
12.0

POURSUIVRE LE TRAVAIL ENGAGÉ AU REGARD DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU ET DE LA PRÉVENTION DES RISQUES DE CRUE ET D'ÉROSION DES BERGES

DESCRIPTION

La problématique de la gestion de l'eau à l'échelle du territoire est prégnante. La modification actuelle et à venir du régime de pluie nécessite une adaptation des systèmes de captation et d'écoulement, avec le double objectif d'assurer un approvisionnement tout au long de l'année (et particulièrement durant les périodes de sécheresse estivales) et d'éviter les inondations durant les intersaisons et durant l'hiver.

Une crue est un phénomène naturel, à cinétique lente (plusieurs semaines) avec une bonne prévisibilité (prévision de hauteur d'eau à 48H et prévision de tendance à 72H). Si des plans de gestion sont préparés en amont, il est possible d'éviter de nombreuses conséquences négatives.

En collaboration avec les communautés de communes et les communes, le Syndicat d'Aménagement du Bassin (SABV) assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération de restauration des berges sur près d'1,2 km. Les travaux sont menés sur les berges de la Vienne à saint Brice sur Vienne et Aix-sur-Vienne. Les enrochements s'étant montrés insuffisants, le choix s'est porté sur la végétalisation à travers une structure en châtaignier.

OBJECTIFS

- Préserver la ressource en eau
- Prévenir les risques de crue et d'inondation
- Lutter contre l'érosion des berges

CADRE DE L'ACTION

Grenelle II sur les stratégies locales de prévention des risques d'inondation
Directive européenne 2007/60/CE, dite « directive inondation »

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉS

Parc bâti - Axe 7 : Adapter les espaces publics au changement climatique



PILOTAGE DE L'ACTION

-  > **PILOTE** : SABV
-  > **PARTENAIRES** :
-  > **RÔLE DE L'EPCI** : Coordinateur
-  > **CIBLES DE L'ACTION** : Bailleurs
-  > **PERSONNE RÉFÉRENTE** : E. TACHARD
-  > **ÉLU RÉFÉRENT** : P. LACROIX

MOYENS À MOBILISER

-  > **BUDGET** : 400 000€ pour l'ensemble des travaux sur l'érosion des berges
-  > **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : Etat, FEDER, FDPPMA, SABV, département
-  > **MOYENS HUMAINS** : 1 ETP

INDICATEURS DE SUIVI

- Kilomètres de berges protégées de l'érosion
- Nombre d'actions de sensibilisation d'économie d'eau réalisées

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

COURT TERME (1 à 2 ans) 

2021 : Réunions avec le SABV pour planifier les actions

FICHE ACTION : TRANSPORTS

TR
1.0



SOUTENIR LE RÉSEAU TER EN PROPOSANT UN CADENCEMENT ADAPTÉ A LA DEMANDE ET EN ÉTABLISSANT UN COMITÉ DE LIGNE PERMETTANT DE COMMUNIQUER SUR LES BESOINS DES HABITANTS

DESCRIPTION

Le rapport Spinetta remis au Premier Ministre en février 2018 laisse apparaître quelques doutes quant au devenir des petites lignes, en particulier la ligne TER assurant la liaison entre Angoulême et Limoges. Une ligne essentielle et structurante pour le territoire de la CC POL qui doit aussi faire face à des investissements importants à des fins d'entretien et de remise à niveau de manière à permettre aux TER d'assurer un temps de trajet plus réduit et ainsi gagner en compétitivité. Les enjeux liés à la sauvegarde de cette ligne SNCF s'insèrent par ailleurs directement dans le projet du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

L'objectif de cette action est d'organiser le dialogue entre les acteurs locaux, régionaux, étatiques et les acteurs du rail (SNCF réseau) afin d'organiser en priorité la sauvegarde de la ligne SNCF Limoges-Angoulême.

L'enjeu sera de mobiliser les citoyens, les élus locaux, les acteurs du rail, la Région et l'Etat autour de la question du devenir de la ligne. Dans un second temps, il s'agira par la mise en place d'une table ronde, de définir les conditions permettant le développement d'un usage quotidien du TER, en particulier par l'articulation avec les autres modes de transports (déplacements doux, particuliers, transports en commun).

OBJECTIFS

- Maintenir la ligne SNCF Limoges-Angoulême
- Déployer une offre adaptée aux usagers
- Inscrire le développement de la ligne dans un schéma cohérent d'interopérabilité entre les différents modes de déplacements

CADRE DE L'ACTION

L'encouragement à l'utilisation d'autres modes que le transport routier (Stratégie Nationale Bas Carbone)

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉS

Transports - Axe 2 : Développer des offres de transports alternatifs à la voiture individuelle



PILOTAGE DE L'ACTION

- **PILOTE** : CC POL
- **PARTENAIRES** : Région, Etat, SNCF Réseau, collectivités
- **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur de l'action
- **CIBLES DE L'ACTION** : Usagers
- **PERSONNE RÉFÉRENTE** : E. TACHARD
- **ÉLU RÉFÉRENT** : J-L. ALLARD

MOYENS À MOBILISER

- **BUDGET** : À définir en fonction de l'investissement concerté des acteurs prioritaires en charge des transports
- **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : Etat, SNCF, Conseil régional
- **MOYENS HUMAINS** : à définir

INDICATEURS DE SUIVI

- Etat de fonctionnement de la ligne TER
- Nombre d'acteurs mobilisés autour de la table
- Nombre de passagers sur la ligne et sur chaque gare de la CC POL

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

MOYEN TERME (2 à 4 ans)



Selon l'avancement du SCoT

FICHE ACTION : TRANSPORTS

TR
2.0



PROMOUVOIR ET DÉVELOPPER LE COVOITURAGE

DESCRIPTION

L'action consisterait à développer les pratiques de covoiturage en impulsant la mise en place d'un schéma d'aires de covoiturage à l'échelle du territoire, mais qui pourrait être mené en lien avec l'élaboration et la mise en œuvre du SCoT. Pour cela, différents axes de travail seront à planifier:

- Rassembler les acteurs concernés en Comité de Pilotage et identifier et répartir les différents axes de travail ;
- Cartographier l'ensemble des aires de covoitages «spontanées» présentes sur le territoire afin d'identifier les aires nécessitant des parkings (possibilité de capitaliser les aménagements existants) ;
- Identifier les aires de covoiturage potentielles et participer à la mise en œuvre du SCoT en étudiant les possibilités d'étendre le covoiturage sur le territoire (étude des déplacements domicile-travail) ;
- Programmer l'aménagement des aires de covoiturage dans le temps avec priorisation des aires de covoiturage sur la base du potentiel de réduction des «km voitures» ;
- Communiquer sur la pratique du covoiturage et valoriser les aménagements réalisés (Guide du covoiturage : à quoi ça sert ? Comment ?).

OBJECTIFS

- Proposer un maillage fin d'aires de covoiturage ambitieux et cohérent à échelle du SCoT
- Favoriser l'intermodalité et la mutualisation des usages
- Faciliter l'accès à l'emploi et aux autres services

CADRE DE L'ACTION

L'encouragement à l'utilisation d'autres modes que le transport routier (Stratégie Nationale Bas Carbone)

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉS

Transports - Axe 2 : Développer des offres de transports alternatifs à la voiture individuelle



PILOTAGE DE L'ACTION

- **PILOTE** : CC POL
- **PARTENAIRES** : Département, CAUE, communes, EPCI du SCoT
- **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur de l'action
- **CIBLES DE L'ACTION** : citoyens
- **PERSONNE RÉFÉRENTE** : E. TACHARD
- **ÉLU RÉFÉRENT** : J-L. ALLARD

MOYENS À MOBILISER

- **BUDGET** : À définir en fonction des actions d'aménagement et de communication à engager
- **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : Département
- **MOYENS HUMAINS** : 1 ETP pour coordonner et animer l'action

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'utilisateurs quotidiens / hebdomadaires des aires de covoiturage
- Nombre d'aires de covoiturage créées

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

LONG TERME (plus de 4 ans)

FICHE ACTION : TRANSPORTS

TR
3.0



CRÉER UN SCHÉMA MODES DOUX A L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE

DESCRIPTION

Le territoire de la CC POL ne dispose pas à ce jour de suffisamment d'aménagements qui pourraient permettre de faciliter la pratique des modes doux pour les habitants (pistes cyclables, voies piétonnes...).

Cette action permettra d'étudier les possibilités d'aménagement sur certaines communes où la configuration géographique est favorable. La CC POL jouera le rôle de coordinateur avec les différents partenaires qui seront associés à cette démarche. La réalisation d'un tel schéma permettrait de sensibiliser la population aux modalités douces et aux changements de comportement et de pratique vis-à-vis de la voiture individuelle. Cette action pourra donc s'accompagner d'actions de promotion des différents modes de déplacement doux comme le vélo-électrique et leurs intérêts pour la planète mais également pour la santé. Plusieurs étapes sont nécessaires dans le cadre de l'action :

- Réaliser un diagnostic intercommunal (état des lieux, identification des besoins, hiérarchisation des enjeux, formulation des objectifs, concertation des acteurs) ;
- Réaliser un schéma modes doux et un plan d'actions en concertation avec les acteurs locaux : identification des orientations stratégiques et des fiches actions définissant les déclinaisons opérationnelles ;
- Mettre en place un programme local de sensibilisation aux mobilités douces.

OBJECTIFS

- Sécuriser les déplacements des piétons et des cyclistes
- Améliorer le cadre de vie des habitants
- Promouvoir les modes de déplacement alternatifs à la voiture

CADRE DE L'ACTION

L'encouragement à l'utilisation d'autres modes que le transport routier (Stratégie Nationale Bas Carbone)

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉS

Transports - Axe 3 : Favoriser le développement de la mobilité douce



PILOTAGE DE L'ACTION

- **PILOTE** : CC POL
- **PARTENAIRES** : Département, ADEME, communes, PNR PL
- **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur de l'action
- **CIBLES DE L'ACTION** : habitants
- **PERSONNE RÉFÉRENTE** : E. TACHARD
- **ÉLU RÉFÉRENT** : J-L. ALLARD

MOYENS À MOBILISER

- **BUDGET** : À définir en fonction de la planification prévue et des autres moyens utilisés
- **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : Département
- **MOYENS HUMAINS** : 1 ETP ou recours à un bureau d'études

INDICATEURS DE SUIVI

- Description des avancées de l'étude
- Aménagements entrepris
- Supports de communication réalisés

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

ACTION EN COURS

FICHE ACTION : TRANSPORTS

TR
4.0



PROMOUVOIR LA PRATIQUE DU VÉLO A TRAVERS LE DÉPLOIEMENT D'INFRASTRUCTURES ADAPTÉES

DESCRIPTION

Le réseau de piste cyclable se limite actuellement à 2,6km sur la commune de Saint-Junien. Cependant, la réalisation de pistes cyclables sur les autres communes semble délicate. Néanmoins, l'aménagement d'un tronçon de type « voie verte » dédié au vélo et à la marche sur l'ancienne voie ferrée Rochechouart – Saillat-sur-Vienne est une opportunité intéressante.

La promotion des mobilités douces pourrait s'amorcer par la mise en place d'un tronçon pilote sécurisé et réservé aux adeptes du vélo. Ces aménagements, de type voie verte, présentent de nombreux avantages, à savoir la sécurité, la facilité d'accès, la continuité ainsi que le respect de l'environnement. Le tronçon permettrait de valoriser l'environnement, le patrimoine économique et industriel et la qualité de vie du territoire de la CC POL, favorisant ainsi l'attractivité touristique en renforçant l'offre d'activités de plein air. Plusieurs étapes sont nécessaires:

- Identifier et cartographier un itinéraire stratégique ;
- Engager le dialogue avec les acteurs concernés pour l'appropriation de la voie ;
- Aménager le tracé ;
- Mener une politique d'information et de communication autour du projet et auprès du public.

OBJECTIFS

- Développer un itinéraire à destination des cyclotouristes et locaux et extérieurs
- Promouvoir les mobilités douces et les activités de plein air

CADRE DE L'ACTION

L'encouragement à l'utilisation d'autres modes que le transport routier (Stratégie Nationale Bas Carbone)

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉS

Transports - Axe 3 : Favoriser le développement de la mobilité douce



PILOTAGE DE L'ACTION

-  ➤ **PILOTE** : CC POL
-  ➤ **PARTENAIRES** : SNCF, Conseil départemental, communes
-  ➤ **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur de l'action
-  ➤ **CIBLES DE L'ACTION** : habitants et touristes
-  ➤ **PERSONNE RÉFÉRENTE** : E. TACHARD
-  ➤ **ÉLU RÉFÉRENT** : J-L. ALLARD

MOYENS À MOBILISER

-  ➤ **BUDGET** : À définir en fonction des itinéraires stratégiques identifiés et des infrastructures de stationnement
-  ➤ **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : Département
-  ➤ **MOYENS HUMAINS** : 1 ETP pour coordonner et animer l'action

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de km cyclables aménagés
- Nombre d'infrastructures réalisées

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

LONG TERME (plus de 4 ans) 

FICHE ACTION : TRANSPORTS

TR
5.0

DÉPLOYER DES TIERS-LIEUX SUR LE TERRITOIRE ET COMMUNIQUER AUTOUR DES ESPACES DE COWORKING EXISTANTS

DESCRIPTION

Le travail à distance permet de réduire le besoin de déplacement et donc de réduire également les émissions de CO2 et plus globalement d'améliorer la qualité de vie sur le territoire. L'action vise ainsi à :

1. Communiquer sur le télétravail dans les villages et les territoires les plus éloignés. Le développement du télétravail peut être favorisé par l'exemplarité de la collectivité sur ce sujet (via l'expérimentation du télétravail à destination des agents de la collectivités), l'incitation des acteurs du territoire à cette nouvelle pratique et le développement de solutions de télétravail pour les acteurs du territoire (création de (tiers) lieux de télétravail / coworking sur plusieurs communes, en s'appuyant par exemple sur des lieux déjà existants (mairies, bars associatifs...), déploiement de la fibre...).
2. Accompagner et soutenir les entreprises dans leurs recherches de locaux et espaces de coworking. Il s'agit notamment de favoriser l'implantation de tiers-lieux dans les zones rurales et les QPV (Quartiers Prioritaires de la Politique de la ville)

OBJECTIFS

- Limiter les besoins de déplacements
- Soutenir les nouvelles formes de travail
- Réduire les émissions de GES liées à des déplacements inutiles

CADRE DE L'ACTION

Article 24 de l'ordonnance relative à la prévisibilité et la sécurisation des relations de travail du 22 septembre 2019 facilite le télétravail

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉS

Transports - Axe 4 : Développer les infrastructures et réseaux de communication favorisant le télétravail



PILOTAGE DE L'ACTION

-  ➤ **PILOTE** : CC POL
-  ➤ **PARTENAIRES** :
-  ➤ **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur de l'action
-  ➤ **CIBLES DE L'ACTION** : salariés
-  ➤ **PERSONNE RÉFÉRENTE** : E. TACHARD
-  ➤ **ÉLU RÉFÉRENT** : P. ALLARD

MOYENS À MOBILISER

-  ➤ **BUDGET** : À définir
-  ➤ **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : Département
-  ➤ **MOYENS HUMAINS** : 1 ETP

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de structures autorisant le télétravail
- Nombre d'espaces de coworking existants sur le territoire
- Nombre de communications autour des espaces de coworking

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

MOYEN TERME (2 à 4 ans) 

2022 : Mise en place d'un nouvel espace de tiers-lieu sur le territoire intercommunal

FICHE ACTION : TRANSPORTS

TR
6.0

DÉPLOYER LA FIBRE OPTIQUE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

DESCRIPTION

Les réseaux de nouvelle génération, en particulier ceux à base de fibres optiques, sont de manière directe et indirecte plus respectueux de l'environnement. Optimisation des déplacements et des équipements, faible consommation, faible empreinte carbone... Ils présentent de nombreux atouts.

En offrant plus de débit, de surcroît bidirectionnel, la fibre optique permet une meilleure répartition et décentralisation du travail. En apportant le haut débit dans les petites villes et en permettant la création de centres de télé-présence en zones rurales et semi-rurales, de nombreux déplacements peuvent être remplacés par des visioconférences en haute qualité, limitant ainsi des émissions de GES ou de polluants.

Par ailleurs, la fibre optique est en général, plus respectueuse de l'environnement que les fils de cuivre des réseaux ADSL. Le cuivre provient encore majoritairement d'Amérique du Sud et subit ensuite une série de transformations à travers le monde. La fibre optique peut être entièrement réalisée en Europe, limitant ainsi son empreinte carbone.

Enfin, un enjeu majeur dans la structuration du déploiement de la fibre demeure. Non seulement, cela permet de désenclaver les territoires et de réduire les inégalités économiques, cela peut également créer des emplois techniques locaux.

OBJECTIFS

- Limiter les besoins de déplacements
- Encourager le télétravail et connecter les territoires
- Réduire les émissions de GES liées à des déplacements inutiles

CADRE DE L'ACTION

Plan France Très Haut Débit initié par le Gouvernement en 2013

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉS

Transports - Axe 4 : Développer les infrastructures et réseaux de communication favorisant le télétravail



PILOTAGE DE L'ACTION

-  ➤ **PILOTE** : CC POL
-  ➤ **PARTENAIRES** :
-  ➤ **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur de l'action
-  ➤ **CIBLES DE L'ACTION** : salariés
-  ➤ **PERSONNE RÉFÉRENTE** : E. TACHARD
-  ➤ **ÉLU RÉFÉRENT** : P. ALLARD

MOYENS À MOBILISER

-  ➤ **BUDGET** : 150€ par maison individuelle
-  ➤ **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : procédure AMEL (Appel à manifestation d'engagements locaux), Orange
-  ➤ **MOYENS HUMAINS** : aucun

INDICATEURS DE SUIVI

- Distance de fibre déployée
- Nombre de foyers ayant accès à Internet

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

LONG TERME (plus de 4 ans) 

FICHE ACTION : TRANSPORTS

TR
7.0

EXAMINER LES BESOINS EN DÉPLACEMENTS DU TRANSPORT DE MARCHANDISES SUR LE TERRITOIRE AFIN D'ÉVALUER LA PERTINENCE ET LA FAISABILITÉ D'UN PROJET DE STATION GNV

DESCRIPTION

Le GNV, gaz naturel utilisé comme carburant, est bien moins émetteur de GES, de particules et de Nox que le diesel (-10% de GES, -70% de Nox, jusqu'à -85% de particules). Le bio-GNV est encore plus vertueux, il est produit localement à partir des déchets de l'industrie agroalimentaire, de la restauration collective, de l'agriculture ou des boues de stations d'épuration, et possède les mêmes caractéristiques que le gaz naturel, tout en émettant 80% de GES en moins par rapport au diesel.

Actuellement, le réseau de 350 stations distribuant du GNV est encore majoritairement composé de stations dédiées à une flotte de véhicules captive (stations privatives). Toutefois, grâce à l'essor du GNV dans le transport et à l'arrivée de nouveaux acteurs, de plus en plus de stations d'accès public sont mises en service. En réponse à la Directive européenne pour le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs, la filière vise les 250 points d'avitaillement public en 2020.

Il existe différents types de stations, répondant à des besoins différents. Il est nécessaire d'étudier au préalable les besoins du territoire afin de dimensionner correctement la station GNV.

OBJECTIFS

- Développer les énergies alternatives aux énergies fossiles les plus polluantes et émettrices de GES
- S'orienter vers le biogaz

CADRE DE L'ACTION

Loi de Finances 2018 : gel de la TICPE appliquée au GNV pour 5 ans au niveau de 2017 (article 16) et prolongation du dispositif de sur-amortissement à l'achat des poids lourds GNV de 3,5 tonnes et plus jusqu'au 31 décembre 2019 (article 21).

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉS

Transports - Axe 1 : Améliorer la connaissance des déterminants de la mobilité



PILOTAGE DE L'ACTION

-  ➤ **PILOTE** : GRDF
-  ➤ **PARTENAIRES** : ADEME, CCI
-  ➤ **RÔLE DE L'EPCI** : Coordinateur
-  ➤ **CIBLES DE L'ACTION** : transporteurs
-  ➤ **PERSONNE RÉFÉRENTE** : E. TACHARD
-  ➤ **ÉLU RÉFÉRENT** : P. ALLARD

MOYENS À MOBILISER

-  ➤ **BUDGET** : 1M€ pour une station de 40 poids lourds
-  ➤ **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : Appels à projets de l'ADEME, Région, SEHV
-  ➤ **MOYENS HUMAINS** : 0,2 ETP

INDICATEURS DE SUIVI

- Réalisation de l'étude
- Mise en service de la station GNV

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

LONG TERME (plus de 4 ans) 

FICHE ACTION : TRANSPORTS

TR
8.0

OUVRIR AUX ADULTES L'ACCÈS AUX CARS SCOLAIRES

DESCRIPTION

La voiture individuelle représente 84% des déplacements sur le territoire de la CC POL. L'enjeu de report modal est donc de taille. Il s'agit de réfléchir à tous les modes alternatifs possibles.

Si le développement du réseau de transports en commun est une solution, il peut aussi être intéressant d'optimiser l'usage des modes existants. Les cars réservés aux scolaires peuvent éventuellement être ouverts au grand public sous réserve que cela n'empiète pas sur leur fonction première : conduire les scolaires à l'école. Les cars scolaires desservent des zones souvent centrales et regroupant plusieurs activités, un nombre important de personnes seraient donc intéressées par le trajet proposé.

Il s'agit d'étudier le remplissage de ces cars aux différents horaires afin de permettre aux adultes de les emprunter durant les heures creuses. Il est aussi possible de les mettre en service à des horaires ne correspondant pas aux heures d'arrivée et de départ des écoles, en milieu de matinée ou d'après-midi par exemple, afin d'augmenter la flotte de bus disponibles sans avoir besoin d'en acquérir de nouveaux.

OBJECTIFS

- Limiter la dépendance à la voiture individuelle
- Promouvoir l'usage des transports en commun

CADRE DE L'ACTION

L'encouragement à l'utilisation d'autres modes que le transport routier & à l'usage partagé des véhicules (Stratégie Nationale Bas Carbone)

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉS

Transports - Axe 2 : Développer des offres de transports alternatifs à la voiture individuelle



PILOTAGE DE L'ACTION

-  > **PILOTE** : Région Nouvelle-Aquitaine
-  > **PARTENAIRES** : CC POL, communes
-  > **RÔLE DE L'EPCI** : Incitateur
-  > **CIBLES DE L'ACTION** : habitants
-  > **PERSONNE RÉFÉRENTE** : E. TACHARD
-  > **ÉLU RÉFÉRENT** : Annie DARDILHAC

MOYENS À MOBILISER

-  > **BUDGET** : Aucun
-  > **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : non identifié
-  > **MOYENS HUMAINS** : 0,5 ETP

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'utilisateurs des cars scolaires
- Nombre de cars scolaires ouverts aux adultes

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

MOYEN TERME (2 à 4 ans) 

2022 : ciblage des cars et des horaires d'ouverture aux adultes effectué

FICHE ACTION : INDUSTRIE

IND
1.0



VALORISER ET ACCOMPAGNER LES PRATIQUES DES ENTREPRISES EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

DESCRIPTION

Cette action vise à valoriser les nombreux acteurs déjà engagés dans une démarche de développement durable. Ils peuvent jouer le rôle d'ambassadeurs auprès des autres entreprises du territoire et permettre à chaque acteur de s'impliquer et de faire évoluer ses pratiques et ses comportements. Il pourrait également être organisé des événements qui auront pour objectif d'informer les entreprises sur les différentes notions, aides ou programmes existants pour les accompagner. Un travail de sensibilisation sur l'économie circulaire et ses moyens de mise en œuvre pourrait aussi être effectué afin de développer cette dernière sur le territoire de la CC POL. L'action consisterait à :

- Définir une charte de développement durable en valorisant et en incitant les entreprises volontaires aux bonnes pratiques (intégrer ces notions dans le règlement d'aides de la CC POL en matière d'investissement immobilier des entreprises) ;
- Constituer un réseau d'entrepreneurs locaux engagés en faveur du développement durable ;
- Organiser des événements combinant l'entrepreneuriat local et le développement durable de type forums, salons ou conférences ;
- Communiquer régulièrement autour des entreprises engagées en faveur du développement durable et valoriser leur démarche

OBJECTIFS

- Favoriser les modes de production durables
- Valoriser les efforts engagés vers des démarches écoresponsables
- Permettre aux entreprises engagées de servir d'exemple

CADRE DE L'ACTION

Diminuer la part des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉS

Industrie - Axe 1 : Dialoguer avec les plus grosses industries du territoire sur leur impact énergétique et climatique



PILOTAGE DE L'ACTION

-  ➤ **PILOTE** : CC POL
-  ➤ **PARTENAIRES** : CCI, POL Avenir, CRMA, ADEME, région
-  ➤ **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur de l'action
-  ➤ **CIBLES DE L'ACTION** : Industries
-  ➤ **PERSONNE RÉFÉRENTE** : E. TACHARD
-  ➤ **ÉLU RÉFÉRENT** : J-L. ALLARD

MOYENS À MOBILISER

-  ➤ **BUDGET** : Aucun
-  ➤ **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : Aucun
-  ➤ **MOYENS HUMAINS** : 1 chargé de mission au sein de la CC POL

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

COURT TERME (1 à 2 ans)



Printemps 2021 : Organiser une rencontre entre tous les partenaires et industriels du territoire

INDICATEURS DE SUIVI



- Nombre d'entreprises ayant adopté une charte de développement durable
- Nombre d'événements organisés

FICHE ACTION : INDUSTRIE

IND
2.0

CRÉER ET ANIMER UN RÉSEAU DE RESPONSABLES ENVIRONNEMENT DU SECTEUR INDUSTRIEL

DESCRIPTION

Sur le territoire de la CC POL, plusieurs grands groupes tels que Smurfit kappa, SITCO, DS SMITH PLC, Saica Packet International Paper sont d'ores et déjà engagés dans une démarche environnementale visant à améliorer leur pratique et à réduire les impacts environnementaux qui en découlent. Ainsi, leur engagement en faveur du développement durable pourrait servir d'exemple et de relais auprès des autres entreprises du territoire de la CC POL. Travailler sur ces notions auprès des industries représente un moyen de sensibiliser les nombreux salariés de ce secteur, qui représentent 33,7% des postes salariés du territoire.

Il est très probable que de nombreuses entreprises disposent déjà d'une personne chargée de diminuer les impacts environnementaux des procédés de production. L'enjeu est de créer un réseau afin d'échanger sur les expériences des uns et des autres, de créer des collaborations et des synergies pour faciliter la valorisation de sous-produits. Cela permet également de compléter l'action précédente en facilitant la communication grâce à un interlocuteur privilégié et identifié. Il s'agit enfin, de structurer la démarche et de la pérenniser en s'assurant que les informations sont centralisées. L'animation du réseau est particulièrement importante pour le maintenir actif, il peut s'agir de réunions, de séminaires, de formations...etc.

OBJECTIFS

- Favoriser les modes de production durables
- Valoriser les efforts engagés vers des démarches écoresponsables
- Permettre une meilleure connaissance des acteurs du secteur

CADRE DE L'ACTION

Diminuer la part des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉS

Industrie - Axe 1 : Dialoguer avec les plus grosses industries du territoire sur leur impact énergétique et climatique



PILOTAGE DE L'ACTION

-  ➤ **PILOTE** : CC POL
-  ➤ **PARTENAIRES** : CCI, POL Avenir
-  ➤ **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur de l'action
-  ➤ **CIBLES DE L'ACTION** : Industries
-  ➤ **PERSONNE RÉFÉRENTE** : E. TACHARD
-  ➤ **ÉLU RÉFÉRENT** : J-L. ALLARD

MOYENS À MOBILISER

-  ➤ **BUDGET** : à définir selon le nombre d'animations
-  ➤ **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : Aucun
-  ➤ **MOYENS HUMAINS** : 1 chargé de mission au sein de la CC POL

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de responsables environnement identifiés
- Nombre d'animations organisées
- Annuaire créé

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

MOYEN TERME (2 à 4 ans) 

2022 : Organiser une rencontre entre tous les partenaires et industriels du territoire

FICHE ACTION : AGRICULTURE

AGS
1.0



RÉALISER UN ANNUAIRE DES PRODUCTEURS LOCAUX

DESCRIPTION

Les acteurs du territoire ont souhaité valoriser cette offre de production locale grâce à l'élaboration d'un outil de communication mutualisé qui prendrait la forme d'un annuaire des producteurs locaux, dans le but de valoriser la production locale et d'informer les consommateurs sur les produits, les lieux de vente et les modes de production disponibles à proximité. L'enjeu est de favoriser la relocalisation de la consommation sur le territoire au profit des acteurs économiques locaux. Pour cela, plusieurs modalités de mises en œuvre ont été définies:

- Effectuer un recensement des producteurs locaux en circuit court sur un secteur de 40km autour de la ville centre de Saint-Junien ;
- Réaliser un annuaire à partir des nombreuses informations compilées et le communiquer sur les différents supports à disposition (internet, journal intercommunal). L'annuaire compilerait alors plusieurs types d'information : des fiches de présentation pour chaque producteur par type de produit incluant une présentation de l'exploitation, les coordonnées, les pratiques, les activités et les points de vente ; des informations sur les démarches collectives et les réseaux de producteurs présents sur le territoire ; des renseignements sur les marchés et les AMAP ; un récapitulatif sur la signification des labels et des signes officiels de qualité ;
- Réaliser un outil de recherche sur le site internet de la CC POL pour localiser directement les producteurs locaux près des utilisateurs.

OBJECTIFS

- Recenser les producteurs
- Donner de la visibilité et encourager la consommation de produits locaux

CADRE DE L'ACTION

50% de produits sous signes d'origine et de qualité (dont 20 % de produits bio) dans la restauration collective publique à partir de 2022 (Loi EGALIM)

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉS

Agriculture - Axe 1 : Promouvoir les circuits agro-alimentaires durables du producteur au consommateur



PILOTAGE DE L'ACTION

- **PILOTE** : CC POL
- **PARTENAIRES** : associations locales, Chambre d'Agriculture, DRAAF, Agrilocal 87, Agrobio 87, PNR PL, magasins, communes, citoyens
- **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur de l'action
- **CIBLES DE L'ACTION** : habitants
- **PERSONNE RÉFÉRENTE** : E. TACHARD
- **ÉLU RÉFÉRENT** : J-L. ALLARD

MOYENS À MOBILISER

- **BUDGET** : A définir en fonction des supports de communication
- **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : Aucun
- **MOYENS HUMAINS** : 1 coordinateur pour recenser l'ensemble des informations et les organiser

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de producteurs recensés
- Supports réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de l'action

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

COURT TERME (1 à 2 ans)



2020 : Réalisation de l'annuaire

FICHE ACTION : AGRICULTURE

AGS
2.0



ENCOURAGER ET SOUTENIR LES INITIATIVES ENGAGÉES PAR LES COMMUNES POUR UN APPROVISIONNEMENT LOCAL DES CANTINES SCOLAIRES

DESCRIPTION

La problématique sur l'approvisionnement local semble être déjà prise en compte à l'échelle de la CC Pol par l'ensemble des communes, qui tendent à augmenter le pourcentage d'approvisionnement en produits locaux au sein des cantines scolaires. De plus, la CC POL a pu mener et soutenir en 2016 une initiative à deux reprises, fédérant 8 communes, intitulée « mon repas vient de chez moi » et ayant pour but de réaliser un repas scolaire 100% local.

Il s'agit de coordonner et de faciliter l'approvisionnement des cantines scolaires en produits locaux de qualité. Cette volonté passe tout d'abord par la répétition dans le temps de l'action «mon repas vient de chez moi» afin de sensibiliser progressivement les acteurs de la restauration collective à la production locale.

Pour cela, l'action comprendra plusieurs étapes :

- Réaliser une enquête auprès des différentes écoles sur leur approvisionnement en produits locaux ;
- Mettre en place un groupe de travail permettant de partager les expériences de chaque commune et de recenser les besoins et attentes de chacun ;
- Réunir l'ensemble des cantiniers du territoire pour les sensibiliser et les informer sur le travail des produits locaux, de la logistique et des coûts ;
- Orienter et former les communes / cantiniers aux plateformes de commandes locales « Manger Bio Restauration » et « Agrilocal87 » ;
- Diffuser l'annuaire des producteurs locaux réalisé aux communes pour faciliter l'accès et la connaissance de la production locale.

OBJECTIFS

- Coordonner et faciliter l'approvisionnement des cantines en circuits courts
- Favoriser la sensibilisation des enfants à une alimentation diversifiée, de qualité et saisonnière

CADRE DE L'ACTION

50% de produits sous signes d'origine et de qualité (dont 20 % de produits bio) dans la restauration collective publique à partir de 2022 (Loi EGALIM)

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉS

Agriculture - Axe 1 : Promouvoir les circuits agro-alimentaires durables du producteur au consommateur



PILOTAGE DE L'ACTION

- **PILOTE** : CC POL
- **PARTENAIRES** : Manger bio restauration, Agrilocal 87, commune, Chambre d'Agriculture
- **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur de l'action
- **CIBLES DE L'ACTION** : cantines
- **PERSONNE RÉFÉRENTE** : E. TACHARD
- **ÉLU RÉFÉRENT** : J-L. ALLARD

MOYENS À MOBILISER

- **BUDGET** : A définir
- **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : Aucun
- **MOYENS HUMAINS** : 1 chargé de mission au sein de la CC POL pour organiser les relations entre cantines scolaires et producteurs locaux

INDICATEURS DE SUIVI

- Evolution de la part d'approvisionnement en produits locaux dans les cantines scolaires
- Nombre de producteurs mobilisés

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

COURT TERME (1 à 2 ans)



2020 : Augmentation de la part de produits locaux dans les cantines

FICHE ACTION : AGRICULTURE

AGS
3.0



INITIER UNE RÉFLEXION POUR LA MISE EN PLACE D'UNE GOUVERNANCE ALIMENTAIRE TERRITORIALE DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU SCOT

DESCRIPTION

Les enjeux alimentaires ont déjà pu être abordés au travers d'une diversité importante d'initiatives, d'actions privées et publiques (AMAP, magasins de producteurs, restauration collective, aides à l'installation d'agriculteurs,...). Se pose néanmoins d'une part la question de la coordination de ces initiatives et d'autre part celle de l'émergence de nouveaux modèles de gouvernance. Cette initiative de gouvernance alimentaire territoriale pourrait être menée dans le cadre de la politique et du cadre d'action du futur SCOT regroupant les 3 intercommunalités du bassin de vie (Charente Limousine, Ouest Limousin, CC POL). Cette action vise à mener une réflexion sur les premiers pas d'une construction de gouvernance alimentaire territoriale définie comme «l'ensemble des processus de coordination des acteurs autour de l'alimentation à l'échelle territoriale, visant à favoriser leur organisation et limiter l'atomisation des initiatives touchant aux systèmes alimentaires» (Billion et al., 2016, p.348). La mise en place d'un dispositif de gouvernance alimentaire territoriale se traduit alors par la création de nouveaux espaces de dialogue autour des enjeux alimentaires au niveau territorial, associant des acteurs issus de sphères distinctes (publique, privée ou société civile). Pour cela, la première étape méthodologique consiste à mettre en place un cadre favorable pour initier une réflexion sur une gouvernance alimentaire et mettre en réseau les différents acteurs clés afin de prévenir les conflits de compétences ou de doublons et de permettre l'apport de différentes expertises assurant une vision globale et intégrée des résultats.

OBJECTIFS

- Fédérer l'ensemble des acteurs du secteur alimentaire local
- Initier une réflexion pour atteindre l'ensemble des objectifs divers de durabilité des systèmes alimentaires territoriaux

CADRE DE L'ACTION

50% de produits sous signes d'origine et de qualité (dont 20 % de produits bio) dans la restauration collective publique à partir de 2022 (Loi EGALIM)

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉS

Agriculture - Axe 1 : Promouvoir les circuits agro-alimentaires durables du producteur au consommateur



PILOTAGE DE L'ACTION

- **PILOTE** : CC POL
- **PARTENAIRES** : DRAFF, CEREMA, ARS, DREAL, CREPAQ, réseau terre de ville, fédérations agricoles, CA
- **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur
- **CIBLES DE L'ACTION** : acteurs du territoire
- **PERSONNE RÉFÉRENTE** : E. TACHARD
- **ÉLU RÉFÉRENT** : J-L. ALLARD

MOYENS À MOBILISER

- **BUDGET** : A définir
- **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : Aucun
- **MOYENS HUMAINS** : 1 coordinateur au sein de la CC POL

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

MOYEN TERME (2 à 4 ans)



Selon l'avancement du SCOT

INDICATEURS DE SUIVI



- Intégration de l'action dans l'élaboration du SCOT
- Nombre d'acteurs associés à la réflexion

FICHE ACTION : AGRICULTURE

AGS
4.0



PARTICIPER A LA MISE EN ŒUVRE DE PRAIRIES MULTI-ESPÈCES TOUT EN PRÉSERVANT L'EXISTANT

DESCRIPTION

Dès 1996, le groupe International Paper a pu mener une réflexion sur la valorisation agricole de ses cendres. Fédérant les agriculteurs et l'industriel, Cendrecor assure le suivi de la valorisation des cendres à chacune des étapes. L'association mène actuellement une étude sur les bénéfices des prairies multi-espèces afin d'appréhender le lien entre cultures et potentiel alimentaire des abeilles.

Il s'agit de participer et d'accompagner la mise en œuvre de prairies multi-espèces sur le territoire, en partenariat avec l'ensemble des acteurs du monde agricole de Cendrecor, des industriels et des acteurs scientifiques, et permettant de répondre à de nombreux enjeux économiques, environnementaux et sociaux. Une prairie multi-espèces est une prairie temporaire composée d'au moins 3 espèces de 2 familles différentes, le plus souvent des graminées et des légumineuses (luzerne, trèfle violet, dactyle). Leur implantation permet principalement d'atteindre une autonomie d'intrants et azotée, de diversifier les cultures, sources de pollens et de nectars pour les insectes pollinisateurs, ou bien encore de représenter un potentiel de stockage des GES à l'échelle du territoire. Plusieurs étapes sont à mettre en place dans le cadre de cette action :

- Regrouper l'ensemble des partenaires identifiés afin de définir plus précisément les orientations et la valorisation des résultats de mise en œuvre de cette action ;
- Identifier les terres disponibles sur le territoire de la CC POL pour favoriser la mise en place de quelques prairies multi-espèces.

OBJECTIFS

- Préserver la biodiversité
- Favoriser l'autonomie protéique et azotée
- Augmenter la capacité de séquestration carbone

CADRE DE L'ACTION

Aucun cadre

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉS

Agriculture - Axe 2 : Encourager les pratiques agricoles limitant les impacts énergétiques et environnementaux



PILOTAGE DE L'ACTION

- **PILOTE** : CC POL
- **PARTENAIRES** : Cendrecor, Chambre d'Agriculture, CNRS, région, apiculteurs
- **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur
- **CIBLES DE L'ACTION** : agriculteurs
- **PERSONNE RÉFÉRENTE** : E. TACHARD
- **ÉLU RÉFÉRENT** : J-L. ALLARD

MOYENS À MOBILISER

- **BUDGET** : à définir en fonction du partenariat et de la surface des projets
- **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : Aucun
- **MOYENS HUMAINS** : 0,2 ETP

INDICATEURS DE SUIVI

- Témoignages de lancement du projet (partenariats, conventions...)
- Nombre d'hectares de prairies multi-espèces aménagés

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

MOYEN TERME (2 à 4 ans)

2022 : Premiers aménagements de prairies multi-espèces

FICHE ACTION : AGRICULTURE

AGS
5.0

ORGANISER UNE RÉGIE AGRICOLE LOCALE SUR L'ÎLE DE CHAILLAC AFIN DE POURSUIVRE LA DYNAMIQUE DE DÉMARCHE EXEMPLAIRE

DESCRIPTION

Avec ses 48 hectares de nature préservée, l'île de Chaillac est la plus grande île naturelle sur la Vienne. Elle est actuellement aménagée pour les balades à pied et à vélo, et hébergeait deux projets de fermes bio.

L'idée est de poursuivre les expérimentations d'agriculture vertueuse sur ce terrain protégé.

Les exploitations agricoles communes, comme les AMAP, se généralisent depuis quelques années. Et au sein même des collectivités, une nouvelle forme de gestion collective est apparue : la régie agricole communale. Encore très peu répandue en France, elle a pour objectif premier de fournir aux cantines scolaires gérées par la commune des légumes, à la fois bio et locaux. La régie agricole fonctionne sur le même principe que la régie des eaux ou de l'assainissement, l'objectif principal étant d'assurer un approvisionnement de qualité aux cantines scolaires. Les démarches sont les suivantes :

- Décision d'une gestion communale plutôt que privée de la restauration scolaire
- Etude de la faisabilité du projet
- Utilisation des ressources foncières, ici l'île de Chaillac
- Diversification progressive des productions agricoles

OBJECTIFS

- Préserver la biodiversité
- Faire preuve d'exemplarité à travers des projets agricoles innovants et respectueux de l'environnement
- Encourager les circuits courts

CADRE DE L'ACTION

Décret du 23 avril 2019 suite à la loi Egalim imposant 50% de produits sous signes d'origine et de qualité (dont 20 % de produits bio) dans la restauration collective publique à partir de 2022

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉS

Agriculture - Axe 3 : Favoriser une agriculture locale et exemplaire



PILOTAGE DE L'ACTION

-  ➤ **PILOTE** : CC POL
-  ➤ **PARTENAIRES** : Chambre d'agriculture
-  ➤ **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur de l'action
-  ➤ **CIBLES DE L'ACTION** : Agriculteurs
-  ➤ **PERSONNE RÉFÉRENTE** : E. TACHARD
- **ÉLU RÉFÉRENT** : J-L. ALLARD

MOYENS À MOBILISER

-  ➤ **BUDGET** : 277 000€ pour la régie agricole de Loupiac
-  ➤ **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : Département
-  ➤ **MOYENS HUMAINS** : 5 ETP

INDICATEURS DE SUIVI

- Volume de production (t/an) de l'île de Chaillac
- Nombre de cantines scolaires approvisionnées par la régie agricole

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

- MOYEN TERME (2 à 4 ans)** 
- 2022** : Approvisionnement de la première cantine

FICHE ACTION : AGRICULTURE

AGS
6.0

COMMUNIQUER SUR LES OUTILS PROPOSÉS PAR LA CHAMBRE D'AGRICULTURE ET L'ADEAR AFIN DE PROMOUVOIR DES PRATIQUES AGRICOLES DURABLES ET DE RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DU SECTEUR

DESCRIPTION

Les ADEAR sont les Associations pour le développement de l'emploi agricole et rural, membres de la FADEAR.

Une ADEAR c'est une association qui regroupe des paysannes et des paysans, pour majorité membres de la Confédération Paysanne, et d'autres acteurs du monde rural réunis par l'envie de partager leur expérience et leurs savoirs faire pour permettre de maintenir et d'installer des paysans nombreux et de faire vivre les valeurs de l'agriculture paysanne. (ADEAR)

Deux formes d'accompagnement existent : l'accompagnement individuel (entretiens, tutorat, suivi par des paysans...) et collectif (formations, échanges avec des porteurs de projets...).

Les Chambres d'agriculture par leur activité de formation contribuent activement au renouvellement des générations et à l'innovation en agriculture. Les formations proposées touchent de nombreux sujets, notamment l'écoconduite, les techniques agricoles durables... Elles peuvent également proposer des passages au banc moteur permettant ainsi d'étalonner les tracteurs et d'optimiser leur utilisation pour réduire les consommations d'énergie. L'élevage est une activité importante du territoire et couplé aux évolutions pluviométriques du changement climatique, des problématiques d'abreuvement risquent d'apparaître si la question de la ressource en eau ou de nouvelles techniques ne sont pas abordées.

OBJECTIFS

- Promouvoir les pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement et sobres en énergie
- Communiquer autour des dispositifs de formation existants

CADRE DE L'ACTION

Objectif de réduction des émissions de GES du secteur agricole de 20% en 2030, par rapport à 2015 (Stratégie Nationale Bas Carbone)

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉS

Agriculture - Axe 2 : Encourager les pratiques agricoles limitant les impacts énergétiques et environnementaux



PILOTAGE DE L'ACTION

-  ➤ **PILOTE** : Chambre d'Agriculture, ADEAR
-  ➤ **PARTENAIRES** : SABV
-  ➤ **RÔLE DE L'EPCI** : Relais de communication
-  ➤ **CIBLES DE L'ACTION** : agriculteurs
-  ➤ **PERSONNE RÉFÉRENTE** : E. TACHARD
-  ➤ **ÉLU RÉFÉRENT** : J-L. ALLARD

INDICATEURS DE SUIVI

- Supports de communication
- Nombre de participants aux formations

MOYENS À MOBILISER

-  ➤ **BUDGET** : à définir en fonction des supports de communication
-  ➤ **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : fonds Vivéa
-  ➤ **MOYENS HUMAINS** : 1 ETP

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

COURT TERME (1 à 2 ans)



2020 : Réalisation des premières formations et des supports de communication

FICHE ACTION : AGRICULTURE

AGS
7.0

RÉALISER UN DIAGNOSTIC AGRICOLE DU TERRITOIRE

DESCRIPTION

Afin de mieux identifier les enjeux spécifiques du territoire et de prendre les décisions adaptées, la première étape est de réaliser un diagnostic agricole afin d'améliorer la connaissance de l'état actuel de la situation et des besoins. La Chambre d'Agriculture propose ce service aux collectivités.

Le diagnostic agricole et environnemental permet d'aborder plusieurs leviers :

- Concilier urbanisme et agriculture pour éviter les conflits
- Soutenir l'emploi et la transmission en agriculture par l'analyse prospective réalisée, qui met en évidence l'évolution prévue de l'occupation foncière et l'utilisation des bâtiments agricoles
- Mesurer et anticiper l'impact d'un projet local sur l'activité agricole du territoire
- Maintenir l'activité économique de la filière bois
- Favoriser la biodiversité sur le territoire et préserver la ressource en eau par la prise en compte du SDAGE, des SAGE... (Chambre d'Agriculture)

OBJECTIFS

- Promouvoir les pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement et sobres en énergie
- Améliorer la connaissance du territoire

CADRE DE L'ACTION

Objectif de réduction des émissions de GES du secteur agricole de 20% en 2030, par rapport à 2015 (Stratégie Nationale Bas Carbone)

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉS

Agriculture - Axe 2 : Encourager les pratiques agricoles limitant les impacts énergétiques et environnementaux



PILOTAGE DE L'ACTION

-  **PILOTE** : Chambre d'Agriculture,
-  **PARTENAIRES** : CCI, Chambre des métiers
-  **RÔLE DE L'EPCI** : Coordinateur
-  **CIBLES DE L'ACTION** : agriculteurs
-  **PERSONNE RÉFÉRENTE** : E. TACHARD
-  **ÉLU RÉFÉRENT** : J-L. ALLARD

MOYENS À MOBILISER

-  **BUDGET** : devis à demander à la Chambre d'Agriculture
-  **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : Aucun
-  **MOYENS HUMAINS** : 1 ETP

INDICATEURS DE SUIVI

- Réalisation du diagnostic

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

MOYEN TERME (2 à 4 ans) 

2022 : Début de réalisation du diagnostic

FICHE ACTION : AGRICULTURE

AGS
8.0



ŒUVRER POUR LA MISE EN PLACE D'OUTILS PERMETTANT DE FAVORISER LA MAÎTRISE DES TERRES AGRICOLES ET DE FACILITER L'INSTALLATION DES NOUVEAUX AGRICULTEURS

DESCRIPTION

Il s'agit de pérenniser l'activité agricole sur le territoire de la CC POL. L'action a donc pour principal objectif de mobiliser les acteurs essentiels au développement de projets agricoles coopératifs sur différents territoires communaux afin de permettre dans un dernier temps, la mise en place d'un système performant assurant la succession des exploitants agricoles et la bonne implantation des nouveaux agriculteurs. Ainsi, il s'agit de :

- Réaliser un diagnostic sur la filière agricole du territoire (cf fiche précédente) afin de cibler les enjeux de développement principaux (analyser les dynamiques locales, cibler les parcelles en déprise, identifier les agriculteurs proches de la retraite, dresser un inventaire des producteurs locaux et de leur production(cf : fiche action Réaliser un annuaire des producteurs locaux) ;
- Mobiliser les élus et les agriculteurs en créant une commission agricole afin de développer un réseau agricole local plus performant ;
- Réfléchir à la construction d'un outil visant à assurer le mouvement des terres agricoles et l'implantation de nouveaux agriculteurs aux modes productions durables et dans les meilleures conditions possibles.

OBJECTIFS

- Faciliter la transmission des exploitations et l'installation de nouveaux agriculteurs
- Maintenir et développer la population active agricole
- Favoriser le développement d'une agriculture territorialisée

CADRE DE L'ACTION

Aucun cadre

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉS

Agriculture - Axe 3 : Favoriser une agriculture locale et exemplaire



PILOTAGE DE L'ACTION

-  ➤ **PILOTE** : Terres de Lien
-  ➤ **PARTENAIRES** : SAFER, communes, les Cigales, Fédération agricoles, Chambre d'Agriculture
-  ➤ **RÔLE DE L'EPCI** : Coordinateur
-  ➤ **CIBLES DE L'ACTION** : nouveaux agriculteurs
-  ➤ **PERSONNE RÉFÉRENTE** : E. TACHARD
-  ➤ **ÉLU RÉFÉRENT** : J-L. ALLARD

MOYENS À MOBILISER

-  ➤ **BUDGET** : A définir en fonction du partenariat et de la surface des projets
-  ➤ **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : Aucun
-  ➤ **MOYENS HUMAINS** : 1 ETP

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

LONG TERME (plus de 4 ans) 

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de communes mobilisées
- Nombre de transmissions réalisées

FICHE ACTION : AGRICULTURE

AGS
9.0

ORGANISER DES FORMATIONS AUPRÈS DES ÉLUS ET DES AGENTS SUR LA THÉMATIQUE FORESTIÈRE

DESCRIPTION

Ce programme peut être mené en parallèle de la rédaction du diagnostic forestier de territoire afin de préparer les acteurs à la mise en œuvre des conclusions de celui-ci.

Les thématiques abordées pourront être de type :

- La forêt et sa gestion
- L'écologie forestière
- Le rôle de l'élu dans la gestion des espaces forestiers
- Foncier forestier et aménagement du territoire
- La forêt face au changement climatique
- Le bois énergie
- Bois construction et commande publique
- L'équilibre sylvo-cynégétique

Afin d'assurer cette sensibilisation, la Communauté de Communes de Porte Océane du Limousin pourrait adhérer à l'URCOFOR pour l'ensemble des communes du territoire et bâtir un programme de sensibilisation avec l'association.

OBJECTIFS

- Organiser la montée en compétence des agents territoriaux sur la thématique forestière
- Préserver la forêt

CADRE DE L'ACTION

Aucun cadre

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉS

Action transversale Sylviculture



PILOTAGE DE L'ACTION

-  > **PILOTE** : URCOFOR
-  > **PARTENAIRES** :
-  > **RÔLE DE L'EPCI** : Financier
-  > **CIBLES DE L'ACTION** : élus et agents
-  > **PERSONNE RÉFÉRENTE** : E. TACHARD
-  > **ÉLU RÉFÉRENT** : J-L. ALLARD

MOYENS À MOBILISER

-  > **BUDGET** : 1 500€ pour l'animation des formations
-  > **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : FEADER
-  > **MOYENS HUMAINS** : 1 ETP

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de formations organisées
- Nombre de participants aux formations

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

LONG TERME (plus de 4 ans) 

FICHE ACTION : DÉCHETS

DE
1.0



METTRE EN PLACE UN PLAN DE PRÉVENTION ET DE SENSIBILISATION DES DÉCHETS

DESCRIPTION

Il s'agit de renforcer le programme « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspi » mené par le SYDED 87 et de sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire aux enjeux de la réduction du volume des déchets.

L'action consistera à

- Mobiliser des ambassadeurs du tri sur le territoire
- Organiser des réunions publiques sur l'ensemble des communes en invitant tous les acteurs du territoire
- Construire un plan d'animation et de sensibilisation auprès des écoles (gaspillage alimentaire, tri sélectif)
- Formaliser un support « guide du tri » pour les ménages et communiquer au travers de différents supports (bulletins municipaux, sites internet, journal...)
- Améliorer la visibilité des filières de valorisation des déchets du territoire
- Accompagner des acteurs du publics ou associations dans les démarches administratives pour faire évoluer leurs pratiques ou leurs comportements
- Promouvoir le compostage à domicile (réunions de formation, mise à disposition de composteurs ou lombricomposteurs, signature d'une charte)

OBJECTIFS

- Accompagner et encourager la population à un changement de comportement vis-à-vis de leurs pratiques de tri et modes de consommation
- Sensibiliser les acteurs du territoire aux enjeux environnementaux sur la gestion des déchets
- Promouvoir les filières existantes du réemploi et de la valorisation

CADRE DE L'ACTION

Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA)
Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉS

Déchets - Axe 1 : Mettre en place un programme de réduction des déchets



PILOTAGE DE L'ACTION

- **PILOTE** : SYDED
- **PARTENAIRES** : CC POL, ADEME
- **RÔLE DE L'EPCI** : Relais de com.
- **CIBLES DE L'ACTION** : Ménages
- **PERSONNE RÉFÉRENTE** : E. TACHARD
- **ÉLU RÉFÉRENT** : J-P. GRANET

MOYENS À MOBILISER

- **BUDGET** : à définir en fonction des supports de communication
- **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : Aucun
- **MOYENS HUMAINS** : 1 chargé de mission

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'actions de sensibilisation sur la gestion des déchets menées et supports de communication réalisés
- Nombre d'ambassadeurs de tri
- Ratio (kg/an/hab) de la collecte sélective et de la production d'OMR

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

ACTION EN COURS

2019 : élaboration du plan
2020 : mise en œuvre du plan

FICHE ACTION : DÉCHETS

DE
2.0



INSTAURER UN SYSTÈME DE TARIFICATION INCITATIVE AUX PARTICULIERS

DESCRIPTION

La mise en place de ce système de tarification à la levée permettra de responsabiliser et de récompenser ceux qui réduisent leur volume de déchets ultimes. L'usager est encouragé à modifier ses comportements vers une diminution des quantités de déchets produits, une augmentation du tri et une consommation plus responsable. Dans la majorité des cas, les collectivités constatent dès la mise en œuvre de ce système une variation importante des tonnages par une baisse des ordures ménagères, une amélioration de la collecte sélective et parfois une baisse du tonnage global de déchets ménagers et assimilés collectés. Il sera donc envisagé d'installer un système de redevance incitative à la levée qui correspond au nombre de passage du camion de collecte. Autrement dit, moins le ménage présente sa poubelle à la collecte, moins il paiera de redevance à l'année. La mise en place de cette action devra s'accompagner d'un plan de prévention et de sensibilisation local des déchets en partenariat avec d'autres acteurs du territoire, qui fera l'objet d'une fiche action de l'Agenda 21 intercommunal. Il permettra d'accompagner et d'encourager l'ensemble des acteurs dans l'adoption de ce système et dans leur changement de comportements afin de maîtriser davantage leur facture.

OBJECTIFS

- Réduire la quantité de déchets à collecter et à traiter
- Réaliser des économies sur le traitement des déchets
- Encourager les ménages à modifier leurs comportements et leurs pratiques

CADRE DE L'ACTION

Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA)
Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉS

Déchets - Axe 2 : Améliorer le taux de recyclage et la valorisation des déchets



PILOTAGE DE L'ACTION

- **PILOTE** : CC POL
- **PARTENAIRES** : SYDED 87, ADEME, ambassadeurs du tri, associations
- **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur de l'action
- **CIBLES DE L'ACTION** : Ménages
- **PERSONNE RÉFÉRENTE** : E. TACHARD
- **ÉLU RÉFÉRENT** : J-P. GRANET

INDICATEURS DE SUIVI

- Production d'ordures ménagères par habitant
- Collecte sélective par habitant
- Tonnage global de déchets produits sur le territoire par année
- Evolution des levées

MOYENS À MOBILISER

- **BUDGET** : à définir en fonction du matériel, des formations/animations
- **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : Aucun
- **MOYENS HUMAINS** : Aucun

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

COURT TERME (1 à 2 ans)

2020 : mise en place de la tarification incitative

FICHE ACTION : DÉCHETS

DE
3.0



ENGAGER UNE DÉMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS ÉCONOMIQUES ET D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

DESCRIPTION

Il s'agit de mettre en place une étude d'économie circulaire et d'EIT auprès des acteurs économiques du territoire. Différentes étapes sont nécessaires pour réaliser cette étude :

- Accompagnement des gros producteurs économiques volontaires : accompagnement, diagnostics, sensibilisation, propositions d'actions et d'évaluation auprès des 5 gros producteurs du territoire ;
- Sensibilisation et accompagnement des professionnels (garagistes, boulangers, supermarchés) : accompagnement plus spécifique des acteurs en fonction de la nature des déchets produits ;
- Accompagner l'émergence d'une démarche d'Ecologie Industrielle et Territorialisée sur le territoire : l'EIT s'appuie sur l'étude de la nature, de la provenance et de la destination des flux pour identifier et développer des synergies industrielles, initier la mutualisation de moyens et de services ou de partage d'infrastructures ;
- Accompagner les acteurs économiques dans les démarches qu'ils souhaitent entreprendre pour faire évoluer leurs pratiques et comportements (mise en relation d'acteurs, distribution de supports de communication, réunions publiques, faciliter et accompagner les démarches administratives comme celle de «TPME gagnantes à tous les coûts» de l'ADEME).

OBJECTIFS

- Améliorer la connaissance des flux de déchets des professionnels et étudier la possibilité d'engager des démarches d'EIT sur la CC POL
- Capturer le gisement réutilisable des déchets professionnels au profit des structures de réemploi et valoriser les matériaux de construction en réemploi

CADRE DE L'ACTION

Programme Local de Prévention des Déchets

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉS

Déchets - Axe 2 : Améliorer le taux de recyclage et la valorisation des déchets



PILOTAGE DE L'ACTION

- **PILOTE** : SYDED
- **PARTENAIRES** : CCI, CRMA, ADEME
- **RÔLE DE L'EPCI** : Coordinateur
- **CIBLES DE L'ACTION** : Acteurs économiques du territoire
- **PERSONNE RÉFÉRENTE** : E. TACHARD
- **ÉLU RÉFÉRENT** : J-P. GRANET

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'acteurs économiques rencontrés
- Nombre d'acteurs volontaires pour un accompagnement personnalisé
- Supports et résultats de l'enquête sur la démarche EIT

MOYENS À MOBILISER

- **BUDGET** : à définir avec les acteurs concernés
- **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : Aucun
- **MOYENS HUMAINS** : 1 coordinateur pour suivre l'évolution des différentes démarches

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

MOYEN TERME (2 à 4 ans)

2022 : lancement de la démarche d'EIT

FICHE ACTION : DÉCHETS

DE
4.0



ŒUVRER POUR OPTIMISER LA GESTION ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS VERTS

DESCRIPTION

Cette action vise à améliorer la gestion et le traitement des déchets verts produits à l'échelle du territoire en coordonnant la mise en œuvre de différents types d'interventions possibles :

- L'encouragement au compostage individuel qui pourra être réalisé dans le cadre de la mise en place du plan de prévention et de sensibilisation des déchets (opérations de sensibilisation, animations d'un réseau de guide de composteurs, opérations de distribution de composteurs et de lombricomposteurs individuels et/ou broyeur) ;
- Evaluer la mise en place de plateformes communales de collecte de déchets verts : possibilité de mise à disposition d'un broyeur mobile afin de valoriser les flux de déchets ligneux résineux ou non résineux, dont le broyat serait mis à disposition des communes et des habitants avec une fiche technique indiquant les différentes possibilités de valorisation ;
- Etudier la mise en place d'une collecte de biodéchets sur les deux déchetteries intercommunales organisée en deux flux : les matières ligneuses traitées sur une plateforme de broyage avec redistribution du broyat aux usagers et aux communes ; les flux de matières compostables sur une plateforme de compostage et dont le compost serait ensuite valorisé.

OBJECTIFS

- Développer la gestion éco-responsable des déchets verts sur le territoire
- Valoriser les déchets verts au sein des jardins des particuliers
- Réduire le stockage des déchets verts en déchetterie et les coûts de traitement qui y sont liés
- Encourager le compostage domestique

CADRE DE L'ACTION

Programme Local de Prévention des Déchets

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉS

Déchets - Axe 2 : Améliorer le taux de recyclage et la valorisation des déchets



PILOTAGE DE L'ACTION

-  ➤ **PILOTE** : Communes
-  ➤ **PARTENAIRES** : SYDED 87, Région, ADEME, Chambre d'Agriculture
-  ➤ **RÔLE DE L'EPCI** : Coordinateur
-  ➤ **CIBLES DE L'ACTION** : particuliers
-  ➤ **PERSONNE RÉFÉRENTE** : E. TACHARD
-  ➤ **ÉLU RÉFÉRENT** : J-P. GRANET

MOYENS À MOBILISER

-  ➤ **BUDGET** : collecte de déchets verts entre 250 et 500 € par tonne de déchets ramassés
-  ➤ **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : ADEME
-  ➤ **MOYENS HUMAINS** : Agents techniques supplémentaires

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de plateformes communales
- Tonnage de déchets verts apportés en déchetterie
- Tonnage de valorisation des différents flux

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

MOYEN TERME (2 à 4 ans) 

2022 : Mise en place de plateformes communales

FICHE ACTION : DÉCHETS

DE
5.0



RÉALISER UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ SUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE COLLECTE DE TRI SÉLECTIF PORTE A PORTE SELON L'EFFICACITÉ DE LA REDEVANCE INCITATIVE

DESCRIPTION

On constate que sur le territoire de la CC POL, le ratio de production d'OMR par habitant est supérieur à celui de la moyenne nationale rurale et à celui du territoire du SYDED87, tandis que le ratio de la collecte sélective leur est inférieur. Ainsi, pour aller plus loin au niveau du tri et de la production des OMR, la CC POL a mis en place l'utilisation de sac rouge transparent pour la collecte des OMR des citoyens, afin d'évaluer directement ce qu'il contient et de le laisser en cas de non-respect du tri sélectif.

Pour cette action, il s'agit de mettre en place un système de ramassage du tri sélectif en porte à porte sur le territoire afin de faciliter l'accès au tri pour l'ensemble des habitants en répondant aux problématiques liées entre autres, à la proximité des éco-points. Ce dispositif permettrait d'optimiser et d'accompagner la mise en place du dispositif de tarification incitative, qui devrait également permettre d'inciter l'ensemble des ménages à trier davantage, avec le principe de pollueur-payeur. Cette action devra être accompagnée par la mise en place d'un plan de prévention et de sensibilisation local des déchets, qui sera élaboré en partenariat avec d'autres acteurs du territoire. Pour cela, il sera nécessaire dans un premier temps d'étudier les investissements et les incidences financières de mise en place de la collecte sélective en porte à porte sur le territoire de la CC POL.

OBJECTIFS

- Réduire la quantité de déchets à collecter et à traiter
- Réaliser des économies sur le traitement des déchets
- Encourager les ménages à modifier leurs comportements et leurs pratiques

CADRE DE L'ACTION

Programme Local de Prévention des Déchets

AXE STRATÉGIQUE & THÉMATIQUES CONCERNÉS

Déchets - Axe 2 : Améliorer le taux de recyclage et la valorisation des déchets



PILOTAGE DE L'ACTION

- **PILOTE** : CC POL
- **PARTENAIRES** : SYDED 87, ADEME, ambassadeurs du tri
- **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur
- **CIBLES DE L'ACTION** : Ménages
- **PERSONNE RÉFÉRENTE** : E. TACHARD
- **ÉLU RÉFÉRENT** : J.-P. GRANET

MOYENS À MOBILISER

- **BUDGET** : A définir : équipements, formation des agents de la collecte, communication
- **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : ADEME
- **MOYENS HUMAINS** : 50h

INDICATEURS DE SUIVI

- Ratio en kg/hab/an de la collecte sélective et des OMR
- Rendement de la collecte sélective
- Tonnage de la collecte sélective et des OMR

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

LONG TERME (plus de 4 ans)

FICHE ACTION : ÉNERGIES RENOUVELABLES

ENR
1.0

INTÉGRER LES ENJEUX DE LA PRODUCTION D'ENR DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME (SCOT, PLU, PLUi)

DESCRIPTION

L'intégration de la production d'EnR dans les documents d'urbanisme est essentielle afin de s'assurer de leur développement et d'éviter les obstacles liés à des aménagements peu favorables pour les réseaux de chaleur notamment.

Dans le PADD du PLUi, il est possible de favoriser les énergies renouvelables en permettant dans le règlement, de manière encadrée, l'installation de dispositifs de production d'énergie renouvelable.

Il s'agit aussi d'accompagner les réponses aux autorisations de construire, d'aménager, d'une information relative aux potentiels EnR du site pour tous les secteurs : photovoltaïque, géothermie, thermique solaire, RCU, éolien...

Dans les PLU, il est possible de favoriser le développement des EnR en influant sur les règles de gabarit et d'aspect, les pentes de toitures, etc.

Autoriser un dépassement des règles d'emprise au sol et de hauteur pour les constructions à haute performance environnementale, garantir une densité élevée à proximité des réseaux collectifs, autoriser l'implantation de centrales photovoltaïques ou éoliennes au sol. Toutes ces possibilités permettent un développement facilité des EnR.

OBJECTIFS

- Intégrer la dimension énergétique dans les documents d'urbanisme
- Promouvoir et faciliter la production d'énergie renouvelable

CADRE DE L'ACTION

- Lois Grenelles
- article L 101-2 du code de l'urbanisme

FILIERE & THÉMATIQUES CONCERNÉES

Action transversale ENR



PILOTAGE DE L'ACTION

-  ➤ **PILOTE** : CC POL
-  ➤ **PARTENAIRES** : SEHV
-  ➤ **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur de l'action
-  ➤ **CIBLES DE L'ACTION** : Documents de planification
-  ➤ **PERSONNE RÉFÉRENTE** : E. TACHARD
-  ➤ **ÉLU RÉFÉRENT** : J-L. ALLARD

MOYENS À MOBILISER

-  ➤ **BUDGET** : non quantifiable
-  ➤ **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : Aucun
-  ➤ **MOYENS HUMAINS** : Aucun

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de documents intégrant des enjeux de production d'EnR
- Nombre de mesures facilitant le développement de la production d'EnR

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

MOYEN TERME (2 à 4 ans) 

Selon l'avancement du SCoT

FICHE ACTION : ÉNERGIES RENOUVELABLES

ENR
2.0

SIGNER LA CONVENTION AVEC LA CITOYENNE SOLAIRE AFIN DE DÉVELOPPER LA PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE

DESCRIPTION

La citoyenne solaire est un collectif de citoyens et de collectivités locales ayant pour objectif de développer la production solaire photovoltaïque, notamment par le financement participatif. En 2018, la Citoyenne Solaire a déjà développé une dizaine de centrales sur les communes de Milhac-de-Nontron, Rilhac-Lastours, Champagnac-la-Rivière, Saint-Jory-de-Chalais, La Meyze. Son périmètre d'action s'étend à 1h autour de Rilhac-Lastours, afin de réduire son empreinte carbone, de rester locale et de créer un tissu cohérent de centrales. Le fonctionnement est le suivant, les membres épargnent dans la Citoyenne Solaire qui réalise des actions de sensibilisation à la transition énergétique et de maîtrise de la demande énergétique, elle choisit également les bureaux d'étude techniques et les installateurs agréés pour procéder à l'installation et à l'exploitation des centrales photovoltaïques. Le production électrique est revendue à Enercoop ou EDF et pour louer des toitures et permettre aux membres de bénéficier de dividendes.

L'aspect particulièrement marquant de ce fonctionnement est le côté citoyen, qui permet une prise en main volontaire des projets d'énergie renouvelables par les habitants du territoire.

OBJECTIFS

- Développer des projets citoyens de production d'ENR
- Favoriser l'acceptabilité des projets ENR
- Développer la production photovoltaïque

CADRE DE L'ACTION

- Directive 2018/2001 du Parlement Européen et du Conseil de décembre 2018 sur la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables
- Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV)

FILIERE & THÉMATIQUES CONCERNÉES

Photovoltaïque : favoriser les projets sur grandes toitures et ombrières de parking + favoriser le développement de petites installations sur toiture



PILOTAGE DE L'ACTION

-  ➤ **PILOTE** : CC POL
-  ➤ **PARTENAIRES** : Citoyenne Solaire
-  ➤ **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur de l'action
-  ➤ **CIBLES DE L'ACTION** : citoyens
-  ➤ **PERSONNE RÉFÉRENTE** : E. TACHARD
-  ➤ **ÉLU RÉFÉRENT** : J-L. ALLARD

MOYENS À MOBILISER

-  ➤ **BUDGET** : Environ 2000 €/kW installé pour les panneaux photovoltaïques.
-  ➤ **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : financement citoyen
-  ➤ **MOYENS HUMAINS** : 20h

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de projets de la Citoyenne Solaire menés sur le territoire
- Signature de la convention
- Nombre d'animations de la Citoyenne Solaire réalisées

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

ACTION EN COURS

Automne 2019 : Signature de la convention

FICHE ACTION : ÉNERGIES RENOUVELABLES

ENR
3.0

S'IMPLIQUER DANS LE PORTAGE DE PROJETS PHOTOVOLTAÏQUES OU DE PRODUCTION DE CHALEUR

DESCRIPTION

Il existe de nombreux mécanismes de soutien aux énergies renouvelables, dont impliquer la collectivité financièrement dans le cadre des projets EnR&R, à travers notamment la participation aux sociétés de projets EnR portées par la SEM dédiées aux énergies renouvelables portée par les Syndicats d'Énergie de la Haute-Vienne et de la Creuse.

La CC POL peut devenir un porteur actif de la méthanisation grâce à l'assouplissement de la réglementation. Les substrats d'origine agricole représentent les intrants majoritaires pour atteindre le potentiel brut de gaz renouvelable. Pour les utiliser dans des installations de méthanisation, il faut informer les agriculteurs sur la méthanisation : techniques, avantages, bénéfices économiques, retour à la terre ... Il faut organiser des réunions d'informations, des formations pour les inciter à opter pour ce type de projet et les accompagner dans les démarches. Il est aussi intéressant d'apporter des déchets verts de la collectivité dans les intrants des méthaniseurs

OBJECTIFS

- Développer des projets territoriaux de production d'ENR
- Favoriser l'acceptabilité des projets ENR
- Mieux connaître le potentiel de son territoire

CADRE DE L'ACTION

- Directive 2018/2001 du Parlement Européen et du Conseil de décembre 2018 sur la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables
- Loi énergie-climat : Au moins 33% des besoins d'énergie finale sont couverts par des énergies renouvelables.

FILIERE & THÉMATIQUES CONCERNÉES

Photovoltaïque : favoriser les projets sur grandes toitures et ombrières de parking + favoriser le développement de petites installations sur toiture



PILOTAGE DE L'ACTION

-  ➤ **PILOTE** : CC POL
-  ➤ **PARTENAIRES** : SEHV
-  ➤ **RÔLE DE L'EPCI** : Coordinateur
-  ➤ **CIBLES DE L'ACTION** : citoyens
-  ➤ **PERSONNE RÉFÉRENTE** : E. TACHARD
-  ➤ **ÉLU RÉFÉRENT** : J-L. ALLARD

MOYENS À MOBILISER

-  ➤ **BUDGET** : Environ 2000 €/kW installé pour les panneaux photovoltaïques.
-  ➤ **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : Fonds Chaleur de l'ADEME
-  ➤ **MOYENS HUMAINS** : 1 ETP

INDICATEURS DE SUIVI



- Nombre de sociétés de projets d'ENR dont l'EPCI fait part
- Nombre de projets photovoltaïques ou de production de chaleur sur la CC POL

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

COURT TERME (1 à 2 ans)



2020 : Lancement d'un projet photovoltaïque/de production de chaleur

FICHE ACTION : ÉNERGIES RENOUVELABLES

ENR
4.0

DÉVELOPPER DES INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES SUR HANGARS AGRICOLES

DESCRIPTION

Selon l'ADEME, les agriculteurs ont contribué en 2015 pour 20 % de la production d'énergies renouvelables en France. 11 000 exploitations sont équipées de bâtiment agricole photovoltaïque. Pour 2023, cette contribution serait doublée principalement grâce au développement du solaire.

De plus, investir dans une centrale photovoltaïque aide à diversifier l'activité des agriculteurs et à devenir moins sensible aux aléas des productions agricoles.

L'action peut passer par la création d'une SAS dont la cible serait de nouveaux bâtiments de stockage de produits agricoles. L'objectif global est d'accompagner les agriculteurs dans les démarches et la construction des bâtiments. L'agriculteur qui investit dans des panneaux solaires en toiture de son nouveau bâtiment peut de cette manière en rembourser le coût d'achat, puis tirer des bénéfices financiers de nature à rembourser la construction. Agribasol compte quatorze bâtiments pour un investissement de 3,5 millions d'euros. Les agriculteurs associés font un apport financier représentant 20 % du budget de construction, les 80 % du financement proviennent de la SAS, elle-même alimentée par la revente d'énergie.

OBJECTIFS

- Augmenter la production photovoltaïque par le secteur agricole
- Impliquer les agriculteurs et les accompagner dans les projets solaires

CADRE DE L'ACTION

- Directive 2018/2001 du Parlement Européen et du Conseil de décembre 2018 sur la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables
- Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte

FILIERE & THÉMATIQUES CONCERNÉES

Photovoltaïque : favoriser les projets sur grandes toitures et ombrières de parking



PILOTAGE DE L'ACTION

-  ➤ **PILOTE** : Chambre d'Agriculture
-  ➤ **PARTENAIRES** : CC POL, Agrisoleil, Agribasol
-  ➤ **RÔLE DE L'EPCI** : Incitateur
-  ➤ **CIBLES DE L'ACTION** : agriculteurs
-  ➤ **PERSONNE RÉFÉRENTE** : E. TACHARD
-  ➤ **ÉLU RÉFÉRENT** : J-L. ALLARD

MOYENS À MOBILISER

-  ➤ **BUDGET** : Environ 2000 €/kW installé pour les panneaux photovoltaïques.
-  ➤ **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : Etat, banques
-  ➤ **MOYENS HUMAINS** : 1 ETP

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de projets réalisés
- Surface de toitures photovoltaïques installées (m²)

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

ACTION EN COURS



FICHE ACTION : ÉNERGIES RENOUVELABLES

ENR
5.0

INFORMER LES PROPRIÉTAIRES DE GRANDES SURFACES ET BÂTIMENTS EN ZONES COMMERCIALES SUR LES POSSIBILITÉS DE DÉVELOPPEMENT DU PHOTOVOLTAÏQUE SUR GRANDES TOITURES ET OMBRIÈRES DE PARKING

DESCRIPTION

En 2017, le gouvernement a tenté de pousser le développement de l'autoconsommation collective à travers deux appels d'offres. Les hyper et supermarchés ont représenté près de la moitié des 72 lauréats désignés lors du premier et près d'un tiers du second. Les magasins Carrefour, mais aussi Casino, Castorama, Leclerc, Auchan, ou encore Leroy Merlin se sont donc engagés à recouvrir leurs parkings et leurs toitures de panneaux solaires.

Le secteur est particulièrement propice à l'autoconsommation car les besoins sont constants, les chambres froides consomment de l'électricité même lors de la fermeture des magasins. Par ailleurs, le foncier est un élément crucial lors d'installations solaires et ces grandes surfaces disposent de larges toitures. Installer des ombrières de parkings leur permet de proposer des services en plus à leurs clients, avec même parfois des recharges pour véhicules électriques.

En 2016 et 2017, des ombrières de parking de grandes surfaces E. Leclerc avaient été couvertes de capteurs. Pour une grande surface de la région bordelaise, pas moins de 500 kWc avaient été déployés afin de produire 580 MWh d'électricité annuellement.

OBJECTIFS

- Augmenter la production photovoltaïque des zones commerciales
- Optimiser l'utilisation de l'espace
- Développer l'autoconsommation

CADRE DE L'ACTION

- Directive 2018/2001 du Parlement Européen et du Conseil de décembre 2018 sur la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables
- Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte

FILIERE & THÉMATIQUES CONCERNÉES

Photovoltaïque : favoriser les projets sur grandes toitures et ombrières de parking



PILOTAGE DE L'ACTION

-  ➤ **PILOTE** : CC POL
-  ➤ **PARTENAIRES** : DDT, SEHV
-  ➤ **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur
-  ➤ **CIBLES DE L'ACTION** : zones commerciales
-  ➤ **PERSONNE RÉFÉRENTE** : E. TACHARD
-  ➤ **ÉLU RÉFÉRENT** : J-L. ALLARD

MOYENS À MOBILISER

-  ➤ **BUDGET** : Environ 2000 €/kW installé pour les panneaux photovoltaïques.
-  ➤ **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : Appels d'offres de l'Etat, primes sur le kilowattheure autoconsommé
-  ➤ **MOYENS HUMAINS** : 1 ETP

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de propriétaires informées
- Surface de panneaux photovoltaïques installés en zone commerciale

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

MOYEN TERME (2 à 4 ans)



2022 : Premières rencontres avec les propriétaires de grandes surfaces

FICHE ACTION : ÉNERGIES RENOUVELABLES

ENR
6.0

ENCOURAGER LE FINANCEMENT PARTICIPATIF DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

DESCRIPTION

Les projets de production d'énergie renouvelable exigent rapidement des investissements importants, il est intéressant de promouvoir le financement citoyen dans le cadre des projets EnR&R portés par les collectivités. Cela permet notamment de laisser les acteurs locaux peser dans les décisions structurantes des projets, mais également de favoriser l'acceptabilité des projets et d'en faire des projets 'territoriaux'.

Cette implication peut se traduire notamment par les étapes suivantes :

1. Négociations entre porteurs de projets et élus,
2. Financement des études par des citoyens,
3. Implication des citoyens dans le processus de construction du projet.

L'implication des citoyens dans les projets doit passer au préalable par une sensibilisation de ceux-ci aux enjeux de la transition énergétique et de l'intérêt de s'impliquer dans les projets locaux. A cette fin, plusieurs actions de sensibilisation et information devront être menées sur le territoire.

OBJECTIFS

- Favoriser l'acceptabilité des projets d'énergie renouvelable
- Faire des projets une occasion de rassemblement citoyen
- Diversifier les acteurs de la transition énergétique
- Sensibiliser la population aux enjeux air, énergie, climat

CADRE DE L'ACTION

- Directive 2018/2001 du Parlement Européen et du Conseil de décembre 2018 sur la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables
- Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte

FILIERE & THÉMATIQUES CONCERNÉES

Action transversale ENR



PILOTAGE DE L'ACTION

-  > **PILOTES** : Communes
-  > **PARTENAIRES** : CC POL, SEHV
-  > **RÔLE DE L'EPCI** : Relais de com.
-  > **CIBLES DE L'ACTION** : citoyens
-  > **PERSONNE RÉFÉRENTE** : E. TACHARD
-  > **ÉLU RÉFÉRENT** : A. DARDILHAC

MOYENS À MOBILISER

-  > **BUDGET** : 45 000 € d'investissement global et 1000 € /an de frais de fonctionnement
-  > **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : AMI projets participatifs et citoyens (30000)
-  > **MOYENS HUMAINS** : 0,5 ETP

INDICATEURS DE SUIVI

- Montant de l'investissement de la part des citoyens
- Nombre de projets ayant obtenus un financement

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

MOYEN TERME (2 à 4 ans)



2022 : Lancement d'un projet à financement participatif

FICHE ACTION : ÉNERGIES RENOUVELABLES

ENR
7.0

ÉTABLIR UN COMITÉ DE SUIVI CONSTITUÉ DE CITOYENS, D'ÉLUS ET D'ACTEURS PRIVÉS PORTANT SUR LES PROJETS DE MÉTHANISATION SOUMIS A ENQUÊTE PUBLIQUE

DESCRIPTION

La méthanisation est une nouvelle activité sur les exploitations agricoles qui peut susciter des interrogations, voire des craintes, pouvant conduire parfois à une mobilisation locale d'opposition. Associer les citoyens via un comité de suivi composé d'acteurs de tous horizons peut rassurer et permettre par la même occasion d'assurer un meilleur suivi des projets. En effet, l'expérience montre que les prescriptions relatives aux unités de méthanisation ne sont pas toujours satisfaisantes pour garantir une exploitation satisfaisante, notamment sur le plan environnemental.

Le comité de suivi peut ainsi avoir pour missions :

- Assurer l'effectivité des engagements pris conjointement par les acteurs des projets de méthanisation
- Garantir la transparence et la neutralité des procédures
- Organiser des auditions permettant de répondre à un certain nombre d'interrogations.

OBJECTIFS

- Favoriser l'acceptabilité des projets de méthanisation
- Faire des projets une occasion de rassemblement citoyen
- Diversifier les acteurs de la transition énergétique
- Sensibiliser la population aux enjeux air, énergie, climat

CADRE DE L'ACTION

- Directive 2018/2001 du Parlement Européen et du Conseil de décembre 2018 sur la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables
- Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte

FILIERE & THÉMATIQUES CONCERNÉES

Méthanisation : maîtriser les projets de méthanisation et inclure les citoyens lors de leur conception



PILOTAGE DE L'ACTION

-  ➤ **PILOTE** : CC POL
-  ➤ **PARTENAIRES** : Aucun
-  ➤ **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur
-  ➤ **CIBLES DE L'ACTION** : citoyens, élus, acteurs privés
-  ➤ **PERSONNE RÉFÉRENTE** : E. TACHARD
-  ➤ **ÉLU RÉFÉRENT** : J-L. ALLARD

MOYENS À MOBILISER

-  ➤ **BUDGET** : Aucun
-  ➤ **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : Aucun
-  ➤ **MOYENS HUMAINS** : 50h

INDICATEURS DE SUIVI

- Comité de suivi établi
- Nombre de réunions du comité
- Personnes composant le comité

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

MOYEN TERME (2 à 4 ans)



2022 : Formation du Comité de suivi

FICHE ACTION : ÉNERGIES RENOUVELABLES

ENR
8.0

RÉALISER DES ÉTUDES DE FAISABILITÉ ET D'OPPORTUNITÉ SUR LA CRÉATION D'UN RÉSEAU DE CHALEUR SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

DESCRIPTION

Un réseau de chaleur, fréquemment appelé « chauffage urbain », est un ensemble d'installations produisant et distribuant de la chaleur au pied de plusieurs bâtiments. Ainsi, la chaleur délivrée par le réseau peut servir à chauffer des bâtiments, assurer la production d'eau chaude sanitaire, et peut avoir des usages plus spécifiques (chauffage de piscine, etc).

De nombreuses questions d'ordre technique se posent aux collectivités (besoins de chaleur, potentiel de développement de ces besoins, réseaux électriques et gaziers existants, ressources en énergie renouvelable et de récupération) et pour mieux définir les contours du projet, la réalisation d'une étude d'opportunité est utile. Elle est ensuite suivie d'une étude faisabilité, si un projet est identifié.

L'étude de faisabilité permet de statuer sur la pertinence du projet et ses modalités techniques, juridiques, économiques et, le cas échéant, d'acter une décision d'investissement dans un projet de réseau de chaleur. Toutefois, pour des réseaux de chaleur conséquents (ex : plusieurs dizaines de GWh), l'étude de faisabilité ne permet généralement pas à elle seule d'acter la décision de réaliser le projet, et il convient d'affiner/consolider le projet par des études complémentaires.

La commune de Saint-Junien a d'ores et déjà été identifiée comme site prometteur avec la présence d'une piscine et plusieurs établissements scolaires.

OBJECTIFS

- Développer les réseaux de chaleur sur le territoire
- Améliorer la connaissance des potentiels de production et de distribution de chaleur

CADRE DE L'ACTION

- Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte 2015 rend systématique la réalisation d'ici à 2019 d'un schéma directeur des réseaux de chaleur ou de froid publics

FILIERE & THÉMATIQUES CONCERNÉES

Action transversale ENR



PILOTAGE DE L'ACTION

-  > **PILOTES** : Communes
-  > **PARTENAIRES** : SEHV
-  > **RÔLE DE L'EPCI** : Incitateur
-  > **CIBLES DE L'ACTION** : communes
-  > **PERSONNE RÉFÉRENTE** : E. TACHARD
-  > **ÉLU RÉFÉRENT** : J-L. ALLARD

MOYENS À MOBILISER

-  > **BUDGET** : non quantifiable
-  > **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : Fonds Chaleur
-  > **MOYENS HUMAINS** : 1 ETP

INDICATEURS DE SUIVI

- Etude réalisée
- Identification de zones propices à la création d'un réseau de chaleur

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

LONG TERME (plus de 4 ans)



FICHE ACTION : ÉNERGIES RENOUVELABLES

ENR
9.0

ÉTABLIR UN ANNUAIRE DES ARTISANS DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (INSTALLATION ET MAINTENANCE)

DESCRIPTION

De nombreux organismes de certification permettent de savoir quels sont les artisans Reconnus Garants de l'Environnement (RGE). Qualit'ENR est une association créée en 2006 afin de repérer les professionnels RGE dans le domaine des énergies renouvelables.

Les Espaces Info Energies sont souvent capables d'orienter les particuliers vers les artisans compétents, mais la création d'un annuaire accessible à tous facilement en ligne ou par une ligne téléphonique unique faciliterait encore plus les démarches. L'enjeu est donc de recenser l'ensemble des artisans installateurs ou chargés de la maintenance des installations d'énergies renouvelables et de récupération. Ceci afin principalement d'éviter les fraudes et les démarchages téléphoniques non contrôlés. L'établissement de cet annuaire permet ainsi de valoriser les artisans du territoire et d'effectuer une vérification des réelles compétences afin d'assurer par la suite des prestations de qualité pour les habitants.

OBJECTIFS

- Faire connaître les artisans du territoire
- Faciliter le développement de production EnR par les citoyens

CADRE DE L'ACTION

- Directive 2018/2001 du Parlement Européen et du Conseil de décembre 2018 sur la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables
- Part des énergies renouvelables supérieure à 23% dans les consommations d'énergie finale d'ici 2020

FILIERE & THÉMATIQUES CONCERNÉES

Action transversale ENR



PILOTAGE DE L'ACTION

-  ➤ **PILOTE** : CC POL
-  ➤ **PARTENAIRES** : CMA
-  ➤ **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur
-  ➤ **CIBLES DE L'ACTION** : artisans des énergies renouvelables
-  ➤ **PERSONNE RÉFÉRENTE** : E. TACHARD
-  ➤ **ÉLU RÉFÉRENT** : J-L. ALLARD

MOYENS À MOBILISER

-  ➤ **BUDGET** : non quantifiable
-  ➤ **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : non identifié
-  ➤ **MOYENS HUMAINS** : 50h

INDICATEURS DE SUIVI

- Annuaire établi
- Nombre d'artisans recensés
- Nombre d'utilisations de l'annuaire

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

LONG TERME (plus de 4 ans)



FICHE ACTION : ACTIONS TRANSVERSALES

TRS
1.0



INFORMER ET COMMUNIQUER SUR LA QUALITÉ DE L'AIR EXTÉRIEUR ET INTÉRIEUR

DESCRIPTION

Cette action se construit en deux volets distincts : il s'agit d'une part d'informer les nombreux acteurs de la CC POL sur la qualité de l'air extérieur du territoire en communiquant également sur les différents moyens de lutte contre la pollution atmosphérique en fonction des différents secteurs d'activités (transport, industrie, résidentiel, agriculture) ; d'autre part, l'action consistera à communiquer et à accompagner les ménages du territoire sur les gestes permettant d'améliorer la qualité de l'air intérieur de son domicile ou de son lieu de travail. Ainsi, l'action consistera à :

- Créer sur le site internet de la CC POL un onglet consacré à la qualité de l'air extérieur qui permettra d'accéder directement au site de l'Atmo Nouvelle-Aquitaine et aux mesures disponibles ;
- Réaliser et diffuser une fiche à partir des différents moyens de communication existants, sur l'ensemble des gestes possibles pour améliorer la qualité de l'air intérieur de son domicile ou de son lieu de travail ainsi que sur les alternatives possibles pour lutter contre la pollution atmosphérique (transports doux, zérophyto,...) ;
- Constituer un panel de foyers tests volontaires sur la qualité de l'air intérieur : accompagnement dans la définition des bons gestes, rencontres pluriannuelles, prises de mesure de la qualité de l'air à domicile.

OBJECTIFS

- Faciliter l'accès aux données relatives à la qualité de l'air et communiquer sur les moyens de diminuer la pollution atmosphérique
- Accompagner sur les bonnes pratiques pour améliorer la qualité de l'air intérieur à domicile ou au travail

CADRE DE L'ACTION

Arrêté du 19 avril 2017 relatif au dispositif national de surveillance de la qualité de l'air ambiant

FILIERE & THÉMATIQUES CONCERNÉES

Action transversale concernant toutes les thématiques et tous les secteurs



PILOTAGE DE L'ACTION

-  **PILOTE** : CC POL
-  **PARTENAIRES** : ATMO N-A, ADEME, PNR PL, associations locales
-  **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur de l'action
-  **CIBLES DE L'ACTION** : Habitants
-  **PERSONNE RÉFÉRENTE** : E. TACHARD
-  **ÉLU RÉFÉRENT** : J-L. ALLARD

INDICATEURS DE SUIVI

- Supports de communication réalisés
- Evolution des mesures de la qualité de l'air extérieur à partir des deux stations de mesure
- Résultats des foyers tests volontaires

MOYENS À MOBILISER

-  **BUDGET** : à définir en fonction des supports
-  **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : non identifié
-  **MOYENS HUMAIN** : 1 chargé de mission pour coordonner la mise en place de la communication

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

COURT TERME (1 à 2 ans)



2020 : premières communications

FICHE ACTION : ACTIONS TRANSVERSALES

TRS
2.0



ÉTENDRE LE COMITÉ DE PILOTAGE DE L'AGENDA 21 AU PCAET POUR LE SUIVI DE SA MISE EN ŒUVRE ET DE SON ÉVALUATION

DESCRIPTION

En septembre 2016, la CC POL débutait l'élaboration de son Agenda 21. Après avoir réalisé l'expertise territoriale auprès des différents acteurs du territoire et les avoir conviés à construire ensemble la suite de la démarche de l'Agenda 21, la CC POL a décidé d'étendre son Comité de Pilotage Agenda 21, qui regroupait jusqu'à présent uniquement les élus de la Commission de Développement Durable, aux citoyens qui souhaitent l'intégrer. Cette décision s'explique par la volonté de la CC POL de faire participer les citoyens du territoire pour bâtir son plan d'actions de développement durable, pour ensuite confier à ce Comité de Pilotage Citoyen le suivi de mise en œuvre de l'Agenda 21 et son évaluation. Le premier regroupement de ce Comité de Pilotage Citoyen a eu lieu le 16 avril 2018 et avait pour objet de présenter les différentes actions sélectionnées. La démarche PCAET s'inscrit directement dans la lignée de l'Agenda 21, dont elle reprend de nombreuses actions, tout en apportant des actions air-énergie-climat novatrices. Il s'agit donc d'étendre le suivi du comité de pilotage au PCAET puisque les thématiques et les objectifs sont similaires. Ceci permettra d'assurer une appropriation du PCAET par des acteurs déjà au courant des initiatives du territoire. Par ailleurs, des citoyens étaient présents lors des ateliers de concertation du plan d'action PCAET et sont ainsi déjà impliqués dans la démarche.

OBJECTIFS

- Maintenir l'implication citoyenne mobilisée tout au long de la mise en œuvre de l'Agenda 21 et du PCAET
- Assurer une démarche de démocratie participative
- Assurer la continuité entre l'Agenda 21 et le PCAET

CADRE DE L'ACTION

Aucun cadre

FILIERE & THÉMATIQUES CONCERNÉES

Action transversale concernant toutes les thématiques et tous les secteurs



PILOTAGE DE L'ACTION

-  ➤ **PILOTE** : CC POL
-  ➤ **PARTENAIRES** : acteurs ayant participé à la démarche Agenda 21 et au PCAET
-  ➤ **RÔLE DE L'EPCI** : Porteur de l'action
-  ➤ **CIBLES DE L'ACTION** : citoyens
-  ➤ **PERSONNE RÉFÉRENTE** : E. TACHARD
-  ➤ **ÉLU RÉFÉRENT** : J-L. ALLARD

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de participants au COPIL
- Nombre de COPIL organisés

MOYENS À MOBILISER

-  ➤ **BUDGET** : à définir en fonction des moyens engagés
-  ➤ **FINANCEMENTS IDENTIFIÉS** : non identifié
-  ➤ **MOYENS HUMAIN** : 1 chargé de mission pour coordonner la planification et l'animation du COPIL

TEMPORALITÉ & CALENDRIER

COURT TERME (1 à 2 ans)



2020 : première réunion du comité portant sur le PCAET



Rapport PCAET Porte Océane du Limousin

OBJET :

Rapport du PCAET de la CC Porte Océane du Limousin

DESTINATAIRE :

CC Porte Océane du Limousin

RÉDACTEURS :

Sylvain DIVO, Energies demain
Paul ROSANE, Energies demain
Julie ZHANG, Energies demain

RELÉCTEURS :

Leslie CORREIA, Energies demain
Éric TACHARD, CC Porte Océane du
Limousin

DATE :

Janvier 2020